

LE CARDINAL
DE RETZ
PAR
LOUIS BATIFFOL



HACHETTE



L. L. Dr Enid Stoye

WITHDRAWN

944.4

RBT 4

E Stoye

LE CARDINAL
DE RETZ

SOMERVILLE COLLEGE
LIBRARY

• FIGURES DU PASSÉ •

ONT PARU OU PARAÎTRONT DANS CETTE COLLECTION

*Les volumes publiés sont marqués d'un astérisque **

MIRABEAU *

par Louis Barthou,
de l'Académie Française.

La Duchesse DE CHEVREUSE *

par Louis Batiffol.

Le Cardinal de RETZ *

par Louis Batiffol.

Le Duc de MORNY *

par Marcel Boulenger.

DUMOURIEZ *

par Arthur Chuquet,
Membre de l'Institut.

GAMBETTA *

par Paul Deschanel,
de l'Académie Française.

Mgr DUPANLOUP *

par Émile Faguet,
de l'Académie Française.

LAUZUN *

par le Duc de La Force,
de l'Académie Française.

Monsieur de CHARETTE *

par G. Lenôtre.

VERGNIAUD *

par E. Lintilhac.

DANTON *

par Louis Madelin.

Le Prince DE LIGNE *

par Mlle Marthe Oulié.

MADAME DE MAINTENON *

par Mme Saint-René Taillandier.

La Princesse DES URSINS *

par Mme Saint-René Taillandier.

SAINT-JUST

par Louis Barthou,
de l'Académie Française.

Monsieur VINCENT (DE PAUL)

par André Bellessort.

TALLEYRAND

par Jules Cambon,
de l'Académie Française.

Madame DE STAËL

par Ed. Herriot.

Le Comte D'ARTOIS,

CHARLES X

par J. Lucas-Dubreton.

NECKER

par Raoul Péret.

Madame ROLAND

par Mme Marcelle Tinayre.



Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_KV-731-175



*Portrait donné par le Cardinal
à Mme de Sévigné.*

*Le tableau appartient
à Mlle de Luçay.*

Armand Cardinal de Retz.

• FIGURES DU PASSÉ •

Le Cardinal De Roetz

*Ambitions et aventures
d'un homme d'esprit
au XVIII^e siècle*

PAR
LOUIS BATIFFOL



LIBRAIRIE HACHETTE
•79•Boulevard S^t GERMAIN•PARIS

L'édition originale a été
tirée sur papier Alfa.

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright by Librairie Hachette, 1927

52303

AVANT-PROPOS



LES éditeurs de la collection des Grands Écrivains de la France ayant achevé l'impression des Œuvres du cardinal de Retz ont bien voulu nous demander de rédiger la notice biographique qui doit accompagner cette publication. Comme le cadre de la notice ne permettait pas de développements étendus en rapport avec la vie mouvementée du célèbre coadjuteur, ils ont estimé qu'il y avait lieu de consacrer au personnage un volume, plus important, de la collection des Figures du Passé. Telle est l'origine de ce livre.

La tâche à remplir par le critique s'imposait d'elle-même. Il s'agissait d'instituer en face du texte des célèbres Mémoires où le cardinal de Retz s'est peint comme il a voulu paraître devant l'histoire, une enquête approfondie dans laquelle les documents du temps contrôlés les uns par les autres, aussi bien ceux laissés par le héros lui-même, au jour le jour, lettres, notes, discours, manifestes, que ceux qui émanaient des témoins de son existence agitée, amis ou adversaires, notamment ministres, secrétaires d'Etat, agents de tous ordres du gouvernement, permettraient d'établir avec quelque exactitude la physionomie réelle et les actes d'un personnage qu'une gloire littéraire légitimement acquise nous incline à considérer peut-être avec indulgence et aux affirmations duquel nous avons quelque secrète tendance à ajouter foi de préférence à celles de ses contradicteurs.

Chemin faisant, les annotateurs des onze tomes des Œuvres avaient commencé ce contrôle. L'un d'eux, M. Chantelauze, avait même réuni un fonds d'une quarantaine de volumes de copies de documents, actuellement conservés à la Bibliothèque de l'Institut, dont beaucoup d'ailleurs, tels que la correspondance de Mazarin, ont été depuis publiés. Grâce à de plus grandes facilités de recherches dans les dépôts publics : Archives des Affaires étrangères, Biblio-

AVANT-PROPOS

thèque nationale et autres, il a été aisé de grouper un nombre assez considérable de pièces, au moyen desquelles on peut suivre presque jour par jour la vie du coadjuteur et vérifier à mesure, ce qu'il avance, le corriger ou le compléter. Ainsi nous avons été à même, dans un cadre encore trop notablement étroit, si l'on considère la masse des documents rassemblés, de renouveler la biographie de Retz et de mieux marquer les traits d'un caractère complexe, inquiétant et difficile à connaître.

Bossuet a dit de Retz « qu'on ne pouvait ni l'estimer, ni le craindre, ni l'aimer, ni le haïr à demi. » Nous avouons n'avoir pas cherché à rendre le coadjuteur ou sympathique ou antipathique, mais à le montrer tel qu'il apparaît d'après les documents. Fidèles dans ce livre, comme dans nos œuvres précédentes, au vieil enseignement des initiateurs de la science historique française des XVII^e et XVIII^e siècles, nous nous sommes proposé « d'établir des faits, » psychologiques ou autres, aussi voisins que possible de la réalité, sans parti pris, avec les procédés ordinaires de la critique; puis de tâcher de comprendre ce qu'a été Retz, et de le faire comprendre, au milieu des événements embrouillés auxquels il a pris part, afin de permettre à chacun de porter sur lui le jugement qui lui conviendra.

Cette méthode ne comporte pas « d'éloquence » et de « considérations philosophiques. » Elle cherche à fixer des résultats. Pour le cas d'un grand écrivain comme Retz, l'effort n'était pas sans intérêt puisque son œuvre maîtresse est précisément sa propre autobiographie.

On trouvera les références dans la notice ci-dessus annoncée.

L. B.



LE CARDINAL DE RETZ

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES ET ENFANCE

ORIGINES FLORENTINES || LA FAMILLE EN FRANCE, SA FORTUNE
|| NAISSANCE DE PAUL DE GONDI, 1613 || VINCENT DE PAUL ||
FAUTES DE JEUNESSE, DUELS, LA CONJURATION DE FIESQUE ||
L'ANTIPATHIE DE RICHELIEU.



LORSQU'A la fin de sa vie, attristé et déçu, le cardinal de Retz, pour se distraire, composait dans sa retraite de Commercy, avec un cousin peu fortuné, l'arbre de sa généalogie, il s'avisa, — dernière faiblesse d'un homme d'esprit, — de se chercher une ascendance magnifique et lointaine. D'après lui, sa famille remontait au IX^e siècle, au temps de Charlemagne, qui avait fait chevalier un de ses ancêtres; à de grands person-nages florentins du XIII^e siècle; elle avait des alliances « avec tout ce qui existait de princes en Italie et même dans l'Europe. » Au dire d'un contemporain, il fatiguait ceux qui venaient le voir de l'énumération de ses « cinq cents et tant de quartiers de noblesse! » On eut l'idée un jour d'adresser le document au sévère M. d'Hozier, généalogiste du roi, lequel, dans des notes manuscrites conservées, eut tôt fait de démolir cet échafaudage fantaisiste.

Sans dire comme l'auteur d'une mazarinade que « les Gondi, venus d'Italie en France étaient des gens de rien; » sans raconter avec Brantôme, qu'ils descendaient d'un meunier établi à deux lieues de Florence, il paraît certain qu'ils appartenaient à une de ces familles florentines ayant acquis quelque importance dans le commerce ou la banque et qui participaient dès lors aux charges importantes de la république. D'après Tallemant des

LE CARDINAL DE RETZ

Réaux, qui accompagna Retz en Italie, ils auraient été gentilshommes, mais de fraîche date. Suivons-les dès leur apparition en France : on va voir — et ceci est à remarquer, — que par sa filiation paternelle, le cardinal de Retz n'a que du sang italien dans les veines.

C'est au début du xvi^e siècle, que vint s'installer à Lyon, alors grande ville de commerce international, un certain cadet nommé Antoine de Gondi, assez mince personnage, simple « marchand. » Il se serait rendu adjudicataire de la régie des biens de l'abbaye de la Chassagne, en Bresse, voire même de ce que l'on appelait « le domaine de la ville de Lyon; » aurait été économe de l'Isle Barbe, toutes choses modestes. Le plus clair de son affaire fut un mariage fructueux qu'il fit en 1516. D'Hozier déclare que la femme qu'il épousa n'était pas noble, mais bourgeoise, fille d'un receveur du domaine de Lyon. Elle s'appelait Marie de Pierre-vive. Grâce à elle, Antoine de Gondi se trouva possesseur de quelque bien au soleil, maisons, prés, vignes, notamment d'une vigne « au territoire de la Guillotière, » d'une belle et grande demeure, toute bâtie de neuf, et d'une terre au lieu dit Peyron, ou Péron, près de Saint-Genis, d'où notre personnage prit le nom de M. Du Peyron. Les gens du xvi^e siècle et ceux du temps de la Fronde ont été extrêmement sévères pour ce premier couple. D'après eux, Antoine s'étant établi banquier après son mariage, aurait fait deux fois banqueroute, ruinant nombre de familles honorables. Quant à Mme du Peyron, elle aurait été plutôt légère, s'attachant, suivant l'euphémisme d'un pamphlétaire « à se donner du plaisir et à en faire recevoir aux autres, » d'ailleurs, adroite, ambitieuse, maligne. Elle avait le goût d'élever des petits chiens, qu'elle revendait. Elle savait des recettes. Brantôme, qui a eu quelque alliance avec les Gondi, se fait l'écho de l'opinion défavorable qui courait sur son compte. Il va jusqu'à la qualifier sévèrement de « grande revenderesse de p..., » ce qui impliquerait de la part de la dame peu de scrupules dans le choix des moyens de s'enrichir. Il est difficile de dire ce qu'il y a de vrai dans ces imputations. Les portraits d'Antoine de Gondi et de sa femme, conservés au xvii^e siècle dans le château de Villepreux, et gravés plus tard dans la généalogie des Gondi, représentent Antoine sous les traits d'un pauvre homme, faible, mélancolique et qui n'a pas de chance, mais pour sa femme d'une personne futée et qui sait s'y prendre.

ORIGINES ET ENFANCE

Elle sut admirablement s'y prendre lorsque la reine Catherine de Médicis vint un jour à passer par Lyon. Elle eut l'habileté de se faire présenter à elle, de lui vendre des petits chiens, puis de se faire emmener à la suite de la souveraine afin de soigner la meute. Comment put-elle prendre dans ses bagages son pâle mari, et son fils, Albert, que les banqueroutes du père avaient, paraît-il, obligé de gagner sa vie en se plaçant comme commis chez un trésorier de Lyon, ou comme clerc chez un certain Le Camus, intendant de vivres? Comment, enfin, cette famille fit-elle son compte pour être tout de suite dans les bonnes grâces de la reine? On ne le sait pas très bien. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après les petits chiens, Marie de Pierrevive fut affectée aux soins des enfants de la reine. Henri II mort, et Catherine de Médicis régente, sa faveur éclata. D'après Pierre de L'Estoile, à cette date, la famille n'avait pas plus de 2 000 livres de revenus. On va voir ce qu'elle possédait trente ans plus tard. Ce succès des Gondi fut soudain, impressionnant, considérable. A quoi est-il dû?

Certainement d'abord à cette mère, habile, prudente, poussant doucement sa fortune et celle des siens; surtout à son fils Albert, qu'elle a fait brillamment arriver. C'est grâce aux deux que le succès des Gondi s'est établi, puis est allé toujours grandissant. En moins de cent ans ils allaient compter en France : trois ducs et pairs, deux maréchaux de France, quatre évêques ou archevêques de Paris, trois cardinaux, neuf chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, quatre généraux des galères, et de belles alliances à l'infini. Les contemporains ne sont pas revenus de cette ascension inouïe! Le cardinal de Retz répondait aux injures qu'on lui adressait à ce propos en invoquant les services qu'ils avaient rendus à la France. Pour Albert de Gondi, celui qu'on va appeler le maréchal de Retz, le plus grand de tous, le plus intelligent et le plus sympathique, il avait raison.

C'était vraiment un homme distingué, fin, élégant, à la figure agréable et douce, courtisan achevé, ce qui le faisait traiter naturellement par Brantôme de « dissimulateur, caut, corrompu, grand menteur. » Sa mère l'avait fait mettre auprès de Charles IX jeune, auquel il plut infiniment par ses qualités. Brantôme continue qu'il n'apprit à Charles IX qu'à feindre, à jurer, à blasphémer, parce qu'il n'était lui-même que « le plus grand renieur de Dieu de sang-froid qu'on put voir! » Brantôme évidemment

LE CARDINAL DE RETZ

ne l'aime pas. Il l'accuse encore d'avoir été « le premier et principal auteur » de la Saint-Barthélemy. D'autres expliqueront sa faveur en disant — c'était inévitable — qu'il a été l'amant de Catherine de Médicis. A côté de ces violences, voyons les faits.

Albert de Gondi avait pour devise *non sine labore* : la pensée est méritoire. Il a réussi auprès de quatre rois successifs, Henri II, François II, Charles IX, Henri III : c'est un titre. Vaillant soldat, il a fait brillamment toutes les guerres du siècle. Depuis la mort de François I^{er}, il a pris part à six batailles, à des quantités de combats, d'abord comme cornette aux cheveau-légers, puis capitaine d'une compagnie de gens d'armes et capitaine d'une compagnie de cheveau-légers. Il était à Saint-Denis, à Moncontour, à Renty, à Gravelines, à Saint-Laurent ! Il n'y a pas de siège depuis l'avènement de Henri II auquel il n'ait assisté ! Deux fois il commanda en chef des armées, prit le marquisat de Saluces, se tira d'affaire dans des circonstances critiques en ne perdant ni une bataille, ni une place. Le mérite est assez grand.

C'était de plus un diplomate fort intelligent, habile, circonspect. On l'envoya en ambassade en Allemagne, plusieurs fois en Italie, en Angleterre, en Pologne. Il rendit de grands services. Il réussit partout.

Pour la peine, on le combla. Henri II l'avait nommé premier gentilhomme de la chambre et maître de la garde-robe de son fils Charles IX. On le fit maréchal de France. On le chargea de gouverner Metz et le pays messin, la Provence. On le créa duc et pair. Il avait acquis par son mariage le comté et la baronnie de Retz, dans le pays de Machecoul, vers les embouchures de la Loire, vaste contrée, « de plus de deux grandes journées, avec villes, bourgs, villages, trois ports de mer, grandes et belles terres. » Ce fut ce pays de Retz qui fut érigé en duché. Au sacre de Henri III, le maréchal remplissait l'office de connétable et tenait l'épée. Henri III le nomma général des galères, chevalier du Saint-Esprit, tout ce qu'il voulut.

Comme argent, il fut accablé. Titres et pensions lui rapportaient, assure Tallemant des Réaux, 100 000 livres de rentes. Il possédait 1 800 000 livres d'argent et de meubles. Une mazarinade parlera de ses 500 000 livres de revenus. Il devait mourir en 1602 au plus haut point de gloire, de richesse et d'honneur qu'être humain pût atteindre dans le royaume de France.

ORIGINES ET ENFANCE

Sa femme avait, ici aussi, aidé à sa fortune, mais plus dignement que la belle-mère. Elle était veuve d'un baron d'Annebaut. Elle se nommait Catherine de Clermont et appartenait à une noble et ancienne famille possédant le comté et la baronnie de Retz. Elle avait vingt-deux ans lors de son mariage en 1565. C'était une personne distinguée d'esprit, sinon jolie de figure, fort instruite, parlant bien, comprenant le latin et pouvant, paraît-il, traduire à mesure, à Charles IX, le discours en cette langue que faisait un jour au roi une ambassade polonaise. On ne tarissait pas d'éloges sur son compte. Elle a été mêlée au mouvement littéraire du temps, a protégé Amadis Jamyn et faisait partie de l'Académie des Valois où elle discourait, dit-on, agréablement. Son mariage fut « bon et heureux. » Il n'y a pas de doute que par son honorabilité, la dignité de sa vie, sa place dans le monde, elle ait contribué, en même temps que les services éminents de son mari, à asseoir la fortune un peu rapide des siens et à couvrir la famille italienne, si brusquement éclosée aux grands honneurs français, d'une sorte de manteau de respectabilité.

Et par là, le reste de la famille, suivant des usages qui ont duré jusqu'à la fin de l'ancien régime, participa tout entière à la distribution des faveurs et prébendes. Le maréchal de Retz avait deux frères. L'un, Pierre, fut nommé évêque, duc et pair de Langres, puis évêque de Paris, ambassadeur, cardinal, chevalier du Saint-Esprit, membre du conseil du roi ; honnête homme du reste, non sans intelligence et quelque valeur, qui demeura fidèle au roi durant la Ligue, discuta avec Rome la conversion d'Henri IV, contint son clergé à cette occasion, non sans courage et mourut en 1616, à quatre-vingt-trois ans, nanti de 200 000 livres de rentes. Le cardinal de Richelieu qui ne l'aimait pas — il n'a jamais pu souffrir toute cette famille, — lui trouvait du bon sens.

Le second frère, Charles de Gondi, M. de La Tour, ne vécut pas assez pour être aussi bien pourvu. Il fut maître de la garde-robe du roi, membre du conseil privé, chevalier du Saint-Esprit, capitaine de cinquante hommes d'armes, et mourut jeune.

Mais ce furent les trois fils du maréchal qui eurent abondamment leur part !

L'un, Henri, né l'année de la Saint-Barthélemy, fut destiné à l'âge de vingt-quatre ans, en 1596, à succéder à son oncle, l'évêque de Paris. La place était bonne : il fallait la garder dans

LE CARDINAL DE RETZ

la famille : notons ce détail. L'oncle à succession, il est vrai, ne mourra qu'octogénaire, fera attendre son successeur vingt ans. Cet Henri était un homme médiocre. Les générations ne se ressemblaient pas. Louis XIII le fera cardinal en 1618 — on l'appellera le cardinal de Retz, premier du nom, — le mettra au conseil, — ce devenait une tradition, — mais le personnage était trop effacé pour jouer un rôle. Il était doux, faible, « de nulles lettres et de peu de résolution, » affirme Richelieu. Il fit du bien aux religieux de son diocèse, participa de son argent aux nombreuses fondations de couvents de son temps et mourut à quarante-neuf ans, en 1621, inaperçu.

Le deuxième fils, Jean-François, était encore plus médiocre. Il ne savait rien, déclare Tallemant des Réaux. Son neveu, notre cardinal, le méprisera cordialement. Il le trouve : « petit, jaloux, difficile, timide, le plus faible de tous les hommes, le plus glorieux. » Il dira : « Mon oncle n'avait point de sens et le peu qu'il en avait n'était point droit. Quoiqu'il causât comme une linotte, en particulier, il étoit toujours muet comme un poisson, en public. » Le P. Rapin, plus modérément, estimera que le personnage n'avait aucune fermeté et était le jouet de son entourage. Que pouvait-on faire d'un être aussi disgracié ? Comme il était plus jeune que son frère, Henri, l'évêque de Paris, on décida de lui assurer la future succession de celui-ci. Ainsi l'évêché de Paris, avec le cardinalat, le collier de l'ordre, la place au conseil, devenaient des biens personnels et transmissibles de la famille. En août 1621, Henri, l'évêque de Paris, étant mort, son frère Jean-François, lui succéda. Il se trouva, pour son bonheur, que Louis XIII désirait que l'évêché de Paris devint à ce moment un archevêché, et le pape Grégoire XV y ayant consenti, notre prélat fut le premier archevêque du siège. C'est de lui que notre cardinal sera coadjuteur et va hériter la crosse et la mitre archiépiscope, étant son neveu par le troisième fils du maréchal, Philippe Emmanuel.

Ce Philippe Emmanuel, troisième fils du maréchal, père du cardinal de Retz, est un personnage singulier. Le portrait fait de lui et conservé au XVII^e siècle à Villepreux, révèle un être assez insignifiant. Les contemporains paraissent confirmer cette impression. Tallemant dit qu'il n'était pas brave. Des scènes le montrent un peu bizarre, telle cette messe qu'il fait dire une fois, pour recommander à Dieu l'issue heureuse d'un duel qu'il

ORIGINES ET ENFANCE

a provoqué. On a beaucoup reproché au cardinal de Retz de n'avoir jamais eu de considération pour son père. Devant l'histoire, ce père pieux qui prodiguait ses libéralités aux bonnes œuvres, se recommande par la protection qu'il a accordée à Vincent de Paul. Car c'est lui qui a, pour ainsi dire, révélé, soutenu, aidé, encouragé le grand saint, et cela est un honneur.

Lorsqu'il avait dix-sept ans, son père, le maréchal, lui avait passé sa charge de général des galères de France et de lieutenant général du roi ès mers du Levant. Philippe Emmanuel avait d'abord voulu se faire prêtre, comme l'étaient ses oncles. Malheureusement, « Monsieur son père l'avait engagé dans le mariage, » et lui avait fait épouser Françoise Marguerite de Silly, fille du comte de La Rochepot, seigneur de Commercy, personne aux traits un peu anguleux, élégante, du meilleur monde, elle aussi très pieuse, qui se jeta dans les bonnes œuvres, comme son mari, et l'aida à toutes les fondations que rêvait de faire M. Vincent. Elle devait mourir à quarante-deux ans, en 1625, laissant trois fils. Le père désespéré, quitta le monde, reprit ses idées de vocation religieuse et entra à l'Oratoire, le 6 avril 1627. Nous le verrons apparaître de loin en loin, vivant modestement à Saint-Magloire, dans un petit pavillon qu'il avait fait construire, portant la haire, se donnant la discipline, distribuant ses biens aux religieux. Il mourra octogénaire en 1662 à Joigny.

Ces trois fils du maréchal de Retz avaient une sœur, la marquise de Maignelay. Ce sera, elle, la plus remarquable des quatre, une sainte femme, pleine de bonté, de vertus. Richelieu, qui, nous l'avons dit, détestait la famille, faisait exception pour elle. Il la citait comme la personne la plus digne de considération de son siècle. Elle était pieuse, secondait M. Vincent. Nous verrons comment son neveu, Retz, abusera de sa bonté et de l'aveuglement que sa charité lui imposait à l'égard de ses proches.

De toutes ces générations jusqu'ici, en somme, sauf une seule qui émerge, celle du maréchal, les autres sont composées de gens ordinaires.

Laissons quelques branches annexes. Notons seulement, parce que nous les trouverons sur notre chemin, certaines particularités. Plusieurs Gondi portent le titre de duc de Retz. Saint-Simon a une vive discussion à ce sujet. Par faveur spéciale du roi, en effet, les aînés de toutes les branches de Retz avaient le droit de se parer de ce titre ducal. Pour ne parler que du temps de notre

LE CARDINAL DE RETZ

cardinal, son frère aîné, Pierre va être duc de Retz, quoique chef d'une branche cadette, et le titre sera en même temps porté par le chef de la branche aînée, Henri, un cousin germain (issu de Charles de Gondi, M. de La Tour, frère du maréchal et oncle de Philippe Emmanuel, père de Retz). Le duc Pierre épousera la fille de son cousin, le duc Henri, et, en 1633, réunira les deux duchés par démission de son beau-père en son château de Mache-coul. Ce Pierre n'aura que deux filles, l'une qui se fera religieuse, et l'autre qui sera la duchesse de Lesdiguères : avec lui s'éteindront les duchés de Retz.

Parmi les autres Gondi, il y a un Jérôme, frère du maréchal, qui a construit à Paris, sur l'emplacement actuel de l'Odéon, un magnifique hôtel, devenu ensuite le somptueux hôtel de Condé. Les Gondi, d'ailleurs, ont possédé beaucoup de résidences. Ils avaient un château à Noisy-le-Roi, près de la forêt de Marly; un autre à Villepreux; à Saint-Cloud, une grande demeure. Un autre à Montmirail, à Joigny; mais il est temps d'arriver au cardinal en qui, pour la postérité, se résume tout l'éclat de l'illustre lignée.

Bien qu'il se soit plus tard qualifié, à tort, de parisien, Retz est né au château de Montmirail, en Champagne —, où venait souvent son père — : il y a été baptisé le 20 septembre 1613 : nous avons les registres de la paroisse. Ses parrain et marraine qui ont signé dont son oncle, l'évêque Jean-François de Gondi, l'appelèrent Jean-François Paul et le nom de Gondi fut écrit avec un y, manière de donner une tournure française à un mot italien. On ne sait pourquoi, plus tard, Retz a répété qu'il était né en 1614, se rajeunissant avec obstination d'un an.

Il était le troisième fils de Philippe Emmanuel de Gondi. L'aîné, Pierre, comte de Joigny et duc de Retz, né en 1602, avait onze ans de plus que lui : le deuxième, Henri, marquis des Isles d'Or, ou des îles d'Hyères, qui, destiné à succéder à l'oncle, évêque, devait être d'église et avait déjà reçu, presque au berceau, les abbayes de Buzay et de Quimperlé, mais mourra jeune, tué à douze ans, en 1622, d'un coup de pied de cheval, avait trois ans de plus que Paul.

Les trois enfants furent élevés ensemble à Paris. En 1613, l'année même de la naissance du troisième, le père, Philippe Emmanuel, cherchant un précepteur pour ses fils, s'était adressé

ORIGINES ET ENFANCE

à Bérulle, supérieur de l'Oratoire qui lui avait désigné M. Vincent de Paul, curé de Clichy, alors âgé de trente-sept ans. M. Vincent avait accepté sans enthousiasme. Mais la famille dans laquelle il entra, était pieuse, considérable, célèbre. Ce fut d'ailleurs une bénédiction pour lui, car grâce à M. et Mme de Gondi, il allait pouvoir entreprendre les grandes institutions charitables qui ont immortalisé son nom.

Il vint précisément prendre son service à Montmirail cette année 1613, où naissait notre futur cardinal, et semble donc avoir presque assisté à sa naissance. Il suivait la famille dans ses pérégrinations, à Joigny, Villepreux, préoccupé plutôt des pensées d'apostolat qui remplissaient son esprit : instruire les pauvres, venir au secours des malheureux, catéchiser, que de donner des leçons à deux petits garçons turbulents : ne parlons pas du troisième qui était avec sa nourrice. Et, en effet, ici se pose la question de savoir quel rôle il a bien pu jouer dans la formation de Paul de Gondi et quelle influence il a exercée sur le développement de son esprit.

Nous avons dit qu'il n'avait accepté ses fonctions de précepteur qu'avec répugnance. En 1617, il expliqua à Bérulle qu'il n'y tenait plus, que la besogne ne lui convenait pas, qu'il préférerait aller au fond des provinces évangéliser les paysans. Des chanoines de Lyon ayant à ce moment prié le supérieur de l'Oratoire de leur envoyer un prêtre pour la cure de Châtillon-les-Dombes, en Bresse, Bérulle leur indiqua M. Vincent, lequel, vers la fin de juillet 1617, partit, sans prévenir ses maîtres, et disparut. Or Paul de Gondi, à ce moment, avait trois ans et demi. M. Vincent écrivit ensuite au général des galères qu'il se jugeait incapable de s'acquitter de sa charge de précepteur. Ce fut une désolation pour M. et Mme de Gondi, qui pleurèrent. Ils purent le faire revenir plus tard, mais celui-ci n'accepta qu'à condition qu'il ne s'occuperait que de ses œuvres et non de l'éducation des enfants. Et, en effet, il devait dès lors s'en aller de village en village, prêcher, confesser. Nommé par M. de Gondi aumônier royal des galères, il se rendit à Marseille en 1622. On le voit circuler de tous côtés, s'occuper des forçats, des prisonniers. En 1624, il fonde la congrégation de la Mission qui va l'absorber. L'année suivante, 1625, Mme de Gondi mourut : tout se disloqua : Paul fut mis au collège des jésuites, il avait douze ans ; M. de Gondi se fit religieux, et M. Vincent disparut

LE CARDINAL DE RETZ

pour la famille. Il est donc bien difficile de dire que Vincent de Paul ait pu faire beaucoup pour l'éducation de Paul de Gondi. Il l'a vu à peine, lorsque l'enfant avait entre trois et douze ans : il n'était pas chargé de l'instruire, s'occupait d'autre chose. Aussi quand on lit ce que Victor Cousin écrit : « Il ne faut pas s'étonner de voir le cardinal de Retz citer Saint Anselme et Saint Augustin et faire preuve d'un certain savoir en théologie : il avait fait des premières études fort solides sous saint Vincent de Paul, » on ne peut que sourire ! Saint Vincent de Paul est certainement étranger à la formation théologique de notre personnage et même à toute autre formation.

Entre temps s'était posée pour l'enfant une question délicate. Son second frère, le petit marquis des Isles d'Or, destiné à l'Église, étant mort à douze ans, en 1622, l'usage voulait, dans les nobles familles du temps, que le frère suivant héritât des successions en expectative. C'était donc, pour garder l'archevêché de Paris, le tour de Paul de Gondi à être d'église, ou, du moins à se préparer à en être, car on ne conférait aucun ordre à des enfants. Les abbayes de Buzay et de Quimperlé lui revenaient. A neuf ans, on ne discute pas ces questions que les grandes personnes décident toutes seules. Paul de Gondi fut donc destiné à être d'église et eut les deux abbayes en question. Celle de Quimperlé, en Bretagne, rapportait 8 000 livres, celle de Buzay, près de Machecoul, au diocèse de Nantes, à sept lieues au sud de la ville, 15 000 ; cela faisait 23 000 livres de rentes, revenu appréciable pour un enfant. Paul de Gondi fut donc abbé. Lorsqu'il aura quatorze ans, en 1627, on le nommera chanoine de Notre-Dame de Paris, afin de le rapprocher du siège archiepiscopal qui lui est destiné, puis, une fois installé au chapitre, il n'y reparaitra plus.

Il nous raconte dans ses *Mémoires* que c'est malgré lui, à son corps défendant, qu'il a été obligé d'être d'église. Il veut faire peser sur les siens, surtout sur son père, la responsabilité de ce que l'homme « qui, dit-il, a eu l'âme la moins ecclésiastique de l'univers » ait subi une vocation forcée. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il n'a reçu les ordres engageant réellement sa vie qu'à trente ans, en 1643, de son plein gré, lorsqu'il se décida à devenir coadjuteur, et afin de ne pas laisser échapper l'occasion d'être archevêque. Jusque-là, il était parfaitement libre de rester dans le monde s'il eût voulu ; il ne tenait qu'à lui de renoncer à ses

ORIGINES ET ENFANCE

abbayes et à son petit collet. Nombre de ses contemporains, destinés comme lui à l'église, ont agi de la sorte. Beaucoup de gentilshommes devenaient prélats dans des conditions analogues aux siennes et pour les mêmes raisons que lui, tel le cardinal de Richelieu, sans plus ni moins de vocation. On le savait et le nombre en était si grand, que Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait en 1670 à M. de Pontchâteau, inquiet de tant de vocations suspectes : « Si les sentiments que vous avez sur les évêques et sur les suites des vocations humaines étaient vrais, il faudrait que tout le clergé du premier et du second ordre se déposât et qu'on en allât chercher d'autres dans les déserts. Je conviens bien avec vous qu'une partie des fautes et des malheurs qui arrivent aux ministres de l'Église dans l'administration de leurs emplois vient en punition de ce qu'ils n'y sont pas bien entrés. Mais croire que cela ne se rectifie pas par la suite d'une bonne vie et qu'il faille les désespérer tous s'ils ne changent d'état, c'est vouloir que la perfection soit de nécessité. » Et dans un panégyrique de Saint Charles Borromée, Paul de Gondi dira plus tard, en 1649 : « Quand vous commencez à vous connaître et que vous vous trouvez engagés par le choix de vos pères au service des autels, vous y engagez-vous ensuite par votre propre volonté, par le dessein de plaire à Dieu, de le servir et d'y faire votre salut ? » Il expliquait excellemment ce que faisaient les autres et ce qu'il aurait pu, apparemment, faire lui-même. En tous cas, comme tant d'autres aussi, il eût eu le loisir de refuser ce qui lui convenait si peu, dit-il. Nul, surtout son père, bien mis à l'écart par lui à la date où il se décida, n'était certes en mesure, plus tard, en 1643, de le contraindre à entrer dans un état qui lui répugnait autant qu'il veut bien le dire.

On se borna, le 5 juin 1623, à lui conférer la tonsure, formalité sans importance. Il ne porta jamais la soutane, mais comme il le dit quelque part, seulement « un petit collet et un habit noir tout simple. » Encore ce costume le désignait-il moins comme ecclésiastique que comme un écolier.

Sa mère, Mme de Gondi, morte en 1625, le père retiré à l'Oratoire, notre jeune garçon, âgé de douze ans, fut donc mis au collège de Clermont, chez les jésuites. Il ne pouvait qu'y être bien accueilli, les jésuites devant beaucoup à sa famille.

Il s'y montra un élève remarquablement brillant. Il avait une

LE CARDINAL DE RETZ

extrême facilité de travail, comprenait vite, composait à merveille. Ce fut une tête de classe. On dit qu'il apprit six langues : le latin, le grec, l'allemand, l'espagnol, l'italien, l'hébreu. Il parlait l'italien couramment. Rarement les bancs du collège de la rue Saint-Jacques avaient vu écolier aussi bien doué. En philosophie, « ayant l'esprit pénétrant, les difficultés qui rebutent les autres, nous dit-on, faisaient ses douceurs et ses divertissements. »

Pour le caractère et la conduite, ce fut autre chose. Ici, maîtres et élèves ne paraissent pas avoir gardé un très bon souvenir de leur rencontre. Gondi manifesta de bonne heure une humeur indisciplinée, fougueuse, altière. Il traitait de haut en bas ses camarades. Les camarades ripostèrent par des bourrades. Il y eut des querelles. Les jésuites, au bout de peu de temps, traitèrent le jeune émancipé comme il le méritait, c'est-à-dire, sévèrement. Le P. Rapin dit dans ses *Mémoires* qu'ils ne l'ont pas assez ménagé. Paul de Gondi n'a jamais aimé les jésuites. Le même P. Rapin écrit qu'il les détestait parce que ceux-ci l'avaient trop connu dans sa jeunesse, ce qui est possible. Néanmoins, ils ne le chassèrent pas. Il put achever ses études, et, le 6 juillet 1631, à dix-huit ans, il passait son baccalauréat. Les conclusions de sa thèse, rédigées en latin, étaient dédiées à son oncle l'archevêque de Paris, Jean François de Gondi, dont le portrait, fait par du Monstier, était gravé au-dessus du texte imprimé. Cette thèse parlait de tout, de logique, de morale, de psychologie, de métaphysique, mélange, comme il convenait en ce temps, de scolastique et de péripatétisme. Gondi fut reçu.

Il déclare dans ses *Mémoires* qu'il prit alors la résolution, puisqu'il devait être d'église, de suivre l'exemple du cardinal de Richelieu et de s'adonner délibérément aux études théologiques. Il ajoute que le cardinal de Richelieu, informé, exprima le désir de le connaître, mais que Gondi, par fierté dédaigneuse, refusa, sous prétexte qu'il était malade. Richelieu fut surpris.

Gondi alla donc à la Sorbonne où s'enseignait la théologie. Un de ses familiers nous déclare qu'il étonna ses professeurs par sa vaste capacité : « Il semblait, dit-il, qu'il vînt plutôt enseigner qu'apprendre. » Nous savons les noms de ses maîtres, MM. Isambert et Lescot. Il mit cinq ans à prendre sa licence. Lui-même nous a donné, dans un certificat, les dates de ces longues et interminables épreuves ainsi que leurs titres : « J'ai répondu pour la tentative, dit-il, à maître Châtelain, le 8 janvier 1636; l'année

ORIGINES ET ENFANCE

suivante, pour la majeure ordinaire, le 13 février, à maître Julien Joubert; pour la sorbonnique, le 13 novembre; et enfin, pour la mineure ordinaire, le 29 décembre, à maître de Besse. » Il fut reçu le 29 janvier 1638.

Cette admission provoqua un second incident avec le cardinal de Richelieu. La Faculté avait l'habitude de proclamer le premier de la liste des candidats admis. Il fut question, pour cette place, de Paul de Gondi et d'un M. de La Mothe-Houdancourt, parent du cardinal ministre. Celui-ci, proviseur de la Sorbonne, fit dire aux professeurs qu'il leur recommandait son parent. Averti, Paul de Gondi alla trouver un prélat ami de Richelieu, Abra de Raconis, et le pria de vouloir bien dire à Son Éminence que, par déférence pour elle, il se désistait de sa prétention à la première place. Richelieu, mal disposé, sans doute, répondit dédaigneusement que ce n'était pas la peine, qu'il s'en remettait au mérite de son protégé. Gondi piqué, prit feu, s'agita, et, à force d'intrigues, semble-t-il, mais, croyons plutôt, grâce à sa valeur, emporta, par 84 voix, la place convoitée. On ne dit pas ce qu'en pensa Richelieu.

Tel était le côté studieux de cette jeunesse. Il faut voir maintenant l'autre; car il y en avait un autre, de même qu'au collège les succès scolaires avaient comme contre-partie les effets de son humeur difficile. Ici, l'autre côté n'était rien moins que recommandable.

Le gouvernement de Louis XIV, plus tard, extrêmement monté contre Paul de Gondi, déclarera et écrira « qu'il avait mené, dès les premières années de son existence, une vie scandaleuse. » Le 9 juillet 1655, Mazarin parlera à Lionne de « sa vie libertine dès les premières années. » Les témoignages que nous avons paraissent confirmer ces appréciations.

Il faut songer que Gondi était un jeune homme riche, élégant, sans mère et à peu près sans père, d'une humeur hardie, fort intelligent, incapable de subir la moindre contrainte, avec cela plein de passions, d'une vie physique débordante et emportée. Il y en avait plus qu'il n'en fallait pour faire de lui un bel exemplaire de quelque don Juan. Il l'a été. Dans les débuts de ses *Mémoires* il a raconté lui-même ses succès. La main d'un ami scrupuleux et prudent a déchiré beaucoup de passages de ces confidences. Il en reste assez pour juger le personnage.

LE CARDINAL DE RETZ

Il débuta dès le collège. Encore sur les bancs des jésuites, il se mit en tête de conter fleurette à une jeune fille fort innocente qui l'écouta. La mère outrée prévint M. de Gondi père qui consentit à ramener son fils en classe en le chapitrant. Il s'attaqua alors à une dame mariée, Mme du Châtelet. Mais celle-ci se moqua de lui, le traita « d'écolier » et le mit à la porte. Il en fut si mortifié qu'il provoqua en duel l'ami de cette dame, un M. d'Harcourt, lequel en deux temps, ayant immobilisé le jeune homme, lui dit : « Vous êtes un joli garçon, allez-vous-en ! » et eut le bon goût de ne pas raconter l'histoire. Retz veut nous persuader dans ses *Mémoires* qu'il se livrait à ces incartades afin d'obliger son père à lui retirer la soutane ; il oublie qu'il ne la portait pas.

La preuve en est que son frère aîné devant se marier avec une riche héritière, Paul de Gondi résolut d'épouser la cadette, âgée de dix-huit ans, Mlle de Scépeaux, charmante personne, rose, avec de beaux yeux, un teint vermeil, et surtout 80 000 livres de rentes, plus, le duché de Beaupréau. Gondi vint au mariage de son frère, en août 1633 — il avait vingt ans — à Machecoul, soupira, gagna la femme de chambre de la belle et conçut l'idée extravagante d'enlever Mlle de Scépeaux pour la conduire jusqu'en Hollande. Malheureusement, il fut trahi et son père, informé, l'emmena le lendemain, de très bonne heure, au loin. Il essaya ensuite de reprendre l'affaire : une lacération des *Mémoires* nous empêche de savoir comment il échoua. On voit donc qu'à cette date, le collet et les abbayes ne lui pesaient guère, et qu'il paraissait assez bien disposé à y renoncer afin de se marier.

Lacune encore dans les *Mémoires* sur la fin d'une amourette avec une aimable demoiselle, Marie Galateau, de naissance ordinaire, ce qu'on lui reprocha assez. Il aurait eu une vive passion pour cette personne et, plus tard, il parlait à Mme de Sévigné, avec une mélancolie émue, de sa « divine beauté. »

Lacération encore pour les débuts de ses amours avec Anne de Rohan, princesse de Guéméné, qui avait trente ans — nous sommes vers 1633-1635, — Paul a de vingt à vingt-trois ans.

Tallemant des Réaux affirme, d'après ses confidences, que notre jeune homme, à ce moment, n'avait, vraiment, dit-il, que « la galanterie en tête. » Il raconte comment une fois surpris par un mari, qu'accompagnait des gens armés, Gondi se

serait battu devant la porte de la dame vigoureusement, et ayant déconfit le bonhomme, qui voulait l'assassiner, aurait ensuite tranquillement poussé les verrous et repris ses occupations galantes. Il raconte encore qu'on aurait un jour proposé à Gondi d'épouser une Allemande, grosse héritière catholique, que ses parents, luthériens, persécutaient. Il serait parti pour l'Allemagne, promettant à l'indicateur qui lui signalait l'affaire, une de ses abbayes, aurait vu la jeune fille, lui aurait parlé, mais un prétendant, un Weimar, s'étant mis à la traverse, il y aurait eu un duel, finalement l'entreprise n'aurait pas réussi. Donc, encore ici, Gondi acceptait bien l'idée de ne plus penser à être ecclésiastique.

Nous venons de parler de duels. Ils ont abondé dans cette jeunesse tumultueuse. Mazarin plus tard le relèvera avec vivacité, et le marquis d'Argenson, petit-fils de M. de Caumartin, grand ami de Retz, écrira : « Avant l'âge de dix-sept ans, il s'était battu trois fois en duel et avait eu deux ou trois galanteries d'éclat. »

A vingt ans, il provoqua un M. du Plessis-Praslin pour une vétille. Notons que ce M. du Plessis-Praslin était abbé comme lui, qu'il quittera ses abbayes pour devenir marquis, se marier et épouser Mlle d'Escars, en quoi Gondi aurait pu suivre son exemple. Le duel eut lieu au bois de Boulogne. Gondi reçut un coup d'épée dans la gorge et en donna un dans le bras de l'adversaire. La blessure ne fut de part et d'autre que légère. Un peu plus tard il se mesura avec un neveu du maréchal de Bassompierre, à l'épée et au pistolet, derrière les Minimes du Bois de Vincennes. Ce neveu reçut un coup de pointe dans la cuisse et une balle dans le bras. Il n'avait pas de chance, car il semble que Gondi n'ait pas été un bretteur émérite. Un de ses adversaires, qui eut une fois raison assez facilement de lui, lui disait négligemment : « Je vous aurai bientôt culbuté ; ce n'est point là votre métier ! »

Il faudra écouter plus tard le cardinal de Retz, parlant au roi, dans un discours contre le duel, au nom de l'assemblée du clergé, et flétrissant « les mains furieuses de ces hommes sanguinaires, ou plutôt frénétiques, qui renoncent à leur naissance et qui, par un aveuglement prodigieux, se dégradent eux-mêmes dans les duels pour prendre la qualité infâme de gladiateurs ! »

Mais le tableau de cette jeunesse agitée ne serait pas complet

LE CARDINAL DE RETZ

s'il n'était fait place ici à un document curieux datant de cette époque qui va nous révéler, au milieu de ces excès d'adolescent, les extraordinaires pensées qui bouillonnaient dans ce cerveau et sont propres à expliquer le reste de sa vie.

Ce document est un écrit que Retz a composé à l'âge de dix-huit ans, en 1631, la *Conjuration de Fiesque*. Le fond n'est pas de lui. Il a suivi un livre italien paru sur le sujet en 1629, la *Congiura del conte Gio Luigi de Fieschi*, d'Agostino Mascardi. Mais de ce livre il s'est servi pour exposer, sous la fiction d'un récit d'histoire, les rêves qu'il caressait.

Le sujet du livre est assez simple. Vers 1547, la république de Gênes se trouve dominée par l'illustre famille des Doria, dont un des membres les plus célèbres, André Doria, fameux capitaine du xvi^e siècle, a réformé la constitution de la ville et concentré les pouvoirs entre ses mains. Un noble Génois d'une aussi importante lignée, Jean-Louis de Fieschi, afin de délivrer sa patrie de cette tyrannie, organise un complot, se soulève, fait massacrer le neveu d'André Doria, s'empare de la ville, mais se noie accidentellement dans la mer, et l'affaire en reste là. Mascardi, qui reproduisait des récits antérieurs, condamnait sévèrement Fieschi et se prononçait en faveur de Doria.

Gondi, lui, va faire tout le contraire. A ses yeux, Doria est un tyran, un despote haïssable; Fieschi est un noble défenseur de la liberté. Or, dans Doria, c'est Richelieu que Gondi va viser, et, de son écrit, il va faire une sorte de pamphlet indirect contre le ministre de Louis XIII, pamphlet plein d'insinuations hostiles, d'allusions, et aussi de maximes, de réflexions politiques à la façon de Machiavel. Quant à Fieschi, c'est lui-même, qui désire débarrasser la France de ce tyran, évidemment pour se mettre à sa place. Il esquisse donc un programme de ce qu'il voudrait être, à savoir un personnage historique de haute allure, commençant par être conspirateur, mais un conspirateur de grand style à la manière de Catilina. Et il se peint complaisamment dans Fieschi. Fieschi a vingt-deux ans. « Il est un des plus beaux et plus élevés esprits du monde, ambitieux, hardi, entreprenant. » Il est « amoureux de la gloire. » Il doit faire naître les occasions de l'acquérir, car le tyran (Doria ou Richelieu) a un extrême pouvoir qui tient et opprime tout le monde. « Pour s'agrandir dans le service de sa patrie, » il faut « abattre la puis-

sance de ce tyran. » Ce tyran est jaloux de lui (Fieschi ou Gondi), de sa naissance, « plus élevée que la sienne, » de ses biens, « plus légitimement acquis que ceux qu'il possède, » de sa réputation. Il est envieux, ambitieux, violent, insolent, soupçonneux. Il hait Fieschi (ou Gondi) à cause de sa « noble fierté » et de sa « générosité. » De son côté, Fieschi (ou Gondi), impatient de se produire, trouve « insupportable à un homme de cœur de vivre dans un État où il ne peut trouver aucun moyen légitime de s'élever et où la grande naissance et le mérite ne mettent presque pas de différence entre des personnes illustres et les hommes les plus ordinaires. » Il se fait dire par un de ses personnages : « Vous êtes né dans un siècle malheureux auquel il faut être rampant ou persécuté. Le mérite y tient lieu de crime et la bassesse est tous les jours récompensée. » Il se fait pousser à agir : « Songez qu'il ne faut qu'un homme seul de votre condition et de votre mérite pour redonner cœur aux autres et les enflammer du premier amour de leur liberté. Répondez aux souhaits de tout le peuple : secondez les vœux de la plus saine partie de la noblesse.... Qu'on ne parle point de votre jeunesse comme d'un obstacle au succès d'un dessein si glorieux. » Allez!

Évidemment Gondi est bien italien, ici, pénétré des idées politiques qui courent au milieu des républiques libres de son temps, dans la péninsule, contre la tyrannie et les despotes. La duchesse de Nemours, dans ses *Mémoires*, croit que c'est le livre de Mascardi qui a rempli la tête du jeune homme des chimères qui l'ont hanté plus tard. Il faut penser plutôt que dans ce livre Gondi n'a fait que formuler ce à quoi il songeait en silence. Il écrira dans ses *Mémoires*, au moment de se jeter dans le mouvement des barricades : « Je voyais la carrière ouverte aux grandes choses dont la spéculation m'avoit beaucoup touché dès mon enfance. » Il avoue.

Cette *Conjuration de Fiesque* n'était pas faite naturellement pour être publiée : elle eût conduit son auteur tout droit à la Bastille. Elle n'a paru qu'en 1665. Mais Gondi la fit courir sous le manteau, et, hasard ou non, le texte fut mis par Boisrobert, à qui l'avait communiqué Lozières, ami de Retz, sous les yeux de Richelieu. Le cardinal feuilleta, fronça le sourcil et prononça devant Senneterre et le maréchal d'Estrées, qui l'ont répété : « Voilà un dangereux esprit ! » Il ne savait pas si bien dire !

Cet incident, joint à ceux qui avaient précédé, n'était pas

LE CARDINAL DE RETZ

fait pour rendre très indulgent le cardinal ministre à l'égard d'un jeune homme à ce point inquiétant. Nous avons dit qu'il n'aimait pas les Gondi. Il parle quelque part de « ces créatures de la reine Catherine de Médicis qui les éleva d'une très basse naissance aux premières dignités de l'Église et de l'État. » Durant son ministère il les a écartés systématiquement de tout. En 1635, il obligera le duc de Retz, Pierre, le frère aîné du futur coadjuteur, à se démettre du généralat des galères, afin de donner la charge à son propre neveu du Pont de Courlay, ce dont la famille de Gondi sera outrée. A l'égard de Paul de Gondi, il professera une antipathie croissante. Une fois où il le croîsera, il dira à son entourage : « Voilà une étrange rencontre d'homme : ne trouvez-vous pas qu'il a un visage patibulaire ? » Le mot, recueilli, sera plus tard abondamment exploité. Parlant de lui encore, il l'appelait : « Ce petit audacieux ! » Et comme on lui racontait que le jeune homme, âgé alors de vingt-deux ans, venait de s'essayer à prêcher aux carmélites de la rue Chapon, devant la reine, et avait, ma foi, réussi, il répondait aigrement : « Il ne faut pas juger les choses par l'événement : c'est un téméraire ! » Évidemment il ne pouvait pas le souffrir.

Alors la famille troublée jugea prudent d'éloigner Paul de Gondi, de l'envoyer au loin, de lui faire faire un voyage, par exemple en Italie. C'était la mode en ce temps-là que les jeunes gens de sa condition achevassent leurs études par des pérégrinations au delà des frontières.

Gondi partit en mars 1638. Il avait vingt-cinq ans. Son voyage va durer dix mois. Il était accompagné de quatre jeunes gentilshommes et de Tallemant des Réaux, l'auteur des *Histoires*, alors âgé de dix-huit ans. Il se rendit à Florence où il fut bien reçu par un chevalier de Gondi, secrétaire d'État, lequel, raconte Tallemant, se mit à rire lorsqu'on lui demanda « si les Gondi de France estoient effectivement de vrais Gondi. » Il alla ensuite à Venise. Il y resta jusqu'à la mi-août. Il eut été extraordinaire qu'il ne commit pas quelque sottise. Il s'amouracha d'une certaine noble signora, manqua être assassiné et l'ambassadeur de France, M. Claude Mallier, chez qui il logeait, dut le prier de déguerpir. Il gagna Rome. L'ambassadeur, maréchal d'Estrées, averti, lui recommanda d'être circonspect et de se bien conduire. Peut-être le prévint-il, comme Peiresc prévenait Jean-Jacques Bouchard, allant aussi à Rome, qu'il y avait dans

ORIGINES ET ENFANCE

ce pays-là plusieurs précautions à prendre : ne jamais parler, ni en bien, ni en mal, de Dieu et du pape, s'habiller sévèrement, afin de paraître vénérable, éviter la débauche et la dépense, fréquenter le moins possible les Français et ne se jamais mêler avec les Italiens d'histoire de jeu et de femme. Gondi suivit ces prescriptions.

Il entendit donner une bonne opinion de lui : était-ce afin de mieux s'assurer dans l'avenir les dignités ecclésiastiques auxquelles il pensait donc, quoiqu'il en dise? Il évita les aventures, tâcha d'être modeste, malgré ses belles livrées, son équipage brillant, ses sept ou huit gentilshommes (il ne fallait pourtant pas laisser oublier qu'il était de famille ducale); surtout il essaya de faire connaître son talent de parole et se fit entendre à l'École dominicaine de la Sapience où, dans un beau discours, bien étudié, il développa éloquemment l'idée qu'il fallait vénérer le chef de l'Église, le respecter, lui obéir. Il sera très fier, plus tard, de cette profession de foi : il la rappellera dans une lettre à l'abbé Charrier du 16 février 1652, en un temps où on suspectait ses sentiments de soumission à l'égard du Saint-Siège : « Dans la plus docte école du monde, dira-t-il, j'ai fait éclater à vingt-trois ans (il se trompe, il en avait vingt-cinq) si clairement mes pensées sur ce sujet, que je ne conçois pas qu'il y ait encore des esprits capables de ces sortes d'ombrages si mal fondés. » Il se fit présenter partout, reçut à sa table, acquit des amis, fut très prudent, bien qu'il parle d'un incident avec l'ambassadeur d'Allemagne, prince de Schomberg, auquel il aurait tenu fièrement tête, incident dont on n'a pas trouvé ailleurs confirmation; puis, vers la Noël, après trois mois et demi de séjour, sous prétexte qu'il avait reçu de Paris avis de rentrer, dit-il, en réalité, fait entendre Tallemant des Réaux, parce qu'il n'avait plus d'argent, il revint.

Il revenait plus que jamais pénétré des idées ambitieuses exposées par lui dans la *Conjuration de Fiesque* et du désir de les réaliser. Il voulait devenir quelqu'un; il lui fallait se montrer, arriver. Il chercha. Ne voyant pas se produire l'occasion attendue, il décida de la provoquer. Il raconte ici dans ses *Mémoires*, une histoire un peu extraordinaire qui ne laisse pas que d'inspirer de forts doutes, au sujet d'un essai qu'il aurait fait d'assassiner le cardinal de Richelieu. Il aurait formé un complot avec La Rochepot, son cousin germain, jeune homme de vingt-cinq ans, familier de Gaston, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII. La

LE CARDINAL DE RETZ

Rocheport aurait pressenti le prince. Mais celui-ci ayant éludé, les deux jeunes gens se seraient décidés à procéder seuls. Le cardinal de Richelieu devait tenir sur les fonts baptismaux, Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, à la chapelle du Dôme aux Tuileries. Nos deux compères profiteraient de la circonstance, permettant d'approcher de Richelieu, le tueraient, puis se sauveraient à Sedan, pays alors hors du royaume, des relais étant préparés d'avance sur la route. Des conjurés avaient été recrutés, Lannoi, La Frète, Boissy, l'Estourville. Malheureusement la cérémonie ayant été remise, le coup manqua. Cette histoire ne s'accorde pas bien avec les dates. La princesse dont il est question est Mademoiselle, fille du duc d'Orléans. Or elle a été baptisée au Louvre, à neuf ans, le 17 juillet 1636, et non aux Tuileries en 1639, année où se placerait l'aventure contée par Retz. Personne n'a connu ce soi-disant complot. Gondi brode, peut-être, sur un projet un peu vague.

Afin de prendre sa revanche, il entra alors dans une autre conspiration, celle-là réelle, et qui fit autrement de bruit, la conspiration du comte de Soissons. Le récit de son rôle paraît encore ici, dans ses *Mémoires*, sujet à caution. D'après lui, Soissons préparant sa révolte, l'aurait mandé près de lui à Sedan. Il y a des raisons de croire que c'est plutôt Gondi qui s'est offert. A Sedan, il aurait expliqué au comte de Soissons qu'il devait prendre les armes : « Un prince du sang doit plutôt, lui expliquait-il, faire la guerre civile que de remettre rien de sa réputation ou de sa dignité. » Soissons hésitant, changeant cinq fois d'avis, se serait enfin décidé à charger Gondi d'aller à Paris lui recruter des partisans, et, chose singulière, Gondi serait allé les chercher parmi les prisonniers enfermés à la Bastille, Cramail, Vitry, Bassompierre ! En ville il se serait adressé à des magistrats, aux gens des faubourgs, aurait distribué dans les quartiers pauvres 12 000 écus, donnés par Soissons. Puis il aurait tracé le beau plan d'exécution suivant : Soissons envahirait la France, gagnerait une belle bataille : à cette nouvelle, Vitry, Cramail et consorts soulèveraient les prisonniers de la Bastille, s'empareraient de la forteresse, sortiraient dans la rue Saint-Antoine, battant le tambour : les affidés accourraient, marcheraient vers le Louvre, Gondi en tête, avec vingt-cinq gentilshommes ; saisiraient le Pont-Neuf, lèveraient des barricades et s'empareraient de Paris où sans doute à ce moment Gondi serait maître du pouvoir,

ORIGINES ET ENFANCE

comme Fieschi. Malheureusement tout ce beau plan resta sur le papier. Soissons envahit bien la France, livra la bataille attendue, la gagna à la Marfée, mais fut tué, et personne à Paris ne bougea.

C'était une déception. Gondi s'était cru près de devenir le chef d'une ville autrement grande que Gênes et tout s'en allait en fumée! Il fut désillusionné! Décidément il était difficile de révolutionner un État comme la France. Après avoir bien réfléchi, il pensa qu'il valait mieux peut-être, tout compte fait, accepter la fortune que sa famille était en mesure de lui offrir : la coadjutorerie de l'oncle, archevêque de Paris, le cardinalat et le reste. La partie était encore belle, et qui sait ce qu'on en pourrait tirer! Il se décida donc. Il serait d'Église. Il allait demander tout de suite à être nommé coadjuteur.

Il chargea son père de présenter la demande à Richelieu. M. de Gondi fut bien reçu! Après la Marfée, Richelieu avait eu vent du rôle joué par Paul de Gondi dans le complot de Soissons. Il refusa. L'ancien général des galères ayant insisté, s'étant laissé aller à quelque vivacité de langage, le cardinal le fit immédiatement sortir et l'envoya en exil à Lyon. Parlant à un évêque de cette démarche, le ministre disait que Paul de Gondi n'était qu'un « songe creux. » « Il le mettait au nombre de ces pâles et mélancoliques individus qui viennent au monde pour en traverser le repos! »

Richelieu mourut. Alors la famille tâcha d'obtenir de Louis XIII ce que le tout-puissant ministre avait refusé. L'oncle, l'archevêque de Paris vint, lui-même, présenter son neveu au roi. Louis XIII se montra aimable, mais quand on lui parla de nommer le jeune homme coadjuteur, connaissant probablement les impressions de Richelieu, il répondit : « Il est trop jeune! » On l'avait mécontenté, du reste, par une manifestation intempestive du chapitre et des curés de Paris allant remercier d'avance l'archevêque de demander son neveu pour coadjuteur, manière de pression inadmissible. A quelque temps de là, Louis XIII, sur l'avis du P. Sirmond, jésuite, son confesseur, fit proposer à Gondi le petit évêché pauvre et lointain d'Agde, qui comptait à peine vingt-deux paroisses. Gondi refusa avec respect en faisant observer que « sa dévotion ne le portait pas en Languedoc; » où il manquerait certainement de bons conseils!

A son tour Louis XIII mourut. Un enfant de cinq ans allait

LE CARDINAL DE RETZ

lui succéder, conduit par une mère faible et un ministre italien sans autorité. C'était maintenant que Gondi allait pouvoir se donner enfin libre carrière! Il exulta! Ainsi qu'il l'a écrit dans une phrase célèbre : il n'avait fait jusque-là que badiner avec les violons, il allait à présent monter sur le théâtre et faire voir ce dont il était capable. Avant de l'y suivre, tâchons de démêler son caractère si complexe et si contradictoire!



CHAPITRE II

LE CARACTÈRE

RETZ ITALIEN || SON PHYSIQUE || INTELLIGENCE, CHARME, ESPRIT ||
BONTÉ, GÉNÉROSITÉ || SON AMOUR DE LA GLOIRE ET DE L'ACTION ||
VANITÉ, LÉGÈRETÉ, PARESSE || SA THÉORIE DU POLITICIEN || CYNISME ||
|| SA RELIGION || FAIBLESSES DE CŒUR.



Pour beaucoup, comme M. Chantelauze, « Retz est un sujet d'énigme depuis le premier jour jusqu'au dernier. » Le sévère P. Rapin a écrit : « Sa vie fut un des grands scandales de ce siècle, » et d'Argenson disait au Régent : « Ses malheurs sont une leçon pour les brouillons et les étourdis. » En écrivant ses *Mémoires*, pleins de talent, c'est-à-dire, en donnant à la postérité la plus habile comédie qu'il ait jouée, Retz a le moins qu'il a pu, facilité la tâche aux historiens. Disons ce que les documents nous révèlent.

De père en fils, avons-nous constaté, toute la filiation paternelle ascendante de notre personnage est italienne. On ne saurait trop le répéter; Retz est un Italien : c'est un Italien du xvi^e siècle, un Florentin, familiarisé avec toutes les idées politiques de la péninsule. C'est aussi un prélat romain, de la Rome de la Renaissance. Il n'a de sang français que par sa mère, sa grand'mère, son arrière-grand'mère. Dire que cela aurait suffi pour faire de lui un pur Français, serait autoriser la thèse qui soutiendrait que les rois Bourbons, qui ont eu, eux aussi, des mères, grand'mères et arrière-grand'mères étrangères, étaient des étrangers. Il a été français surtout par l'éducation.

Les contemporains l'ont bien senti. Pour les princes de Condé et de Conti, pour Mazarin, bon juge en l'espèce, Gondi

LE CARDINAL DE RETZ

n'était qu'« un italien. » Mme de Nemours parlant des Italiens, disait : « les gens de son pays. » Les pamphlets l'accablèrent de ce reproche : « Vous êtes Florentin par vos ayeux, » disait l'un ; « Traître florentin, disait l'autre, c'est toi qui troubles l'union qui devrait être parmi les Français ! » Gondi n'avait-il pas le sentiment de cette cause d'infériorité quand il répétait des phrases comme celles-ci : « Nous sommes nés Français par la miséricorde de Dieu. » « Je n'ai rien fait qui ne soit digne d'un véritable Français. » Regardons-le de près.

Il n'est pas beau. Il a le teint brun, les cheveux noirs, la figure tourmentée, courte, large, sans distinction, enlaidie par un nez en pied de marmite ; des sourcils épais, les yeux voilés du myope. — Bossuet parle pourtant quelque part de ses « tristes et intrépides regards. » — Il est petit, mal fait ; il a « les jambes tortues, » au dire de la duchesse de Nemours ; avec cela, malpropre, distrait, si inhabile de ses doigts, raconte quelqu'un, qu'il ne sait ni mettre des éperons, ni boutonner son pourpoint, il ne paraît guère séduisant ! Il en convenait lui-même. Il a écrit dans ses *Mémoires* : « Mme de Carignan déclarait un jour devant la reine que j'étais fort laid : c'est peut-être l'unique fois de sa vie où elle n'ait pas menti. »

Et cependant il a eu tous les succès féminins qu'il a voulus, ou à peu près. On l'appelait dans les mazarinades « le beau ténébreux ! » Avec un certain air fier « dans les yeux, dans le visage, dans la taille et dans les mouvements de sa personne, il possédait (paraît-il) ces charmes inévitables qui rendirent le grand duc de Guise du temps de la Ligue, maître absolu de toutes les volontés. » Comment expliquer cette mystérieuse séduction ?

C'est qu'il était d'abord très intelligent. Ici aussi, tout le monde est d'accord. Ménage, Chapelain, Mme de Motteville, Jean Vallier exaltaient cette acuité intellectuelle pénétrante, dont nous pouvons juger par ses *Mémoires*, remplis de vues fines, spirituelles, de remarques de psychologie avisées, d'idées et d'observations si avancées pour son siècle. D'ailleurs, pur intellectuel, car il n'entendait rien aux arts, ce dont Mme de Sévigné se chagrinait assez.

Il était ensuite fort instruit. Quoiqu'on le tint pour paresseux, il semble avoir beaucoup étudié. Peut-être travaillait-il vite et retenait-il bien ; peut-être aussi s'instruisait-il en écoutant. Il a été un théologien savant : ses sermons en témoignent ; un phi-

LE CARACTÈRE

losophe informé. Sa puissance d'assimilation était telle que rien ne lui paraissait étranger. Il s'occupait de droit international, de politique, de cas juridiques, d'histoire. On appréciera à Rome ses connaissances et on le consultera dans des cas difficiles. Nul n'écrivait mieux en latin que lui, plus purement et élégamment. Surtout, il parlait fort bien, « avec une facilité, dit Montglat, qui lui était naturelle, » effet, peut-être, de cette merveilleuse mémoire à laquelle fait allusion l'abbé Michel de Marolles.

Comme homme, dans les rapports quotidiens, il était charmant. Sans doute lorsqu'on lit une dépêche de l'ambassadeur à Rome, Valençay, de 1652, où il est dit : « qu'il était fort obligeant, courtois, plein de chaleur quand il voulait exiger une grâce, un bien ou un service de quelqu'un, et fort tempéré à l'effet des espérances qu'il donnait pour parvenir à son but, quand il y était arrivé, » on soupçonne que les frais qu'il faisait n'étaient pas désintéressés, qu'il calculait. Cependant ses amis l'ont beaucoup aimé, et toujours : c'est un signe. L'abbé de Machaut écrivant de Rome à Lionne, secrétaire d'État, les vifs regrets que laissait le départ de Retz à l'ambassadeur, M. de Chaulnes, et à Mme de Chaulnes, ajoutait : « ils perdent un galant homme et un cher ami. » On sait la passion amicale qu'a eue pour lui Mme de Sévigné. Elle parle dans une de ses lettres de « son amitié délicieuse, » de « sa tendresse et sa bonté pour moi. » Elle le définissait : « un cœur dont le penchant naturel était la tendresse et la libéralité. »

« Il se faisait aimer parce qu'il aimait aimer, » a dit l'auteur de son oraison funèbre à Saint-Denis, qui ajoute : « Il avait l'abord agréable, une affabilité exquise, un visage toujours serein. » Par là, il pénétrait les cœurs. « Le voir et l'aimer c'était une même chose. » Singulière puissance que cette attraction, faite d'un charme enveloppant, indéfinissable et profond!

C'est qu'il était fin, gracieux, spirituel : « l'adorable Gondi, » disait Ménage. Balzac, Sarrazin, Adrien de Valois, Chapelain parlaient de lui avec enthousiasme. Scarron qui le recevait souvent dans son hôtel de Troyes, rue d'Enfer, et lui dédia son *Roman comique*, faisait allusion, dans cette dédicace à « l'honneur que vous me faites de m'aimer et que vous m'avez témoigné par tant de bontés. »

Puis il était bienveillant, généreux. La Rochefoucauld, dans le

LE CARDINAL DE RETZ

portrait poliment désagréable qu'il a tracé de lui, et où les compliments se mêlent habilement aux perfidies, reconnaît « qu'il était incapable d'envie et d'avarice. » Mme de Sévigné le proclamait « le plus généreux et le plus noble de tous les hommes. » Il n'est infortune rencontrée sur son chemin qu'il n'ait secourue. Le roi d'Angleterre, Charles II, détrôné, arrivant à Paris dans le dénuement et la reine régente ne pouvant rien pour lui, Retz, spontanément empruntait 1 500 pistoles et les lui faisait parvenir par lord Taafe, geste de grand seigneur ! Il a donné sans compter. Le cousin aimable et malheureux qui l'a aidé à faire sa généalogie, Corbinelli, recevait de lui une pension de 200 pistoles. A quelqu'un qui l'avait servi vingt-quatre ans, Michel d'Hervilly, il donnait 1 200 livres par an. Il a comblé son personnel. Il ne comptait pas. Il n'était pas homme d'argent. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait fait plus de quatre millions de livres de dettes.

Mais il faut voir maintenant les revers de cette séduisante nature.

S'il était spirituel, et ses *Mémoires* pétillent de trouvailles, il était aussi railleur, caustique, jeu dangereux qui blesse les gens. On l'a comparé à Talleyrand. Son persiflage, par moments, fait plutôt penser à celui de Voltaire. Il existe une certaine correspondance de lui avec un archidiacre de Rouen, M. Pâris, son administrateur des revenus de l'abbaye de Saint-Denis, pleine de familiarités drôles et de gaietés brutales, qui caractérisent bien sa manière, à cet égard, un peu inquiétante ; nous en rencontrons quelques exemples. Le pire est qu'il se laissait aller à ses saillies avec insouciance, légèreté, sans beaucoup croire à ce qu'il disait, peut-être, mais aussi sans trop mesurer l'effet de ses mots.

Ce qui n'était, au contraire, chez lui, ni jeu, ni légèreté, mais l'expression de son ardent tempérament, c'était son ambition, mais une ambition âpre, effrénée, avec une part, certainement de mégalomanie.

Se dépeignant lui-même dans la *Conjuration de Fiesque*, il se décrivait ainsi : « Il avait la mine haute, un cœur intrépide, l'âme grande et libérale, jusqu'à l'excès. Il aimait la gloire et cherchait les occasions d'en acquérir. » Ailleurs, dans le panégyrique de Saint Charles Borromée, il nous a donné, à propos de son héros, les raisons qui l'ont déterminé à concevoir de grands desseins :

LE CARACTÈRE

« Les honneurs qui ont été dans sa maison, dit-il, les grandes terres qu'elle a possédées, les belles alliances qu'elle a prises, marquent suffisamment la grandeur de sa naissance et tous ces avantages, ces dons de la fortune... ne sont pas si faibles, selon le monde, qu'ils n'emportent presque toujours un jeune courage quand il commence à les sentir. »

Ce qu'il aime avant tout, répète-t-il, c'est la gloire, et il distingue, un peu subtilement entre la gloire et l'ambition pour se défendre de celle-ci. « Je suis plus touché, explique-t-il, par la gloire des grandes actions que par l'amour des dignités. » Retenons cette nuance. Si on le comprend bien, il veut surtout du prestige, de la renommée, de la considération. Il entend faire parler de lui. Mme de Sévigné, qui a reçu ses confidences, nous dit qu'il a eu « pour règle de faire toujours ce qu'il y avait de plus grand et de plus héroïque. » Un passage encore de la *Conjuration de Fiesque* va nous mieux marquer sa tendance. « Les belles connaissances, dit-il, que la nature nous a données, ne doivent pas ressembler à ces lumières faibles et stériles qui n'ont que peu d'éclat et qui n'ont aucune chaleur. Il faut que les grandes pensées soient suivies de grands effets et que dans l'exécution, aussi bien que dans le projet de cette entreprise, votre courage ne trouve rien qui l'empêche de vous rendre le dompteur des monstres, le vengeur des crimes, l'asile des affligés, l'allié des grands rois et l'arbitre de l'État. » C'est un peu grand ! Il est jeune, il voit large. Il ira généreusement jusqu'à repousser tout sentiment intéressé, même celui du danger, pour lui, dit-il, le plus bas. Il n'envisagera que le devoir. Grandeurs et abaissements, dira-t-il, bonheurs et malheurs, la vie et la mort : c'est tout un ! « Ce qui fait les hommes véritablement grands et qui les élève au-dessus du reste du monde, c'est l'amour de la belle gloire ! »

Les contemporains l'ont bien compris. Mme de Motteville remarque que ce que Retz rêvait avant tout, c'était « d'augmenter sa réputation et sa gloire. » Elle l'appelait « un amant passionné de la fortune. » Le secrétaire de Retz, Joly, l'en faisait convenir lui-même et les plus habiles parfois, s'y abusaient, tel le caustique Guy Patin écrivant de lui : « Il est homme d'esprit qui aime la belle gloire et le public, auquel, infailliblement il ferait du bien. »

Aurait-il fait tant de bien que cela au public, s'il avait pu

LE CARDINAL DE RETZ

devenir ce qu'il rêvait? Car, en définitive, il n'a été qu'un homme d'intrigues, de troubles, d'opposition. Il explique quelque part que les fleuves qui suivent tranquillement leurs cours ne font jamais de mal, et qu'ils ne sont causes de désastres que lorsque des obstacles les font déborder, ce qui doit vouloir dire, sans doute, qu'il a été homme d'opposition faute de pouvoir prendre la tête des affaires et qu'il aurait préféré : « employer utilement, pour le service de la république, les mêmes qualités qui pensèrent la ruiner. »

A-t-il voulu être ministre? Tout le monde, de son temps, en a été persuadé. Il l'a toujours nié. Nous venons de le voir parler de son désintéressement, préférer la gloire aux dignités. Les mazarinades lui reprochent à chaque page son désir féroce de remplacer Mazarin au pouvoir. Il trouve cette idée « ridicule! » Il n'aspire dit-il, « qu'aux plaisirs et à la gloire » : les soucis du ministère troubleraient les premiers et rendraient odieuse la seconde. Ce genre d'ambition est « encore moins à mon goût qu'à ma portée. » Naturellement, ajoute-t-il, la postérité ni personne n'en croira rien. Cela prouve, seulement, d'après lui, que les gens du commun raisonnent au sujet des hommes politiques comme de simples « dupes présomptueux. » Et il a répété maintes fois, publiquement, qu'il ne voulait pas être ministre, qu'il refuserait la place si on la lui offrait. Était-il sincère? Nul ne l'a su, pas même lui sans doute.

Sainte-Beuve se demande s'il aurait été un homme d'État remarquable. Il hésite. Brossette, dans une note manuscrite, n'hésite pas : il nie. Il estime que Retz était trop paresseux, n'agissant que par boutades, détestant le travail prolongé : il se fût lassé. M. Chantelauze croit le contraire et donne pour preuve les missions diplomatiques que Retz a remplies à Rome, sous Louis XIV et où il a montré une fertilité d'esprit ingénieuse, une prudence et une habileté consommées. Jean Vallier estime, à l'opposé, que deux défauts empêchaient Retz d'être un grand homme : son manque incurable de modération et de sincérité. La question est insoluble et d'ailleurs un peu vaine.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que si Retz n'a pas eu d'ambition, il a exactement agi comme s'il en avait une, et démesurée. Son agitation perpétuelle, son besoin constant de se produire et d'intriguer, de remuer, donnent l'impression, chez lui, d'une inquiétude sans limite. Il a parlé souvent « de l'inquiétude natu-

LE CARACTÈRE

relle aux esprits des Français. » Peut-être sentait-il merveilleusement en lui ce défaut.

C'est qu'en définitive, ce qu'il aimait, c'était surtout l'action, il l'a aimée pour elle-même, en elle-même. Cette prédisposition chez lui, ne s'accommode peut-être pas avec l'instinct de paresse dont nous avons parlé; mais il ne faut pas s'étonner de ces contradictions : il en a bien d'autres. Dans cette recherche de l'action, il s'est montré passionné, audacieux, téméraire. Sainte-Beuve reconnaît en lui les traits de « l'aventurier, » « partie essentielle et fond de sa nature, » dit-il. Il a raison. Il y a certainement dans Retz un aventurier sans modération et sans mesure!

Le danger de pareille prédisposition est le manque de jugement. Il faut le reconnaître, Retz a très fréquemment manqué de jugement. Cet homme si intelligent avoue avec humilité dans ses *Mémoires* qu'il n'a, cent fois, commis que des sottises. Entraîné par son imagination, dit Mme de Nemours, il a trop préféré se lancer dans des aventures extraordinaires et médiocres que de tenter des voies ordinaires plus sûres. Mazarin le jugeait « un visionnaire dont les propositions n'avaient aucun fondement que sa malice et sa vanité » : « un esprit chimérique, » disait un autre, qui ajoute : « on ne peut concevoir qu'un homme de son caractère et de ses lumières ait pu se trouver susceptible d'une raison aussi creuse que celle qui a donné lieu à tous ses mouvements. » L'abbé de Choisy, son confident, qui a été son secrétaire dans un conclave, finissait par dire de lui : « Dans le vrai il a un petit grain dans la tête! » et, plus catégorique, le duc de Beaufort déclarait : « Il est un peu fou! »

Il était surtout vaniteux. La Rochefoucauld le trouvait plus vaniteux même qu'ambitieux. Son amour-propre était d'une susceptibilité infinie. Rien ne le blessait davantage que le mépris ou ce qu'il croyait tel.

Puis il était léger, inconstant, distrait. Deux ecclésiastiques qui l'ont beaucoup connu et fréquenté, M. Giroust, plus tard retiré à Port-Royal, et l'abbé Charrier, son collaborateur, qui s'occupait de ses affaires à Rome, le répétaient avec chagrin. Dans ses *Mémoires*, Retz déclare que souvent il a trop parlé, que cette intempérance de langage lui a beaucoup nui.

Il était ensuite faible, indolent, « d'humeur facile, dit La Rochefoucauld, avec de la docilité à souffrir les plaintes et les

LE CARDINAL DE RETZ

reproches de ses amis, peut-être insensible à la haine et à l'amitié, quelque soin qu'il ait pris de paraître occupé de l'une et de l'autre, » nonchalant, s'amusant de tout, ne se plaisant à rien.

Seulement dès qu'il était aux prises avec des difficultés et les violences contradictoires de la politique, cet homme, si plein de contrastes, se réveillait. Il se lançait à corps perdu dans la lutte. Il y déployait une ardeur joyeuse, une souplesse et une fertilité d'imagination qui l'encharmaient. Il aimait l'intrigue, forme la plus accessible de l'action ; il se jouait à la compliquer à plaisir jusqu'au désordre, et, s'il avait pu, aux bouleversements : cela, d'ailleurs, sans haine, souriant, évitant les violences verbales, sans conviction, non plus, mettant au service de son dilettantisme amusé, un esprit drôle et une absence complète de scrupules.

Il a d'avance, dans la *Conjuration de Fiesque*, défini ce que doit être, d'après lui, « la conduite étudiée » du bon politicien. Le bon politicien, dit-il, doit avoir « un air toujours égal, ouvert, agréable et même enjoué ; être civil avec tout le monde, mais avec des distinctions obligeantes, selon le mérite et la qualité. » Il faut qu'il gagne « les pauvres par des largesses, les riches par de l'honnêteté ; » surtout qu'il ait « une grande chaleur à obliger, » et qu'il montre à tous, « une douceur civile et caressante. »

Le programme constant de ce politicien, il le trace d'un mot : renverser le gouvernement. La lutte contre le gouvernement, dit-il, passe pour une chose criminelle ; mais si celui qui la provoque a du courage et de grandes qualités de cœur, alors elle est noble et généreuse. Si elle a pour objet de chasser du pouvoir les personnes qui y sont, elle est éminemment excusable.

Pénétré de ces vérités, continue-t-il, le politicien doit n'avoir aucune peine à changer perpétuellement de parti, même à les trahir tous. Une mazarinade, la *Requête des trois États*, le représentera voltigeant, tantôt frondeur, tantôt Mazarin, tantôt avec la reine, tantôt contre elle ; quittant et rejoignant tour à tour les uns et les autres, soit par sentiment, soit par intérêt ; s'élevant contre des mesures dont il provoquera le lendemain l'exécution : pratiquant « la politique la plus déliée et la plus artificieuse, » ou bien « les traits de fine politique » que lui-même appellera « mes souplesses ; » et il se moquera de la sotte naïveté du public qui ne comprend pas que « tout ce que les politiques du

LE CARACTÈRE

vulgaire, dira-t-il, se sont voulu figurer pour concilier les événements, n'est que fiction et que chimère! » Telle est sa doctrine.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si Mazarin, qui l'a si bien connu, l'a toujours considéré comme un être souverainement faux et dangereux. C'est le cri de tout le monde! On l'accusera d'apporter dans la politique française l'art italien de la duplicité. D'avance il a donné sa réponse à cet égard. Là, dit-il, « où il s'agit de notre vie et de l'intérêt général de l'État, la franchise n'est pas une vertu de saison, la nature nous faisant voir, dans l'instinct des moindres animaux, qu'en ces extrémités, l'usage des finesses est permis pour se défendre de la violence qui nous veut opprimer. » Il a usé du précepte libéralement. Sa vie, dit un de ses adversaires, n'a été « qu'une suite continuelle de fourberies, de trahisons, d'ingrattitudes. » Il a pratiqué le mensonge et il l'a pratiqué avec assurance, désinvolture, impudence. Naturellement, il protestait de sa loyauté. Il invoquait même « son aversion mortelle contre tout ce qui avait la moindre apparence, disait-il, de *girouetterie*. » Il professait avec gravité qu'il y a des actes « que la politique condamne et que la morale justifie, » et vraisemblablement, c'est à l'inverse qu'il pensait. Il affirmera à M. de Caumartin qu'il estime plus la morale que la politique et M. de Caumartin, quoique un de ses meilleurs et plus constants amis, ne sera pas obligé de le croire.

Voilà l'homme et nous arrivons ici au fond de cette nature, par certains côtés si étrange; le cynisme, un cynisme intrépide et calme de grand seigneur, dédaigneux, hautain tout à fait à la manière de Talleyrand.

Ses *Mémoires* en sont le monument le plus achevé. Il s'y est dépeint avec une impudeur sereine, expliquant sans embarras ses pensées les plus secrètes, celles même qu'on n'ose pas s'avouer à soi-même. Supposait-il que ses écrits ne seraient jamais publiés? Jugeait-il qu'ils ne seraient lus que par la personne à laquelle il était censé les avoir destinés? Il est difficile de le croire. Peut-être sommes-nous en présence d'un cas psychologique spécial et bizarre.

Ce qui tendrait à le prouver, c'est qu'il ressentait comme une sorte de joie tranquille et malsaine à raconter des histoires qui le discréditaient. Il a commis beaucoup de folies, dit-il, il le reconnaissait, il souriait et voici son explication pleine de

LE CARDINAL DE RETZ

désinvolture : « C'est un honneur que le caprice de la fortune m'a fait ! » Lorsque les bons moines bénédictins qu'il avait chargés de recopier ses *Mémoires* s'arrêtaient interdits devant « quelque aventure graveleuse, » contait plus tard le prieur de Saint-Mihiel, Dom Barrois, à Dom Didelot, et suppliaient Retz de les dispenser de cette transcription : Allez, allez, répondait Retz, négligemment, « j'ai fait cela, ainsi point de honte de le dire ! »

Tous les critiques ont insisté sur les idées du plus pur machiavélisme qu'il a exprimées dans ses écrits. Un jour où son secrétaire, Guy Joly, tourmenté et scandalisé de tant d'amoralité, tâchait de donner à son maître quelques conseils à cet égard : « Mon pauvre ami, répondait Retz, tu perds ton temps à me prêcher. Je sais bien que je ne suis qu'un coquin, mais, malgré tout et tout le monde, je le veux être, parce que j'y trouve plus de plaisir. Je sais que vous êtes trois ou quatre qui me connaissez et me méprisez dans le cœur, mais je m'en console par la satisfaction que j'ai d'en imposer à tout le reste du monde par votre moyen même. On y est si bien trompé et ma réputation si bien établie que quand vous voudriez désabuser les gens, vous n'en seriez pas cru, ce qui me suffit pour être content et vivre à ma mode. » Mazarin concluait : « Le fond de la probité n'y est pas. »

Mazarin, nous l'avons dit, et avec lui les ministres, la cour, tous ont jugé le personnage d'une façon extrêmement sévère. Pour eux, Retz n'était qu'une sorte de génie du mal, un esprit de confusion et de désordre, plein de chimères. Dans une lettre au pape du 12 décembre 1654, Louis XIV affirmera que Retz incarnait « l'imposture et la méchanceté » et était « indigne du caractère qu'il portait. » Le caractère qu'il portait ! Ce dernier mot nous amène à la question délicate de la religion de Retz.

M. Chantelauze, et beaucoup de critiques de sa génération n'ont pas hésité ; ils tiennent Retz pour un « libertin » dans le sens du XVII^e siècle, c'est-à-dire un sceptique, un incroyant. Ils auraient peut-être pu invoquer le mot d'Anne d'Autriche, rapporté par Colbert à Le Tellier dans une lettre du 2 novembre 1650 : « C'est un très méchant homme qui n'a ni religion ni fidélité ; » ou un autre analogue de la duchesse de Chevreuse : « Il n'a point de religion, » si cette expression employée de la sorte, n'avait pas un sens plus restreint, au XVII^e siècle que

celui que nous serions tentés de lui attribuer. Ils se sont autorisés surtout de sa vie si peu édifiante.

Les contemporains, eux aussi, ont relevé le désaccord qu'il y avait entre la vie de Retz et son état. Le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal* déclarait qu'il avait eu « la vie la moins ecclésiastique qui fût. » Une lettre de Louis XIV du 2 juillet 1656 parle d'impiétés scandaleuses que Retz aurait commises, sans qu'on sache exactement de quoi il peut bien être question. Une lettre de Mazarin à la reine du 10 avril 1651 articule contre Retz des accusations accablantes relatives à des lamentables légèretés de lui.

Ces accusations laissent perplexes. Il est à remarquer que ceux qui ont connu de près Retz, ne donnent pas une note aussi rigoureuse. La Rochefoucauld, qui ne l'aimait pas, a dit de lui qu'il « avait peu de piété, quelques apparences de religion. » Un autre corrige : « Peu de piété, mais beaucoup de religion. » Vincent de Paul, qui, il est vrai, était charitable, disait : « Pas assez de piété, mais pas trop éloigné du royaume de Dieu. »

Jamais la cour de Rome, si pressée, plus tard, et pendant tant d'années, de mettre Retz en jugement, n'a été saisie, à son égard, d'aucune accusation relative à la doctrine, sauf en ce qui concerne le jansénisme, où d'ailleurs le reproche n'a pu tenir. Le parti eût été trop beau ! Fidèle aux vieilles traditions, la curie pouvait être indulgente aux fautes de la faiblesse humaine : elle restait irréductible sur le sujet des principes. Or Retz s'est toujours gardé de tout écart dogmatique. Il a nié énergiquement avoir jamais été janséniste, ce qui est exact : il disait à propos des *Provinciales* qu'il n'avait pas lu « d'hérésies mieux écrites. » Dans des discussions relatives à la philosophie cartésienne, il demeurera — de façon sincère, car ces discussions avec des moines de l'abbaye de Saint-Mihiel, en petit comité, ne devaient pas être ébruitées — d'un parfait « intégrisme. » Nous avons des sermons de lui. Ils pourraient ne pas être une preuve, le talent étant capable de suppléer aux convictions. Néanmoins, ils donnent une impression plutôt positive. Retz, supérieur dans le genre à ses contemporains, en raison de son intelligence et de son art d'écrire, et nourri, comme Bossuet, de littérature sacrée, cite à chaque pas des textes scripturaires. Dans deux de ses meilleurs, un discours de mercredi des Cendres et un autre de la fête de Saint-Louis du 24 août 1648, il insiste avec mélancolie

LE CARDINAL DE RETZ

sur l'impuissance humaine. « La philosophie, dit-il, ne fait que tâtonner à l'entour des apparences. » « Nous ne rapportons rien de nos laborieuses études que l'expérience de la faiblesse de nos esprits. Le plus sage d'entre les hommes n'est pas celui qui l'est en effet, mais celui qui croit le moins être. » Il aboutit à cette conclusion : Devant cette impuissance, restons fidèles à la foi. « A la réserve de la religion, dit-il, tout doit être, au moins à mon opinion, égal aux hommes. » Sans doute il y a des difficultés et des objections ! Mais « il est essentiel, ajoute-t-il, à la foi d'être obscure, eu égard à l'existence des choses que l'on propose à croire. » Et il achèvera une discussion privée sur un point de dogmatique par cette déclaration : « Il est si dangereux de toucher à tout ce que la théologie nous enseigne de l'obscurité de la foi, il est si délicat de prétendre de l'éclaircir par de nouvelles vues, que je ne me puis rendre à mes propres lumières et que je ne considère ce que nous venons de voir ici que comme une spéculation sur laquelle il est permis aux gens de lettres de s'exercer, pourvu qu'ils ne s'y appliquent qu'avec l'esprit et le dessein de soumettre leurs vues à la doctrine reçue universellement dans l'Église. » On ne saurait être plus prudent.

Surtout, ceux qu'il faudrait consulter sur la question, ce sont ceux qui en définitive ont été les meilleurs juges : les prélats romains.

On le connaissait à Rome où on l'avait vu souvent et longtemps. Retz a participé à des conclaves, pris part à des affaires ecclésiastiques. Résumant son impression sur lui, le pape Alexandre VII disait au cardinal Bichi : « Il a beaucoup de doctrine et de mémoire, mais il n'a point de jugement. » Et le même pontife causant avec l'abbé Benedetti, confirmait cette impression : « Il n'a de bon que la doctrine : pour le reste c'est un esprit trouble. » Le même pape racontait comment Retz étant près de lui dans un conclave, lui avait avoué avec tristesse que ce qui lui pesait le plus dans sa vie c'était ce qu'il appelait les *delicta juventutis suae*, « les fautes de sa jeunesse. » Doctrines et idées étaient donc hors de cause.

Ces regrets pour ses faiblesses de conduite, il les a eus en effet et de façon persistante jusqu'à la fin de ses jours. Dans le sermon du mercredi des Cendres, dont nous venons de parler, il semble faire allusion à ce qu'il éprouvait à cet égard pour tâcher

d'expliquer, sinon de justifier, ses fautes. Il invoque de nouveau l'incurable débilité de la nature humaine. Il développe l'idée du *video meliora....* « Je fais le mal que je condamne, dit-il, et ne fais pas le bien que j'approuve.... Je dispose librement de ma volonté mais pas de mes actions. Je ne puis empêcher qu'elles ne soient mauvaises, quelque bonnes que puissent être mes intentions. » Et il s'écrie, peut-être avec sincérité : « Perdez, Seigneur, le ressentiment de nos fautes ! prenez celui de nos misères ! » Veuillez « ne pas combattre une ombre et employer votre puissance contre une feuille sèche et un fétu dont les vents se jouent ! »

Il revient sur cette thèse dans un sermon qu'il a, un jour, prononcé sur l'hypocrisie, sujet audacieux pour lui. Ce sermon est plein de beautés et de défauts. La description de l'hypocrite, comme on peut s'y attendre, est faite de main de maître avec une finesse remarquable et d'une touche merveilleuse. Retz ici va presque jusqu'au déterminisme, non sans quelque impatience mal contenue.

« Les gens, dit-il, n'agissent pas librement. La coutume leur est ce que l'instinct est aux bêtes et leurs sens leur tiennent lieu de raison. » Il faut assurément qu'il y ait des individus de toutes sortes dans ce monde, même des âmes basses qui deviennent de bons sujets dans un État, parce que « leur obéissance est d'autant plus soumise qu'ils savent moins raisonner ; » et de parfaits fidèles dans la religion parce qu'il « n'y a point de foi plus ferme ni plus constante que la leur. » Mais les autres ? Beaucoup doivent composer leur conduite, et Retz arrive à décrire ainsi l'hypocrite : d'abord le tartuffe brutal, « qui fait de la dévotion et de la piété des appâts subtils et des pièges invisibles pour attraper les plus fins ; » puis ce qu'il appelle « les prudents, » ceux qui savent tromper délicatement, « user « d'une méchanceté instruite et disciplinée, d'une malice étudiée, savante, ingénieuse et inventive ; qui ont de l'adresse à faire une intrigue, à trouver des expédients et des maximes accommodantes. » D'après lui, les gens qui agissent de la sorte sont punis par Dieu. Ils échouent dans leurs entreprises, ce qui est la plus pitoyable des peines, et, éclairé très visiblement par sa propre expérience, il énumère les causes de ces échecs : ils n'ont pas vu clair ; ils ont pris le change ; ils ont été trop défiants ou trop crédules ; « ils se sont reposés sur la foi de leurs ennemis à qui jamais ils n'avaient gardé la leur ; ils se sont fié à ceux-là même qu'ils avaient dupés les premiers. »

LE CARDINAL DE RETZ

Et Dieu « a attrapé ces habiles dans leurs artifices, leurs finesses et les dédales qu'ils ont préparés aux autres. » C'est un aveu.

La cause de tout le mal, conclut-il, est la vanité! Il gémit : la nature est trop forte; elle nous domine et nous entraîne! Nous ne pouvons résister à la « vanité des plaisirs, au charme des voluptés! »

Hélas! personne en effet n'a moins résisté que lui à ce « charme des voluptés. » Ses *Mémoires* sont la confession de ses aventures. Il n'a fait mystère d'aucune d'elles. On a pu dire de lui qu'il a été « le plus grand pécheur du siècle. » Sans doute faut-il penser qu'en ce temps, l'opinion était moins sévère pour des fautes de ce genre à l'égard de personnes de son état, qu'elle ne le serait aujourd'hui. Retz ne faisait pas à ce point exception. Nombreux sont les abbés, ses contemporains, qui se sont fait remarquer comme lui par leurs habitudes trop indépendantes : Caumartin, Vaudrun, Dangeau, surtout l'abbé de Choisy, ce libertin roué qui, dans ses *Mémoires*, appelle ses folies de jeunesse : « mes petites enfances. » N'y avait-il pas un M. de Gondrin, archevêque de Sens, qui avait eu une existence si relâchée que, devenu évêque et se montrant cette fois fort sévère, il faisait dire de lui qu'il donnait ses péchés à pleurer aux autres? L'évêque de Grenoble, Le Camus, prétend-on, avait eu une « vie non moins dissolue. » Retz n'était pas tellement à part.

Mais ses ennemis ont exploité ses désordres avec acharnement. Mazarin flétrissait sa conduite. Les mazarinades qualifiaient Retz de « personne publiquement décriée. » Le P. Rapin a écrit contre lui une page frémissante d'indignation. Peut-être Retz a-t-il voulu donner l'explication de ses fautes lorsque, dans un de ses sermons, il s'écrie, paraissant s'adresser à lui-même : « Vous qui joignez la vigueur d'une belle jeunesse à la gloire d'une haute naissance, imitez-vous les saints? Ou bien prenez-vous de la facilité pour vos débauches dans l'applaudissement que vous recevez dans les compagnies et dans la considération que vous tirez de votre qualité? » Ainsi c'est parce qu'il était jeune, vigoureux, paré d'un nom illustre, dans une haute situation, appartenant à une grande famille, bien accueilli partout et fêté pour le charme de son esprit et de sa conversation que, malgré sa taille médiocre et sa figure peu engageante, il s'est trouvé exposé à tant de tentations auxquelles il n'a pas eu la force de résister. Il faut

LE CARACTÈRE

brièvement, parce qu'elles ont joué un rôle important dans sa vie, indiquer ici, ne fût-ce que, pour n'y pas revenir, ce qu'il a appelé lui-même « mes inconstances et mes différentes amours. »

La chronologie exacte en serait inutile, et malaisée d'ailleurs, en raison de simultanités ou de retours. Nous ne reviendrons pas sur ses peccadilles de jeunesse. Une de ses premières aventures paraît avoir été celle d'une cousine, fille du marquis de Ragny. Retz parle d'elle avec des réticences, mais Tallemant est plus explicite. Il y eut ensuite une autre cousine, Marguerite de Gondi. Puis, surtout, bien plus longue et plus sérieuse fut l'histoire avec Mme de la Meilleraye, Marie de Cossé Brissac, femme du grand maître de l'artillerie qui habitait l'Arsenal, belle personne, avoue Retz, magnifique comme la Vénus de Médicis ; mais on a déchiré, dans ses *Mémoires* ce qui la concernait, en oubliant quelques lignes qui ne laissent pas de doute d'ailleurs sur le genre de leurs relations. D'après Saint-Simon, il était fou d'elle ; l'abbé de Choisy, racontant les confidences que lui a faites Retz, sur le tard, à ce sujet et les projets extravagants auxquels l'excès de sa passion l'avait conduit, répétait également : « Cela est bien fou ! »

En même temps que Mme de la Meilleraye, Retz conduisait parallèlement une autre intrigue avec Mme de Guéméné : nous en avons vu les débuts. Mazarin en parle dans ses Carnets. L'affaire de Mme de Guéméné paraît avoir duré longtemps. La dame habitait place Royale, où elle recevait nombre de personnes élégantes, Retz n'étant pas le seul à profiter de ses bonnes grâces : relations ici orageuses, avec des scènes de jalousie, des batailles, lui la prenant à la gorge, elle lui jetant des chandeliers à la tête. C'est Retz qui nous donne ces détails tranquillement dans ses *Mémoires*.

De vers 1642 doit dater un tendre sentiment pour Mlle de Vendôme, « une beauté de qualité, » dit Retz, pas très intelligente, mais « dont la sottise n'était pas encore bien développée. » Tout dut cesser lors du mariage de celle-ci, le 30 juillet 1643. Portraits, lettres, cheveux, furent rendus. Il n'y aurait eu, paraît-il, que cela, ou à peu près, nous déclare le héros.

Mme de Montbazon, la célèbre duchesse, figure sur la liste, mais, semble-t-il, en passant. Y figure aussi la Palatine, Anne de Gonzague, deuxième fille de Charles de Gonzague, duc de Nevers

LE CARDINAL DE RETZ

et de Rethel, mariée à Édouard de Bavière, comte palatin du Rhin : elle avait quelque trente ans vers 1645, et Retz trente-deux, personne habile et charmante. Retz a raconté comment il essaya de fléchir la future comtesse d'Olonne, Mlle Catherine d'Angennes de la Loupe, mais en vain. Son récit permet de juger la manière dont il s'y prenait dans ces sortes d'aventures ; et l'impression n'est pas très plaisante. Notons encore Marie de Brancas, mariée au marquis d'Ampus ; Mme de Rhodes, une Louise de Lorraine, femme du grand maître des cérémonies, le marquis de Rhodes.

Mais les deux principales, les plus importantes, les plus connues, ont été, sans aucun doute, Mlle de Chevreuse et Mme de Pomereu.

Mlle de Chevreuse, de douze ans plus jeune que Retz, était longue, maigre, avec de beaux yeux et un agréable tour de visage. La décrivant plus tard, lorsque ses sentiments étaient bien éteints, Retz avouait qu'elle n'était pas intelligente, qu'elle était même sottie, capricieuse, emportée, toute disposée à jeter au feu aussi bien « ses amants que ses hardes. » La liaison commença en 1649. La mère, la duchesse de Chevreuse, par politique — elle voulait tenir Gondi dans sa main — s'y prêta. Étrange monde ! Gondi écrit, parlant de Mlle de Chevreuse : « Je l'aimai, ou plutôt je la crus aimer, car je ne laissai pas de continuer mon commerce avec Mme de Pomereu. » C'est à propos de Mlle de Chevreuse que Mme de Guéméné, jalouse, faisait à Gondi les scènes dont nous venons de parler. Cette liaison fut la fable de Paris. Tous les auteurs de *Mémoires* du temps y font allusion : la Grande Mademoiselle, La Rochefoucauld, Lenet, Mme de Motteville, la duchesse de Nemours, Guy Joly. Parlant de Gondi et nommant Mlle de Chevreuse, Mazarin la qualifiait de « sa maîtresse. » « C'est une chose assez publique dans Paris, » ajoute-t-il au cours d'une lettre à Lionne du 11 mars 1651. Les Mazarinades se moquent de ce qu'elles appellent : « la coadjutrice ! » Il y a dans cette affaire des détails inqualifiables : la mère, Mme de Chevreuse, disant au ministre Le Tellier : « Je suis assurée de lui et d'elle ; il y est plus attaché que jamais ; quand cela finira ou diminuera, je vous en avertirai » ; puis prenant Gondi à part, un jour, et lui faisant des recommandations d'un genre un peu extraordinaire. Lui, dans ses *Mémoires*, se divertit. Il établit des comparaisons d'un goût douteux entre ses soirées passées à

LE CARACTÈRE

l'hôtel de Chevreuse et ses matinées occupées au séminaire Saint-Magloire : « J'avais trouvé l'art, dit-il, de les concilier ensemble et cet art justifie à l'égard du monde ce qu'il concilie. » C'est encore du Talleyrand. Le 7 novembre 1652, après deux jours de maladie, Mlle de Chevreuse mourait inopinément, sans que Gondi manifestât beaucoup d'émotion.

Quant à Mme Denise de Pomereu, à laquelle on prêtait, paraît-il, quatorze amants notoires, sans compter les autres, mariée à François de Pomereu, maître des requêtes, puis président au Grand Conseil, et dont elle n'a pas eu d'enfant, elle connut Gondi au moment où Mme de Guéméné se décidait à s'en aller faire pénitence à Port-Royal-des-Champs, et où Mme de la Meilleraye avait abandonné Gondi afin de prendre un capitaine des gardes de son mari, Palier. La liaison dura longtemps. Dans une lettre du 9 juillet 1656, Servien racontait à Mazarin comment notre personnage « sortait tous les soirs du cloître de Notre-Dame, à dix heures, sans suite, déguisé, dans un carrosse emprunté de Joly ou de quelque autre de cette trempe, pour s'en aller chez la dame avec laquelle sa fréquentation a été scandaleuse pendant plusieurs années. Il ne se retiroit presque jamais qu'à deux ou trois heures après minuit. » Ce fut sa passion la plus prolongée. Il lui fut d'ailleurs aussi infidèle qu'aux autres. Nous verrons plus tard que, durant ses années d'exil en Hollande, il devait ajouter à cette longue liste, bien d'autres passades de moindre style.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'aux dernières heures tristes de sa vie Retz ait éprouvé quelque amertume à la pensée de cette existence si peu digne. Il disait en se souvenant de tant de folies qu'il lui fallait « faire pénitence de ses désordres passés, consacrer à Dieu les restes d'une vie qu'il avait si mal remplie ; » et, revenant sur lui-même, il trouvait « la mort moins mauvaise que la vie ; » il allait jusqu'à dire que les peuples refuseraient de venir au monde s'ils savaient de quoi il retournait. Il écrivait en 1668 à Mme de Sévigné : « Le destin est souvent très ingrat et reconnaît assez mal la confiance que l'on a placée en lui. » Il avouait n'avoir pas eu de chance. Il l'a souvent répété.

Si c'est en expiation de ses désordres que la fortune, trouvait-il, lui avait été à ce point contraire, à qui devait-il donc d'abord s'en prendre ?

CHAPITRE III

LES BARRICADES

MORT DE LOUIS XIII, GONDI COADJUTEUR || INCIDENTS AVEC LA COUR || LA FRONDE, 1648, LES BARRICADES, RÔLE DU COADJUTEUR || SIÈGE DE PARIS, 1649. EFFORTS DE GONDI || PARIS CÈDE, GONDI SE SOUMET.



LOUIS XIII mort le 14 mai 1643 et la régence d'Anne d'Autriche proclamée au nom de Louis XIV enfant, le gouvernement, avons-nous dit, se trouvait entre les mains d'une princesse peu intelligente et d'un ministre étranger sans énergie. On ne pouvait que s'attendre à une réaction violente contre le régime précédent. Elle se produisit. Les gens emprisonnés sortirent ; les exilés rentrèrent ; les disgraciés de la veille prirent le haut du pavé ; tout le monde, d'un ton élevé, réclama, dans un tumulte général.

Paul de Gondi se hâta de profiter des circonstances. Il lui fallait d'abord être nommé coadjuteur. Par prudence, sur les avis du roi défunt, la reine avait institué une sorte de commission, nommée Conseil de conscience, chargée de lui désigner de bons candidats pour les bénéfices ecclésiastiques comme un archevêché. Ce conseil comprenait : la reine, Mazarin, le chancelier Séguier, l'évêque de Beauvais, celui de Lisieux, dont le nom s'écrivait « Cospéan » et se prononçait « Copeau, » le grand pénitencier de Paris et Vincent de Paul. Il n'était, pour Gondi, que d'agir sur ce conseil. Il s'y prit sans retard. A sa prière, sa sainte tante, la marquise de Maignelay, alla voir l'évêque de Lisieux, homme influent. Il y eut des hésitations au Conseil de conscience. Quelqu'un fit des objections. Anne d'Autriche et Mazarin connaissaient peu Gondi, ils savaient l'importance de la famille. La reine

LES BARRICADES

demanda que le père, Emmanuel de Gondi, vînt au moins solliciter la place pour son fils. Le père vint. Le P. Rapin assure qu'il était accompagné du duc de Retz, frère aîné du candidat, du duc de Longueville, de Mme de Maignelay, de Vincent de Paul, lui-même, par reconnaissance pour la famille. D'après une lettre de Loménie de Brienne au bailli de Valençay de 1653, Anne d'Autriche céda sur les instances, principalement de Mme de Maignelay, qui « l'aurait fait passer par-dessus diverses considérations qui lui furent alléguées. »

Trois semaines après la mort de Louis XIII, au début de juin 1643, l'affaire se trouvait réglée : Gondi était coadjuteur. Le brevet fut signé le 12. Il portait, ainsi qu'il convenait, mais le fait n'était pas exact, que la nomination d'un coadjuteur, avec future succession, avait été demandée par l'archevêque de Paris, lui-même, Jean-François de Gondi, en raison de ses « incommodités et indispositions. » Paul de Gondi était qualifié de « sous-diacre du diocèse de Paris, de docteur en la Faculté de théologie, en Sorbonne, chanoine de l'église cathédrale de Paris, neveu du dit sieur archevêque ; » et il était dit qu'il aurait 6 000 livres de pension à prendre sur les revenus de l'archevêché. Le nouvel élu alla remercier la régente, et l'archevêque de Paris, accompagné de six représentants du chapitre et de huit délégués des curés de la ville, vint exprimer à la souveraine sa gratitude pour une faveur, dont, comme nous le constaterons, il se fut tout aussi bien passé.

Le brevet du 12 juin contenait plusieurs inexactitudes : d'abord la mention de l'intervention de l'archevêque, puis la qualification donnée à Gondi de docteur en théologie ; il ne l'était pas : il ne le sera que le 19 octobre suivant ; ensuite celle de sous-diacre : il ne l'était pas non plus ; dans les registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame de 1643, il ne figure que parmi les simples clercs, après les sous-diacres : il ne prendra les ordres, tous à la fois, que lorsqu'il aura reçu ses bulles de Rome, quelques mois après.

Il s'employa d'abord à avoir le plus rapidement possible ces bulles : on ne savait pas ce qui pouvait arriver ! Il envoya d'avance, vite, à la daterie pontificale, les 16 000 écus de droits à payer qu'il emprunta à son ami Lozières, maître des requêtes. L'oncle archevêque étant tombé malade en septembre, il s' alarma, écrivit à Rome, entre autres au cardinal Barberini, afin de lui

LE CARDINAL DE RETZ

demander, avec instances, de presser l'envoi des bienheureuses bulles : sans cela, en cas de mort, disait-il, il y aurait des complications.

Enfin, le 5 octobre, le pape Urbain VIII, adressait au roi de France la pièce officielle attendue. Elle était accompagnée de trois autres bulles, une au clergé de Paris, une autre aux évêques suffragants de la province, la dernière aux vassaux de l'Église de Paris, afin de leur annoncer la nomination du coadjuteur. Toutes ces bulles arrivèrent la veille de la Toussaint. Paul de Gondi était donc pourvu des pouvoirs épiscopaux. Mais, d'après le droit canonique, il ne pouvait les exercer que s'il avait, au préalable, reçu les ordres. Il s'y décida. Et c'est à ce moment seulement, nous le répétons, c'est-à-dire en novembre 1643, qu'il entra définitivement dans l'Église. Il avait trente ans. Il savait ce qu'il faisait. Personne ne le contraignait. C'est lui qui a demandé et fait demander les honneurs pontificaux. Il n'a donc que faire de venir reprocher à la terre entière une vocation que nul ne l'a forcé de subir.

Dès lors, il y a peu de pages de ses *Mémoires* plus extraordinaires que celles où il raconte comment, avant de recevoir les ordres, étant obligé de faire une retraite spirituelle, et s'étant rendu à Saint-Lazare, sous le toit même de Vincent de Paul, à cet effet, il aurait consacré son temps à réfléchir sur la situation qui lui était imposée d'homme d'église malgré lui et se serait tracé un plan de vie en conséquence. L'archevêque de Paris, son oncle, pensait-il, ayant dégradé la dignité épiscopale par ses bassesses, sa négligence, son incapacité, il aurait, lui, Gondi, beaucoup de difficultés à remettre les choses en état. La plus grande de ces difficultés serait lui-même, avec sa nature, son tempérament, ses passions. Il se sentait incapable de se dominer. Or « la règle des mœurs étant nécessaire à un évêque, » et, par ailleurs, étant sûr de ne pouvoir s'y conformer, il concluait, après six jours de réflexions, qu'il fallait en prendre son parti : « il ferait le mal par dessein, ce qui est, sans comparaison, reconnaissait-il, le plus criminel devant Dieu, mais ce qui est sans doute le plus sage devant le monde, » parce que, dans ce cas, on fait attention, on se surveille et on s'arrange pour ne pas mêler à contretemps des choses disparates. Avec cela, il accomplirait exactement tous les devoirs de sa profession, s'arrangerait de façon à être « aussi homme de bien pour le salut des autres qu'il pourrait être

LES BARRICADES

méchant pour lui-même; » bref, serait un parfait malhonnête homme! On ne sait que penser de pareilles déclarations. Comédie, défi, inconscience? Ou la justification du mot qu'il disait un jour à son secrétaire Joly : « Je ne suis qu'un coquin »?

Restait après les ordres à recevoir la consécration épiscopale. Le titre que Rome lui avait donné dans les bulles était celui d'archevêque de Corinthe *in partibus infidelium*. La cérémonie de consécration eut lieu le 31 janvier 1644, dans l'église Notre-Dame de Paris. Nous avons tout le détail. Gondi avait bien préparé les choses. Ducs et pairs, maréchaux, princes, officiers de la couronne avaient été invités et on leur avait réservé des places dans le chœur. Le trône du nouvel évêque se dressait à droite, monté sur trois marches. C'était l'archevêque, l'oncle, qui consacrait, assisté des évêques d'Orléans et de Meaux, en présence du cardinal Mazarin, du nonce Grimaldi et de plus de trente évêques. La cérémonie fut imposante. Dans un beau discours, l'archidiacre de Paris, dit, au nom du chapitre, au nouveau pontife, « qu'il serait la gloire de son clergé! »

Puis Paul de Gondi s'installa. Il devait habiter dans ce qu'on appelait le petit archevêché, construction du XVII^e siècle, édifiée derrière le chœur de Notre-Dame, au cloître, faisant suite à l'archevêché, lequel, vieux bâtiment du XIII^e siècle, bordait la Seine vers le midi.

Il ordonna son existence. Son oncle était donc, d'après lui, un personnage médiocre, faible et vaniteux. Lui, à force d'amabilités, il capterait la faveur de tous, serait courtois, empressé, prévenant, même humble, n'abandonnant d'ailleurs rien de ses droits. Il irait présenter ses devoirs à la régente une fois par semaine, dînerait chez Mazarin le plus qu'il pourrait, demeurerait soigneusement en dehors des cabales de la cour, surtout, il répandrait des aumônes de façon sourde, peut-être, mais de telle manière que « l'écho n'en fût que plus résonnant. »

Il prêcherait souvent. Il alla prêcher dès le jour de la Toussaint 1643 à Saint-Jean en Grève, expliquant ainsi son geste : « le grand secret de ceux qui entrent dans les emplois est de saisir d'abord l'imagination des hommes par une action que quelque circonstance leur rende particulière. » Le particulier, ici, était que Paris ne voyait jamais son archevêque en chaire.

Il essaya d'administrer le diocèse. L'oncle et le neveu ne s'aimaient pas. Le premier éprouvait à l'égard de l'autre,

LE CARDINAL DE RETZ

une âpre jalousie, et le second ne ressentait pour son oncle aucune considération. Deux mois après le sacre du 31 janvier, l'archevêque partit afin d'aller passer l'été à Angers, dans son abbaye de Saint-Aubin. Paul de Gondi profita de la circonstance et se mit en devoir de remplir la charge à sa place. Il visita des couvents, notamment de moniales. Estimant que les prêtres n'étaient pas assez instruits, il imagina de les faire passer devant des commissions d'examen, formées de chanoines, de curés, et de religieux, qui examineraient l'état de leurs connaissances. La mesure provoqua des protestations : il y eut de l'effervescence et on pria l'archevêque, là-bas, à Angers, de vouloir bien intervenir afin de prier son coadjuteur de se tenir tranquille, ce qui fut exécuté. Gondi accueillit la mortification avec humilité.

Il se rejeta sur la doctrine. Il prononça des discours où il fulmina contre les protestants et les blasphémateurs, demandant des mesures de rigueur contre eux. Heureusement ce n'étaient que des paroles. Les circonstances allaient, comme par fatalité, le mettre en contact avec la cour de la façon du monde la moins favorable pour lui.

En 1645 avait lieu à Paris une assemblée générale du clergé de France dont faisait partie Gondi. Il y fut question de donner une réparation un peu éclatante à six prélats que le cardinal de Richelieu, de son vivant, avait exilés avec quelque rudesse, nouvel effet de la réaction qui continuait contre le règne précédent. On les convoqua à l'assemblée, bien qu'ils ne dussent pas y figurer. Gondi, qui ne cherchait qu'à se produire, ouvrit lui-même le débat et défendit avec vivacité la proposition. C'était vouloir faire désavouer Richelieu, mettre en cause Louis XIII qui avait approuvé la mesure, s'en prendre à l'autorité souveraine, la solidarité d'un règne avec le précédent étant un des dogmes de l'ancienne monarchie. Le gouvernement s'irrita. Anne d'Autriche manda Gondi et, du ton aigre qui lui était habituel, lui dit qu'elle ne le croyait pas capable d'une pareille impertinence : il avait blessé la mémoire du feu roi. Gondi chercha à s'expliquer. On le renvoya à Mazarin. Mazarin parla plus sèchement encore, refusa d'écouter le coadjuteur, et lui signifia qu'il devrait se rétracter dès le lendemain. Heureusement l'affaire n'eut pas de suite. L'assemblée chargea même

LES BARRICADES

Gondi de prononcer à la séance de clôture la harangue au roi. Il s'était beaucoup remué durant cette session, avait obtenu d'être délégué dans nombre d'affaires, avait multiplié les interventions, les motions. La harangue au roi, qu'il avait sans doute sollicitée, prononcée devant le jeune Louis XIV, à Fontainebleau, aurait obtenu, d'après lui, un très vif succès. Il est permis d'en douter.

Le ton en était d'une hauteur audacieuse. « Sire, disait l'orateur (n'oublions pas qu'il a trente-trois ans), je porte à Votre Majesté des paroles qu'elle doit respecter, puisque ce sont celles de Dieu. » Si à ce moment les victoires du prince de Condé couvraient le royaume de gloire, c'était le fait de l'Église. « Il est de vérité évangélique, disait Gondi, que vous triomphez beaucoup moins par vos armes que par nos prières. » L'Église est « la seule interprète des volontés de Dieu et, sur ce fondement, nous vous représentons ce que vous devez à l'Église dont vous avez l'honneur d'être le fils aîné. » Et ce que vous lui devez, c'est de vous soumettre à « la volonté du ciel » dont les ecclésiastiques sont les représentants. Il terminait en s'élevant contre les impôts que le clergé avait à payer. Ces déclarations étaient peut-être les théories courantes du temps, elles déplurent cependant à beaucoup de magistrats; la cour se tut et, après la cérémonie, Mazarin emmena l'orateur dîner. Un nouvel incident allait bientôt, de façon plus précise encore, accentuer l'attitude agressive de Gondi à l'égard de la cour.

Il était question du mariage de Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers, avec le roi de Pologne Wladislas VII, et l'évêque de Varmie (aujourd'hui pays d'Ermeland), ambassadeur de ce prince en France, avait demandé à célébrer lui-même le mariage, par procuration, à Notre-Dame de Paris. Anne d'Autriche avait accepté. Le coadjuteur, féru de ses droits, déclara qu'il refusait l'autorisation nécessaire : il n'appartenait qu'à lui seul d'officier dans sa cathédrale. Ce fut une nouvelle histoire! A Fontainebleau, où était la cour, Gondi eut une scène avec Mazarin auquel il répondit d'un ton provocant. Afin d'être soutenu, il appela auprès de lui le doyen et seize chanoines du chapitre de Notre-Dame. A l'audience qu'il eut, accompagné de ces messieurs, Mazarin le prenant de haut, se plaignit de ce que, la veille, le coadjuteur lui avait parlé d'un ton, il voulut dire *insolito*, « inaccoutumé, » mais connaissant mal le français, il traduisit : « insolent! » Gondi rougit et se retournant vers ses

LE CARDINAL DE RETZ

chanoines, leur dit avec un sourire : « Messieurs, le mot est gai ! » Mazarin se mit en colère : « A qui croyez-vous parler ? Je vous apprendrai à vivre ! » Il y eut altercation. Finalement la cour céda et fit faire la cérémonie du mariage à la chapelle du Palais-Royal. Mais, décidément, le coadjuteur était un personnage difficile.

Il y eut encore une troisième scène, celle-ci avec le duc d'Orléans, oncle du roi, à propos d'une affaire de préséance à Notre-Dame. Le coadjuteur refusa au prince sa place dans le chœur à côté de l'archevêque, le duc tempêta. Mazarin dut intervenir. Ce fut une occasion encore d'explications aigres, d'échanges de mots vifs. Gondi ayant invoqué l'exemple de Saint Ambroise, Mazarin lui répondit vertement que quand l'on affectait de s'inspirer des actions des saints, il fallait d'abord imiter leurs vertus. L'affaire se termina à l'amiable par un échange de vagues explications. Il n'y avait pas à dire, ce coadjuteur était à n'en pas douter un homme inquiétant.

Il tomba malade en novembre 1646. Sa maladie, dont nous ignorons la cause, dura près de six mois.

Relevé, il reprit ses sermons. Il les faisait annoncer avec soin à l'avance dans la *Gazette*. Ils eurent un grand succès. Balzac en faisait beaucoup de cas. Il les a mentionnés dans son *Socrate chrétien* et au cours d'une lettre à Gondi, il lui disait : « Vous traitez des choses divines avec la force et la dignité dont est capable l'éloquence humaine. » Il le comparait à Saint Jean Chrysostôme !

Mais des événements graves, accompagnés de troubles et de tumultes populaires imprévus, allaient enfin donner l'occasion à l'auteur de la *Conjuration de Fiesque* de se demander si le moment n'était pas venu pour lui de réaliser ses rêves de jeunesse, de devenir un homme public, un héros, et d'acquérir cette gloire enivrante réservée au vainqueur qui saurait, comme disait le personnage du xvi^e siècle, sauver « la liberté et la république ! »

Durant les quatre premières années de la régence d'Anne d'Autriche, le royaume avait été assez paisible. Malheureusement le gouvernement, comme tant de gouvernements en France, se trouvait aux prises avec de graves difficultés financières. Le roi n'avait plus le sol. Il vivait d'expédients. Il empruntait, mettait les pierreries de la couronne en gage, s'endettait.

LES BARRICADES

Mazarin qui n'entendait rien aux finances, ni d'ailleurs au reste de l'administration intérieure, avait confié le contrôle général à un Italien Particelli d'Emeri, un Siennois, qu'il connaissait beaucoup et dont la fortune avait été aussi rapide que celle de nombre de ses compatriotes depuis un siècle. Cet Emeri, qui était ingénieux, avait imaginé tous les moyens fiscaux possibles pour trouver des ressources. Mais ce n'était pas tout, selon un mot du temps, que de plumer la poule, il ne fallait pas la faire crier. Il la fit crier. Ce fut le point de départ de tout le désordre qu'on a appelé la Fronde.

On sait ce qui mit le feu aux poudres : une série d'édits fiscaux malencontreux ; édit du tarif, refonte des droits d'octroi ; édit du toisé qui obligeait les propriétaires ayant construit autour des murs de Paris sur des terrains où il était interdit de bâtir, à payer des droits ou des amendes très élevés, que les propriétaires déclarèrent devoir récupérer sur les locataires, d'où protestations des uns et des autres, attroupements, manifestations bruyantes, bandes de quatre à cinq cents personnes envahissant la salle des Pas perdus au Palais de justice, cris, invectives, interventions de la troupe, collisions.

D'habitude, on envoyait ces édits à enregistrer au Parlement. Depuis longtemps le Parlement avait pratiqué l'usage de formuler, s'il y avait lieu, des observations qu'on appelait des remontrances. Quand le roi voulait prévenir toute espèce de discussion, il venait au Palais en grand apparat, prenait place dans la grand'chambre, sur un lit de justice, tous magistrats assemblés, et proclamait sa volonté. Le Parlement n'avait plus le droit de rien dire.

A un lit de justice qui eut lieu le 15 janvier 1648, la régente fit enregistrer sept édits bursaux nouveaux, parmi lesquels l'un d'eux créait, au Parlement, douze places de maîtres des requêtes, lesquelles se payaient au roi, donc diminuaient la valeur des 48 autres. Les gens du Parlement lésés, manifestèrent une excitation extrême.

Pour les calmer, Emeri, qui avait à renouveler certain droit annuel, dit Paulette, payé par les magistrats pour avoir la faculté de vendre leurs charges après eux, crut habile d'exempter de ce droit le Parlement et le laissa sur les magistrats des autres cours souveraines ; Grand Conseil, Chambre des Comptes, Cour des Aides. Ce fut à ceux-ci de se révolter. Le Parlement se soli-

LE CARDINAL DE RETZ

darisa avec eux et décida par un arrêt célèbre, qui fut appelé l'arrêt d'Union, de convoquer toutes les cours souveraines afin de statuer ensemble sur la question, et, de façon générale, de délibérer sur l'état des affaires du royaume. C'était une révolution!

L'opinion suivit. Elle entra en effervescence. On déclara le gouvernement incohérent. On attaqua Mazarin et la reine dans des pamphlets. Le 30 juin 1648 les députés des cours souveraines se réunirent au Parlement dans la chambre dite de Saint-Louis et là, dressèrent un programme hardi de réformes de l'État : transformations des finances, diminution de la taille, suppression des intendants, défense d'arrêter qui que ce fût sans le faire comparaître devant des juges, etc. Le gouvernement inquiet, chercha à parlementer. Mazarin demanda de surseoir à l'exécution de ces mesures, que, sous certaines réserves, il acceptait, disait-il. Le 9 juillet, il congédia Emeri, cause de tout le mal et le remplaça par le maréchal de la Meilleraie; puis il céda, admit les réformes, révoqua les derniers édits bursaux, rendit le droit annuel de la Paulette sans condition et demanda, qu'en retour, la chambre de Saint-Louis ne se réunît plus. C'était une capitulation.

Quelques semaines après, le vendredi 21 août, arriva la nouvelle d'une grande victoire remportée par le prince de Condé à Lens contre les Espagnols. Au Palais-Royal, où résidaient la régente et le roi, ce ne fut qu'un cri : il fallait profiter de la circonstance, qui fortifiait le gouvernement, afin de prendre une revanche, mâter le Parlement, arrêter les mutins qui voulaient imiter la révolution d'Angleterre et rétablir l'autorité royale compromise. Anne d'Autriche accepta. Mazarin débordé ne put que suivre.

On sait ce qui arriva. Le mercredi suivant devait être célébré un *Te Deum* à Notre-Dame, pour remercier Dieu de la victoire. La cour décida d'utiliser les troupes qui venaient faire la haie dans les rues où passerait le cortège royal afin d'exécuter des mesures de rigueur propres à frapper les esprits. Au Conseil, fut dressée la liste des personnages à arrêter : un certain vieux conseiller, qui s'était distingué par ses propositions révolutionnaires et son ton insolent, Broussel, un président, M. de Blancmesnil, le président Charton, les conseillers Lainé, Benoît, Loisel et les plus excités.

Le mercredi 26 août, le régiment des gardes françaises au complet

LES BARRICADES

avait pris position dans les rues depuis le Palais-Royal jusque dans la Cité. La cour se rendit à Notre-Dame où le coadjuteur, qui n'était au courant de rien, la reçut, présida pontificalement la cérémonie, entonna le *Te Deum*. Au sortir de l'église, Anne d'Autriche fit un signe à Comminges, lieutenant de ses gardes qui avait eu ses instructions. Broussel habitait une petite rue à côté de Notre-Dame. Comminges s'y rendit — un carrosse l'avait précédé avec cinq hommes — monta, trouva Broussel avec sa famille en train de dîner, lui notifia l'ordre de son arrestation. Une vieille femme présente se mit à crier par la fenêtre « au secours ! » Des gens s'arrêtèrent, la foule accourut. Comminges empoigna Broussel par le bras, lui fit descendre prestement l'escalier, le jeta dans le carrosse, et le vieux conseiller fut transporté à Saint-Germain, pendant que Blancmesnil était conduit à Vincennes, que le président Charton s'évadait et que les autres étaient arrêtés.

Une émotion extraordinaire saisit aussitôt Paris. Le tocsin résonna. Des cris retentirent : « Aux armes ! » On tendit les chaînes des rues ; on mit, derrière, des barriques qu'on remplit de terre, de pavés, de pierres, de moellons, de fumier ; on monta des barricades ; le soir, il y en avait plus de 1 200. Une colonne de manifestants, armés d'épées, de pieux, de pistolets, marcha vers la rue Saint-Honoré. Les gardes françaises s'étaient repliés du côté du Palais-Royal. Le tumulte était extrême.

Au Palais-Royal, ministres, officiers du roi, gentilshommes, tout le monde, accouru autour de la reine régente, pérorait. On ne paraissait pas inquiet. Des gens venaient dire à Anne d'Autriche que ce ne serait rien : un peu d'émotion. Anne d'Autriche affectait d'être tranquille, lorsque, à ce moment, Paul de Gondy apparut !

Après la cérémonie de Notre-Dame, il était rentré à la sacristie. Il n'avait pas eu le temps de retirer ses vêtements de chœur quand la nouvelle lui arriva de l'insurrection. Il écouta les détails. C'était l'occasion tant cherchée ! Il fallait hardiment sortir, traverser les rues, aller trouver la reine et revenir en criant au peuple : les prisonniers sont libérés ! C'est moi qui l'ai obtenu ! On l'acclamerait ! Il serait le héros du jour ! le défenseur de la cité, le pacificateur de Paris ! On le porterait aux nues !

Il a fait dans ses *Mémoires* un récit avantageux de son inter-

LE CARDINAL DE RETZ

vention. La confrontation de son texte avec les autres sources du temps ne donne pas une impression aussi favorable.

Il sortit donc dans le costume de chœur qu'il portait encore, rochet, soutane et camail violet, se faisant précéder de la croix archiépiscopale. Devant cet appareil, la foule, instinctivement, s'écarta, s'inclina : il bénissait. Elle le laissa passer. Il arriva au Palais-Royal. Le maréchal de la Meilleraye qu'il avait rencontré en route, l'accompagnait. Tandis qu'il montait les escaliers et traversait les salons, les courtisans, qui savaient ses précédentes incartades contre la cour, parurent surpris. Ils devinèrent qu'il venait demander la délivrance des prisonniers. La veille, 25 août, à l'église Saint-Paul, il avait prêché un sermon devant le roi et la régente sur Saint Louis, toujours de son ton de remontrance, et Guy Joly assure « que ce sermon avait été trouvé très emporté et séditionnaire. » A son apparition des murmures s'élevèrent, des mots ironiques, irrités, railleurs, furent lancés. Que venait-il faire ici? Ce n'était pas sa place! De quoi se mêlait-il? Voulait-il jouer au tribun du peuple? Qu'il allât donc dire son bréviaire! On entendit Bautru crier : « La reine est bien malade puisque le coadjuteur lui apporte l'extrême-onction. » Avec beaucoup de difficultés, et après l'avoir fait longtemps attendre, la reine et Mazarin, mécontents, finirent par le recevoir dans la petite galerie. Là Gondi exposa l'état de la ville, les dangers qu'elle courait, offrit ses services. Il demandait, au nom du peuple, qu'on remit immédiatement en liberté les prisonniers. On l'écouta à peine. La reine sourit, puis, après lui avoir répondu qu'elle savait ce qu'elle avait à faire, et qu'il se mêlât de prier Dieu, lui conseilla doucement d'aller, à travers les rues, apaiser la foule. On se moquait de lui.

Il sortit avec La Meilleraye, essaya de dire quelques mots aux gens des barricades, mais cette fois fut reçu avec des huées et des pierres. Il rentra au Palais-Royal. La reine refusa de rien ajouter à ce qu'elle lui avait déjà dit. Il dut revenir chez lui à pied, non sans de grandes difficultés et de sérieux dangers. En somme il n'avait pas réussi, mais surtout il avait été humilié au possible. C'était Mazarin, il en était convaincu, qui était cause de sa déconvenue; il ne l'oubliera jamais! Cette heure, qui a été le début de sa vie politique, comme le remarque Vineuil, est capitale dans sa vie!

En effet, il n'est que de lire ce que le gouvernement se figu-

LES BARRICADES

ra plus tard de la part qu'il a prise à la journée des barricades. Sur le moment, et malgré ce qu'on pourrait croire d'après ses *Mémoires*, Gondi n'avait été qu'à peine remarqué par la foule. Nombre de sources contemporaines ne parlent même pas de son intervention. Il n'est pas question du rôle qu'il dit avoir joué dans les *Mémoires* d'Omer Talon, Dubuisson Aubenay, André d'Ormesson, Mathieu Molé, Jean Vallier, dans l'*Histoire du temps*. Écrivant ses Carnets au moment même, Mazarin ne prononce pas son nom. Il parle de lui seulement, ensuite, comme d'un conciliateur possible. Mais à mesure, sous l'effet de l'attitude ultérieure de Gondi, les idées de Mazarin se sont modifiées. Il a considéré que Gondi n'avait pu être que très mêlé à toutes les séditions de la régence. Il s'est avisé alors qu'à la journée des barricades, le coadjuteur avait parcouru les rues soi-disant pour apaiser le peuple, en réalité, pour l'exciter. Ce fauteur de troubles avait été, comme l'écrira Louis XIV au pape le 6 avril 1657, « le principal auteur des désordres et des factions qui ont été soulevés dans notre bonne ville de Paris » à cette date. Et Mazarin, dans une lettre à la reine du 10 avril 1651, dira que c'est Gondi qui a été l'auteur des barricades. On voit le chemin parcouru.

Rentré chez lui « abattu, fort fatigué, » Gondi s'empressa de secouer sa dépression. Il fallait rebondir. Il envoya le chevalier Renaud de Sévigné — chevalier de Malte, oncle de la célèbre marquise et qui, admirant beaucoup le coadjuteur, allait s'attacher à sa fortune, — MM. d'Argenteuil et de Laigues, chercher un certain nombre de ses amis afin de tenir une sorte de conseil au petit archevêché. La réunion eut lieu dans la nuit. Le duc de Longueville, beau-frère de Condé, convoqué, arriva par bateau. Le coadjuteur prit la parole. Il dit que les événements étaient graves. Les barricades étaient dressées, le peuple en armes. Il fallait profiter des circonstances pour entreprendre de renverser Mazarin et de le faire chasser. C'était hardi ! Ainsi Gondi essayait tout de suite de tracer un programme politique, de grouper un parti qui l'exécuterait et dont il serait sans doute le chef et d'agir. Malheureusement la proposition parut laisser froids les assistants. Ils furent d'avis qu'il n'y avait qu'à suivre le mouvement pour voir ce qu'il deviendrait. Dans ses *Mémoires*, le coadjuteur arrange un peu le récit de cet épisode. Il prétend « qu'abandonnant son destin à tous les mouvements de la gloire, » il

LE CARDINAL DE RETZ

aurait dit à Laigues présent : « Je serai demain devant midi maître de Paris ! » « Mes amis, ajoute-t-il, crurent que j'avais perdu l'esprit. » Ils n'avaient pas tout à fait tort. Il aurait fait venir le colonel de la garde bourgeoise de Saint-Germain-l'Auxerrois, et donné ses ordres pour le soulèvement et les barricades du lendemain. Il oublie que les barricades étaient déjà debout, le peuple soulevé et qu'on n'avait pas besoin de ses ordres.

Le lendemain 27, le Parlement assemblé eut une violente séance, à la fin de laquelle une démarche solennelle fut résolue auprès de la reine afin d'obtenir la libération des prisonniers. A dix heures et demie, le Parlement en corps se mit en marche pour aller au Palais-Royal : 160 magistrats en robe rouge, précédés des huissiers. La foule les acclama, leur ouvrit les barricades. Au Palais-Royal la reine les reçut de très haut. Elle leur reprocha ce qui se passait. Le premier président Molé et le président de Mesmes eurent une conversation particulière avec elle au cours de laquelle ils lui expliquèrent qu'il y allait de la couronne, que l'émeute battait les murs du palais et que le gouvernement était à la merci d'un coup de main. Anne d'Autriche, troublée, finit par dire qu'elle relâcherait les prisonniers si le Parlement promettait de ne plus s'occuper des affaires publiques. Quand les magistrats voulurent revenir au Palais afin d'en délibérer, la foule voyant qu'ils n'avaient rien obtenu, se fâcha, refusa de les laisser passer. Effrayés, la plupart des magistrats s'enfuirent. Le premier président, avec un petit groupe, revint au Palais-Royal et là, à la fin, Mazarin fit décider la capitulation demandée : les prisonniers seraient rendus. Blancmesnil fut libéré le soir, Broussel le 28 au matin et les barricades tombèrent.

Gondi nous raconte qu'Anne d'Autriche lui aurait alors envoyé quelqu'un, ce jour même, afin de lui demander d'apaiser la sédition, comme si cela lui était possible ! que le coadjuteur aurait répondu froidement que les efforts qu'il avait faits la veille l'avaient déconsidéré et qu'il aimait mieux, avec respect, rester chez lui. Cette histoire est peu vraisemblable. Mais là où on est encore moins obligé de le croire, c'est lorsqu'il nous conte un incident sur lequel nous avons, malheureusement pour lui, des témoignages, contraires au sien, décisifs.

Il expose qu'après les barricades le maréchal de la Meilleraye vint le trouver et lui offrit, de la part de Mazarin, au nom de la reine, 40 000 écus, afin de payer ses dettes, « en reconnais-

LES BARRICADES

sance des services, dit Gondi, que j'avais essayé de lui rendre le jour des barricades. » Gondi ajoute qu'il refusa, mais, qu'à la suite, le maréchal d'Estrées traitant pour acheter au duc de Montbazon sa charge de gouverneur de Paris, Mazarin aurait suggéré à d'Estrées l'idée d'y renoncer et d'inspirer à Gondi la pensée singulière d'effectuer cet achat. Ainsi, le coadjuteur serait, en même temps qu'archevêque, gouverneur de Paris. C'était un piège. Gondi n'aurait pas vu le panneau, y serait tombé : il aurait cherché à traiter, mais le maréchal d'Estrées, d'accord avec Mazarin, ayant soulevé des difficultés, l'affaire n'aurait pas abouti. Sur quoi, dans ses *Mémoires*, Gondi s'emporte contre Mazarin, auteur, d'après lui, de cet impair qui, déclare-t-il, l'a ridiculisé.

La vérité est que c'est Gondi, lui-même, qui s'est avisé de devenir gouverneur de Paris, en même temps qu'archevêque, et, comme il le dit, croiser la crosse avec le bâton de commandement militaire. Il oublie, en effet, qu'un de ses collaborateurs l'a avoué dans une mazarinade de 1653, expliquant qu'il y avait des précédents, que l'archevêque de Lyon était lieutenant du roi au gouvernement de la ville, que Cohon était évêque et gouverneur de Dol, que jadis, dans la nuit des temps, Gozlin et Anchéric, avaient été évêques et gouverneurs de Paris et que Mazarin lui-même était gouverneur de plusieurs places. Mme de Motteville, Vineuil, le P. Rapin, des mazarinades ont confirmé le fait. Mazarin, dans ses Carnets, nous apporte son témoignage péremptoire : il écrit le jour même de la démarche : « M. le grand maître (le maréchal de la Meilleraye) m'a demandé, de la part de M. le coadjuteur, que je m'employasse auprès de la reine pour lui faire accorder le gouvernement de Paris. »

Cependant Anne d'Autriche, outrée des spectacles auxquels elle venait d'assister, décidait de quitter Paris, le 13 septembre, et de se rendre à Rueil avec le roi en disgraciant deux ministres qu'elle soupçonnait de l'avoir trahie : Chavigny et le garde des sceaux, Châteauneuf. Paris se troubla à nouveau. Le Parlement s'agita, les chambres s'assemblèrent. Des gens vinrent crier autour du Palais des injures contre Mazarin, accusé d'enlever le roi hors de sa capitale.

Gondi aux aguets, s'empessa de s'aboucher avec un des présidents du Parlement, M. Viole, et le décida à proposer

LE CARDINAL DE RETZ

en pleine assemblée que la Cour renouvelât l'arrêt rendu en 1617 contre le maréchal d'Ancre, qui interdisait aux étrangers, quels qu'ils fussent, de remplir des fonctions dans le gouvernement. C'était un coup droit à Mazarin ! La motion provoqua une vive agitation. Le Parlement ne suivit pas. Il décida de supplier seulement la reine de rester à Paris, ce qui était une offre de négociations.

Mazarin accepta. Une conférence eut lieu à Saint-Germain. Vingt et un magistrats vinrent en délégation. Le prince de Condé accouru de son armée victorieuse pesait de son épée en faveur de la cour. Après une discussion d'un mois, Mazarin céda et fit signer à la reine la déclaration du 25 octobre, en 15 articles, par laquelle le gouvernement supprimait des impôts, s'interdisait la création de nouveaux offices, abandonnait le cinquième des tailles, bref, capitulait encore. Le roi rentra à Paris.

Si on l'en croit, Gondi, fiévreux, aurait alors joué ici tous les jeux doubles possibles et les plus étranges. Supposant que Paris allait être assiégé, il aurait songé à envoyer un de ses confidents, Saint-Ibal à Bruxelles — les Flandres appartenaient à ce moment à l'Espagne — afin de prier le comte espagnol Fuensaldagne, de venir avec une armée, comme au temps de la Ligue, secourir Paris ! Son imagination l'emportait ! Si le Parlement, disait-il, cédait à la cour, il « ferait déclarer le peuple contre lui ! » Saint-Ibal botté allait partir, lorsque Gondi apprit que le prince de Condé arrivé à Rueil, se tenait derrière Mazarin. Alors, il aurait changé d'avis, fait débotter Saint-Ibal, et serait allé immédiatement à Rueil où la reine et Mazarin l'auraient accueilli aimablement. Puis il se serait arrangé pour que le prince de Condé vînt le voir, le lendemain, à Paris, à l'archevêché, et là, dans une conversation confidentielle, lui aurait proposé le système compliqué suivant : pendant que le prince paraîtrait soutenir Mazarin à Rueil, et, en réalité, au moyen d'insinuations perfides faites à la reine, tâcherait de le perdre, lui, Gondi, mettrait Condé en bons termes avec le Parlement, et, ensemble ils s'efforceraient de démolir Mazarin et de le renverser ! Nous voilà entrés dans le réseau inextricable des intrigues savantes que l'esprit machiavélique de Gondi va dorénavant forger devant nous. Condé impatienté refusa. Il fallut y renoncer. D'ailleurs, entre temps, les conférences de Saint-Germain aboutissaient à la déclaration du 25 octobre qui mettait fin à l'affaire.

LES BARRICADES

Sur quoi, et de ceci Gondi ne parle pas dans ses *Mémoires*, le coadjuteur se retourna et organisa chez lui des conciliabules avec le duc de Longueville, Broussel, Blancmesnil, Novion et autres pour chercher les moyens de faire tomber autrement Mazarin. Mazarin fut prévenu : il l'écrivit dans ses Carnets. Il ajoute que Gondi, d'après ce qu'on lui rapporta, aurait été jusqu'à dire : « La France est bien malheureuse de n'avoir pas un [homme] qui se sacrifie pour la délivrer d'un tyran étranger qui a conjuré sa ruine ! » L'appel à l'assassinat ! Gondi voulait constituer un parti puissant, composé de personnalités en plus grand nombre possible. Il s'assura la duchesse de Longueville, La Rochefoucauld son amant, le prince de Conti, frère de Condé, jeune homme de dix-neuf ans, « un innocent, un mouton, qui n'avait pas de santé, » le maréchal de la Mothe-Houdancourt, le duc de Retz, frère du coadjuteur. La duchesse de Longueville prenait à ce moment les eaux au château de Noisy-le-Roi, sur la lisière de la forêt de Marly, que l'archevêque, propriétaire du château, avait mis libéralement à la disposition de la princesse. Rendez-vous fut donné là par Gondi aux conjurés, y compris des magistrats du Parlement. Nous avons les détails de ce qui s'y passa, — et qu'on a appelé ensuite le complot de Noisy, — par La Rochefoucauld, Montglat, la duchesse de Nemours, le P. Rapin. Le duc de Retz prit la parole. Il exposa l'état lamentable où était le royaume. Il fallait constituer un vaste parti, disait-il, afin de le sauver. La duchesse de Longueville approuva. La Rochefoucauld suivit. Le prince de Conti était tout gagné. Le duc de Longueville ne se trouvait pas là, mais on ne doutait pas de son assentiment. Restait à avoir Condé, chose difficile ! On le ferait sonder par des émissaires. Gondi se prête ici à une longue négociation personnelle avec le prince pour le décider à être de la partie, voire même à être leur chef. Mais Condé refusa. Finalement rien de précis ne sortit de cette conférence, sinon d'attaquer à fond Mazarin. Pour Gondi, qui cherchait à être l'âme de l'aventure, cette réunion, qui est du courant de décembre 1648, constituerait le point de départ de la résolution qu'il prit de ne plus se donner ni trêve, ni repos qu'il n'eût fait chasser Mazarin. En réalité, il avait pris cette décision auparavant.

Ainsi peu à peu, ses idées prenaient corps. Le but unique se fixait : renverser le premier ministre. Les causes en étaient extrêmement mêlées : désir de se venger des humiliations que

LE CARDINAL DE RETZ

lui avait fait subir Mazarin, ceci, dans cette âme légère et changeante, de peu de poids; intérêt du bien public, belle apparence sans grande réalité; arrière-pensée secrète ou inconsciente de remplacer Mazarin aux affaires; surtout, passion de s'agiter, de se mettre en évidence, de jouer un rôle, d'être quelqu'un, chef de parti, de renverser un tyran, de devenir par là illustre, toujours le souvenir de Fiesque! Gondi se jeta à la bataille. Il allait s'y donner à corps perdu, utilisant de façon trépidante tous les incidents qui se présenteraient.

Loin de calmer l'opinion, la capitulation de la cour par la déclaration du 25 octobre n'avait fait que la troubler davantage. Le Parlement reprochant à Mazarin de ne pas l'appliquer, avait repris ses délibérations provocantes. Le gouvernement croyant sentir partout des conspirations, s'imaginait chaque matin être à la merci d'une nouvelle émeute qui viendrait envelopper le Palais-Royal. L'appréhension fut telle qu'on discuta l'idée de transporter le roi à l'Arsenal. Il existe un croquis au crayon fait par le duc d'Orléans d'un plan de mise en défense de l'ancienne demeure de Sully. Mazarin n'accepta pas.

Mais, sous l'impression de ces terreurs, Anne d'Autriche décida de nouveau de sortir brusquement de Paris. Rendez-vous fut donné aux principaux personnages de la cour pour le 6 janvier 1649, à quatre heures du matin, à la porte de la Conférence. A l'heure dite, une file de carrosses s'en allait à Saint-Germain dans une fuite improvisée, n'emportant presque rien. Les *Mémoires* du temps sont pleins du détail pittoresque de l'installation de fortune qui fut organisée à Saint-Germain, sans lits, sans bagages, sans argent. C'était la guerre civile de la Fronde qui commençait.

Paris, qui contenait, d'après Ormesson, à cette date, 900 000 habitants, fut très ému. On ferma les portes. On empêcha les gens de sortir. On accrocha les chaînes. Le tambour retentit dans les rues.

D'abord un peu désorienté, le Parlement se reprit et organisa la défense avec énergie. Il rendit des arrêts dénonçant Mazarin comme ennemi public, lui commandant de vider le territoire et ordonnant de lui courir sus : ses biens seraient confisqués et ses meubles vendus. A l'Hôtel de ville une sorte de gouvernement provisoire s'organisa : les bourgeois furent appelés aux armes; on leva des taxes, on répara les murailles.

LES BARRICADES

Avant de quitter Paris, la reine avait fait adresser des lettres de cachet à divers personnages, pour les prier de venir la rejoindre, entre autres à Gondi. Gondi répondit en promettant d'obéir. Il ajoute dans ses *Mémoires* : « Vous me faites bien la justice d'être persuadée que je n'en eus pas la pensée. » En réalité, et ce n'est pas lui qui nous l'apprend, il essaya de sortir, se présenta à plusieurs portes, avec l'évêque de Sarlat, notamment à la porte de la rue Saint-Honoré, à celle de la rue Saint-Jacques où il prétexta vouloir aller retrouver son père à Saint-Magloire : on ne laissait passer personne. Il dut rentrer chez lui. A la cour, on fut convaincu qu'il l'avait fait exprès. Ainsi, il se mettait du côté de l'émeute, devenait ouvertement un factieux. Plus tard, Mazarin écrivant à Lionne lui dira n'avoir pas compris pourquoi le coadjuteur, à ce moment, se déclara de la sorte contre lui, mais qu'une fois, un de ses amis, l'abbé Siri, causant avec le coadjuteur et lui demandant la raison de son attitude, Gondi lui aurait répondu « qu'il s'émerveillait qu'un homme ayant pratiqué les choses politiques comme lui (Siri), lui fit une telle demande, que le cardinal Mazarin ne lui avait fait aucun déplaisir et, même, qu'il n'avait reçu de lui que des courtoisies, mais qu'il avait à faire sa fortune et qu'il ne pouvait y arriver qu'en se faisant le chef des turbulents du royaume et que ceux-ci ne pouvaient pas exciter le peuple autrement qu'avec le prétexte du mauvais gouvernement de la minorité et en jeter la faute au premier ministre. » C'était bien là toute l'explication de sa conduite.

Le 10 janvier 1649, le prince de Conti et le duc de Longueville abandonnant la cour, se présentaient à la porte de la Conférence à cinq heures du matin. Ils y furent reçus par le coadjuteur et le président de Blancmesnil. Les conjurés de Noisy se retrouvaient. D'autres personnages suivirent, les ducs d'Elbœuf, de Bouillon, de Beaufort. Ils venaient tous pour être mis à la tête du mouvement insurrectionnel. C'étaient bien des ambitions à la fois à satisfaire ! Gondi fut inquiet : on voulait la place qu'il se flattait de prendre ; il fallait détourner le danger. Toute une nuit, il se démena. Le lendemain, le duc d'Elbœuf s'étant présenté à l'Hôtel de ville afin de demander le commandement général des troupes, Gondi lui suscita un concurrent, le prince de Conti, plus élevé comme prince du sang, et il fut décidé que d'Elbœuf serait mis sous les ordres de Conti. Le

LE CARDINAL DE RETZ

tour était joué, Conti étant un jeune homme qu'on pouvait tenir.

Puis Gondi fit dresser un acte par lequel tous les personnages nouveaux venus promettaient de demeurer unis en vue d'exécuter l'arrêt d'expulsion du Parlement contre Mazarin. L'acte recueillit vingt-deux signatures. Le coadjuteur, qui garda le document, groupait son monde pour tâcher de le dominer.

Le 12 janvier il voulut faire un pas de plus. Sur ses instances, M. de Novion, président à mortier, proposa au Parlement, en raison des services que le coadjuteur rendait à la cause, de lui donner siège à la cour. Malheureusement M. de Mesmes objecta que le coadjuteur ne pouvait prendre place que pour représenter l'archevêque de Paris, membre de droit, et qu'il fallait, pour cela, que celui-ci en exprimât le désir. La requête fut repoussée. Gondi ne parle pas de cet échec dans ses *Mémoires*. Il revint à la charge et, le 18 obtint enfin ce qu'il voulait. Il allait pouvoir assister aux délibérations et au besoin les conduire, grand avantage!

Dès le 21, tout de suite, il manifesta son zèle. On avait besoin d'argent. Il offrit sa vaisselle, proposa de confisquer celle des particuliers, et, de plus, de faire fondre les calices, les reliquaires, les croix, les vases sacrés des chapitres, paroisses et couvents. La proposition fut rejetée. On la lui reprochera très vivement plus tard. Il n'en parle pas dans ses *Mémoires*.

Il ne parle pas non plus d'un sermon enflammé qu'il prononça le 25 janvier à l'église Saint-Paul, devant un auditoire « où tout Paris était, » dit d'Ormesson. Il y attaqua Mazarin avec fureur, le traita « d'étranger, d'Italien, » qu'on ne pouvait souffrir, qui « mettait tout l'État en feu, » et, s'adressant à Conti qui était présent, il le pressa, d'après O. Talon, de se montrer à la hauteur des circonstances. Pareil discours, dans une église, devait faire scandale! Mazarin reviendra vingt fois sur cette manifestation diabolique. Gondi ne s'en tint pas là.

Le Parlement avait décidé de lever des troupes : 12 régiments de cavalerie de 400 maîtres, ou cavaliers. Il avait demandé aux grands seigneurs de se charger d'en recruter, monter, équiper et payer chacun un, qui porterait son nom. Le coadjuteur offrit de lever un de ces régiments : cinq compagnies de cheveu-légers, chaque cavalier devant être pourvu d'un cheval, avec selle, pistolets, cent écus, et avoir pour subsistance journalière,

LES BARRICADES

quarante sols. Gondi emprunta. Il mit comme maître de camp, à la tête de la troupe, qui alla loger au faubourg Saint-Victor, le chevalier Renaud de Sévigné. Le public fut étonné. Condé narquois, appela cette troupe le régiment de Corinthe, et le mot resta.

On a beaucoup fait grief ensuite à Gondi d'avoir pris au sérieux son rôle de commandant de régiment, d'être monté à cheval à cette occasion, d'avoir caracolé en tête de sa troupe aux yeux de la foule ébahie; on a ajouté que prudemment il n'avait jamais dépassé Bourg-la-Reine et n'avait pas eu la chance de voir le feu. Il ne s'en vante pas dans ses *Mémoires*. Il ne dit pas non plus que le 28 janvier, son régiment ayant reçu l'ordre d'aller convoyer un arrivage de vivres du côté de Longjumeau, partit, rencontra les troupes royales au pont d'Antony et fut attaqué. C'était la première fois qu'il dégainait. L'affaire ne fut pas longue. Devant les 800 mousquetaires et 500 cavaliers qu'il avait contre lui, il ne tint pas; au premier choc, il se débanda, prit la fuite. Vingt hommes furent sabrés, trente faits prisonniers; Sévigné démonté, tomba dans un fossé où il passa pour mort, et le reste, affolé, rentra en débandade à Paris. On fit les gorges chaudes de l'aventure et un mot courut, qui eut un grand succès; c'était : « la première aux Corinthiens! »

Cependant la situation devenait sérieuse. Le gouvernement avait concentré autour de Paris une véritable armée commandée par le prince de Condé, avec, sous ses ordres, les maréchaux du Plessis et Gramont. Condé occupait Saint-Cloud, Saint-Denis, Lagny, Corbeil, Poissy, Pontoise, toutes les clefs des rivières par où se faisait le ravitaillement de la ville. Que pouvaient faire les Parisiens avec leurs 8 ou 10 000 hommes armés, bourgeois sans enthousiasme, médiocres soldats, craignant les sorties, supputant avec peine les pertes d'argent qu'ils subissaient? Par surcroît l'hiver était rude, la Seine débordée inondait les rues. Chaque jour des gens venaient du dehors raconter les dégâts que faisaient autour de la ville les troupes des deux partis à six lieues à la ronde, maisons brûlées, arbres fruitiers coupés, villageois tués, moissons piétinées. Le public commençait à gémir.

Et au milieu de ces difficultés, malgré des efforts infinis, Gondi ne parvenait pas à saisir la tête du mouvement. Il s'épuisait en démarches et en démonstrations inutiles. Il se

LE CARDINAL DE RETZ

perdait dans un dédale de combinaisons compliquées, voyant les uns, les autres, sortant souvent dans les rues pour aller regarder les troupes qui défilaient, les haranguer, les bénir; rien n'y faisait : la foule ne faisait pas attention à lui, ne songeait pas à l'acclamer. Elle l'ignorait.

Le lundi 8 février, le prince de Condé attaqua brusquement Charenton qu'occupait l'armée parisienne, culbuta les défenseurs au nombre de 3 000, tua leur commandant Clanleu, 80 officiers, et chassa le reste. Ce fut une grosse émotion dans la ville. On envoya toutes les troupes disponibles au secours : elles passèrent leur journée à escarmoucher de loin, sans résultat. Charenton était le seul endroit libre par où les vivres pouvaient encore venir du dehors. La foule fut très abattue. Gondi crut le moment propice : il fallait profiter de la désaffection générale et exciter le peuple. Il sortit dans les rues, monté sur un cheval de bataille, habillé de gris, l'épée au côté, deux pistolets à l'arçon. S'il était, pensait-il, acclamé dans les rues, comme autrefois le duc de Guise de la Ligue, porté en triomphe, qui sait? Il serait peut-être le soir maître de Paris! Malheureusement il ne se produisit rien de pareil : la foule ne bougea pas, et il dut rentrer chez lui comme il en était parti. Ce fut une grande déception!

Décidément l'affaire de Charenton avait lassé la patience du plus grand nombre. On réclamait la paix, le retour « à l'ordre, à la légalité. » Là-dessus, on apprit que Charles I^{er}, roi d'Angleterre, avait été décapité à Londres le 9 février. Sous l'effet de l'impression terrible que produisit cet événement, l'avocat général au Parlement Omer Talon proposa hardiment d'envoyer une délégation à la reine afin de négocier. La reine avait expédié, le 12 février, un héraut d'armes avec deux trompettes à la porte Saint-Honoré, chargé d'apporter des lettres destinées à l'Hôtel de ville et au prince de Conti. On allait à la paix. Ce n'était pas l'affaire de Gondi. Il fit décider par le Parlement de ne pas admettre le héraut d'armes, sous prétexte que ce personnage ne s'envoyait qu'à des ennemis extérieurs, ce que n'étaient pas les Parisiens. Il nous avoue qu'à ce moment il négociait sous main avec les Espagnols de Bruxelles par Saint-Ibal, toujours pour les faire venir à Paris au secours des révoltés. Un gentilhomme de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, vint à Paris. Gondi rassembla ses amis et leur dit qu'il fallait traiter avec le personnage. Mais personne ne

LES BARRICADES

put ou ne voulut assumer la responsabilité de cette négociation hasardeuse. Alors le coadjuteur émit l'avis de prier le gentil-homme de s'adresser au Parlement. Le Parlement, sur la proposition d'Omer Talon, renvoya l'Espagnol à la reine. Ainsi, le Parlement manœuvrait en faveur de la reine : il abandonnait la cause.

Devant cette attitude décevante, Gondi, d'accord avec les généraux et les princes, fut d'avis qu'il fallait se déclarer contre le Parlement, le discréditer, l'accuser d'être favorable à Mazarin. Des manifestations populaires furent organisées dans les rues. Pour toute réponse, le Parlement désigna la délégation qui était chargée d'aller traiter à Rueil avec la reine, et l'Hôtel de ville suivit. De dépit, les princes et généraux firent sortir leurs troupes de Paris.

Rien n'allait plus. A Rueil, Parlement et municipalité parisienne, tout le monde traitait. On fut d'accord le 11 mars. La reine refusa, bien entendu, de renvoyer Mazarin et on s'inclina. Des deux côtés, on mettrait bas les armes ; le blocus de Paris serait levé ; il n'y aurait plus d'assemblées des chambres du Parlement ; une amnistie générale serait proclamée et le roi rentretrait à Paris.

Quand le premier président, Mathieu Molé, revint de Rueil avec ce traité, Gondi et ses amis, indignés s'arrangèrent pour lui organiser une manifestation d'une violence inouïe. A l'audience, il y eut une scène tumultueuse : « Vous avez traité avec Mazarin, cria-t-on à Mathieu Molé ! — Et vous, répondit Molé, avec l'étranger ! — Vous avez traité sans les généraux ! — Allez à la cour en faire autant, on vous recevra ! »

C'était le seul parti à prendre. A leur tour, les chefs de la Fronde, chacun secrètement, envoyèrent des émissaires à Rueil, afin de tirer le mieux possible parti de la situation. Tout le monde fut reçu. Il y eut une curée de places, d'honneurs, d'argent. Qu'allait décider Gondi ?

Le 15 mars, il avait prononcé au Parlement un grand discours contre la paix. Cette paix, disait-il, n'était ni véritable, ni sûre, ni honorable. Elle ne débarrassait pas le royaume « d'un homme déclaré ennemi public. » Mieux valait périr ! Et il avait conclu avec énergie : « Il n'y a que les âmes basses et sans courage qui peuvent se résoudre » à accepter les faits. C'était courageux !

Or il nous raconte dans ses *Mémoires* que la reine lui aurait

LE CARDINAL DE RETZ

fait offrir à ce moment par Mme de Lesdiguières, tout ce qu'il voudrait pour se réconcilier avec elle : le cardinalat, des abbayes, le paiement de ses dettes, et qu'il aurait refusé avec hauteur, ne réclamant rien pour lui, seulement pour ses amis. Ce sont des hâbleries ! Nous savons par une lettre de l'évêque de Lavaur à Mazarin qu'en réalité, à sa sollicitation, sa tante, Mme de Maignelay, pria son père, le P. de Gondi, et le P. Paulin, supérieur des jésuites, d'aller trouver la reine et de lui demander instamment un accord avec Gondi. L'affaire ne réussit pas.

Ainsi la paix se faisait en dehors de lui et sans lui. Il resta à Paris. Il était navré ! Saintot qui le vit à ce moment, écrivait à Le Tellier, le 5 avril : « Je l'ai trouvé l'oreille très pendante et le visage fort pâle et fort défait. » Que faire ? Du moment que la reine avait eu le dernier mot, ne valait-il pas mieux, après tout, se tourner vers elle et, à son tour, se rallier ? Alors ses idées évoluèrent.

Il raconte comme quoi l'Espagnol Fuensaldagne lui ayant envoyé à ce moment un gentilhomme, Don Antonio Pimentel, afin de lui offrir 100 000 écus et l'assistance de son souverain, il refusa dignement, protestant qu'il était né Français et qu'il n'accepterait jamais l'appui des ennemis de son roi. Il était temps de s'en apercevoir ! Il s'arrangea pour que la cour fût informée de cet incident. Le chancelier Séguier écrivait le 10 mai à Le Tellier : « M. le coadjuteur est venu me voir qui me coula, en passant, qu'il était prêt à saluer la reine et qu'ensuite il rendrait ses respects à M. le cardinal Mazarin. » La reine n'était pas encore rentrée à Paris ; elle ne devait y revenir qu'en août. Gondi lui envoya le duc de Liancourt afin de lui présenter ses hommages. Anne d'Autriche les accueillit de façon dédaigneuse.

A l'heure même, la duchesse de Chevreuse, jusque-là en exil, rentrait de Bruxelles à Paris, se croyant autorisée par le traité de Rueil à revenir. C'était une maîtresse intrigante. Gondi alla la voir à son hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Il y avait beaucoup d'analogies entre leurs caractères et leurs situations. Ils se lièrent. Dès ce moment aussi — hasard ou politique — au sù de la mère, Gondi se mit au mieux avec la fille.

Il fallait bien se résoudre à aller trouver la reine qui persistait à ne pas revenir à Paris et résidait à Compiègne. Gondi se décida. Il irait à Compiègne le 13 juillet. Comment serait-il reçu ? Il l'ignorait. En montant l'escalier du château, on lui glissa à

LES BARRICADES

l'oreille qu'il allait être arrêté. Il entra tout de même. Anne d'Autriche lui donna audience. Mazarin n'était pas là. Gondi exposa les vœux du peuple parisien, qui étaient, disait-il, que le roi revînt dans sa capitale. La régente répondit en parlant de Mazarin, sujet brûlant. Le coadjuteur, qui ne voulait pas s'aventurer sur ce terrain, se déroba. La reine rougit ; elle parut irritée. Le soir Gondi soupait chez Servien, secrétaire d'État. On lui renouvela l'avis qu'il courait des dangers. Il rentra à Paris : il n'avait pas vu Mazarin.

Enfin, le 18 août, Louis XIV revenait dans sa capitale où il était reçu avec la pompe usitée en pareil cas. La foule l'acclama avec enthousiasme, ainsi que la reine et ne dit rien à Mazarin.

Le lendemain, le coadjuteur, à la tête d'une délégation du clergé, vint saluer leurs Majestés au Palais-Royal. La harangue fut courte. Gondi sembla embarrassé. Mme de Motteville présente remarqua qu'il était pâle et que ses lèvres tremblaient. Mazarin cette fois était là, impassible. Gondi ne le regarda pas. Le soir la reine disait : « Sa honte m'a fait plaisir. »

Gondi se présenta enfin le lendemain chez le ministre. Le cardinal le reçut courtoisement. Ils parlèrent du passé, esquissèrent l'un et l'autre de vagues protestations et justifications, convinrent que l'avenir était douteux, échangèrent des politesses et se quittèrent sur « quelques apparences de conciliation, » dit Mme de Motteville. Ainsi le voulait la politique !

Quand Gondi rentra chez lui, ses amis l'accablèrent de reproches. Conti lui déclara qu'il avait commis une faiblesse sans nom, une lâcheté, d'aller faire ainsi sa cour à Mazarin. Où étaient les résolutions de naguère ? Le coadjuteur répondit, pour se défendre, que le cardinal était certainement méprisable, mais qu'il fallait savoir tirer de la situation les avantages que les circonstances comportaient et que, quand on ne pouvait renverser un gouvernement, le mieux était de faire semblant de le défendre et de l'utiliser jusqu'à ce que de meilleures circonstances permissent de le culbuter.

Une volte-face imprévue des faits, accident ordinaire des choses humaines, allait inopinément faciliter cette évolution de Gondi.



CHAPITRE IV

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

JEUX DE GONDI ENTRE MAZARIN ET CONDÉ || ARRESTATION DES PRINCES, FUITE DE MAZARIN || LE ROI PRISONNIER DE GONDI DANS LE PALAIS-ROYAL || GONDI, TOUR A TOUR, AVEC LA REINE, MAZARIN ET CONDÉ || MAJORITÉ DE LOUIS XIV || 1649-1651.



JUSQUE-LA fidèle à la reine et à Mazarin, le prince de Condé avait changé d'attitude. Ce jeune vainqueur de vingt-huit ans intelligent, mais fantasque, hautain, brutal, agressif, étalait à présent son orgueil et irritait tout le monde. Il ne pouvait demeurer longtemps en bons termes avec Mazarin et par suite avec la reine.

Tant que la guerre civile avait duré, il s'était senti indispensable. La paix faite, il comprit qu'on n'avait plus besoin de lui. Il le prit de haut ; il se mit à parler de la souveraine et de son ministre Mazarin de manière blessante, même « outrageante, » dit Mme de Nemours. La brouille ne se fit pas attendre. Un soir, dans le cercle de la reine, Condé éclata contre Mazarin, le traita avec mépris, et le quitta en criant : « Adieu Mars ! »

Tout de suite Gondy alla le trouver. Il l'emmena dîner chez Prudhomme, une maison à la mode, rue d'Orléans, où ils se retrouvèrent, comme par hasard, onze à table. Là on offrit au prince un pacte : ils marcheraient tous ensemble contre Mazarin ; Condé apporterait sa gloire, son prestige ; eux, le peuple de Paris (étaient-ils si sûrs que cela d'en disposer ?) ; on referait les barricades ! Ils se revirent le lendemain. Mais Condé hochait la tête : il ne jugeait pas digne de lui de faire des barricades ; ce n'était « ni de sa conscience, ni de son honneur. » Il ajouta avec un sourire ironique qu'il était bien obligé à Gondy de sa démarche, et que

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

s'il se réconciliait avec Mazarin, il le réconcilierait certainement lui aussi, ainsi que tous ses amis. C'était se moquer ! Il n'y avait rien à faire avec le personnage. Il restait à attendre les événements.

Le 9 novembre 1649, le maréchal de la Meilleraye étant tout à fait insuffisant aux finances, Mazarin, au risque de provoquer de nouvelles complications, y avait rappelé Particelli D'Emeri. Tout de suite, celui-ci se trouva aux prises avec une épineuse affaire de rentiers qui allait de nouveau mettre le feu aux poudres.

Depuis le commencement des troubles, le paiement des arrérages des rentes sur l'Hôtel de ville avait été suspendu. La déclaration du 25 octobre 1648 ayant stipulé qu'on réglerait aux rentiers deux quartiers et demi, au moins, c'est-à-dire le montant de plus de la moitié d'une annuité à valoir sur les gabelles ; les fermiers des gabelles, quand ils furent priés de s'exécuter, refusèrent de payer : ils n'avaient plus un sol, dirent-ils ; tout avait été donné en avance au gouvernement. Les rentiers, qui étaient nombreux, se fâchèrent, formèrent des attroupements, constituèrent un syndicat de douze membres, parmi lesquels se trouva, encore par hasard, un conseiller du Châtelet, nommé Guy Joly, le secrétaire du coadjuteur. Le syndicat convoqua une grande assemblée de 3 000 personnes où on vit venir des bandes visiblement organisées. Dans ses Carnets Mazarin note que c'est le coadjuteur qui entraîne cette foule ; qu'il répète partout que le ministre est cause de la vie chère. Gondi, écrit-il, a l'intention de se mettre à la tête des rentiers, de les mener par les halles afin d'augmenter le nombre des coquins qui le suivront et de marcher sur le Palais-Royal pour demander justice à la reine. « Il paie, ajoute-t-il, des gens afin de crier et de soulever le peuple sous prétexte de rentes. » Comment a-t-il tant d'argent ? On remarquait en effet à ce moment que Gondi tenait table ouverte, achetait de la riche vaisselle, du linge, vivait largement. Étaient-ce les Espagnols qui le soudoyaient ? Mazarin ne le croyait pas, bien que Gondi s'en vantât en riant. Et Mazarin concluait : il faut prendre des mesures, « châtier les perturbateurs d'une façon ou d'une autre. »

Dans ses *Mémoires*, Gondi déclare avoir bien envoyé du monde dans les assemblées des rentiers, mais surtout, assure-t-il, pour les contenir et arrêter les désordres : que même les rentiers l'en

LE CARDINAL DE RETZ

avaient remercié publiquement. Tant il y a que le Parlement, intervenant, interdit formellement ces assemblées et cassa les syndics nommés.

Le coadjuteur avait autour de lui un groupe d'amis dévoués qui le suivaient partout : Beaufort, Brissac, La Boulaye, Laigues, Bellièvre, Fosseuse, Montrésor. Il convint avec eux qu'il fallait trouver quelque moyen pour précipiter les événements, par exemple simuler un attentat qui soulèverait la foule. Un coup de pistolet, habilement tiré dans le carrosse d'un des syndics des rentiers tel que Guy Joly, suffirait. On crierait « aux armes ! » on ameuterait la rue et les barricades se dresseraient. Ce fut accépté.

L'attentat, préparé avec soin, eut lieu le 11 décembre. Guy Joly s'était offert spontanément. Il avait percé d'avance la manche de son habit avec une balle. Un des gentilshommes du duc de Noirmoutier, d'Estainville, devait tirer sur lui sans l'atteindre. A sept heures et demie du matin, le 11 décembre, rue des Bernardins, en face de la porte de M. d'Argenteuil, le carrosse où était Joly passant, celui-ci baissa fortement la tête, et d'Estainville, qui attendait, tira à balles, haut, dans la voiture. On accourut. On mena Joly chez un chirurgien, devant Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui déshabilla la victime, constata au bras gauche le trou de la balle, trouva au-dessous une espèce de plaie contuse que Joly s'était faite avec de la pierre à fusil, mit un appareil et fit coucher le blessé. Alors d'Argenteuil, La Boulaye et d'autres coururent dans les rues en criant, allèrent prévenir le colonel de la milice du quartier, le président Charton, lequel fit battre le tambour. Malheureusement personne ne remua : le coup était manqué ! Une enquête fut seulement ordonnée par le Parlement. Mazarin, qui était très informé, note dans ses Carnets sa conviction qu'on avait bien voulu, par cet attentat, essayer de provoquer de nouvelles barricades afin d'attaquer le Palais-Royal, et, sans aucun doute, c'était le coadjuteur qui avait machiné cette histoire.

Les conjurés estimèrent que la raison de l'échec était la qualité trop mince du personnage qu'était Joly et le fait que l'attentat avait eu lieu dans un endroit trop désert. Qu'à cela ne tînt ! Le soir même de ce jour, à neuf heures, le même marquis de la Boulaye, réunissant une troupe de deux à trois cents personnes, dit Guy Joly, qui peut-être exagère, se rendit sur le Pont-Neuf,

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

à l'heure où il savait que devait passer Condé revenant du Louvre, et lorsque le carrosse du prince apparut (il faisait clair de lune) deux coups de mousquet furent tirés sur la voiture. Le hasard voulut, ou, dit Joly, un avertissement préalable de Mazarin prévenu, que le prince ne fût pas dans son carrosse : un laquais reçut la charge. Cette fois l'affaire valait la peine et le lieu était bien choisi.

L'émotion fut en effet très grande dans Paris. D'une commune voix on accusa Gondi et ses complices de cet attentat. Ils avaient voulu, disait-on, massacrer le prince, enlever le roi, faire avancer les Espagnols. Beaufort affolé vint trouver le coadjuteur, lui dit qu'ils étaient perdus, qu'il fallait s'enfuir. Le coadjuteur plus calme refusa : agir de la sorte, dit-il, s'était se dénoncer. Ils sortirent ensemble. Mais la foule, décidément, n'était pas pour eux. Ils allèrent chez Mme de Montbazou qui fut, elle aussi, d'avis qu'il fallait fuir. Gondi tint bon. Le lendemain il se présenta à l'hôtel de Condé, afin de protester au prince de son innocence, peut-être lui répéter ce que disaient ses amis, à savoir que La Boulaye n'était qu'un agent de Mazarin ; en tous cas complimenter le prince d'avoir échappé à l'attentat. On le fit attendre trois heures et on ne le reçut pas !

Sur quoi, Guy Joly, payant d'audace, porta plainte au Parlement et demanda que fut activée l'enquête sur la tentative d'assassinat dont il avait été l'objet. Immédiatement, Condé, qui était peu endurant, porta plainte à son tour et exigea qu'on informât sur le crime odieux dont il avait manqué être victime. L'affaire se compliquait. Il y eut conseil entre Gondi et ses amis. On savait qu'une réunion avait eu lieu chez le chancelier avec le secrétaire d'État Chavigny et le procureur général Méliand où il avait été décidé que celui-ci inculperait le coadjuteur, Beaufort et Broussel, — on ne sait pourquoi Broussel, — de l'attentat contre Condé. Les prévenus allaient-ils être arrêtés ? Quelques-uns proposèrent de soulever le peuple et d'investir le Palais-Royal, toujours l'idée de refaire les barricades ! mais le peuple ne bougerait pas. Gondi déclara qu'il irait ouvertement au Parlement, avec Beaufort, prendre sa place, et, là, dirait que le bruit courant de sa culpabilité dans l'attentat dont le prince de Condé se plaignait, il venait apporter sa tête et demander qu'on le jugeât. C'était hardi ! Peut-être, s'il y avait foule dans le palais, espérait-il, quelque mouvement pour-

LE CARDINAL DE RETZ

rait suivre, à la faveur duquel « ils seraient les maîtres du pavé. » Les illusions continuaient!

Le gouvernement entendit éviter cet éclat. Il fit prier l'archevêque, l'oncle, de se rendre au Parlement au jour prévu afin d'occuper lui-même son siège, ce qui empêcherait le neveu coadjuteur de l'y remplacer. L'archevêque était décidé à obéir, mais Gondi lui joua le tour de lui faire persuader par son médecin qu'il était gravement malade, qu'il ne devait pas quitter le lit, et le vieil archevêque crut son médecin, ne bougea pas. Gondi fit ce qu'il voulut.

Ce fut le mercredi 22 décembre qu'eut lieu l'audience attendue, toutes chambres réunies. Le prince de Condé était venu accompagné d'un millier de gentilshommes armés jusqu'aux dents. La foule, qui avait envahi le palais de justice, était houleuse. Gondi arriva à son tour, en camail et en rochet, à peine salué. Il prit place à la grand'chambre; l'audience commença. Lecture fut donnée des pièces de l'affaire et le procureur général, comme il était convenu, conclut à assigner Gondi et consorts pour être ouïs à fins d'information. Alors Gondi se leva et, malgré les efforts du premier président pour l'empêcher de parler, ou abrégé son intervention, il prononça un discours véhément dans lequel il déclara qu'il était inouï qu'on inculpât des gens de sa qualité, lui et Beaufort, qui était petit-fils d'Henri IV, sur de simples présomptions ou des témoignages vagues de gens de rien. Quand il eut terminé, le premier président dit : « MM. de Beaufort, coadjuteur et de Broussel, vous êtes accusés; il y a des conclusions contre vous; sortez! » Ce fut un tumulte! Mais, après discussion, le Parlement, à la majorité des voix, fut de l'avis de son président. Il fallait sortir. La procédure très longue des informations et des dépositions allait commencer.

Gondi rentra chez lui dépité. Il était dans une impasse. Comment en sortir? Brusquement l'idée lui vint d'aller trouver Condé et de lui offrir ses services, ainsi que l'influence sur la foule qu'il se croyait, puis, ensemble, de livrer bataille à Mazarin. Mais lorsqu'il se présenta à l'hôtel de Condé, une fois de plus, il ne fut pas reçu! Il tenta de se servir d'intermédiaires, amis du prince : Pérault, La Moussaye, Toulangeon, qui prévinrent Condé; celui-ci leur ordonna de faire répondre à Gondi « qu'ils n'y étaient pas. »

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

Dans ces conditions, voyant que la foule n'avait pas bougé, que Condé se dérobait, que tout lui manquait, Gondi estima qu'il ne lui restait plus qu'à faire volte-face, et à se réconcilier avec la reine et Mazarin, en leur proposant d'être avec eux contre Condé : Condé paierait les frais de l'accord ! Condé, en effet, de plus en plus arrogant devenait insupportable à la reine et à Mazarin qui ne pouvaient plus le souffrir. Dans l'état où étaient les choses, ils n'avaient qu'à accepter ce que Gondi leur offrait, c'est-à-dire, en somme, croyaient-ils, l'appui de ses amis, celui peut-être du Parlement, du clergé. Par là, ils pourraient songer à se débarrasser du prince si gênant, d'une manière ou d'une autre. Un inexplicable hasard voulut, cette fois, que le coup réussît.

Mais Gondi avait affaire dans Mazarin à plus madré que lui. Lorsque Mazarin fut sondé par l'intermédiaire de la duchesse de Chevreuse pour cette combinaison, il vit tout de suite le parti qu'il pourrait en tirer, même et surtout contre Gondi. Il accepta.

Il fallait s'aboucher avec le coadjuteur sans que Condé le sût. Pour garder le secret de la négociation, Gondi imagina une mise en scène romanesque tout à fait de sa manière. Accompagné seulement de M. de Caumartin il vint à minuit à la barrière des sergents de la rue Saint-Honoré, déguisé — il devait changer plusieurs fois de costume, parce qu'il y eut plusieurs entrevues — portant tantôt un manteau écarlate, des grègues rouges, de grandes moustaches noires à l'espagnole collées sous le nez ; tantôt habillé à la cavalière, avec de grandes buffleteries, des caudebecs retroussés, de petites brettes traînantes. A la barrière des sergents, un domestique de la reine, Courtois ou Gahory, en manteau gris venait le prendre, le faisait passer par une maison d'où l'on traversait de la rue des Petits-Champs à la rue des Bons-Enfants ; de là il gagnait le Palais-Royal où, par un petit escalier, il aboutissait à l'oratoire de la reine. Aux entrevues assistait Mazarin. Les conditions du pacte furent fixées, car il fallait payer l'affaire. On promit à Gondi le chapeau de cardinal, à ses amis : Beaufort, l'amirauté ; Noirmoutier, le gouvernement de Charleville et du Mont Olympe ; Laigues, la charge de capitaine des gardes, etc. Malgré les précautions prises, Condé eut vent de ces tractations. Il questionna Mazarin ; Mazarin répondit en gaussant : « Si vous saviez comme il a

LE CARDINAL DE RETZ

bonne mine, ce coadjuteur, avec un habit de velours noir en broderie d'or, et un bouquet de plumes incarnat et blanc! S'il revient une seconde fois, je vous en avertirai, afin que vous vous cachiez pour le voir; cela vous fera rire.» Condé n'insista pas.

Mazarin et Gondi étaient d'accord. Avec l'alliance du coadjuteur, Mazarin pourrait, pensait-il, en même temps que se débarrasser de Condé, se défaire aussi du frère et du beau-frère de celui-ci, le prince de Conti et le duc de Longueville, soutiens naturels et dangereux du premier. On les ferait arrêter tous les trois, et, grâce à Gondi, on aurait pour soi le Parlement et la foule qui ne diraient rien. Il se décida.

Le mardi 18 janvier 1650, à cinq heures du soir, au cercle de la reine, dans sa chambre, les trois princes étant présents, la reine leur dit qu'elle allait tenir conseil et qu'ils voulussent bien passer dans la galerie où elle allait les suivre. Les princes sortirent. Ils se trouvèrent devant Guitaut, capitaine des gardes, qui leur dit : « Messieurs, j'ai ordre de vous arrêter! » La pièce était pleine de gardes. Après un moment de surprise, Condé dit : « Eh bien, obéissons. Où nous allez-vous mener? » On les conduisit au donjon de Vincennes; on les y installa dans les salles voûtées et froides du troisième étage. Longueville était triste et ne disait mot; Conti pleurait; Condé chantait et jurait.

Comme on l'avait prévu, personne ne remua, ni le populaire ni le Parlement, qui ne pouvaient souffrir les princes. Gondi n'avait eu aucune peine à donner son soi-disant appui à une mesure qui aurait peut-être parfaitement pu réussir sans sa participation. Le 22 janvier, il demanda et obtint, avec l'appui du gouvernement, que les poursuites dirigées contre lui à propos de la tentative d'assassinat de Condé, fussent abandonnées et un bon arrêt le renvoya, ainsi que ses coaccusés, des fins de la plainte.

Mais maintenant, comment allait-il vivre avec Mazarin? L'ambassadeur vénitien raconte à la date du 16 janvier 1650, deux jours avant l'arrestation des princes, que Condé, inquiet, avait fait proposer, par le duc d'Orléans, au coadjuteur, 80 000 écus et la place d'ambassadeur au prochain congrès de la paix avec l'Espagne, s'il consentait à marcher avec lui, sinon, qu'il aurait à se garer de quelque coup de poignard! Il était un peu tard, et, par ailleurs, la manière était plutôt rude. Gondi aurait répondu qu'il « était en position de ne craindre la colère de personne. »

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

Or, les princes arrêtés, voilà qu'il se mettait maintenant à répéter partout, qu'il n'avait pas conseillé leur arrestation, qu'il ne l'avait même pas sue, bien que Mme de Motteville assure que l'idée était venue de son entourage. Le bruit courut qu'il allait être premier ministre, remplacer Mazarin. Il s'empessa d'aller trouver celui-ci pour protester contre ces racontars et lui dire : qu'il ne poursuivait aucun intérêt personnel, qu'étant donné son âge, trente-sept ans, et ce qu'il appelait « son incapacité, » il ne pouvait donner à ce sujet le moindre ombrage. Mazarin écouta et ne répondit rien.

A partir de ce moment, dans ses *Mémoires*, Gondi, tout en protestant de ses plus excellentes intentions, s'étend dans le récit interminable d'une série d'intrigues croisées, recroisées, suspectes, peu claires, auxquelles il se livrait. Que cherchait-il, en somme, et que voulait-il?

Il était préoccupé d'abord de conserver la faveur du peuple. Il soupçonnait bien que la foule était un peu surprise de le voir en si bons termes avec le ministre exécré. Pour combattre cette mauvaise impression, il sortait beaucoup, se montrait partout, faisait l'aimable. La cour étant obligée de s'en aller avec le roi en province afin de lutter contre les partisans de Condé qui avaient pris les armes, il demeura à Paris, et surtout se mit au mieux avec le duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, personnage médiocre, changeant, qui, après avoir causé mille difficultés à son frère Louis XIII, allait en causer autant à son neveu Louis XIV. Gondi s'efforça de prendre de l'influence sur lui, de le conduire. Dans quelle intention? Montglat nous l'explique : pour se servir du prince, le cas échéant, contre Mazarin. Et le duc d'Orléans suivait, s'abandonnant, comme l'écrit un contemporain « à la conduite de ce faux tribun. » Mazarin fut prévenu. M. de Bellièvre vint lui répéter un propos qu'avait tenu le duc d'Orléans, disant : « M. le coadjuteur est tout-puissant, c'est un grand génie! » On ajouta même à Mazarin que Gondi se déclarait tout haut son irréconciliable adversaire, que, sous son action, le duc d'Orléans ne cachait pas le mépris qu'il éprouvait à l'égard du ministre, qu'il estimait incapable de gouverner, ridicule! Mazarin écrivait : « J'ai peine à ajouter foi à ces avis après les protestations que le coadjuteur a faites à la reine. » Il n'était pas si naïf qu'il affectait de le paraître.

Pendant ce temps, la cour, en province, allait vers la Guyenne

LE CARDINAL DE RETZ

où les amis et parents de Condé avaient soulevé Bordeaux en mai, et marchait sur la ville. En août, au nord, les Espagnols, à l'appel de Turenne, aussi rebelle, avançaient, prenant Vervins, Rethel. On eut peur à Paris qu'ils ne vinssent jusqu'à Vincennes délivrer les trois princes prisonniers, et, le duc d'Orléans, comme lieutenant général, les fit transférer, par précaution, au château de Marcoussis, à six lieues de Paris. C'était Gondi qui avait conseillé la mesure, écrit Mazarin dans ses Carnets. Et Mazarin remarquait que Gondi maintenant, avait l'air de protéger Mme de Longueville, l'amie dévouée de ces mêmes princes, lui avait facilité sa rentrée à Paris, avait interdit à son clergé de prêcher contre elle et ses parents. En septembre les Espagnols ayant parlé de traiter de la paix, Gondi exprima le désir d'être délégué pour aller discuter cette paix avec eux. Sa demande ne fut pas accueillie : le duc d'Orléans avait déjà sollicité la place pour le premier président. Le coadjuteur se plaignit hautement. Il témoigna d'une colère « enragée, » écrivait Le Tellier à Mazarin.

Bordeaux prise, la cour rentra à Paris en octobre. Mazarin ne savait plus que penser du coadjuteur. Se trouvant à Fontainebleau, il reçut la visite de la duchesse de Chevreuse. Mme de Chevreuse lui expliqua que Gondi n'avait toujours que d'excellentes intentions à son égard ; mais que si le ministre voulait être tout à fait sûr de lui, il n'avait qu'à tenir la promesse qu'il lui avait faite et à le nommer cardinal. Mazarin ne fut pas surpris. Déjà à la fin d'août Le Tellier lui avait écrit avoir vu la même duchesse qui lui avait fait les premières ouvertures à ce sujet. Le Tellier avait répondu de façon évasive, et Mazarin l'avait approuvé, ajoutant qu'il n'y avait aucune raison actuellement de faire droit à cette demande. « C'est un homme, écrivait-il de Gondi, dont on ne peut douter de la mauvaise volonté. » Il faut être positif, ajoutait-il ; quand on désire qu'un vaisseau, avec peu de vent, fasse beaucoup de chemin, il n'y a qu'à lui donner des voiles à proportion ; un malententionné, avec un canif, fait peu de mal ; avec une épée ou un pistolet, il en est autrement : mieux valait éluder. Et Mazarin à la demande de Mme de Chevreuse, répondit par des banalités.

Mais Gondi, à qui était due la démarche de Mme de Chevreuse, avait maintenant en tête cette nomination de cardinal. Devant la réponse dilatoire du ministre, il s'irrita. Il fit dire que dans le cas où la France ne voudrait pas le nommer, il se ferait

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

présenter par le roi de Pologne dont la princesse Palatine lui avait offert l'appui. Si l'on voulait, ajoutait-il, qu'une fois cardinal il allât résider deux ans à Rome, il irait ! Le duc d'Orléans joignit ses instances aux siennes. La reine, intervenant, n'accepta pas. Elle voyait bien ce qu'était Gondì. Cet homme, disait-elle, qu'elle avait fait ce qu'il était, n'était qu'un ingrat ! Il avait promis de ne plus se mêler d'affaire et avait fait pis qu'auparavant. Le secrétaire d'État Hugues de Lionne écrivit alors à Mazarin que le coadjuteur, sous l'empire de sa déception, allait devenir dangereux ; mieux valait peut-être prendre des précautions à son égard, le réduire à l'impuissance plutôt que d'être obligé ensuite de rabattre ses coups ; il est méchant, habile, disait-il, il peut causer de grands embarras !

Gondì vint trouver Le Tellier. Il lui expliqua qu'il n'avait pas réclamé jusque-là le cardinalat, entendant obtenir cette dignité par ses seuls mérites d'archevêque ; mais il avait su que, pendant le voyage de la cour à Bordeaux, on l'avait dénoncé à Mazarin. En ce moment, il était en train de se déconsidérer auprès du peuple pour servir le ministre, de s'exposer à la vengeance de Condé. En vue de se mettre à l'abri des suites de cette impopularité, ainsi que des risques de vengeance du prince, il jugeait indispensable d'avoir la pourpre ; il insista, mêlant savamment les menaces aux promesses, en quoi, dans ses *Mémoires*, il avoue avoir eu tort. Mais Le Tellier répondit froidement que Gondì n'avait manifesté jusqu'ici aucune gratitude à la reine pour avoir été nommé coadjuteur, qu'il n'en aurait certainement aucune s'il était nommé cardinal, qu'il ne tenait pas ses paroles, qu'on ne pouvait pas se fier à lui ; il avait su faire du mal, cela était facile ; s'il continuait, il causerait certes de grands désordres, mais assurément, et ici Le Tellier acheva avec force, « il y périrait ! » Devant cette rude sortie inattendue, Gondì, interdit, se borna à répondre qu'il avait parlé à Le Tellier en confidence, comme à un confesseur, qu'il le priait de ne pas répéter ses paroles ; au surplus, « il faudrait savoir ce que la fortune voudrait de lui ! » Il se retira. Rendant compte de cette conversation à Mazarin, Le Tellier ajoutait que Gondì, d'après une information du garde des sceaux, avait dit en bon lieu qu'il n'y avait pas de meilleure sûreté à prendre de Mazarin que de l'assassiner !

Devant ce refus péremptoire de le nommer cardinal, le coad-

LE CARDINAL DE RETZ

juteur fut irrité au possible. Puisque le gouvernement était décidément contre lui, eh bien ! il se retournerait à fond du côté des princes, entraînerait le duc d'Orléans et on verrait bien ce qu'il pouvait faire. Nouvelle volte-face !

Par précaution, Mazarin avait transféré les trois prisonniers, le 15 novembre, de Marcoussis au Havre. Le 29, la princesse de Condé, à l'instigation de Gondî, présenta requête au Parlement, réclamant la mise en liberté de son mari et de ses co-détenus. Le 20, le coadjuteur s'était démasqué. Dans un grand discours, il avait demandé au Parlement que les princes prisonniers fussent transférés dans une prison plus salubre que celle où ils étaient. Il estimait qu'il fallait faire des remontrances à la reine « sur tous les désordres de l'État causés par les conseils de M. le cardinal Mazarin. » Il suppliait le duc d'Orléans de joindre ses efforts à ceux du Parlement à cette intention. Le coup contre le ministre était brutal. La bataille s'engageait. Elle suivit : arrêts de la cour conformes, lettres de cachet du roi interdisant au Parlement de s'occuper de cette question, requêtes des prisonniers tenus au courant. Convaincus que tout était conduit par Gondî, la reine et Mazarin étaient hors d'eux. Le duc d'Orléans réclama alors le cardinalat pour le coadjuteur et de façon si arrogante que le danger politique de cette situation éclata soudain aux yeux de tous. Ainsi Gondî avait réussi à grouper autour de lui princes, frondeurs, Parlement, tout le monde, contre Mazarin ; le peuple suivait. Le 8 décembre, Servien avait déjà écrit à Mazarin qu'il faudrait céder sur le cardinalat du coadjuteur, sinon on ne savait plus où on allait.

Gondî triomphait ! Guy Joly nous raconte que dans son exaltation il songea à faire enlever Mazarin. Le marquis de Chandénier devait exécuter le coup ; on profiterait d'un souper donné par Tubeuf, surintendant de la reine, à Mazarin. Le projet n'eut pas de suite. Mais Mazarin fut mis au courant. De toutes parts, d'ailleurs, on l'avertissait ; il recevait des lettres anonymes l'informant. Il ne décolerait pas contre Gondî ; c'était, disait-il « le plus méchant homme du monde, » un insolent qui ne rêvait que « la perte de l'État. » Il fallait, écrivait-il à Le Tellier, éclairer le public, dévoiler les méchancetés de cet homme, le rendre odieux en montrant dans des libelles, qu'en effet on multiplia, « son aversion pour la monarchie, ses folles pensées de la pou-

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

voir renverser ou changer en république. » Le coadjuteur n'était qu'un « républicain! »

L'accusation a été très répandue. Nourri des histoires des républiques italiennes, Gondi avait certainement l'esprit familiarisé avec les idées de démocratie, monarchie, liberté, tyrannie. Dans sa *Conjuration de Fiesque*, il avait exposé les avantages et les inconvénients des deux systèmes et formulé des maximes populaires tout à fait modernes. Il ne paraît pas avoir été tellement assuré de la profondeur du sentiment monarchique en France à cette date. Causant un jour avec Le Tellier dans la galerie du Luxembourg, il lui disait que la cour avait eu de la chance au moment du siège de Paris que personne dans la ville assiégée ne sût trop ce qu'il voulait. S'il en avait été autrement, ajoutait-il, il eût été facile de proclamer la république. Les gens criaient : « la république! » Et comme Le Tellier sceptique objectait que trop de personnes étaient encore intéressées au maintien de l'état des choses, que ceux qui criaient « république! » étaient payés, Gondi répliqua qu'il eût suffi de se défaire de sept à huit personnages, lesquels avaient encore des sentiments monarchiques, mais que le reste eût accepté la révolution. Et le 29 août, Mazarin répondait à Le Tellier qu'effectivement la reine était « persuadée, comme tout ce qu'il y avait de gens de bien dans le royaume, que cet esprit-là ne pensait qu'à la république. » Il écrira dans ses Carnets, en octobre : cet homme veut « renverser la monarchie. » Son confident, Colbert, mandera de son côté à Le Tellier que le coadjuteur est certainement capable « de perdre l'état de la monarchie, » qu'il ne comprend pas comment, « ayant tant de réputation d'avoir des sentiments de république, qu'il a fait connaître trop ouvertement, » il inspirait encore quelque confiance à de fidèles sujets du roi. Et, dans une conversation qu'elle aura avec le coadjuteur en juillet 1651, Anne d'Autriche, indignée des théories qu'il lui exposera, ne pourra s'empêcher de s'écrier : mais, « voilà des maximes de républicain! »

Que faut-il penser de ses affirmations? Gondi était-il vraiment un précurseur, un esprit politique pressentant l'avenir? Il y a des raisons de croire que si Louis XIV l'eût, par le plus grand des hasards, pris pour ministre, il eût été, tout aussi bien, le plus parfait serviteur de l'absolutisme royal.

LE CARDINAL DE RETZ

Quoi qu'il en soit, en cette fin de décembre 1650, Mazarin n'avait plus guère de doute. Peu à peu, il le voyait bien, Gondi avait noué contre lui la trame avec les princes. Le 30 décembre, le Parlement décida de présenter à la reine les remontrances au sujet de la détention de Condé. La reine fit dire qu'elle était souffrante et qu'elle ne pouvait pas s'occuper d'y répondre. Elle répondit seulement le 30 janvier 1651 suivant par une de ces notes habiles qui ont l'air d'accorder ce qu'on demande, mais où des réserves anodines annulent en fait les concessions accordées. Le jour même, Gondi, princes et frondeurs, signaient les cinq traités qui les liaient désormais ensemble contre Mazarin, et aux termes desquels entr'autres, le cardinalat était promis à Gondi et Mlle de Chevreuse devrait épouser le prince de Conti. Le ciel s'assombrissait sur Mazarin; l'orage grondait. Poussé par Gondi, le duc d'Orléans ne faisait plus mystère de son animosité contre le ministre. Le 1^{er} février il rompit violemment avec lui par un éclat public.

Ce jour-là, dans la soirée, il y avait cercle chez la reine. Mazarin en causant avec le duc d'Orléans, se trouva dire que le jeune roi Louis XIV était bien le prince le plus malheureux de la chrétienté, et faisant allusion aux événements d'Angleterre, à l'exécution de Charles I^{er}, ajouta que de pareils malheurs pourraient arriver en France, qu'il y avait aussi en France des Fairfax et des Cromwell! Le duc d'Orléans releva vivement le propos : ce que disait Mazarin était inexact ; le peuple de France aimait le roi et la reine ; ce qu'il ne pouvait pas souffrir, c'était le ministre qui était cause de tous les maux qu'il endurait. Mazarin éleva le ton pour répondre qu'on avait aussi donné ce prétexte en Angleterre afin de détruire le roi ; en ce qui le concernait, sous les ordres de la reine, il saurait bien défendre l'État ! Monsieur qui s'était levé irrité, lui tourna brusquement le dos et sortit. Le lendemain, excité par Gondi, assure Mme de Motteville, il envoya dire à la reine que le cardinal Mazarin lui ayant parlé la veille insolemment, il la priait de le chasser et qu'en attendant, il ne paraîtrait plus au conseil. Le surlendemain, 3 février, agissant comme lieutenant général du royaume, il fit dire, toujours à l'instigation de Gondi, aux quarteniers de la ville de Paris, de tenir prête la milice bourgeoise et de ne recevoir d'ordre que de lui. Qu'est-ce que cela voulait dire ?

L'émotion fut générale. La reine très troublée invita le duc

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

d'Orléans à se calmer et à venir la voir. Il refusa. La Rochefoucauld expliqua à Mazarin qu'il n'avait qu'à se réconcilier avec les princes détenus au Havre en les délivrant. Le ministre y pensait.

Mais la partie était maintenant trop belle pour que le coadjuteur ne l'exploitât pas. C'était lui qui, inspirant le duc d'Orléans, avait poussé les choses au point où elles étaient. Il ne restait plus, afin d'augmenter le désarroi, qu'à attaquer à fond. Grisé, il se lança. Il se fit autoriser par le duc d'Orléans à aller déclarer de sa part au Parlement que le lieutenant général du royaume exigeait l'élargissement immédiat des détenus du Havre, et se plaignait de la comparaison insolente faite devant lui par le cardinal Mazarin au sujet de Cromwell et de Fairfax. Le Parlement délibéra. Des conseillers proposèrent d'ajourner Mazarin à comparaître et de demander à la reine de le renvoyer. L'attaque progressait. Gondi, au comble de la joie, multipliait les démarches. Faisons ici attention : il va arriver à un des moments les plus graves de sa vie, celui que Louis XIV ne lui pardonnera jamais, et à propos duquel, vont s'accumuler dans la suite les effets de la rancune éternelle du roi!

Informée du rôle du coadjuteur, la reine était au comble de l'exaspération! Elle se décida à faire un grand éclat au Palais-Royal contre lui. Elle manda une délégation du Parlement conduite par le premier président, et là, annonça qu'elle songeait à libérer les princes, puis elle donna la parole au garde des sceaux, Châteauneuf, lequel lut un discours véhément à propos de la dernière intervention de Gondi au Parlement. Ce discours était un sanglant réquisitoire contre le coadjuteur. Le garde des sceaux déclarait que ce que Gondi avait dit devant les magistrats était faux. « Il en a menti! » s'exclama la reine interrompant avec colère. Cet homme, continuait Châteauneuf, n'était qu'un esprit dangereux, pervers, qui conseillait mal le duc d'Orléans et voulait perdre l'État. Parce qu'on ne lui avait pas donné le cardinalat, qu'il réclamait, il s'était vanté de mettre le feu aux quatre coins du royaume! Et le garde des sceaux dénonçait celui qu'il appelait « un factieux! » Le coup était direct!

De retour au Parlement, le premier président communiqua à l'assemblée ce qu'il venait d'entendre. Gondi qui ne se doutait de rien fut atterré. Les magistrats demeuraient silencieux. Le coadjuteur prit la parole, et, sous l'effet de l'émotion qui l'étrei-

LE CARDINAL DE RETZ

gnait, dit avec véhémence que « la paperasse » dont il avait été donné lecture devant la reine par le garde des sceaux, était « une indignité, » « une saillie de fureur du cardinal Mazarin ; » il la méprisait. Il proposait de faire de nouvelles remontrances au roi pour le prier de délivrer les princes, renvoyer le cardinal du royaume et de signifier qu'on attendait la réponse pour le lundi suivant. C'était un ultimatum ! Notons en passant que dans le discours improvisé qu'il débita avec flamme, il cita comme une phrase célèbre d'un auteur ancien ces mots : *In difficillimis reipublicae temporibus urbem non deserui, in prosperis nihil de publico delibavi, in desperatis nihil timui* et avouera plus tard que cette citation était de lui, que sous le feu de son improvisation, il l'avait inventée. Le Parlement vota les remontrances.

La reine était désespérée. Elle envoya dire à nouveau au duc d'Orléans qu'elle désirait le voir, que s'il ne pouvait venir au Palais-Royal, elle irait au Luxembourg. Le duc refusa. Jean Vallier note que nul ne se trompa sur celui qui avait dicté ce refus. A ce moment la presse donnait avec rage. Les libelles pleuvaient contre Mazarin. Le trouble de l'opinion montait. Des gentilshommes réunis aux Cordeliers, constituant une sorte d'assemblée de la noblesse, réclamaient la délivrance des princes et la convocation des États généraux. Sur l'ordre du duc d'Orléans, poussé par Gondi, des mesures de sécurité furent prises. Six compagnies de la milice parisienne s'armèrent. A quelle intention ? Dans les rues des attroupements commençaient. On parlait de faire à Mazarin un mauvais parti. Des avis parvenaient au ministre lui annonçant que sa vie était en danger. Le sort qui l'attendait, lui disait-on, était celui du maréchal d'Ancre : il allait être assassiné, traîné dans les rues, déchiqueté, exposé par morceaux aux carrefours sur des piques ! Il prit peur, et le 6 février, à onze heures du soir, se déguisant avec un habit gris, une casaque rouge, un chapeau à plumes, il gagna à pied, suivi de deux personnes, la porte de Richelieu, à l'intersection actuelle de la rue de ce nom et du boulevard : là, il trouva une troupe de cavaliers qui l'attendaient, monta à cheval, et s'en alla à Saint-Germain.

Aussitôt prévenu de cette fuite, Gondi fit atteler son carrosse et courut au Luxembourg. Il dit au duc d'Orléans : « Le cardinal Mazarin va emmener le roi hors de Paris ! » — « Non, fit

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

le prince, il l'aurait fait déjà, s'il en avait eu l'intention. » — « Je ne suis pas de cet avis, » reprit Gondi. Il fallait agir, aller au Parlement! Le lendemain, à l'audience du Parlement où il se rendit, le duc d'Orléans déclara que Mazarin se trouvant à Saint-Germain, d'où il gouvernait toujours, il était nécessaire d'exiger de la reine qu'il quittât immédiatement la France. La cour rendit un arrêt dans ce sens, arrêt par lequel le cardinal ministre devait dans les quinze jours sortir du royaume. Qu'allait faire Anne d'Autriche?

Dans la nuit du 9 au 10 février, vers onze heures du soir, on vint prier le coadjuteur de se rendre au Luxembourg. Arrivé chez le duc d'Orléans, Mlle de Chevreuse, qu'il y trouva, lui dit que sa mère l'avait envoyée afin d'avertir le prince que le roi allait, cette nuit même, quitter Paris : il était habillé, botté, prêt à partir; la nouvelle était sûre, elle venait du maréchal d'Aumont, capitaine des gardes. Gondi déclara au duc d'Orléans qu'il fallait à tout prix empêcher cette fuite, mobiliser la milice bourgeoise, occuper les portes de Paris, envelopper le Palais-Royal; c'était révolutionnaire! Le duc hésitait. Le coadjuteur prit alors sur lui de commander aux colonels de la garde bourgeoise de rassembler leurs troupes et de les distribuer aux portes de la ville. L'ordre fut exécuté.

Ces mesures ameutèrent la foule. On cria : « Aux armes ! » Les gens sortirent dans les rues : ce fut un tumulte de révolte. Au Palais-Royal on était dans les transes! Mme de Motteville, présente, nous a laissé le récit de la scène. Tout le monde tremblait. On entendait au loin les hurlements de la foule. La reine fut persuadée qu'on voulait enlever le roi, que le coadjuteur avait proposé au duc d'Orléans de lui retirer le petit prince, âgé de douze ans, de la mettre, elle, dans un couvent. Elle ordonna de doubler les gardes aux portes du Palais, envoya chercher, dans la mesure où on pouvait les atteindre, ceux qu'elle supposait les meilleurs serviteurs du roi, comme le duc d'Épernon. Il était près de minuit. Sur tous, dit Mme de Motteville, planait la terreur des conseils violents, dont le coadjuteur, qu'on savait l'auteur de tout ce qui se passait, était capable. Arriva à ce moment des Ouches, capitaine des Suisses de Monsieur, qui venait de la part de son maître dire qu'il était au désespoir de ce qui se produisait, mais que le trouble était causé par l'avis répandu partout que la régente voulait s'enfuir cette nuit avec

LE CARDINAL DE RETZ

le roi. Anne d'Autriche répliqua vivement que c'était le duc d'Orléans qui, en faisant prendre les armes aux bourgeois, avait été cause de ce désordre et qu'elle n'avait pas eu le moins du monde le projet qu'on lui prêtait; la preuve en était, disait-elle, que le roi était couché et dormait. Des Ouches ayant manifesté le désir de le constater lui-même, la reine pria le maréchal de Villeroy d'accompagner l'envoyé de Monsieur au lit du roi. On écarta les rideaux; on montra l'enfant royal. Des Ouches revint au Luxembourg raconter ce qu'il avait vu.

Mais la foule qui se pressait aux portes du Palais rompait, pendant ce temps, le cordon des gardes qu'on avait mis là pour la contenir, se précipitait, envahissait la demeure royale. La minute fut affreuse! La reine ordonna de ne pas résister et de tout ouvrir. Le procédé réussit. Il n'y eut pas de violence. On laissa le peuple arriver jusqu'au lit de Louis XIV, qu'il contempla, les rideaux ayant été tirés, et, plein de respect, s'en alla apaisé.

Au dehors, le coadjuteur avait pris toutes ses mesures. Non seulement les portes de Paris étaient gardées, et on ne laissait sortir personne, mais six compagnies de la garde bourgeoise avaient été chargées de bloquer étroitement le Palais-Royal et de mettre des corps de garde sur les ponts. La rue Saint-Honoré était barrée par un corps de cavalerie que commandait le comte de Tavannes; des pelotons et des rondes circulaient. Les gardes du roi avaient été refoulés dans le Palais. Cette sorte de siège allait durer huit jours!

Ainsi, le coadjuteur était arrivé à réaliser cette chose inouïe de tenir prisonniers son roi et la reine mère, de les garder à vue dans leur palais et de menacer leurs jours, grâce à la populace soulevée! Anne d'Autriche en a éprouvé une humiliation sans nom! Elle a élevé son fils dans l'exécution de ces heures néfastes de février 1651 où la royauté s'était trouvée réduite à la merci d'un factieux, désarmée, avilie! On verra plus tard le calvaire dont le coadjuteur devra payer le reste de sa vie ces funestes moments de griserie et de triomphe.

La reine, nous le savons aujourd'hui par Mme de Motteville et La Rochefoucauld, avait bien eu l'intention de s'enfuir; Mazarin le lui avait conseillé. Elle était vaincue. Il lui fallait céder. Elle capitula. Elle annonça qu'elle accordait la libération des princes et le départ de Mazarin hors du royaume. Bouvigny

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

alla porter l'ordre à celui-ci de s'en aller. Mazarin comprenant que la partie était perdue, prit son parti de quitter la France.

Les contemporains et l'histoire répètent que son départ ne fut qu'une feinte; qu'il était d'accord avec Anne d'Autriche, à laquelle l'attachait, croient quelques-uns, un mariage secret. Les documents ne confirment pas cette manière de voir. La reine et le cardinal ont été convaincus qu'ils se séparaient définitivement. La duchesse de Chevreuse disait que, Mazarin disparu, la reine l'oublierait, « ce qui arriva, ajoute la duchesse de Nemours, ainsi qu'elle l'avait prédit. » La correspondance du cardinal justifie, jusqu'à une certaine date, cette impression. On y voit l'ancien ministre, réfugié sur les bords du Rhin, à Brühl, près de Cologne, se plaindre amèrement à Lionne de l'oubli et de la misère où on le laisse. Faisant allusion à l'ingratitude, dit-il, de la reine, il se demande comment « une personne que j'ai tant servie, et pour qui j'ai eu tant d'affection et tant d'estime, est capable de m'insulter de cette sorte dans l'état où je suis! » La reine ne se soucie plus de lui et « dans peu de temps elle ne parlera de moi que pour me mépriser! Quand je touche à cette corde, continue-t-il, je m'abandonne au désespoir! » Il n'a pas la force d'écrire à la reine pour lui demander « éclaircissement là-dessus; » elle ne lui répondrait pas. Il gémit : il n'a plus ni linge, ni hardes. Ses créanciers le poursuivent. Il supplie qu'on lui paie ce qu'on lui doit de l'année précédente. Il ne demande pas à rentrer aux affaires; qu'on l'autorise au moins, après tous les services qu'il a rendus, à résider dans quelque coin de France en lui donnant de quoi vivre.

Mais partant de Saint-Germain pour gagner la frontière, il avait couru d'abord vers le Havre, et là, le 13 février, fait ouvrir les portes toutes grandes aux prisonniers; Gondi écrit dans ses *Mémoires* qu'il ne comprit pas « ce pas de clerc; » le public non plus. Mazarin espérait-il gagner les bonnes grâces des princes par cette démarche; ou bien, machiavéliquement, voulait-il lâcher dans Paris des hôtes tumultueux qui allaient terriblement gêner les factieux vainqueurs? Sur le premier point, il s'était trompé, sur le second, il devait réussir. Les princes le reçurent dédaigneusement, ne le remercièrent pas et montèrent en carrosse sans faire attention à lui. Il s'en alla dépité, gagna Doullens, Sedan et passa la frontière.

Celui surtout auquel il en voulait, c'était Gondi. Ah! l'homme

LE CARDINAL DE RETZ

indigne, le fourbe! Tous ses malheurs venaient de lui. Il écrivait du Havre à Lionne le 15 février : « L'injustice de la persécution que je souffre est toute cabalée par ce particulier.... Il a fait banqueroute à l'honneur et à la probité! » « Son but est de perdre l'État et il renchéra sur toutes les pensées de Cromwell! »

Mais Mazarin devait avoir plus raison qu'il ne croyait en pensant que Condé revenu à Paris exciterait la brouille et la bataille entre les associés de la veille!

La première chose que fit en effet le prince une fois rentré, fut de blesser le groupe du coadjuteur, en déclarant sans ambages, ne pas vouloir exécuter les conventions qui avaient été arrêtées avec lui. Il refusait le mariage de son frère Conti avec Mlle de Chevreuse, sous prétexte que celle-ci avait « des amants qui lui déplaisaient. » Il ne voulait pas du cardinalat de Gondi. Gondi fut surpris. Il fut surpris surtout qu'au Parlement, une déclaration très dure contre Mazarin ayant été apportée, Broussel, appuyé par le premier président, proposât d'y ajouter que dorénavant aucun cardinal ne pourrait être ministre, parce qu'il prêtait serment au pape, souverain étranger. La proposition passa sans difficulté. Tout le monde fut convaincu que le coup était dirigé contre le coadjuteur. D'où venait-il? on ne le sut pas. Dans ses *Mémoires*, Gondi affecte l'indifférence.

Alors, de loin, Mazarin, qui écrivait aux secrétaires d'État, lesquels, se défiant des retours imprévisibles de la politique, n'osaient pas ne pas recevoir ses lettres et lui répondaient de temps en temps, leur recommanda de pousser Gondi au pouvoir. Il a toutes les qualités de l'emploi, disait-il ironiquement, le 27 février : « Il est pieux, reconnaissant, modéré, bon, humble, véritable, aimant le repos de l'État et ennemi de l'intrigue. » Mme de Motteville dit qu'à ce moment Gondi aurait fait demander à la reine de le prendre comme ministre, mais que la régente aurait répondu « qu'elle avait une telle horreur de cet homme qu'il lui était impossible de s'y résoudre. » Gondi ne parle pas de cette démarche. Les difficultés de l'heure allaient bientôt le contraindre à préciser son attitude.

Nous avons parlé d'une assemblée de noblesse qui s'était fortuitement réunie aux Augustins, puis aux Cordeliers. Elle avait grossi, comprenait maintenant plus de 800 membres, délibérait, votait des motions, professait des idées hardies. C'était pour la reine une grave préoccupation de plus. Le Parlement, inquiet de

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

l'action de cette assemblée, l'avait déclarée par arrêt, illégale. Les nobles menacèrent, traitant les magistrats de gens turbulents. Le Parlement se déclara insulté. Pour arrêter la lutte, la reine dut annoncer que les États généraux seraient convoqués le 8 octobre, à Tours et que les nobles devraient, en attendant, s'en aller. Ils s'en allèrent. Mais cet incident avait donné lieu à une extraordinaire intervention de Gondî que nous révèle une lettre de Le Tellier à Mazarin du 19 mars.

Gondî avait pensé que la réunion des États généraux pourrait être, pour lui, une magnifique occasion de succès. Il songeait aux États de Blois et à Guise. La reine refusant d'abord d'accorder leur convocation, Gondî poussa le duc d'Orléans à l'y contraindre par des menaces. Le duc envoya dire à la régente que si elle ne cédait pas, elle aurait des barricades dans Paris, le Palais-Royal assiégé, les amis de Mazarin « égorgés, » le premier président qui la soutenait « jeté à la rivière. » Au conseil tenu au Luxembourg à cette occasion, d'après Mme de Nemours, Gondî qui était l'auteur de ces propositions violentes, avait ajouté qu'il fallait « jeter des pierres contre le Palais-Royal, » et, comme on priaît Condé de participer à cette émeute, Condé avait répondu sardoniquement qu'il ne savait pas faire « la guerre des cailloux ! » Anne d'Autriche envoya le secrétaire d'État Brienne dire au Parlement qu'elle savait que le coadjuteur inspirait ces idées diaboliques et qu'elle désirait qu'il quittât Paris immédiatement. Gondî ne quitta pas Paris.

Tout le monde soupçonnait maintenant et disait que Mazarin de loin, correspondait avec la cour et on citait les noms des trois ministres à qui il écrivait, croyait-on, régulièrement : Le Tellier, Servien et Lionne. Comme réponse au geste de la reine, Gondî, prétextant cette connivence des trois ministres avec l'exilé, résolut de les faire chasser.

A sa demande, le duc d'Orléans alla trouver la reine et lui exprimant son aversion pour les personnages dont il s'agissait, réclama leur renvoi. La reine irritée, refusa. Alors le duc saisit le Parlement, le 25 mars, de l'affaire. Le premier président qui soutenait le mieux qu'il pouvait Anne d'Autriche protesta, et dans son discours laissa entendre à mots couverts qu'il savait bien de qui venait cette machination. Gondî, désigné, se tut.

Le 3 avril, Anne d'Autriche convaincue que le garde des sceaux Châteauneuf était de connivence avec Gondî et la trahis-

LE CARDINAL DE RETZ

sait, chassa celui-ci, pour nommer à ses fonctions le premier président Mathieu Molé. Il faut croire que Châteauneuf était bien d'accord avec le coadjuteur, car la nouvelle produisit au Luxembourg une excitation extraordinaire. Des conseils se tinrent. Gondi s'emporta contre la régente. Elle n'aurait pas dû, disait-il, faire cette nomination sans consulter le duc d'Orléans. Et tout de suite, il proposa comme représailles des mesures révolutionnaires : faire prendre les armes aux bourgeois, marcher sur le Palais-Royal, enlever le roi, saisir Mathieu Molé, lui arracher les sceaux et le jeter à la rivière. Il perdait la tête. Condé qui était présent, protesta avec force contre ces violences déraisonnables. Le duc de Bouillon les jugea absurdes, impertinentes. On dit au coadjuteur « qu'il devait se détromper de cette puissance imaginaire qu'il croyait avoir dans Paris. » Et on le fit taire!

Il en fut mortifié, humilié, au possible! De dépit il déclara que dans ces conditions, il se retirait, ne voulait plus s'occuper de rien; il entendait se consacrer dorénavant à ses seules fonctions épiscopales. Il était temps d'y songer!

Et, en effet, il revint dans son petit archevêché, au cloître Notre-Dame, où il se mit, au dire de Mme de Nemours, à « se divertir de ses oiseaux. » Peu de personnes crurent à cette retraite. On se moqua de lui, on l'appela « le bon père ermite. » De Brühl, Mazarin écrivait à un de ses correspondants, Millet, le 19 avril : « Il ne fait pas doute que la retraite du coadjuteur ne soit simulée et qu'il n'envoie tous les jours l'instruction à Son Altesse Royale (le duc d'Orléans) de ce qu'elle doit faire. » Il était d'avis que la reine battît le fer pendant qu'il était chaud, fit sortir Gondi de Paris et le chassât du royaume, ce qu'on lui avait fait à lui-même.

En réalité Gondi, il nous l'avoue, ne laissait pas que de recevoir du monde dans sa solitude, des gentilshommes, des colonels, des capitaines de la garde bourgeoise, s'entendait avec eux. La nuit, il se rendait secrètement à l'hôtel de Chevreuse, où l'attendait celle que l'on sait.

Puis, nouvelle saute de cet esprit si fertile en évolutions perpétuelles, il décida inopinément de se rapprocher de la reine. D'après ce qu'il dit dans ses *Mémoires*, ce serait la reine qui aurait fait les premières ouvertures. Mme de Motteville affirme le contraire : elle le tenait de la reine elle-même et elle donne des détails qui ne laissent pas de doute. Gondi s'y prit de la façon suivante.

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

Il envoya le marquis de Senneterre à Anne d'Autriche, afin de lui proposer la réconciliation, non seulement avec lui, mais avec le duc d'Orléans et leur parti. Pour la peine, Condé serait mis en prison, les sceaux seraient rendus à Châteauneuf et Gondi serait nommé cardinal; puis tout le monde accepterait le retour de Mazarin! Au premier abord, Anne d'Autriche fut surprise. Elle refusa. De Brühl, Mazarin averti, écrivit aux secrétaires d'État qu'après tout, la combinaison peut-être n'était pas si mauvaise! Des négociations suivirent. Anne d'Autriche les voyait avec douleur. Comme elle disait à Mme de Motteville : Gondi les tromperait tous. Mais le courant l'entraînait. L'entente s'esquissa. Les pages des *Mémoires* de Retz, ici, sont pleines de vantardises. Il assure que la reine lui aurait offert d'être premier ministre, de prendre au Palais-Royal l'appartement de Mazarin, qu'il aurait refusé. Le fait est inexact. Ce qu'il ne dit pas, c'est que d'accord avec Mme de Chevreuse et son ami Noirmoutier, il envoya un homme de confiance à Mazarin, Penacors, pour traiter directement avec l'exilé. Mazarin le raconte à Lionne dans une lettre du 28 avril. Devant les observations pressantes de tous ses ministres, Anne d'Autriche dut céder. C'était la politique! Il fallut même, oh! honte! qu'elle subit une entrevue secrète avec le coadjuteur! Celui-ci vint à minuit au cloître de la rue Saint-Honoré d'où un affidé le conduisit, par un escalier dérobé, à l'oratoire de la reine au Palais-Royal. La régente confirma à Gondi l'offre du cardinalat. Gondi promit son concours loyal. Sur le chapitre de Mazarin, il fut réservé; il ne voulait pas, disait-il se compromettre auprès de la foule. Il entendait même pouvoir, l'attaquer ostensiblement, tout en le servant en secret. Pour débiter, il rédigea un premier pamphlet anonyme violent contre Condé : *la Défense de l'ancienne et légitime Fronde*, et la lutte des libelles commença entre lui et le prince au compte duquel écrivait un âpre pamphlétaire nommé Montandré.

Les semaines suivantes, la trame se resserra. Gondi revit la reine secrètement. Des conciliabules se tinrent au Luxembourg. On agita la question de l'arrestation de Condé, quelques-uns parlèrent même de son exécution. Condé averti s'indigna; mais sur des renseignements inquiétants il prit peur, et le 6 juillet, dans la nuit, étant prévenu qu'une troupe de soixante-dix soldats du régiment des gardes françaises prenait position à la Croix-Rouge, il crut qu'on venait l'arrêter dans son hôtel de la rue

LE CARDINAL DE RETZ

de Condé, monta à cheval, sortit de Paris et se rendit à Saint-Maur : une nouvelle guerre civile s'annonçait.

Anne d'Autriche n'était pas prête pour la lutte. Condé ayant écrit qu'il ne rentrerait que si on lui donnait des gages par le renvoi, entre autres, des trois secrétaires d'État, Lionne, Servien, Le Tellier, la régente les renvoya. Condé revint à Paris momentanément. Il n'alla pas voir la reine.

Pendant ce temps, le coadjuteur continuait ses conversations avec Mazarin. De Brühl allaient et venaient les courriers des deux partis : Berthet, Brachet, Silhon, Ondedei. Sans pudeur, Mazarin insistait auprès d'Anne d'Autriche, à qui il écrivait maintenant, la suppliant de faire de ses ennemis des amis et réciproquement, expliquant que le roi ne devait pas avoir de passion, que les aversions les plus solides devaient être changées en amitié, si cela était nécessaire, qu'en politique il fallait savoir oublier.

Le tout aboutit, vers juillet, à un traité, au sujet de l'authenticité duquel les critiques ne sont pas d'accord ; cependant il est dans les *Mémoires* de Mme de Motteville. D'après ce traité, des places étaient distribuées : Châteauneuf serait chancelier, premier ministre ; Gondi cardinal, ministre d'État, après la tenue des États généraux, où le coadjuteur soutiendrait Mazarin ; l'arrêt du Parlement excluant les cardinaux du ministère serait rapporté et tout le monde s'unirait contre Condé.

Alors on décida de mettre les fers au feu à l'égard de Condé. Le 17 août, Anne d'Autriche manda les députés des cours souveraines au Palais-Royal et leur fit lire un manifeste contre le prince qui était accablant ; tous les griefs que la cour avait contre lui étaient énumérés en termes d'une sévérité extrême : c'était la déclaration de guerre !

Le lendemain, 18, Condé accourut au Parlement réclamer justice contre les impostures, disait-il, dont était rempli ce factum. Il entendait qu'on châtiât ses calomniateurs et qu'on le jugeât lui-même. Or, d'après lui, l'auteur de ce factum était Gondi ! Gondi se leva. Il y eut une altercation. On en resta là pour ce jour. Condé venait généralement au Palais avec une suite nombreuse de gentilshommes armés. Gondi et ses amis jugèrent prudents d'en faire autant. Dans l'intervalle du samedi au lundi, ils recrutèrent des bourgeois auxquels furent distribués des pistolets et des poignards.

Le lundi 21 août, à 7 heures du matin, les deux troupes

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

ennemies envahirent la salle des Pas perdus du Palais de justice. Les amis de Condé, à la tête desquels se trouvait La Rochefoucauld, étaient très excités. A l'audience de la grand'chambre, Condé se plaignit hautement de ce qu'il y eût des gens, disait-il, qui prétendaient « lui disputer le pavé ! » Se sentant visé, Gondi répondit aussitôt que certaines personnes, par leur dignité, n'avaient à céder le pavé qu'au roi. Condé reprit avec emportement : « Je vous le ferai bien quitter ! » — « Ce ne sera pas facile ! » Il y eut un tumulte. Alors le premier président déclara avec force que ce qui se passait était intolérable ! Le Parlement ne pouvait pas délibérer au milieu d'une telle foule de gens armés comme celle qui remplissait le Palais de justice. Il fallait d'abord faire évacuer tout ce monde. Condé acquiesça et pria La Rochefoucauld d'aller porter la commission à ses amis. La Rochefoucauld obéit. Gondi le suivit afin d'en faire autant avec les siens. L'avis donné, il rentrait, lorsque La Rochefoucauld, qui l'avait précédé, poussant brusquement la porte au moment où le coadjuteur passait, le prit dans l'ouverture et se mit à le serrer avec violence entre les deux battants, criant : « Il faut tuer ce bougre-là ! » La scène était à la fois brutale et ridicule. Ce furent des cris ! Gondi assure que La Rochefoucauld aurait dit à Coligny et à Ricousse, en parlant de lui : « Tuez-le ! » Des gens accouraient réclamant que l'on cessât ce scandale. Le fils du premier président, M. de Champlâtreux, grand et solide gaillard, parvint d'un vigoureux coup d'épaule à dégager le coadjuteur. Revenu à son siège, pâle et défait, celui-ci se plaignit hautement de ce qu'on avait voulu l'assassiner : « Ce n'eût pas été grand dommage ! » s'exclama La Rochefoucauld. Le duc de Brissac reprit vertement La Rochefoucauld, le menaçant de coups de bâton ! Une querelle suivit ; au milieu du brouhaha de l'assemblée, on entendit voler les mots de « poltron, » « fils de p... ! » Puis l'affaire se calma. A dix heures tout le monde s'était retiré et le Palais avait repris son calme.

Quelques jours après, bizarre effet des mœurs du temps, Condé se trouvait en carrosse rue du Paon. Il croisa une procession qui venait des Cordeliers et où officiait le coadjuteur, en rochet et en camail, entouré de trente à quarante curés de Paris. Au passage du prélat, le prince descendit de carrosse, s'agenouilla et Gondi donna avec gravité sa bénédiction, après quoi, ôtant son bonnet carré, fit une profonde révérence !

LE CARDINAL DE RETZ

Anne d'Autriche envoya dire à Gondi de ne plus paraître au Parlement, à Condé qu'elle reviendrait sur la manifestation du 17 août par une déclaration d'innocence. Mais Condé dégoûté n'avait plus confiance. Il gagna Chantilly, de là la Guyenne : il allait commencer la guerre civile.

Deux semaines plus tard, Louis XIV était proclamé majeur, dans un lit de justice solennel, le 7 septembre 1651, au Parlement, suivant l'ordonnance de Charles V de 1374 qui fixait à treize ans la majorité des rois.

Cette cérémonie, en apparence conventionnelle, était fort importante au point de vue politique. Elle mettait fin à la fiction d'une régente responsable, ayant à consulter les princes comme le duc d'Orléans, ou Condé. Désormais le gouvernement agirait au nom du roi majeur, n'aurait à tenir compte de personne, déciderait souverainement, invoquant la pleine puissance et autorité royale, laquelle ne connaissait ni contrôle ni limite. Il était très fort. Anne d'Autriche, nous dit Mme de Motteville, fut heureuse d'abandonner enfin des responsabilités personnelles écrasantes ; elle continuerait à gouverner mais autrement, anonymement ; le roi seul serait censé agir.

La cérémonie fut magnifique, entourée de toute la pompe nécessaire afin de frapper les esprits. Pourquoi la reine alors, sinon peut-être pour se concilier la foule, crut-elle utile de faire une déclaration nouvelle contre Mazarin ? Était-ce un testament politique ? Cette déclaration excessive dans les termes, allait jusqu'à représenter Mazarin comme un traître coupable de tous les crimes. Il en fut accablé. Pour comble, une lettre du roi envoyée par Brienne l'invita à s'en aller à Rome. « Je ne sais pas, répondait-il à Brienne, quel crime j'ai commis qui mérite une telle punition » d'être « banni, comme un méchant, de la France que j'ai si bien, si fidèlement et si longtemps servie, sans que mon honneur soit en aucune façon réparé, sans avoir de pain et sans nulle sûreté!... Et je suis à la veille de mourir de faim ! Voilà la récompense de vingt-deux ans de services ! » Il était pitoyable.

Puis la cour partit pour Bordeaux afin d'aller réprimer par les armes la révolte de Condé. Elle laissait Gondi à Paris attendre avec impatience le cardinalat qu'on lui avait tant promis ! On le tenait, croyait-on, par là.

CHAPITRE V

LE CARDINALAT

LA DEMANDE DU CARDINALAT, 1651 || RETOUR DE MAZARIN || L'AFFAIRE DU CHAPEAU A ROME, APRETÉ DE GONDI, RÔLE DE L'AMBA-
SADEUR || GONDI CARDINAL, 19 FÉVRIER 1652 || SON IMPOPULARITÉ,
ÉVOLUTION DES SENTIMENTS DE MAZARIN.



LE cardinalat, maintenant, allait être la grande affaire! Avoir la pourpre, être prince de l'Église, grandir en prestige, gagner de l'autorité, c'était, pour Gondi, se mettre mieux à l'abri des représailles possibles de la cour. Il se donna avec fébrilité à l'entreprise.

Dès septembre 1651, ayant renoué avec Mazarin, il lui avait envoyé par Bartet, secrétaire du cabinet, la proposition de lui assurer l'assentiment du duc d'Orléans à son retour en France, à condition que l'exilé appuyât sa candidature au cardinalat. Dans l'état où se trouvait Mazarin, l'idée ne pouvait qu'être admise tout de suite par lui, il l'accepta. Mazarin mandait le 22 septembre à Noirmoutier, l'ami de Gondi : « J'ai écrit avec toute la chaleur imaginable pour obliger la reine à ne retarder point davantage la satisfaction de M. le coadjuteur. »

Il y eut des conférences à Paris à ce sujet entre l'envoyé confidentiel de Mazarin, Ondedei, les ministres, pressés par lui, et Gondi. Comme celui-ci aimait les mises en scène, la rencontre entre Ondedei et le coadjuteur eut lieu à onze heures du soir, dans un cabaret borgne du quartier Saint-Honoré. De là, Ondedei menait le coadjuteur chez le garde des sceaux, puis chez le surintendant où les conversations duraient des trois et quatre heures.

Elles aboutirent au résultat cherché. Les ministres finirent

LE CARDINAL DE RETZ

par faire comprendre à la reine qu'il paraissait indispensable, au moment où on devait aller réprimer la guerre civile en province, d'assurer le calme dans Paris en donnant cette satisfaction à un personnage qui avait un tel pouvoir sur le duc d'Orléans et la foule. Au surplus faire au Saint-Siège la proposition de nommer Gondi cardinal était une formalité sans grande conséquence, car il serait toujours loisible de retarder l'affaire et même de l'arrêter. Après d'invincibles répugnances et de multiples objections, Anne d'Autriche subit ce qu'on lui imposait. Un courrier partit pour Rome, le 22 septembre 1651, recommandant à l'ambassadeur, M. de Valençay, de faire la proposition au pape le plus secrètement possible. Au début d'octobre, dans une audience spéciale d'Innocent X, l'ambassadeur remplit sa mission.

Mais, malgré le secret recommandé, le public eut bientôt vent de la démarche. Il n'y comprit rien. Jean Vallier se fait l'écho de l'étonnement des bourgeois. On ne savait pas le pacte conclu par Gondi avec Mazarin.

Celui surtout qui fut surpris, ce fut Condé. Une idée diabolique lui traversa l'esprit : celle de faire enlever le coadjuteur, et de l'enfermer dans un de ses places, Damvilliers, par exemple, près de Montmédy. Il confia l'opération à Gourville, valet de chambre de La Rochefoucauld. Ce fut un épisode de roman de cape et d'épée ! Gourville vint à Paris, s'informa, apprit que Gondi se rendait tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse, rue Saint-Thomas-du-Louvre, d'où il revenait vers minuit en carrosse, en suivant le quai. Il recruta des hommes de main : quarante à cinquante individus, dispersa son monde par paquets de six ou sept dans des cabarets, puis leur fixa un rendez-vous un soir, à onze heures, sur le quai du Louvre, là où il y avait, en face de ce qui est aujourd'hui la porte de la cour carrée, vers le midi, une sorte de pont, une arche, donnant sur la rivière et qu'on nommait l'Arche d'Autriche. Il cacha quinze hommes sous le pont, en embusqua d'autres dans les petites rues voisines. Lorsque le carrosse de Gondi passerait, les conjurés, à un signal donné, sortiraient, entoureraient la voiture, arrêteraient les chevaux, saisiraient les laquais, et Gourville, comme il nous le raconte lui-même, se présentant à la portière avec un bâton d'exempt des gardes du corps et quatre hommes armés, notifierait au coadjuteur qu'il l'arrêtait au nom du roi ! On enlèverait Gondi, on l'attacherait par des sangles en croupe derrière un

cavalier et la troupe s'en irait à toute allure jusqu'à Damvilliers. Malheureusement le soir fixé, il plut à verse, Mme de Rhodes qui était venue passer la soirée à l'hôtel de Chevreuse, ne voyant pas arriver son carrosse, pria Gondi de la reconduire chez elle, rue d'Orléans, ce que fit le coadjuteur en passant par la rue Saint-Honoré. Le coup était manqué! On essaya à nouveau un autre jour, mais ce soir-là Gondi alla chez Mme de Pomereu. Gourville fut averti qu'un des cavaliers était allé dénoncer l'affaire : il fallait y renoncer. Déconfit, il rompit, renvoya son monde et s'en alla. Gondi mis au courant, porta plainte. On courut après Gourville qu'on rattrapa; seulement, chose étrange, il fut aussitôt relâché sur l'ordre d'Anne d'Autriche.

Pendant que se poursuivaient à Rome, ainsi que nous allons le voir, les négociations en vue du cardinalat de Gondi, en province la guerre civile se développait. Le roi et la reine, sa mère, à la tête d'une armée, avaient gagné Poitiers, marchaient contre les révoltés. Mazarin, tout pesé, estima le moment venu de rentrer en France. N'avait-il pas l'appui promis du duc d'Orléans et du coadjuteur contre la promesse du chapeau? Il quitta Cologne, parvint à Huy, en octobre 1651, rassembla une troupe qui monta bientôt à 6 ou 7 000 hommes, et que lui amenaient ses amis, les d'Hocquincourt, La Ferté. Il fut à Dinant en novembre, entra à Bouillon, à Sedan, en décembre, attendant avec impatience que le roi et Anne d'Autriche lui fissent signe d'arriver. Mais la reine ne se décidait pas. Elle répondait à Mme de Navailles qui lui en parlait : « Je crains que son retour trop précipité n'empire nos affaires. J'ai de la peine à me déterminer. » Mazarin se retourna alors vers le coadjuteur. Il écrivit avec effusion à Penacors, le 13 novembre, qu'il croyait être sûr de l'amitié de Gondi, que celui-ci ne pouvait douter de la sienne, qu'il avait de bonnes nouvelles de Rome et que la promotion se ferait certainement le mois suivant. De son côté, d'après des lettres de la cour écrites par Villacerf à Le Tellier, Gondi pressait pour le retour de Mazarin. Mais on rapportait également à Mazarin que dans ses conversations, le coadjuteur disait pis que pendre de lui. Mieux que cela, le 19 décembre, Gondi était allé trouver l'avocat général Omer Talon, raconte celui-ci, lui expliquant qu'il y avait un extrême danger à ce que Mazarin revînt en France, ce retour « ne pouvant produire

LE CARDINAL DE RETZ

qu'un mauvais effet et pernicieux à l'État, » disait-il; il concluait que l'avocat général devait saisir le Parlement de propositions énergiques contre Mazarin. En effet, le Parlement irrité du retour du ministre, et d'ailleurs écho de l'opinion qui était consternée, allait envoyer une délégation à la reine pour protester contre la rentrée de celui qu'il avait déclaré ennemi public, ordonner de lui courir sus, s'il pénétrait dans le royaume et mettre sa tête à prix! Le 28 décembre, Anne d'Autriche envoya Bartet dire à Gondi qu'elle se décidait à accepter le retour de Mazarin, qu'elle comptait sur lui afin de faciliter les choses comme il était convenu; elle le pria de venir la rejoindre. Nous ignorons ce qu'en pensa Gondi.

Le 30 décembre, Mazarin franchissant la Meuse arrivait à Épernay, le 3 janvier 1652, à Pont-sur-Yonne, le 9, faisait emprisonner deux conseillers du Parlement envoyés pour l'arrêter et parvenait le 30 à Poitiers, où était la cour. Louis XIV alla au-devant de lui à deux lieues de la ville. La réparation était éclatante, et le retour triomphal!

Mais la situation était extraordinairement compliquée! Le Parlement n'acceptait pas ce retour. Il n'acceptait pas non plus Condé révolté. Le coadjuteur, lui, qui au fond pensait de même, ne savait plus que résoudre. Il proposa au duc d'Orléans de créer une sorte de tiers parti, en dehors de tous les intérêts engagés et dont il serait le chef. C'était irréalisable. Quelqu'un proposa à l'oncle du roi de se rapprocher de Condé et de traiter avec lui. Versatile et léger, le duc d'Orléans accepta, mettant pour condition qu'il pourrait continuer à s'entendre avec Gondi, idée déraisonnable! Il ne savait plus ce qu'il faisait!

En attendant, le gouvernement se rapprochait de Paris. Il gagnait Saumur, — laissant Harcourt en Guyenne tenir tête à Condé, — Tours, Blois, Beaugency, précédé d'une armée de 8 à 9 000 hommes commandée par Turenne et Hocquincourt. Des amis de Condé, Nemours, Beaufort, ayant fait venir des troupes étrangères, s'avançaient du nord contre l'armée royale, en direction de la Loire. Condé accourut pour prendre la conduite des forces de Nemours. Il allait se faire battre par Turenne à Bléneau, le 7 avril.

Au milieu de cet imbroglio, Gondi demeurait de plus en plus perplexe. Ses adversaires lui ont prêté à ce moment des projets subtilement compliqués. Il aurait conçu l'idée de capter la reine

mère en se montrant violent contre Condé et en feignant d'être partisan acharné de Mazarin; mais aussi, par le moyen du duc d'Orléans, de perdre Mazarin, et, Mazarin perdu, de parvenir au pouvoir!

Il était préoccupé surtout de son cardinalat. Il avait décidé momentanément de temporiser, et d'affecter d'être en bons termes avec Mazarin. Dans une lettre à Fouquet du 11 janvier 1652, Mazarin expliquait l'intérêt qu'il avait, lui aussi, à accepter cette entente. Par le coadjuteur, disait-il, il pourrait empêcher le duc d'Orléans et Condé unis de faire commettre des sottises au peuple de Paris, il tiendrait le Parlement et la rue. Il ne lui fallait, seulement, que fermer les oreilles à ce qu'on lui dirait de l'attitude et des propos du coadjuteur certainement désagréables à son égard, il le savait. Mazarin et Gondi avaient toujours pour intermédiaire le baron de Penacors; nous avons leur correspondance. Les deux associés s'assuraient avec une touchante conviction de leur dévouement réciproque. Le complaisant Penacors insinuait négligemment à Mazarin de donner de l'argent à Gondi afin de lui faire travailler le peuple. Il lui répétait que le coadjuteur était sincère, qu'il défendait les intérêts du ministre avec vigilance et Mazarin répondait qu'il en était persuadé : il préviendrait si quelque tentative d'entente avec la cour était essayée par Condé, mais, à charge, disait-il, de revanche; et Gondi répondait que ce à quoi il tenait le plus, c'était au secret absolu de cette collusion. Mazarin acceptait avec empressement : « Rien n'était capable, protestait-il à Penacors, le 22 janvier, de me faire concevoir la moindre défiance de la personne du coadjuteur. » Sa foi en lui était robuste. « Je me tiens plus assuré et plus persuadé que jamais de son amitié et qu'il ne perd aucune occasion de s'employer adroitement à mon avantage. » Les deux compères se jouaient la comédie : ils avaient trop besoin à ce moment l'un de l'autre!

En février, Mazarin envoya 6 000 livres à l'abbé Fouquet pour payer les libelles à composer et à distribuer contre Condé, et le prier de demander au coadjuteur de diriger cette campagne de presse contre le prince. « Je suis incapable de croire qu'il manque jamais à la moindre chose de ce qu'il a promis! »

Gondi, en effet, prenait une part active à la publication des innombrables libelles qui pullulaient. D'après Chéruel, il s'était assuré de la collaboration de plusieurs écrivains, Marigny, Blot,

LE CARDINAL DE RETZ

Scarron, Brousse. Au compte de Condé travaillait toujours Dubosc Montandré, qui attaquait le coadjuteur sans ménagement, dissequant l'âme tortueuse de Gondi et traînant le personnage dans la boue. Le coadjuteur riposta. On a identifié la plupart de ses écrits. Il en a avoué plusieurs. On lui en a prêté d'autres sur lesquels il y a des doutes. On voit que ce qui était le plus importun pour lui était d'être accusé de sa connivence avec Mazarin. Il s'en défendait avec âpreté.

Ce fut pendant que ces événements se déroulaient que Gondi, enfin, après beaucoup d'émotions, de soucis, d'intrigues, apprit, brusquement, un beau matin, qu'il avait été promu cardinal le 19 février 1652!

La bataille, car ce fut une vraie bataille, avait commencé dès septembre 1651. Nous avons la correspondance de l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, le bailli de Valençay, et celle de l'agent que Gondi avait expédié à Rome pour suivre l'affaire, l'abbé Charrier. Gondi avait bien choisi dans Charrier l'homme qu'il lui fallait : adroit, audacieux, sans scrupule, impudent, Charrier allait mener l'entreprise avec une habileté consommée.

Le pape, l'octogénaire Innocent X, était un vieillard perclus de goutte, à la fois indécis et obstiné, favorable à l'Espagne qui l'avait fait nommer, n'aimant pas Mazarin, qui s'était opposé à son élection. Ses secrétaires d'État, Panzirolo, puis Fabio Chigi, étaient aussi mal disposés pour la France. Heureusement, le pape avait près de lui sa belle-sœur Olympia Maidalchini, sa nièce, belle-fille de celle-ci, la princesse Rossano, une Aldobrandini, qui avaient quelque ascendant sur le pontife et dont Gondi devait se servir.

Il commença par envoyer à Rome de l'argent, 80 000, 100 000 écus, des cadeaux, bijoux, montres, gants, rubans destinés à la princesse Rossano : « N'épargnez rien, écrivait-il crûment à Charrier, pour faire réussir l'affaire, et, donnant, donnant, car vous connaissez les fourbes du pays. » Dites que les jansénistes craignent ma promotion, parce que cela m'attacherait à Rome, c'est-à-dire, me mettrait contre eux, tandis qu'en cas d'un échec, par dépit, « je me jetterais tout à fait dans leur cabale qui est très puissante. » Que la cour de Toscane me recommande! Confiez au bailli de Gondi, secrétaire d'État

LE CARDINALAT

du grand-duc de Toscane, que, pour la peine, je ferai épouser à son fils ma nièce, la fille du duc de Retz; répétez surtout que je suis contre Mazarin et « que je serai toujours inébranlable sur ce sujet. » Il faudrait que la promotion se fît le plus tôt possible afin que, devenu cardinal, je fusse en mesure plus efficacement de m'opposer à lui. Représentez « les services que je peux rendre d'une manière qui marque, sans menace et avec respect, le moyen que j'aurais de faire le contraire. » Gondi n'avait d'ailleurs aucune illusion sur le caractère de ses intrigues. « Comme vous avez été toujours un très grand fourbe, expliquait-il aimablement à Charrier, je ne fais point de doute que vous ne vous démêliez fort bien de ces commissions. » Il le pressait; il fallait que la promotion eût lieu avant Noël. Si elle était faite à cette date, il pourrait empêcher la rentrée de Mazarin; il n'y avait que lui qui pût s'y opposer et il insistait : « Il faut, disait-il, que je sois cardinal ou chef de parti! »

Noël passa; la promotion n'était pas faite. Gondi se décourageait. Il eut peur que Mazarin, aussi honnête que lui, ne fît révoquer la demande du cardinalat. Alors, il se posa en philosophe : mes affaires ne vont pas, écrivait-il à Charrier; ne vous en faites pas plus que moi, « à qui les événements sont fort indifférents. » Si la promotion, n'est pas effectuée avant la seconde quinzaine du carême, revenez! Vos lettres ne font pas espérer la promotion prochaine, « je m'y attendais : je n'en ai pas d'inquiétude. » Mais tout de même il priait son agent de répéter à Rome que, si on lui refusait le chapeau, il s'engagerait à fond dans le jansénisme. Là-dessus, le secrétaire d'État, Chigi, s'avisa de demander à Gondi une déclaration formelle signée de lui, contre le jansénisme. Gondi s'indigna. Charrier, en bon serviteur d'un tel maître, se divertit à fabriquer une fausse déclaration qu'il remit au secrétaire d'État comme venant du coadjuteur. Gondi, prévenu, accepta la fausse lettre, mais il ne décolérait pas. Si je l'avais écrite, cette déclaration, disait-il, « mon affaire ne serait pas assurée pour cela et ces fripons chercheraient encore quelque autre raison toute nouvelle pour me chicaner! » Il reprenait ses menaces : « Vous pourrez représenter à ces messieurs qu'il est de l'intérêt de la cour de Rome de ne pas allumer en France un feu qui s'éteindrait difficilement, qui pourrait même, à la fin, embraser plus dangereusement la cour de Rome; » et il allait jusqu'à dire

LE CARDINAL DE RETZ

« que ce serait le moyen de réveiller les esprits qui dorment dans une paix chrétienne et fort soumise, et qui, petit à petit, pourraient même se retirer de l'obéissance de l'Église! » La menace était claire! Il continuait d'un ton léger : « Je ne doute pas que vous n'enrichissiez fort cette affaire et que votre esprit et votre zèle ne vous fournissent mille autre belles raisons. » Il terminait en envoyant des bagues pour Chigi. Rien ne se décida.

Le 16 février 1652, il pria Charrier de rentrer décidément à Paris. Bien qu'il ne crût pas que sa nomination fût révoquée par la France, il estimait nécessaire de cesser des démarches qui étaient « au-dessous de sa conduite ordinaire, de sa dignité et de la considération que la conjoncture des affaires m'a acquise dans le monde. » « Je ne veux pas ajoutait-il, passer pour une dupe que l'on a amusée. Dites cela en public avec des respects pour le pape. » Dites à Chigi que la demande de déclaration contre le jansénisme « m'a étrangement blessé, » non par le fond auquel je ne tiens pas, « mais par la forme qui m'est injurieuse. » C'est « un affront! » Il écrivit une lettre éloquente à montrer partout, où il s'indignait avec véhémence de la déclaration demandée, qu'il traitait de complaisance basse et servile, laquelle lui avait fait éprouver « ces nobles impatiences que les pères ont appelées de saintes indignations. » Seulement, après avoir recommandé à Charrier : « Usez de ma lettre le plus à propos, » il terminait : « Si la promotion est proche, vous saurez bien vous faire prier de demeurer à Rome et faire toutes les c... nécessaires! » Cette correspondance est extravagante! Retz n'en parle pas dans ses *Mémoires*.

En face, maintenant, quelle était l'attitude de Mazarin et de l'ambassadeur du roi à Rome, Valençay?

Valençay suivait attentivement l'affaire. Ses lettres au secrétaire d'État, Brienne, sont celles d'un homme qui agit honnêtement, droitement. Pour lui, la proposition de nommer Gondì est sincère. Il explique au pape que le roi désire voir Gondì cardinal parce qu'il a l'intention de le mettre dans son conseil, en même temps que des représentants de tous les États de France (Valençay s'avance un peu); et le vieux pape répond que vraiment Gondì est un très bon Français, un bon ecclésiastique, mais qu'il réfléchira. Valençay va voir les cardinaux.

LE CARDINALAT

Ceux-ci se tiennent sur une grande réserve. Le 16 octobre, il revoit le pape. Le pape accepte en principe la nomination de Gondi, mais il n'y aura pas de consistoire avant six semaines; il faut attendre.

Sur ces entrefaites arrive à Rome un envoyé du prince de Condé chargé de combattre la candidature du coadjuteur, un jeune homme inconsideré et bavard, Mathieu de Montreuil, que Valençay ne juge pas dangereux et qui vient lui offrir de le faire nommer cardinal, lui, à la place de Gondi. Valençay sourit : il est de l'ordre de Malte; il répond qu'il ne convoite que le bonnet de grand maître de l'ordre.

Mais il se tient en contact avec Charrier, le met au courant de ses démarches, agit de concert avec lui. A la fin d'octobre, l'état de santé du pape paraît devoir faire ajourner encore la promotion; le pontife s'alourdit; on craint les premiers froids pour sa vie. Recevant Valençay, Innocent X lui parle avec amertume de Mazarin. Cet homme, dit-il, est « la pierre de scandale entre la curie et la France; » il est « la ruine du royaume et même du Saint-Siège! » Les affaires de Gondi ne pouvaient guère aller dans ces conjonctures. En apparence, le pape était favorable à sa promotion, mais, disait-il, il y avait des difficultés pour le choix des autres candidats. Le 27 novembre, Valençay écrivit que le pape avait reçu Mathieu de Montreuil et que celui-ci paraissait être sorti de l'audience fort satisfait. D'autre part, on racontait à Charrier qu'au fond, la cour, à Paris, ne désirait pas la nomination de Gondi, que le pape le savait et qu'il ajournait la promotion pour faire plaisir au gouvernement de Louis XIV. Valençay protestait à Charrier contre cette affirmation et Charrier croyait l'ambassadeur.

Puis ici, brusquement, en décembre, la correspondance de Valençay révèle qu'il a reçu des instructions de France où on le prie d'aller dorénavant avec précaution au sujet du chapeau de Gondi et lentement, « jusques à tant, lui dit-on, que le coadjuteur ait donné des témoignages bien solides d'un attachement indissoluble aux intérêts du roi! » M. de Valençay répond qu'il obéira, mais que la manœuvre est délicate, parce que si le pape, qui n'aime pas la France, s'aperçoit du jeu, il est capable, par hostilité pour Mazarin, de faire tout le contraire de ce qu'on désire de lui. A partir de ce moment, par prudence, l'ambassadeur évitera même d'aller à l'audience pontificale. D'ailleurs,

LE CARDINAL DE RETZ

explique-t-il, l'animosité du pape contre la France croît de jour en jour, de façon telle que cette abstention tiendra lieu d'avertissement. Le 8 janvier un consistoire a lieu : aucune promotion n'est faite. Rome, écrit l'ambassadeur, est aux écoutes de ce qui se passe en France. On sait les troubles et les guerres civiles, les arrêts du Parlement contre Mazarin, l'anarchie qui règne ; le pape pourrait bien s'aviser de nommer Gondì cardinal, afin de faire pièce à Mazarin.

Quant à Charrier qui n'a pas été prévenu des réticences prescrites de Paris, il écrit à Gondì que l'ambassadeur a fait vraiment tout ce qu'il pouvait, loyalement : les événements seuls, l'ont empêché d'obtenir davantage.

Et puis, tout à coup, le 19 février, vers midi, Valençay apprend qu'il y a eu inopinément consistoire dans la matinée, que douze cardinaux y ont été promus, et que, dans le nombre, se trouve Gondì ! Il ne s'en doutait pas, Charrier non plus. Tous deux sont fort étonnés !

Telle avait été l'attitude du gouvernement. Le P. Rapin n'a donc pas tout à fait raison lorsqu'il prétend que Valençay avait reçu l'ordre secret de s'opposer au cardinalat du coadjuteur. L'ambassadeur, nous venons de le voir, n'avait eu que la recommandation de ne pas presser la nomination ; c'était une nuance. Mais il y avait eu d'autres oppositions plus directes.

A Paris, l'oncle archevêque n'avait pas admis la nomination de son neveu. Il avait écrit une longue lettre au pape, le 23 octobre 1651, pour expliquer qu'étant depuis trente ans archevêque, il lui était infiniment pénible de voir donner à son neveu un honneur qui devait revenir à lui-même et qui mettait son coadjuteur au-dessus de lui. Il disait sa douleur : il en était ulcéré ! De cette protestation, le pape pouvait ne pas tenir compte. Mais au Parlement de Paris, on avait attaqué publiquement Gondì au sujet de ses ambitions relatives au cardinalat. Le conseiller des requêtes, Machault, le 13 décembre 1651, s'était élevé avec véhémence contre le coadjuteur, lui criant en pleine assemblée que la passion qu'il avait d'être cardinal était la source des maux dont le public souffrait. Le nonce avait prévenu Rome de ces algarades. Par surcroît, à la sollicitation du prince de Condé, le roi d'Espagne s'était engagé contre la promotion de Gondì. A quoi donc Gondì devait-il son succès ?

Il ne l'a dû ni aux protections qu'il put avoir, comme celle

LE CARDINALAT

du duc d'Orléans, qui écrivit forces lettres à Rome en sa faveur, ni à l'argent qu'il dépensa — les pamphlets parlent de deux millions que son chapeau lui aurait coûtés, — ni aux menaces qu'il fit proférer — on lui prêtait même ce mot : « Si je ne puis fléchir les dieux d'en haut, je me résoudrai d'employer à mon secours les divinités de l'enfer ! » — ni même aux efforts sur-humains qu'il déploya et qui faisaient dire à Bossuet, dans l'oraison funèbre de Michel Le Tellier : « Cet homme si redoutable à l'État... ce ferme génie... pour s'attirer cette dignité... remua tout par de secrets et puissants ressorts. » Il le dut à un simple accident.

Le pape avait gardé un silence impénétrable sur ses intentions. Au fond, il ne tenait pas à nommer Gondi ; mais il tenait moins encore à faire le jeu de Mazarin. Le 18 février arriva à Rome un courrier de Lyon qui apportait des dépêches de Paris. Le bruit courut, dans l'entourage du pape, du moins c'est ce dont, à Rome, tout le monde fut persuadé, que le courrier avait des lettres de Mazarin révoquant la désignation faite par la France de Gondi pour le cardinalat. Le Pape décida immédiatement de ne pas attendre l'ouverture des dépêches et de prévenir l'ordre qu'elles contenaient, en nommant tout de suite Gondi, dès le lendemain matin : l'ambassadeur se trouverait devant un fait accompli. Et la résolution fut exécutée.

Par là s'explique qu'on ait cru à Rome que la promotion du coadjuteur avait été résolue contre les intentions du roi et de Mazarin. Valençay protesta. Il déclara cette affirmation fausse, calomnieuse ; il avait littéralement raison. Il montra même à Charrier quelques-unes des lettres qu'il avait reçues de Brienne, et il répéta que Gondi ne devait sa promotion qu'au roi. Gondi devait d'ailleurs remercier l'ambassadeur de ses bons offices avec effusion.

La nouvelle lui arriva, à Paris, dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars à une heure du matin ; il la reçut par un exprès du grand-duc de Toscane qui devança l'envoyé de Valençay parti plus tard. On peut deviner ce que fut sa joie immense accrue par l'imprévu de la nouvelle.

Il était le troisième cardinal de sa famille. Contrairement au premier de ses prédécesseurs il n'allait pas prendre le nom de cardinal de Gondi, mais celui de cardinal de Retz. C'est

LE CARDINAL DE RETZ

sous ce nom que nous allons le désigner. Le pape lui envoya un bref en latin fort élogieux où il lui parlait de « ses vertus, » de « ses lumières. » La *Gazette* du 2 mars 1652 annonça la nouvelle en parlant, elle aussi, des « grandes vertus » du nouveau cardinal, mais sur un ton tel qu'on pourrait s'y méprendre et croire à de l'ironie sarcastique. Le 11 mars, selon l'usage, le roi écrivit à celui que le protocole l'obligeait dorénavant à appeler « mon cousin, » une lettre banale de félicitations. Puis, le 19, le chapitre de Paris alla en corps complimenter le nouveau cardinal au petit archevêché.

Le duc d'Orléans et ses amis étaient enchantés! Retz alla voir le prince en camail et rochet, revêtu d'une grande chape rouge et d'un bonnet provisoire qui parut un peu petit. Soucieux des privilèges que lui conférait sa nouvelle dignité, il demeura soigneusement couvert devant l'oncle du roi.

Le public, lui, eut une mauvaise impression, nous dit Jean Vallier. Il estima que le coadjuteur était loin de devoir sa dignité aux qualités qu'exigeait la profession : « sincérité, piété, éloignement des intrigues de cour. » Surtout le bruit se répandit que le nouveau cardinal allait être premier ministre et cela inquiéta fort. Les amis du coadjuteur exultaient de ce que Guy Joly, plus prudent, appelait « des espérances chimériques! » A Rome, on fut convaincu qu'en effet Retz allait entrer au gouvernement et peut-être cette conviction n'avait-elle pas été étrangère à la brusque promotion de Gondî. Le pape, mandait Valençay le 25 mars, qui s'était montré très difficile pour toutes les affaires en suspens jusque-là, avait laissé entendre que la cause en était le ministère de Mazarin, mais que « sous celui d'un autre, on verrait les grâces à pleines mains! » Il n'y avait rien d'exact dans toutes ces suppositions.

Mazarin affecta d'être très tranquille. Il fit semblant de compter plus que jamais sur le nouveau cardinal. Se trouvant avec la cour et l'armée sur la Loire, il écrivait le 6 avril, de Gien, à l'abbé Fouquet que, pour empêcher le prince de Condé de venir à Paris s'aboucher avec le duc d'Orléans et « la canaille des rues, » il pensait bien que Retz de concert avec le gouverneur de Paris, maréchal de l'Hospital, le prévôt des marchands et les bons bourgeois, s'appliquerait à maintenir l'ordre. On l'informait que Retz travaillait pour lui. Le ministre répondait avec effusion qu'il ne négligerait rien de son côté « sur tout ce qui

LE CARDINALAT

regardait les intérêts et la satisfaction de M. le cardinal, auquel je vous prie de dire que je n'oublierai rien pour le servir en toutes occasions et mériter de plus en plus l'amitié qu'il me fait l'honneur de me promettre. » Les relations entre eux paraissaient excellentes.

Malheureusement Retz s'apercevait de jour en jour, à ses dépens, que cette entente avec le ministre était en train de lui coûter très cher. Jamais la foule parisienne n'avait été à ce point montée contre Mazarin. La municipalité étant soupçonnée d'être acquise au ministre, on avait manifesté contre elle le 30 avril de façon violente. « MM. de la Ville, » comme on disait, sortant ce jour du Luxembourg, avaient été entourés, hués, houspillés; on leur avait jeté des pierres; des femmes avaient arrêté les chevaux de leurs carrosses et ils avaient dû descendre de voiture, précipitamment, afin de se réfugier dans des maisons voisines d'où ils s'étaient sauvés déguisés. Le rôle de Retz était connu ou soupçonné. L'opinion l'attaquait avec virulence; des libelles parurent qui le couvraient d'injures. On l'y traitait de « semeur de désordres et de confusion, » de personnage « superbe, insolent et téméraire, » de « petit orgueilleux qui veut tout être et qui n'est rien! » Il devait, lui aussi, avoir sa manifestation du Luxembourg. Un mardi, comme il sortait de chez le duc d'Orléans, la foule, qui remplissait la cour du palais, l'apercevant sur le perron, se mit à crier, à vociférer contre lui, l'appelant « traître, Mazarin! » qu'il fallait « jeter à l'eau. » Il fit tête fièrement à l'orage. Il demanda qui étaient « les coquins » qui le disaient « Mazarin! » S'il le savait, « il leur ferait donner les étrivières et leur apprendrait à parler de lui avec le respect qui lui était dû. » Les vrais Mazarins étaient ceux qui donnaient de l'argent pour le faire insulter! Son air décidé en imposa aux gens. Il put monter en carrosse et partit la tête haute au milieu seulement de murmures et de grommellements.

Néanmoins cette impopularité lui était extrêmement pénible. Elle l'affecta énormément. Il crut, ou voulut comprendre, par surcroît, vers cette fin d'avril, d'après Conrart, que des pourparlers avaient lieu entre ses alliés et ses ennemis en dehors de lui, sans lui, contre lui, que Condé tâchait de s'arranger avec la cour à son insu et sur son dos en acceptant Mazarin; qu'on détournait le duc d'Orléans de la confiance qu'il avait en lui, bref qu'il allait rester seul, joué par tout le monde! Rencontrant

LE CARDINAL DE RETZ

Un de ses amis, un abbé, il lui dit brusquement : « Nous sommes f..., l'accommodement se fait sans nous : ni Mme de Chevreuse, ni M. de Châteauneuf, ni moi n'y avons eu aucune part! »

Alors, écœuré, il décida de se retirer une fois de plus, de se confiner dans la retraite et le silence, « clos et couvert » à l'ombre des tours de Notre-Dame, de ne plus s'occuper de rien, « d'entrer dans le repos. » D'ailleurs il ne pouvait pas aller au Parlement, le cérémonial interdisant aux cardinaux nommés d'assister à aucune cérémonie avant d'avoir reçu le bonnet et un cardinal n'ayant pas de place au Parlement où Retz ne pouvait s'en tenir qu'à son siège de coadjuteur, indigne de sa pourpre. Comme il le dit superbement, il s'envelopperait de ses grandes dignités « auxquelles il abandonnerait les espérances de sa fortune, » et contre cette tempête, il voguerait avec, heureusement, deux bonnes rames, « la masse de cardinal et la crosse de Paris! » Il s'effaça.

A ce moment, d'ailleurs, il faisait bien. Après sa défaite par Turenne à Bléneau, le 7 avril, Condé avait couru à Paris. Toute la ville était entrée en rumeur en le voyant arriver. Le gouverneur, le maréchal de L'Hospital et le prévôt des marchands n'avaient pas voulu le recevoir. Le duc d'Orléans les avait contraints à l'accueillir. La cour, alors, de Gien, gagna Saint-Germain-en-Laye, les troupes royales battant la campagne autour de Paris et Turenne se concentrant vers Lagny, afin de donner la main à une armée de secours qui venait de Picardie sous les ordres du maréchal de La Ferté. En ville, la foule, de plus en plus excitée, dressait des barricades, creusait des tranchées. Le 1^{er} juillet, Condé rassembla ses troupes à Saint-Cloud, tourna Paris au nord, attaqua, adossé à la ville, Turenne à l'entrée de la route de Charenton, la place de la Bastille actuelle, fut refoulé contre les murs de Paris; sur quoi le maréchal de La Ferté arrivant à sa gauche, il allait être coïncé, lorsque la Bastille se mit à canonner l'armée royale de Turenne et de La Ferté : Condé était sauvé! C'était la fille du duc d'Orléans, la grande Mademoiselle, qui avait eu la belle idée de cette canonnade! Condé rentré dans Paris, avec ce qui lui restait de troupes, 5 à 6 000 hommes, convoqua une grande assemblée de notables à l'Hôtel de ville, le 4 juillet, afin de savoir si oui ou non les bourgeois voulaient se prononcer pour lui. Mais les notables, marchands, magistrats et autres ne pouvaient pas le souffrir;

ils voulaient la paix; ils tenaient au roi, sinon à Mazarin. Ils répondirent en décidant d'envoyer une adresse respectueuse à Sa Majesté. Condé et le duc d'Orléans qui étaient présents sortirent pleins de colère.

Que se passa-t-il? Quelques minutes après, de la foule remplissant la place de Grève, une fusillade nourrie partit sur l'Hôtel de ville; le feu fut mis aux portes du monument; celui-ci se trouva en un clin d'œil envahi, saccagé, l'assemblée piétinée, frappée à coups de poignards; on parla de cinquante à cent victimes! Tout le monde crut que c'était Condé qui avait fait le coup.

La ville fut consternée. Au fond, cette sanglante échauffourée arrangeait admirablement les affaires du roi. Les Parisiens étaient dégoûtés. Mais néanmoins leur haine contre le ministre se trouvait tellement tenace encore, que Mazarin comprenant qu'il était le dernier obstacle à la fin des désordres, jugea nécessaire de donner une apparente satisfaction à l'opinion, en disparaissant quelque temps. Il simulerait la retraite, s'éclipserait, on achèverait la soumission de Paris sans lui, puis, tout terminé, il reparaitrait. Le 19 août, il partit, s'en allant vers les Ardennes, à Bouillon.

Il en arriva comme il avait prévu.

Durant ces événements, Retz continuait à se taire. Il semble avoir eu un peu peur de Condé pendant ce mois de juillet. On le voit se barricader dans son archevêché, s'armer, transformer, comme l'écrivit Viole à Lenet le 17 juillet, sa maison en arsenal. Il avait recruté une troupe de 60 hommes, plus 100 soldats du régiment de Valois et 30 gendarmes que lui avaient envoyés ses amis. Il avait entassé dans les tours de Notre-Dame, d'après Joly, des vivres, des grenades, des mousquets, des bombes qu'avait fait emmagasiner le prêtre chargé des cloches, M. Carré. Il ne lui manquait que du canon, observe Viole. Et il attendait. Si l'attaque se produisait, il était convenu que les curés de Paris sonneraient à toute volée le tocsin d'alarme pour qu'on allât à son secours. Du petit archevêché, par un passage qu'il avait fixé d'avance à travers des vitraux de l'église qu'on déposa, il gagnerait les tours et commanderait la résistance. L'alerte dura trois semaines. Personne ne l'attaqua. Tout au plus, dit Conrart, Condé eut-il l'idée de mettre des canons à l'extrémité

LE CARDINAL DE RETZ

est de l'île de la Cité pour se défendre de l'armée royale si elle venait par la rivière. Plus tard, Retz reconnaîtra avoir eu tort de procéder à tout cet attirail tapageur : il eût dû plus simplement, dit-il, quitter Paris et laisser s'atténuer la mauvaise opinion qu'on avait de lui.

A la cour on eut le sentiment très net qu'il n'avait plus d'autorité, fâcheuse constatation ! On reçut l'avis qu'en présence de la lassitude des Parisiens, il songeait à être leur intermédiaire avec le gouvernement afin de se donner les gants d'avoir ménagé la paix et ramené le roi à Paris. Les ministres aussitôt s'alarmèrent, ils estimèrent qu'il ne fallait à aucun prix accepter cette médiation. Le Tellier écrivait à Mazarin qu'il était préférable, à tous les points de vue, « que le cardinal de Retz ne se mêlât de rien. »

On voit clairement dans la correspondance de Mazarin qu'à dater de mai 1652, les sentiments du ministre, jusque-là en apparence si chauds et empressés à l'égard du coadjuteur, commencent à se modifier. Est-ce parce qu'il s'aperçoit que Gondi n'est plus si à craindre, ne peut plus bien le servir ? Le 4 mai, il écrit à l'abbé Fouquet que depuis sa promotion Retz ne donne pas ce qu'on attend de lui, qu'il exagère le mal qu'il dit du gouvernement. Inutile de s'expliquer avec lui, ajoute Mazarin, « car je sais que je ne le pourrois ni apaiser, ni satisfaire, étant entaché d'un crime à son égard, que je ne saurois effacer qu'en me dépouillant d'un bien qu'il veut posséder. » Le ton devient âpre. Mazarin déclare qu'il conservera les apparences, « mais je suis assuré qu'il n'oublie rien pour me nuire. »

Une fois qu'il a quitté Paris et la cour en août, Mazarin, dans ses lettres, marque de plus en plus son antipathie croissante contre Retz. Décidément les jours de confiance et d'abandon sont passés, sans doute parce que le prestige du personnage va baissant de plus en plus. Il mande au procureur général Nicolas Fouquet, le 6 septembre, au sujet du bruit qui court que le coadjuteur voudrait se mettre à la tête du mouvement de réconciliation de Paris avec le roi, pour en avoir la gloire et le profit, qu'il ne faut à aucun prix admettre cette intervention : « Il n'a rien de bon dans l'âme, dit-il, ni pour l'État, ni pour la reine, ni pour moi. » Il répète le même jour à Le Tellier qu'il faut arranger les choses sans Retz, exclure inexorablement celui-ci des tractations. Tout ce que fait cet homme, dit-il, « est

LE CARDINALAT

plein d'un poison caché et dirigé à de méchantes fins. » Le ton monte.

A l'égard de ce rôle éventuel d'intermédiaire entre Paris et le roi, les projets de Retz se sont précisés. Il dit lui-même dans ses *Mémoires* que ses amis sont venus le trouver et lui ont reproché pathétiquement de ne rien faire, lorsque Paris est dans le trouble et l'anarchie, qu'un colonel de milice de quartier lui a déclaré avec emphase : « Sauvez l'État, sauvez la ville, j'attends vos ordres ! » Alors il a réfléchi ; il a constaté qu'il n'avait que de très bonnes intentions pour l'État et le désir sincère de le sortir d'affaire avec honneur. Il n'y a pas à hésiter ; il lui faut aller comme coadjuteur avec une grande députation du clergé de Paris, solennellement, à Compiègne où est le roi et, là, prier instamment Sa Majesté de rentrer dans sa bonne ville et, en même temps, la remercier d'avoir renvoyé Mazarin : toujours le jeu double en vue de la foule ! Mais Mazarin, au loin, n'accepte pas cette proposition. Il s'en irrite. Seulement le duc d'Orléans consulté, lui, au contraire, accepte et prie Retz de parler également en son nom dans le même sens.

D'accord avec Mazarin, les ministres Le Tellier, Servien veulent s'opposer à tout prix à la démarche annoncée. Mazarin nerveux écrit à Le Tellier : « Il faut empêcher par toutes sortes de voies que le cardinal de Retz ne s'érige pas en chef du parti du roi dans Paris. S'il doit être l'instrument des avantages du roi dans la ville, je crois que c'est un très grand malheur, car assurément la conclusion en sera funeste ! » La Palatine et d'autres viennent expliquer à Anne d'Autriche qu'il est impossible de ne pas recevoir une députation du clergé de Paris conduite par son chef, le coadjuteur, venant prier le roi de rentrer dans sa capitale et l'humiliation doit être subie !

Le 3 septembre, l'abbé Charrier se présente à Compiègne. Il demande des passeports pour le coadjuteur et la députation du clergé qui va l'accompagner. On l'interroge, nous raconte Le Tellier dans une lettre à Mazarin : « Qui a eu l'idée de cette députation ? — Le chapitre de Notre-Dame, répond Charrier, et les divers corps ecclésiastiques de la ville. Ils ont prié le cardinal de Retz de se mettre à la tête d'une délégation et de la conduire au roi. — Qu'ont-ils à dire au roi ? — Rien qu'à assurer Sa Majesté de la continuation de leur obéissance. » On délivre les passeports.

LE CARDINAL DE RETZ

Le lundi 8 septembre, à sept heures du matin, le coadjuteur se met en route, déclarant partout qu'il va ramener la cour à Paris et conclure la paix. Il a déployé un faste magnifique. Sa caravane se compose de 28 carrosses à six chevaux, dans lesquels se casent les représentants de l'Église de Paris : 17 chanoines et dignitaires, les délégués des curés et des maisons religieuses ; 200 gentilshommes accompagnent à cheval. En route on le prévient que la cour n'admettra pas un si grand cortège et qu'elle n'acceptera de loger, tout au plus que 80 chevaux, mais pas tout ce train. Retz répond que la route n'est pas sûre, qu'il ne peut tout de même pas faire son voyage rien qu'avec des chanoines et des curés ! Comme c'est la première fois qu'il voit le roi depuis qu'il a été nommé cardinal, la cour doit profiter de la circonstance pour lui faire conférer la barette. On envoie au-devant de lui, par honneur, selon l'usage, une escouade de gardes du corps. L'escouade ne rejoint pas. Retz en a une mauvaise impression ! Il arrive enfin à Compiègne le 10. La reine le reçoit avec courtoisie, s'excuse de ce que l'escouade se soit perdue en route. Retz va saluer le roi : il restera à Compiègne trois jours, tenant matin et soir sept tables ouvertes, servies à ses frais, ce qui lui coûtera 2 400 écus.

Le lendemain a lieu la remise de la barette. Elle a été apportée à Louis XIV, avec un bref du pape, par le camérier Curzio Testa. Après la messe basse dite dans la chapelle du château, le jeune roi, qui a quatorze ans, prend le bonnet dans un bassin d'argent couvert d'un voile de taffetas cramoisi et le pose sur la tête de Retz qui est à genoux. Le nouveau cardinal remercie et se retire. Il va revêtir l'habit rouge de cardinal, puis revient accompagner Leurs Majestés dans leur appartement.

L'après-midi, il est reçu en audience solennelle et alors présente son clergé au roi. Il y prononce d'une voix forte et haute, écrit le lendemain Le Tellier à Mazarin, sa harangue. Elle est d'un ton respectueux, un peu hautain. L'Église, dit Retz, doit parler à Votre Majesté de ses devoirs. Elle vient, par ma voix, lui annoncer l'évangile de la paix. Elle lui demande cette paix « avec autorité, parce que nous vous parlons au nom de Celui de qui les ordres vous doivent être aussi sacrés qu'ils le sont au moindre de vos sujets. » Il dépeint les campagnes ravagées, les maisons et les champs ruinés. C'est l'intérêt du roi, encore plus que celui du peuple, explique-t-il, de mettre un terme à ces calamités

publiques. Et, de façon voilée, parlant de Henri IV, il fait la leçon au gouvernement à propos d'un ordre qui a été donné au Parlement de s'en aller en exil à Pontoise. Il recommande la modération, la prudence. Le roi fait une courte et vague réponse.

Puis Retz, pendant les quelques heures où il va rester à Compiègne, s'essaie à des tractations insidieuses qu'il déformera ensuite dans ses *Mémoires*, mais dont nous avons le détail dans les lettres qu'il écrit à Mazarin le jour même Le Tellier. Il a fait préparer les voies par la princesse Palatine. Le soir, entre onze heures et minuit, il obtient une conférence avec Servien et Le Tellier. Il y développe ses idées : la paix doit être conclue d'ici huit jours, dit-il ; il faut recevoir des envoyés du duc d'Orléans qui proposeront les moyens de traiter avec Condé et de rétablir à Paris le Parlement, au lieu de l'envoyer à Pontoise. « Quand on aura calmé *le public*, continue Retz, — et Le Tellier observe : c'est ainsi qu'il parle, — le duc d'Orléans cédera et l'accommodement sera fait, permettant le retour de Mazarin. » Le Tellier, d'accord avec Servien, demeure très réservé. Retz ajoute que le retour de Mazarin « ne serait point une affaire. » Le duc d'Orléans ne craint que Condé et la ville de Paris : ces deux satisfaits, tout ira bien. Les deux ministres se bornent à répondre que le roi ne peut pas se départir de la résolution qu'il a prise d'obliger tout le monde à déposer les armes et à se soumettre, purement et simplement, « avant qu'on puisse pourvoir à ce qu'il appelle *le public*. » Retz voit la reine, l'assure de son dévouement, de sa gratitude : « Il n'a pas eu une seule pensée lui dit-il, qui n'ait eu pour but ses intérêts et il continuera. » Il fait forces protestations d'être serviteur fidèle de Mazarin, se plaint des calomnies qu'on a répandues à son sujet, qu'il convoitait sa place, ce qui est faux et il rentre à Paris. En somme il a été reçu de façon froide et n'a rien obtenu.

Le 19 septembre, Mazarin mis au courant, écrit de Bouillon à Le Tellier que Retz n'a eu « d'autre but que de satisfaire sa vanité » avec le faste de ce voyage propre à étonner « les badauds ! » Tout s'est passé heureusement, le mieux du monde, puisqu'on n'a pris aucun engagement avec lui et qu'on l'a laissé aller.

Retz ne se doutait guère que cette démarche devait être le dernier acte de sa vie politique ! Lorsqu'il rentra à Paris, le 14,

LE CARDINAL DE RETZ

n'apportant pas la paix qu'il avait annoncée, des sifflets l'accueillirent le long de la rue Saint-Denis. Il comprit qu'il n'était plus populaire. Sur son ordre, en chaire, les curés firent savoir qu'on allait avoir certainement la paix. Mais, le 15 septembre, étant venu au Luxembourg voir le duc d'Orléans, à deux heures de l'après-midi, comme il traversait la grande salle pleine de monde, un bourgeois l'interpella violemment, l'appelant « peste de l'État qu'il fallait jeter par la fenêtre. » Des assistants s'interposèrent, menaçant l'homme de le pendre. L'homme riposta que c'étaient ceux qui lui parlaient de la sorte qui devaient être pendus et il continua à agonir Retz d'injures sans qu'on pût le faire taire. La scène était symptomatique!

Le peuple de Paris, il n'y avait pas de doute, en avait assez de l'anarchie qui régnait. Une grande manifestation de plus de 4 000 bourgeois eut lieu le 24 septembre au Palais-Royal, réclamant avec véhémence la paix et le retour du roi à Paris, criant : « Vive le roi ! » disant qu'il fallait secouer le joug des princes! Retz se moque dans ses *Mémoires* de cette manifestation qu'il appelle « une ridicule levée de boucliers qui fut huée, dit-il, comme on hue les masques ! » Il se trompe; elle n'était pas si ridicule, car ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il y avait envoyé des émissaires afin de tâcher de se faire proclamer chef du mouvement et que les émissaires ne réussirent pas. Cette assemblée produisit une impression profonde. Le duc d'Orléans ne savait plus que devenir. Il écrivit au roi qu'il allait quitter Paris. D'après une lettre de Le Tellier à Mazarin, Retz l'aurait supplié de rester, s'offrant à faire lever des barricades, comme s'il pouvait encore les provoquer! Le duc sceptique refusa. Retz inquiet chercha à réagir contre le flot qui l'entraînait. Le 3 octobre, le Parlement qui avait refusé d'aller à Pontoise, rendit un arrêt par lequel il déclarait que si une amnistie générale du passé était accordée, tout le monde se soumettrait. La cour était venue à Saint-Germain. Le 13, elle invita les colonels de la milice parisienne à lui envoyer une députation qui fut bien accueillie, invitée à dîner. Le roi parcourut les rangs des convives, prodiguant ses sourires. Le 19, il fit écrire à Paris qu'il rentrerait le 21. La nouvelle produisit des mouvements contradictoires, l'amnistie demandée n'ayant pas été accordée. Le duc d'Orléans pensa un instant fermer les portes de la ville. Il n'y fallait pas songer. Le 21 octobre, Louis XIV, après avoir couché à Rueil, arrivait

LE CARDINALAT

par le Cours-la-Reine et, comme il l'avait annoncé, rentrait dans sa capitale. Il était escorté de Turenne, des maréchaux, de toute une armée. La foule l'acclama frénétiquement. Il s'installa au Louvre.

Le lendemain, 22, l'amnistie générale attendue était proclamée, sous réserve de quelques exceptions. Elle va jouer un rôle dans la suite de la vie de Retz qui l'invoquera pour prétendre à l'impunité de son passé. Puis le roi prit immédiatement les mesures de rigueur que le souci de sa dignité, jugeait-il, lui imposait.

Le duc d'Orléans reçut l'ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures. Il obéit. Le Parlement fut mandé au Louvre et là, dans un lit de justice, le roi lui annonça qu'il chassait douze de ses magistrats les plus compromis : Viole, Broussel, de Thou et autres. Nombre de personnages reçurent commandement de partir en exil : Beaufort, La Rochefoucauld, Rohan, La Boulaye, Fontrailles, Châteauneuf. La grande Mademoiselle s'en alla à Bois-le-Vicomte. Mmes de Montbazou, de Chastillon, de Frontenac sortirent de Paris. Les exécutions se suivaient inexorables. Quel sort allait être réservé à Retz?

Malgré le calme détaché qu'il affecte dans ses *Mémoires*, il était plein d'anxiété. Ainsi, tout lui échappait. Il n'avait plus à compter sur personne. On lui répétait de tous côtés qu'il était menacé. La princesse palatine l'adjurait de prendre garde; elle ne voulait plus le recevoir chez elle, à l'hôtel de Luynes, même secrètement, de nuit. Impatienté, il lui demanda jusqu'où pouvait aller ce qu'elle craignait : « A tout jusqu'à la mort, » répondit-elle. Il hésitait à aller au Louvre. Il ne sortait qu'accompagné de huit à dix personnes armées, ce qu'on traitait de sottises « rodomontades! »

Il alla tout de même saluer le roi et la reine mère. La reine lui fit un accueil indécis et pria cependant le roi de l'embrasser, ce qui fit à Retz une grande joie. Mais on l'assurait que le gouvernement était résolu à en finir avec lui. Son ami, M. de Caumartin, lui conseillait de prendre le large, de gagner Rome au plus vite : « Vous ne vous tenez plus que sur la pointe d'une aiguille! » lui disait-il. Il hésitait encore et cependant il sentait confusément l'orage monter, les nuages s'avancer, gagner, et tandis qu'hypnotisé devant le péril comme l'oiseau devant l'œil du reptile, il attendait, le coup éclata!...

CHAPITRE VI

L'ARRESTATION

PREMIÈRES IDÉES DE L'ARRESTATION : EXÉCUTÉE LE 19 DÉCEMBRE 1652 || RETZ A VINCENNES || PROJETS DE FUITE || ATTITUDE DE ROME || MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS || DÉMISSION DE RETZ, 28 MARS 1654 || SON TRANSFERT A NANTES.



C'EST dès le début de septembre que l'idée de mesures à prendre contre Retz s'était précisée dans l'esprit de Mazarin. Il devait y penser depuis longtemps. En octobre, il avait exprimé l'avis qu'il fallait éloigner Retz de Paris. « On ne peut espérer de repos là où cet homme sera, » avait-il mandé à Le Tellier le 14 octobre. Qu'il s'en aille à Rome, s'il veut. Le 26, il insistait : « Le repos et l'obéissance envers le roi ne peuvent s'ajuster avec le séjour du cardinal de Retz à Paris. » A la cour, les ministres partageaient cette opinion. Servien allait même plus loin, il écrivait à Mazarin ce même 26 octobre que, dans l'état où était Retz, à ce moment, sans prestige, sans autorité, sans force, il ne serait pas difficile de le faire partir et même « de passer plus avant, si l'on voulait. »

Alors on demanda ouvertement à Retz s'il ne voudrait pas aller résider à Rome. Il refusa. Il ne pouvait, disait-il, vivre en Italie avec les 15 000 livres de rentes qu'il possédait. Dans ses *Mémoires*, il raconte que Servien lui aurait offert la surintendance des affaires du roi en Italie avec une pension de 50 000 écus, 50 000 écus pour son ameublement, le paiement de 100 000 écus de ses dettes, à condition qu'il ne bougerait pas de Rome, au moins de trois ans de suite. Retz aurait eu plusieurs conversations à ce sujet avec Servien et aurait cherché à parler de ses amis afin de leur avoir aussi des grâces et des faveurs, mais Ser-

L'ARRESTATION

vien aurait tout décliné. D'après une lettre de Mazarin à l'abbé Fouquet, ce serait au contraire Retz qui aurait proposé ces conditions au gouvernement par l'intermédiaire de la princesse Palatine. Quoi qu'il en soit, la négociation n'aboutit pas.

En attendant, les dispositions de Mazarin à l'égard du coadjuteur devenaient de plus en plus hostiles. On lui rapportait que le coadjuteur ne cessait de cabaler contre lui, qu'il rêvait maintenant de faire faire des assemblées de noblesse dans le royaume. Servien mandait : « Je suis obligé de dire à Votre Éminence que s'il ne lui plaît d'écrire fortement à la reine de prévenir l'effet de ces menaces par une résolution hardie avant que Votre Éminence soit de retour ici, à Paris, dans trois mois nous serons opprimés par cette faction! » L'invite commençait à être claire. Le 4 novembre, on prévint Mazarin que Retz se sentant menacé avait fait dire à la reine qu'il désirait vivre en bons termes avec son ministre, et qu'il sollicitait la permission de se rendre à Rome. Inquiet, perdait-il de son assurance? Fléchissait-il? Il avait demandé le secret de cette communication afin de « cacher sa décadence, » écrivait Le Tellier à Mazarin. Dans le courant du mois, les amis du coadjuteur parlèrent à nouveau de son intention de se retirer auprès du pape. Mazarin répondit qu'il fallait accepter tout de suite cette suggestion. Que « Leurs Majestés, écrivait-il à Le Tellier, le 19, lui fassent même commandement d'aller à Rome, » qu'on lui offre les 20 000 livres que le roi donne aux cardinaux français résidant auprès du Saint-Siège, plus les 1 000 écus par mois d'extraordinaire et qu'il s'en aille!

A mesure, Mazarin devenait de plus en plus pressant. Le 20 novembre, il insistait auprès d'Ondedei : il fallait répéter à la reine de faire sortir Retz de Paris. « Cette affaire ne peut rester en cet état, disait-il; il faut prendre un prompt remède, sinon le temps l'empirera. » Il multipliait ses lettres.

Enfin, un grand conseil fut tenu le 25 novembre à Paris où on mit en délibération le parti définitif à prendre à l'égard de Retz. Tout le monde se trouva d'accord pour estimer que sa présence à la cour était intolérable! Cet homme était un intrigant, un brouillon, un auteur de perpétuelles conspirations, « fatal à l'État, » un factieux qu'il fallait écarter. Le Tellier et Servien, alors, hardiment, proposèrent de le faire arrêter! On s'assurerait de sa personne, soit au Louvre, soit à un des endroits où il allait

LE CARDINAL DE RETZ

le plus souvent : on l'enfermerait à Vincennes. Anne d'Autriche accepta. Servien et Le Tellier furent chargés avec l'abbé Fouquet de préparer les détails de l'arrestation. Il faudrait, dirent-ils, prévenir Mazarin afin d'avoir son sentiment; en attendant sa réponse, on tromperait Retz, afin d'écarter ses soupçons, en feignant de reprendre avec lui, par la Palatine et Ondedei, les négociations relatives à la mission à Rome, et, cette fois, on lui offrirait les conditions qu'il avait lui-même proposées.

Servien et les deux autres se mirent à l'œuvre. L'arrestation n'était pas facile. Retz ne venait plus au Louvre. Le saisir dans le cloître de Notre-Dame, il n'y fallait pas songer. Peut-être pourrait-on le prendre lorsqu'il irait à l'hôtel de sa nièce, Mme de Lesdiguières, rue de la Cerisaie; il y avait là, au fond de la rue une porte donnant dans le petit Arsenal par où on pourrait l'enlever rapidement et le faire disparaître avant que personne ne pût le secourir. Fouquet connaissait des hommes sûrs qui se chargeraient du coup : Pradel, Rubentel, le marquis de Pompadour, Magalotti, des officiers des gardes. Le plan était excellent, on allait se décider à l'exécuter, lorsque la résolution prise brusquement par Retz de se présenter au Louvre vint faire changer d'avis.

Le 3 décembre, Mazarin avait répondu qu'il approuvait pleinement ce qu'on avait décidé au conseil. Cela, disait-il « était fort bien. » Il déplorait qu'on en fût réduit à des extrémités aussi « fortes » envers ce cardinal. « Mais, disait-il, il faudrait être l'ennemi de l'État pour hésiter tant soit peu à être de votre avis. » On avait eu raison d'offrir à Retz la mission à Rome avec 60 000 livres d'appointements et la charge des affaires du roi en Italie : cela justifierait « toutes les résolutions qui seraient prises contre lui, » s'il refusait. Il faudrait préparer d'avance une dépêche générale aux gouverneurs et aux Parlements afin d'expliquer l'arrestation, « porter l'affaire bien haut à Rome » et devant le nonce; surtout ne nommer nulle part Mazarin. Et Mazarin précisait d'autres détails : renvoyer hors de Paris le P. de Gondi; ne point parler de l'amnistie; affecter de dire que le roi avait agi de la sorte afin de prévenir des désordres annoncés et punir des fautes commises depuis. Peut-être pourrait-on obliger l'archevêque de Paris à interdire à son neveu de remplir les fonctions épiscopales, afin d'ôter au coadjuteur des armes dangereuses dont il pourrait se servir.

L'ARRESTATION

Beaucoup, et Retz le premier, ont cru que Mazarin avait été étranger à son arrestation et que celle-ci faite, il l'avait approuvée après coup sans en avoir été averti. On voit, par ce qui précède, ce qu'il en est. Dès le 8 décembre, onze jours avant l'événement, Mazarin écrivait à Le Tellier et à Servien qu'il pensait s'être assez bien fait comprendre, que « la résolution qu'on avait prise était tout à fait conforme à son sentiment, » exprimé depuis longtemps. Il n'avait peut-être pas employé le mot « arrestation » dans ses lettres antérieures, « me semblant, expliquait-il, que la bienséance ne me le permettait pas, mais j'ai dit la même chose en des termes assez significatifs, » lorsque, par exemple, il avait déclaré « qu'il fallait pourvoir à cette affaire de façon ou d'autre, ce qui me paraissait assez intelligible. » Il revendiquait donc la responsabilité de la mesure.

Ce fut un hasard qui mit Retz entre les mains de ses adversaires.

On ne sait par qui le maréchal de Villeroy fut prévenu qu'un conseil avait été tenu au Louvre où on avait décidé de s'arranger avec Retz, et de donner, comme il le sollicitait depuis longtemps, satisfaction à tous ses amis. C'était faux, à moins que Villeroy n'ait déformé l'idée émise dans le conseil mentionné plus haut d'engager de fausses négociations avec Retz pour endormir ses défiances. Villeroy communiqua la nouvelle à Mme de Lesdiguières, et Mme de Lesdiguières la redit à son oncle, ajoutant que, puisqu'il en était ainsi, il valait mieux, pour lui, faire preuve de bonne volonté, voir le roi et la reine mère : ce serait de la bonne politique ; sa démarche bien interprétée aiderait à la réconciliation. Tous les amis, Brissac, Montrésor, l'abbé Charrier, furent de cet avis. Non sans de grands doutes et des hésitations, Retz se décida à suivre le conseil. C'était le 16 décembre : il irait voir le roi, déclara-t-il, dans deux ou trois jours.

Immédiatement prévenu, le gouvernement prit ses mesures. D'avance avaient été rédigées deux lettres que Le Tellier avait écrites et qu'avait signées Louis XIV : l'une ordonnait au capitaine aux gardes françaises, Pradel, d'arrêter le cardinal ; la seconde prescrivait aux officiers et soldats des gardes et aux suisses de lui prêter main-forte. A la suite de la première, Louis XIV avait ajouté de sa main ce post-scriptum : il faudra

LE CARDINAL DE RETZ

arrêter Retz « mort ou vif en cas de résistance de sa part. » On data les deux documents du 16.

Le 18, Caumartin, l'ami de Retz, vint le voir; il lui déconseillait de se rendre au Louvre : la démarche, disait-il, n'était pas sûre. Retz refusa. Le matin du 19, la princesse Palatine, mue sans doute par quelque vague pressentiment, lui envoya dire qu'il ferait peut-être mieux de différer sa visite. Retz refusa encore. De tous côtés, cependant, lui arrivaient des avis inquiétants. Guy Joly lui avait dit qu'il aurait préféré le voir s'en aller à Mézières traiter avec Mazarin, qu'il risquait d'être arrêté, et qu'en tout cas, lui, ne l'accompagnerait certainement pas au Louvre! Mais les autres, Brissac, Charrier, insistaient, traitaient ces donneurs d'avis de gens à « terreurs paniques. » Le sort en était jeté! Retz se décida.

Le 19 vers neuf heures du matin, il se rendit au Louvre. Il gagna directement l'appartement du maréchal de Villeroi. L'abbé Fouquet qui était aux aguets, l'aperçut, courut prévenir la reine qui fit aussitôt avertir le roi. Louis XIV descendit du premier étage où il habitait à l'entresol où demeurait sa mère. Il allait jouer son rôle avec une maîtrise et une présence d'esprit parfaites. Au lieu de Pradel, officier des gardes françaises, on avait désigné, à la dernière minute, un des quatre capitaines des gardes du corps, Villequier. Villequier fut appelé. La reine et le roi, avec qui se trouvait Le Tellier, lui expliquèrent ce qu'on attendait de lui. Villequier s'inclina. Pendant ce temps, Retz envoyait demander si le roi pouvait le recevoir. On lui répondit affirmativement en lui disant que Sa Majesté venait de descendre chez la reine. Il s'achemina vers l'appartement d'Anne d'Autriche et fut introduit.

A sa vue Louis XIV s'avança et lui dit en souriant : « Ah! vous voilà donc, M. le cardinal, je vous souhaite le bonjour! » Diverses personnes suivaient, notamment l'abbé Fouquet. Retz fit sa révérence; il était un peu pâle. Anne d'Autriche paraissait froide. « M. le cardinal, lui dit-elle, on m'a dit que vous aviez été malade : on le voit bien à votre visage! » Une conversation familière s'engagea entre Retz, le roi et son confesseur, le P. Paulin, qui était présent : nous avons son récit. Louis XIV parla d'une comédie à laquelle il pensait et qu'il voulait faire jouer. S'adressant à Villequier, il lui dit, comme s'il lui parlait

de cette comédie : « surtout qu'il n'y ait personne sur le théâtre. » Après quoi, il sortit, allant à la messe. Onze heures sonnaient. Retz ayant fait sa révérence, se retira. Il traversait l'antichambre lorsque M. de Villequier qui l'avait suivi, le pria de venir dans la fenêtre où il avait un mot à lui dire, et là, lui annonça à mi-voix, qu'il avait ordre de Sa Majesté de l'arrêter ! Personne n'avait entendu ! Retz interloqué ne répondit pas ; machinalement il se mit à suivre Villequier qui le conduisit à sa chambre. Sur le seuil de la pièce, le cardinal se retourna vers les quelques amis qui l'avaient accompagné et leur dit simplement qu'ils pouvaient se retirer, qu'il était arrêté !

On le fouilla, ou plutôt on lui fit retourner ses poches : il n'avait sur lui que deux brouillons de sermons, des billets anonymes très durs et une lettre du roi d'Angleterre. Guy Joly assure qu'avant de partir, il avait brûlé des papiers. Était-ce pressentiment ? Les officiers de « la bouche » lui apportèrent à dîner, puis à trois heures de l'après-midi, il fut emmené par la grande galerie du Louvre jusqu'aux Tuileries où il descendit. Un carrosse du roi l'attendait ; il y monta avec Villequier et cinq ou six officiers des gardes du corps. L'escorte, composée de gendarmes et de cheval-légers, était sous les ordres de Miossens. On ne voulut pas traverser Paris, par précaution. Le cortège sortit à la porte de la Conférence, longea les remparts extérieurement, contourna la ville au nord, gagna la porte Saint-Antoine, et de là Vincennes où Retz fut écroué dans le donjon, aux murs énormes, aux escaliers étroits et sombres, aux portes épaisses munies de verrous multipliés ! Il fut installé au deuxième étage.

La nouvelle se répandit immédiatement dans Paris. Elle ne produisit aucun effet. Le public demeura indifférent. Retz expliquera plus tard cette indifférence en disant que la foule fut abattue et que, d'ailleurs, elle n'avait plus personne à sa tête. D'après une lettre de Brienne à l'abbé Strozzi et d'après Jean Vallier, au contraire, le peuple n'aurait pas été mécontent de cette mesure. *La Gazette* expliqua, par un article sévère, que le roi avait voulu assurer la tranquillité de l'État et le repos de ses sujets, notamment de ceux de la ville de Paris. On comprit et on ne dit rien.

Seuls, les amis et le clergé voulurent protester. Les premiers

LE CARDINAL DE RETZ

se réunirent secrètement : Caumartin, Joly, Brissac, Montrésor, Charrier, d'Argenteuil, la duchesse de Lesdiguières ; ils agitèrent divers projets : Charrier irait à Rome réclamer l'intervention du pape ; Joly en Bretagne provoquer la révolte du duc de Retz, le frère ; d'autres à Mézières afin que Noirmoutier se soulevât ; on s'unirait à Condé, aux Espagnols. Malheureusement, ceux qui furent sollicités, comme les Retz et les Brissac, au pays de Nantes, déclinèrent. Guy Joly observe : « Il est étonnant combien il y en eut qui s'en réjouirent ! On disait hautement : il n'a que ce qu'il mérite ! »

Tout au plus, les ducs de Retz et de Brissac écrivirent-ils au roi une lettre mesurée où ils disaient leur douleur. Mme de Lesdiguières eut l'impertinence de demander à Villequier la permission d'envoyer à son oncle prisonnier, deux fioles de contre-poison, ce qui indigna la reine. Le père du coadjuteur, Gondi, manifesta une affliction profonde qui s'exprima en termes vifs, à cause, disait-il, du préjudice porté à l'Église. « Il voulait hasarder toutes les fortunes de sa famille, déclarait-il, dans une occasion si juste et si sainte ! » On le pria pour la peine de s'en aller à Villepreux, où Vincent de Paul alla le consoler. Le gouvernement envoya un secrétaire du cabinet, M. de Châlons, à l'archevêque de Paris, l'oncle, pour lui annoncer la nouvelle. Le vieux prélat se mit à pleurer. Il dit combien il était malheureux que son neveu eût déplu au roi et il pria M. de Châlons de répéter à la reine qu'il répondait de tout Paris, écrivait Le Tellier à Mazarin, le 20 décembre. Malheureusement, il ne pouvait pas même répondre de son clergé.

Le clergé, lui, en effet s'émut extrêmement, ne fût-ce que par sentiment hiérarchique et esprit de corps. Le chapitre de Notre-Dame et quelques curés de Paris se réunirent dès le 19 décembre au soir, afin d'examiner ce qu'il y avait à faire. Le résultat fut qu'ils devaient aller tous ensemble trouver le roi, sous la conduite de l'archevêque, et le supplier de rendre la liberté au coadjuteur. Il fut décidé que la démarche aurait lieu le lendemain matin à onze heures et qu'à cette occasion, les prières des quarante heures seraient dites dans toutes les églises et le Saint-Sacrement exposé. Force fut à l'archevêque de se mettre à la tête de la manifestation. A l'heure dite, une centaine de carrosses défilèrent par le pont Notre-Dame, les rues Saint-Denis et Saint-Honoré. Au Louvre, on fit attendre la délégation plus

d'une heure, au bout de laquelle, Le Tellier envoya dire qu'elle n'avait pas demandé d'audience et qu'il allait voir si Sa Majesté pouvait la recevoir. L'audience fut accordée. L'archevêque fit sa harangue avec embarras, disant qu'il demandait la mise en liberté de son coadjuteur, qu'il avait besoin de son neveu pour remplir sa charge « à laquelle il ne pouvait pas vaquer à cause de son âge caduc et de son indisposition ! » Le chancelier répondit que le roi révérait les ecclésiastiques, mais que quand ceux-ci négligeaient leurs devoirs pour se mêler des affaires qui ne les regardaient pas, il usait du pouvoir que Dieu lui avait donné « contre ceux qui troublaient la tranquillité publique. » Puis le roi et la reine emmenèrent l'archevêque dans un cabinet où ils lui dirent en particulier leur mécontentement au sujet des prières des quarante heures et de l'exposition du Saint Sacrement, après quoi, ils ajoutèrent quelques mots doux et des assurances qui consolèrent le vieillard.

Le chapitre et les curés ne furent pas si contents. Revenus au cloître, les chanoines délibérèrent. Il fut statué que tant que Retz serait en prison, des prières spéciales seraient dites dans les églises pour sa délivrance ; qu'au chœur, après la grand-messe, le célébrant, à genoux, entonnerait le psaume *Ad te levavi oculos meos*, avec le verset *Protector noster*, que suivrait la collecte *Respice, quaesumus, Domine, famulum tuum pontificem cardinalem*. D'après une lettre de Le Tellier à Mazarin du 28 décembre, l'archevêque assura le gouvernement de sa bonne volonté, mais croyait devoir laisser entendre qu'il n'était pas très satisfait que son neveu lui eût été préféré pour le cardinalat et que s'il plaisait à Sa Majesté de le proposer lui-même en vue de la prochaine promotion, « il se tiendrait fort obligé à Sa Majesté et promettrait de maintenir chacun dans son devoir. » Comme l'observait Le Tellier, le bon archevêque était peu touché de la prison de son neveu, mais tâchait d'en tirer parti pour son propre intérêt. Le 2 janvier 1653, l'archevêque envoya un mandement aux curés du diocèse les invitant à dire les prières spéciales décidées par le chapitre. Le Tellier alla le voir pour se plaindre de cette manifestation : « Il m'a paru, écrivait-il à Mazarin, qu'il a l'esprit faible et qu'il y a à craindre sur sa conduite. »

Après le clergé, la Sorbonne voulut aussi protester. Elle devait beaucoup aux Gondi dont deux d'entre eux avaient été ses

LE CARDINAL DE RETZ

proviseurs. Elle fit savoir à la cour qu'elle désirait tenter une démarche auprès du roi. Le roi répondit qu'il ne la recevrait pas.

Ce fut à l'Université, à son tour, de vouloir aller au Louvre. On la reçut, mais on lui fit la même réponse qu'au clergé.

Pendant Mazarin qui rentrait peu à peu en France, manifestait dans ses lettres sa grande satisfaction de l'événement accompli. Il était désolé, disait-il, que sa conduite eût attiré au coadjuteur cette malheureuse disgrâce; elle était inévitable; et il s'appliquait à ne pas écrire un mot qui pût faire croire à son intervention dans l'affaire. Le 3 février 1653, il rentrait à Paris, après deux ans d'absence, durant lesquels il avait été l'objet de la haine universelle, flétri par le roi et le Parlement, vilipendé, traîné dans la boue, condamné, et il était accueilli comme un triomphateur! La politique a eu en tous temps de ces surprises!

Par précaution, avant de revenir, il avait fait ajouter quelques épilogues à l'arrestation de Retz. On avait chassé les amis de celui-ci, au loin, en province : l'abbé Charrier, Guy Joly, Châteauneuf, le chevalier Renaud de Sévigné. Un instant même on pensa faire quitter Paris à Mme de Lesdiguières, puis Anne d'Autriche y renonça.

Lorsqu'il se trouva seul dans sa prison, cette vaste salle voûtée du deuxième étage du donjon de Vincennes, si haute, si large, si froide, « grande comme une église, » disait-il, un 19 décembre, sans meuble, sans feu, rien, Retz éprouva une indicible angoisse. Qu'eût-il dit s'il avait prévu qu'il allait demeurer là dix-neuf mois et vingt et un jours! Sur les onze heures du soir, on lui apporta un lit avec une tenture de taffetas de chine, étoffe qui n'était guère de saison. Il était si abattu, que, de fatigue, dit-il, il s'endormit profondément. Quand il se réveilla, le lendemain, il put contempler sa nouvelle demeure. La grande salle où il était, voûtée d'ogives, avec une colonne retombant au milieu — elle subsiste toujours — avait à ses quatre angles des tourelles, dans l'une desquelles étaient des gardes; dans une autre, « un retrait; » dans la troisième, un passage menant à l'oratoire où Retz entendrait la messe; dans la quatrième un escalier. Sur le mur ouest, s'ouvrait une cheminée très vaste et à gauche était une grande embrasure de fenêtre sur les parois de laquelle, ensuite, le cardinal installera une bibliothèque. Jadis, au xiv^e siècle, le roi Charles V

L'ARRESTATION

avait édifié ce donjon pour en faire une belle résidence royale : en effet, de la fenêtre, la vue s'étendait au loin sur les bois environnant de toutes parts le château. Par temps clair, on distinguait les clochers de Paris. Mais c'était une prison, et « il n'y a pas de belle prison! »

La garde chargée de la surveillance se composait de deux compagnies de gardes françaises, d'une compagnie de suisses, que vint renforcer un détachement des gardes du corps de la compagnie du comte de Noailles : en tout presque un bataillon. Mazarin avait recommandé dans une lettre du 24 décembre à Le Tellier de choisir soigneusement les officiers de ces gardes parmi les plus sûrs et de prendre pour ceux qui approcheraient Retz, des hommes « adroits, spirituels, et de la dernière fidélité, » afin que le prisonnier ne pût ni envoyer ni recevoir de lettres. Les officiers désignés furent : les capitaines aux gardes Pradel et René de Maupeou. Douze hommes devaient se tenir dans le donjon, trois exempts dans la tourelle joignant la pièce où était le cardinal. Parmi ces exempts se trouvaient un M. d'Avanton, du Poitou, qui devait rendre compte des faits et gestes du cardinal, et un autre nommé Croizat, un Gascon, dont Retz se plaint tant dans ses *Mémoires*! Par prudence, il avait été décidé que les douze gardes préposés à la surveillance du prisonnier, ne pourraient pas sortir de la cour du donjon.

On autorisa Retz à faire venir du dehors des meubles, des ornements d'église. Il pourrait dire la messe. Cependant un chanoine du chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes fut désigné pour venir la célébrer chaque jour devant lui, et M. Lemoine, docteur de Sorbonne, reçut l'autorisation de le confesser, sous condition que l'exempt Croizat surveillât avec vigilance « ce qui se passerait entre eux et ne souffrirait rien qui pût exciter les soupçons. » Plus tard, en avril, Retz s'ennuyant mortellement, obtiendra qu'un chanoine de Notre-Dame vienne s'enfermer avec lui pour lui tenir compagnie; M. de Bragelonne acceptera et les confrères l'admireront beaucoup; mais le pauvre homme ne pouvant subir l'épreuve de cette claustration, dans un accès de fièvre chaude, le 28 août, se coupera la gorge avec un rasoir et nul autre chanoine ne se souciera de le remplacer.

La Rochefoucauld disait un jour à Retz « qu'un des plus grands secrets de la vie était de savoir s'ennuyer. » Dès la pre-

LE CARDINAL DE RETZ

mière heure de son emprisonnement, le coadjuteur découvrit avec une grande douleur qu'il ne connaissait pas ce secret ! L'isolement et l'inaction l'accablèrent. Il s'étend dans ses *Mémoires* sur les mille vexations qu'on fit exprès, dit-il, de lui infliger, afin de lui rendre sa réclusion plus odieuse : l'exempt Croizat prenait son bois, en sorte qu'il devait rester des quinze jours sans feu, grelottant ; lui volait son linge, ses souliers, ses habits, au point qu'il était obligé de ne pas quitter son lit faute de vêtements : exagérations, sans doute, que son malheur lui inspirait ! Il fut persuadé qu'on voulait le faire mourir de chagrin et il résolut, dit-il, d'opposer à ces taquineries le silence dédaigneux et l'indifférence du sage ! Tout de même, la duchesse de Lesdiguières écrivit à Mazarin afin de lui signaler les mauvais traitements qu'on infligeait à son oncle et le supplier de les faire cesser. Mazarin répondit que ces plaintes étaient injustifiées. « Jamais, disait-il, un prisonnier d'État n'avait été traité si favorablement et la principale raison était que, ne pouvant rien faire pour sa liberté, j'ai voulu lui donner satisfaction sur tout ce qu'il a désiré. » En effet, on avait permis à Retz d'avoir un valet de chambre ; on le laissait se faire envoyer des livres ; on l'autorisa à aller prendre l'air tout en haut du donjon, sur la terrasse ; on attacha à sa personne, sur sa demande, un médecin, M. Vacherot, qu'il payait 4 000 livres par an et qui était, au dire de Guy Patin, un homme savant et de bonne compagnie. Brienne écrivait à Valençay le 18 juillet suivant : « Sa prison est si douce qu'il ne saurait désirer qu'elle le fût davantage ! »

Il fut malade. Il se plaignit au milieu de l'hiver que le froid l'affaiblissait, qu'il était mal soigné, son médecin, disait-il, ne pouvant le voir que devant des tiers. Le gouvernement lui envoya le premier médecin du roi, mais refusa de laisser Vacherot le soigner seul. Toutes les fois qu'on annonçait que le prisonnier était indisposé, les ministres expédiaient un médecin royal pour vérifier et donner les soins nécessaires. En octobre-novembre 1653, Retz paraît avoir été assez gravement atteint, au point que le chapitre prescrivit des prières particulières pour sa guérison. Il se remit.

Afin de se distraire dans ses interminables heures de solitude, il s'adonna à l'étude. Il reprit le grec et le latin. Il écrivit comme Boèce un traité de la *Consolation*, fit des recueils de sujets divers. Il essaya d'élever des lapins, des tourterelles, des pigeons.

L'ARRESTATION

Par fierté, maintenant, il cachait avec soin à l'exempt Croizat son désespoir. « Je me souviens, a-t-il écrit plus tard, que je me disois vingt fois le jour à moi-même que la prison d'État étoit le plus sensible de tous les malheurs, sans exception; je ne connaissais pas encore celui des dettes! »

Cependant, au dehors, on ne l'abandonnait pas, surtout le clergé. Le 9 janvier 1653, les évêques et archevêques présents à Paris demandèrent audience au roi et leur porte-parole, M. de Marca, archevêque de Toulouse, expliqua avec forces respects que la dignité de la pourpre et les privilèges et immunités du clergé les obligeaient à attirer l'attention de Sa Majesté sur le péril qu'il y aurait, si on faisait juger Retz, à ne pas procéder envers lui par des voies canoniques ordinaires, c'est-à-dire, à ne pas confier l'affaire à des juges ecclésiastiques; il sollicitait humblement la mise en liberté du coadjuteur. Le chancelier répondit de manière obligeante qu'on ne pouvait pas accorder ce qui était demandé, parce qu'il était nécessaire de conserver l'autorité royale.

En février, la Faculté de théologie de la Sorbonne tenta encore de voir le roi; elle ne fut pas plus reçue que la première fois. En avril, le chapitre de Notre-Dame décida une nouvelle démarche pareille qui n'eut pas plus de succès.

De leur côté, les amis essayaient de tous les moyens. Le duc de Noirmoutier écrivit à Mazarin le 3 janvier 1653, puis le 17 mars, sollicitant la délivrance du prisonnier. Mazarin répondit qu'il ne pouvait rien et qu'il regrettait infiniment que les actions du coadjuteur lui eussent valu cet accident. En mars, le frère et le cousin de Retz, les ducs de Retz et de Brissac envoyèrent au roi une nouvelle lettre circonspecte, au nom de la famille « désolée et abattue de douleur, » pour dire qu'ils étaient prêts à répondre de celui dont ils imploraient la libération. La réponse fut négative. Mazarin prescrivit même de faire surveiller les agissements des amis du prisonnier; des libelles paraissaient en effet, qui témoignaient d'un essai de campagne de presse : *Discours sur la conduite et sur l'emprisonnement de M. le cardinal de Retz; l'Innocence du cardinal de Retz*. Comme il ne fallait pas que le prisonnier fut mis au courant de ces tentatives, on fit redoubler de vigilance.

En réalité, Retz savait parfaitement tout ce qui se passait au

LE CARDINAL DE RETZ

dehors et ce qui se faisait pour lui, sans que le gouvernement s'en doutât le moins du monde!

Dès le neuvième jour de sa détention, en effet, un de ses gardes, qui couchaient dans sa chambre, nommé Carpentier, profitant de ce que son camarade dormait, s'était approché du prisonnier et lui avait glissé en même temps qu'un billet de Mme de Pomereu contenant ces simples mots : « Faites-moi réponse; fiez-vous au porteur, » un crayon et une feuille de papier. Retz comprit : on avait acheté l'individu. Il griffonna sa réponse, la donna et, par ce moyen, s'établit une correspondance qui va durer quinze mois et dont le gouvernement, chose singulière, n'a jamais eu vent. Mme de Pomereu, Caumartin ou M. d'Hacqueville écrivaient deux fois par semaine et recevaient deux réponses.

Mis en contact ainsi avec le dehors, Retz ne songea d'abord qu'à une chose : s'enfuir. Il chercha. Son médecin Vacherot lui suggéra de limer la grille d'une petite fenêtre de la chapelle où il disait la messe et de là, avec une longue corde, de descendre la nuit de son deuxième étage. Malheureusement on n'aboutirait qu'à la cour close intérieure du donjon, d'où il faudrait ensuite franchir l'enceinte du fort; c'était impraticable.

Retz imagina un autre moyen. Sur la terrasse, en haut du donjon, où il avait l'autorisation d'aller prendre l'air et à laquelle il accédait par un petit escalier en vis partant de son deuxième étage, il y avait des maçonneries démolies, un trou assez gros, des tas de gravats. Il n'était que d'agrandir le trou, de se cacher dedans, de ramener les gravats de façon à être dissimulé; puis on ferait courir le bruit qu'il avait disparu, s'était enfui; cette disparition constatée, et lorsque la surveillance se serait relâchée, ses amis avertis viendraient le prendre et l'enlèveraient déguisé en femme. C'était un peu romanesque et incertain. Juste à ce moment, un officier s'avisa de faire fermer l'escalier en vis en question par une porte épaisse verrouillée : la route était barrée; il fallut y renoncer. Découragé, Retz se retourna vers ses amis.

Ses amis, en effet, plus pratiques, tâchaient de trouver des procédés davantage efficaces et avaient pensé d'abord à Rome. Rome ne pouvait certainement pas accepter sans rien dire qu'un cardinal de la Sainte Église fût ainsi arrêté, emprisonné et tortionné.

Dès que Retz avait été à Vincennes, le secrétaire d'État Brienne se doutant de ce qui pouvait arriver de ce côté, avait écrit tout de suite à l'ambassadeur auprès du Saint-Siège, Valençay, le 21 décembre, pour lui annoncer la nouvelle et le prier d'aller lui-même la communiquer le premier au Saint-Père. Il devrait expliquer que le roi n'avait pas pu agir autrement et ne donner aucune raison. Pour Valençay, le ministre énumérait ces raisons.

Au reçu de la dépêche, Valençay demanda une audience, fut introduit auprès du pape, s'assit sur un banc et là commença en énumérant d'abord au souverain pontife tous les honneurs qu'avait reçus la famille des Gondi des rois de France depuis qu'ils étaient dans le royaume, puis tout ce qu'avait fait le coadjuteur depuis plus de quatre ans contre Sa Majesté pendant la guerre civile, ses machinations infernales récentes, ses mauvais desseins, ses attentats odieux. Il conclut qu'il n'y avait pas eu moyen pour le roi de faire autre chose que de l'arrêter! Le pape surpris, racontait l'ambassadeur dans sa dépêche, demeura d'abord quelques instants silencieux, puis haussa les épaules, leva les yeux au ciel, comme un homme fatigué d'avoir encore sur les bras une nouvelle histoire à ajouter à tant d'autres, après quoi, avec un soupir, déclara que ce ne pouvait être que Mazarin qui avait fait le coup! Valençay voulut riposter, le pape parla d'autre chose. A la fin de la conversation, il revint à Retz : « Pourquoi ne m'écrirait-on pas, dit-il, pour me demander que je le garde à Rome comme en prison? » Impossible! répondit Valençay, qui, sur le moment, crut que l'arrestation de Retz ne ferait peut-être pas beaucoup de bruit à Rome.

Mais Retz allait y parer. Du fond de sa prison, à l'instigation de ses amis, il écrivit, au début de janvier 1653, une grande lettre au Sacré Collège où il protestait hautement contre sa détention : il disait que l'injure et l'attentat commis contre lui atteignaient tous les cardinaux. Le P. de Gondi, les ducs de Retz et de Brissac écrivirent eux aussi au pape, aux cardinaux, à tout le monde, demandant justice contre l'affront inouï fait à l'Église.

Cette fois, le pape s'inquiéta. Il convoqua une assemblée de huit cardinaux et de prélats afin d'examiner l'affaire. On produisit les précédents : ils n'étaient pas très décisifs. Il fut décidé

LE CARDINAL DE RETZ

d'envoyer à Paris l'archevêque d'Avignon, terre papale, nommé Dominique Marini, afin de prier le roi de France, de vouloir bien rendre la liberté à Retz, ou au moins de dire pourquoi il l'avait fait arrêter.

Puis, le 20 janvier, le pape écrivit un bref à Louis XIV. Il lui parlait des immunités et de l'autorité de l'Église, des châtiements que Dieu réservait à ceux qui méprisaient les droits des dignités les plus sacrées. S'il y avait à reprendre dans la vie du cardinal détenu, cela ne regardait que le souverain pontife; le Saint-Père, réclamait l'élargissement immédiat du coadjuteur. Le bref, expédié au nonce Bagni par courrier extraordinaire, le nonce demanda audience afin de le remettre. La cour, avertie de l'objet de cette visite, fit attendre la réponse des semaines, jusqu'au 7 mars, et l'envoyé du pape ne reçut que des phrases dilatoires. Le secrétaire d'État expliqua ensuite par lettre à Valençay que le roi n'admettait pas cette intervention : Rome n'avait rien dit lors des sévices exercés contre le cardinal Mazarin, qui était un bon serviteur de la couronne, et elle élevait la voix en faveur d'un révolté! Cela n'était pas admissible!

Retz, qui suivait attentivement, avait fait partir pour Rome l'abbé Charrier, son habile et astucieux agent. Charrier arriva en poste dans la ville éternelle le 14 février, suivi peu après de deux aides, Viole et Montreuil. Il commença par aller voir tous les cardinaux. Il obtint, au « Palais apostolique, » les audiences qu'il voulut. Valençay écumait! Il fit appeler Charrier, qui s'était abstenu d'aller le voir et lui fit, le 18 février, une algarade sur ce qu'il venait ici « offusquer son roi et sa patrie! » Charrier répondit poliment qu'il était venu pour tâcher de faire sortir de prison son maître et ami. Au pape, l'ambassadeur se plaignit amèrement qu'il accueillît les envoyés d'un rebelle, « au lieu de les chasser de sa vue comme membres pourris, désobéissants à leur maître, et, par conséquent, excommuniés! » Le Saint-Père répondit avec douceur qu'il devait recevoir « tous les chrétiens. »

Dès qu'on sut à Paris que l'archevêque d'Avignon, Marini, venait en France, conformément aux ordres du pape, en qualité de nonce extraordinaire au sujet de Retz, le roi envoya aussitôt au-devant de lui M. de Marillac, doyen du chapitre de Lyon, afin de le prévenir charitablement qu'il ne serait pas reçu et qu'il n'avait qu'à s'en retourner sans délai. M. de

L'ARRESTATION

Marillac rejoignit effectivement Marini à Valence et l'empêcha d'aller plus loin. En même temps, Valençay était avisé d'avoir à faire chasser de Rome, Charrier, Viole et leurs complices.

Le pape éprouva une extrême douleur à la nouvelle de l'humiliation qui avait été infligée à son envoyé l'archevêque d'Avignon. Il fit une scène terrible à Valençay. « J'eus avec Sa Sainteté, mandait celui-ci à son ministre, une bonne et forte crierie vendredi dernier, » telle qu'on en a entendu le bruit dans les antichambres; et que les chambriers du pape ont raconté ensuite « que le Saint-Père et l'ambassadeur de France avaient crié l'un contre l'autre comme deux aveugles qui avaient perdu leurs bâtons, ce qui était vrai! » Le pape parla de censurer le roi de France, ce qui irrita fort à Paris. Valençay tâcha de calmer de part et d'autre. Il déconseillait de faire chasser les agents de Retz : Viole, disait-il était un niais; Montreuil un fou, Charrier seul avait quelque jugement, mais il ne pouvait prétendre conduire le pape. D'ailleurs l'ambassade se servait d'eux sans qu'ils s'en doutassent, soit en apprenant par leur moyen, indirectement, ce qui se disait au Palais, soit en leur faisant dire en haut lieu ce qu'on désirait.

Valençay, lui, ne voyait qu'une solution : c'était d'envoyer Retz à Rome et de l'y faire tenir quasi-prisonnier par le pape. Dès le 17 mars, il suggérait cette idée comme étant celle d'Innocent X. Le 21 avril il revint sur sa proposition : on ne pouvait pas, expliquait-il, garder indéfiniment Retz sous les verrous; ni le pape, ni le Sacré Collège ne pourraient le supporter. Lui faire faire son procès par le Parlement était une entreprise grosse de difficultés. Le pape se prétendait seul juge des cardinaux; or, le roi, de son côté, avait le droit d'emprisonner et de châtier un sujet rebelle, fût-il cardinal; la contradiction était insoluble. Qu'on envoyât donc Retz à Rome, d'où il ne reviendrait plus en France! Le 16 mai, Brienne répondit à Valençay que le roi ne pouvait accepter cette proposition : jamais ni le Parlement, ni personne dans le royaume n'admettrait cet abandon d'un sujet « à la juridiction d'un prince étranger. » Retz resterait en prison. En juin l'affaire parut s'assoupir. Le pape ne parlait plus de rien.

Alors à Paris on s'inquiéta. Il fallait pourtant bien sortir de cette histoire! Si l'oncle, archevêque de Paris, venait à mourir, de par son titre de coadjuteur avec succession, Retz

LE CARDINAL DE RETZ

deviendrait régulièrement le chef du diocèse! Dans quels inextricables embarras allait-on se trouver! Peut-être après tout, valait-il mieux en prendre son parti et, comme avait dit Valençay, envoyer Retz à Rome. Mais ici, et sur ce point on fut unanime, il fallait au moins exiger d'abord de lui sa démission à ses droits d'être archevêque; ainsi on se débarrasserait définitivement du personnage et il s'en irait où il voudrait!

Le 18 juillet, Brienne écrivit à Valençay que décidément, tout bien réfléchi, le roi voulant la paix avec Sa Sainteté et accédant à la demande que lui avaient faite les parents du coadjuteur, était disposé à remettre celui-ci en liberté, à condition qu'il allât habiter Rome et n'en revînt pas sans l'autorisation du roi; surtout, que, moyennant des rentes ou bénéfices égaux aux revenus de l'archevêché de Paris, il renonçât à ses droits de succession au siège et démissionnât. Les amis de Retz, sondés au préalable, avaient refusé avec indignation cette idée. L'abbé Charrier, à Rome, allait pousser à ce que le Saint-Siège ne l'acceptât pas.

Mais à Vincennes le coadjuteur était plus hésitant. La prison, après des mois de solitude, devenait pour lui une torture de plus en plus intolérable. Il souffrait, s'exaspérait! Il avait tenu devant l'exempt d'Avanton des propos symptomatiques que celui-ci avait aussitôt répétés, parlant de donner sa démission, pour en finir, demandant qu'on le laissât causer avec ses amis, Caumartin, le président de Bellièvre, afin d'examiner l'affaire. Il est vrai, le lendemain, il paraissait irrésolu. La cour, avertie, décida de profiter de ces dispositions et de tenter directement une démarche auprès de Retz. Pour tenter cette démarche, elle fit choix du nonce Bagni, qu'accompagneraient à Vincennes les secrétaires d'État Brienne et Le Tellier. Le roi manda le nonce au Louvre, le jeudi 14 août, à sept heures du soir, et Mazarin lui expliqua ce qu'on attendait de lui. Retz aurait à répondre simplement par oui ou par non aux conditions qu'on avait fixées : démission de la coadjutorerie, séjour à Rome; le nonce parlerait seul, les deux ministres écouterait. Le nonce fut étonné. Il réfléchit, puis demanda à consulter au préalable le pape. On lui répondit qu'il ne s'agissait que de connaître le sentiment de Retz sur des propositions déterminées du roi; le pape n'avait que faire dans cette démarche. Le nonce pressé finit par accéder : il irait donc à Vincennes. Mazarin et

les ministres étaient convaincus que Retz pris au dépourvu et n'ayant pas le temps de réfléchir à la proposition, l'accepterait.

Malheureusement le nonce n'alla à Vincennes que le dimanche suivant. Dans l'intervalle les amis prévenus eurent le temps d'avertir Retz et de lui dire ce qu'il devait répondre, à savoir par un refus. Ils mirent en avant l'avis conforme de Vincent de Paul qui disait que Retz « ne pouvait, en honneur ni en conscience, » abandonner son église. Le coadjuteur impressionné accepta. Il eut tout le loisir nécessaire de se préparer à la visite qu'il allait recevoir et de rédiger d'avance la réponse qu'il devait faire.

Lorsque le nonce se présenta le 17 août à huit heures du matin au donjon de Vincennes avec Brienne et Le Tellier et qu'entré dans la salle du deuxième étage où était Retz, il eut expliqué au prisonnier l'objet de sa visite, le coadjuteur débita tout d'une haleine le petit discours qu'il avait composé, sans chercher ses mots, avec force. Nous avons ce discours, car peu de jours après, il était imprimé et publié dans Paris à la grande colère du gouvernement qui, du coup, changea tous les gardes et les exempts de la prison. Dans ce discours Retz protestait de son respect et de sa fidélité au roi, mais aussi revendiquait ce qu'il devait à la dignité et à l'honneur de son caractère archiépiscopal. S'il cédait à la demande qui lui était faite, le roi, le lendemain, pourrait destituer tous les évêques de France; il serait plus puissant que le pape, qui doit observer des règles canoniques. Nul n'avait de droit sur sa conscience; sa conscience l'obligeait à maintenir ses prérogatives; il les maintiendrait. En se démettant, il serait censé avouer qu'il était coupable et il ne l'était pas. Sa résolution était donc inébranlable! Huit, dix ans de prison ne la feraient pas changer; il refusait! Si on le considérait comme criminel, qu'on le jugeât! Il s'en remettait au pape qui devait être ému d'une pareille entreprise contre son autorité. Et il terminait en disant qu'il priaït Dieu pour le roi, qu'il renouvelait à l'égard de Sa Majesté ses respects, son obéissance, sa fidélité et protestait contre l'inhumanité avec laquelle il était traité! Le nonce et les ministres s'étaient levés. Le nonce déclara qu'il ne transmettrait rien de ce que le coadjuteur venait de lui dire, attendu qu'il n'était pas venu pour négocier. Il se retira. Les ministres demeurés silencieux, le suivirent.

LE CARDINAL DE RETZ

Le cour fut extrêmement irritée. La publication de la démarche l'exaspéra. Il n'y avait plus qu'à se retourner vers Rome afin d'obtenir l'intervention du Saint-Siège dans l'affaire. On multiplia les lettres à Valençay. Lorsque Valençay alla trouver le pape à cette intention, il fut très mal reçu. « Dès l'heure que j'entrois dans sa chambre, écrivait-il, rendant compte de son audience, je vis bien dans le visage du Saint-Père, qu'il avait envie de crier, de tonner et de me faire éclater cent coups de foudre et de menaces. Dieu m'aida en ce que m'étant préparé à un discours tout de sucre, je repris mes esprits soudainement et revirant mon bord tout d'un coup, je n'eus plus dans mon imagination que des réponses de feu et de flammes! » La discussion fut véhémence. Le pape insistait sur ce que les rois ne pouvaient et ne devaient rien tenter à l'égard des ecclésiastiques. L'ambassadeur rétorquant la thèse se fit traiter d'hérétique! Mais peu à peu, la conversation dévia; les deux interlocuteurs parlèrent d'autre chose et la bonne humeur du pape étant revenue, ils devisèrent gaiement, « deux heures d'horloge, » des Espagnols, des Médicis et autres. A la fin, le pape pria seulement Valençay de demander au roi et à ses ministres de ne pas exiger de lui des choses qui seraient « honteuses à son pontificat » et de lui « ôter cette rougeur du front, » de laisser un prince de l'Église en prison.

En septembre, il envoya des brefs au roi, à la reine, à Mazarin, au confesseur du roi, le P. Dinet. Il y parlait de ses angoisses, de ses larmes, de la justice et du jugement de Dieu. Tout l'*Orbis christianus*, disait-il, était scandalisé de la longue et dure détention du cardinal de Retz. Il faisait appel à la piété du roi, afin que le coadjuteur fût délivré et envoyé à Rome. La cour de France ne répondit pas.

Alors le pape menaça de censures. On lui fit savoir qu'on ne les redoutait pas. Il laissa en suspens la nomination des évêques : plus de vingt sièges se trouvèrent vacants. En décembre, l'ambassadeur Valençay lassé demanda son rappel. On y consentit, en ajoutant qu'on ne le remplacerait pas. A l'audience de congé, le pape parut ému. Il ouvrit son cœur; il dit à l'ambassadeur qu'il désirait vivement faire la paix avec la France. Mais de Paris on lui écrivait qu'on ne céderait pas sur la libération de Retz. Le 2 janvier 1654, dans une audience qu'il donna à l'évêque de Lodève, Innocent X fulmina contre le sort que subissait

Retz; c'était « violent et injuste, » disait-il; c'était « une cruauté de retenir un cardinal en prison et de ne le vouloir mettre en liberté qu'à la condition qu'il renoncât à son évêché, exemple horrible pour les princes et pour les évêques! » Retz mourrait dans son cachot, s'il le fallait, et sa mort serait glorieuse!

En février, le roi décida d'envoyer, tout de même, Hugues de Lionne à Rome, sans le titre d'ambassadeur, afin de suivre l'affaire. Mais brusquement un événement allait se produire qui devait modifier toute la situation : le vieil oncle archevêque mourait, et, automatiquement, le cardinal de Retz le remplaçait sur le siège de Paris!

Il y avait longtemps qu'on attendait cette éventualité. Dès juillet 1653, le prélat étant malade, on s'était demandé à la cour ce qu'il faudrait faire dans le cas où il viendrait à disparaître. Le 4 septembre, Brienne avait prévenu Valençay qu'après examen, il avait été décidé de ne pas rendre sa liberté au coadjuteur : le roi demanderait que la délégation des pouvoirs épiscopaux fût conférée à un grand vicaire ou à un suffragant, selon ce qui s'était pratiqué dans l'ancienne Église et ce qui se pratiquait encore en Allemagne. En novembre, l'archevêque étant de nouveau souffrant, le chancelier Séguier avait écrit à Mazarin pour lui signaler un moyen juridique de faire échec au droit qu'avait Retz de succéder à son oncle : le coadjuteur devait, pour entrer en possession de sa charge, prêter serment de fidélité au roi; le conseil du roi, au moment de la mort du titulaire, rendrait un arrêt en commandement, obligeant Retz à prêter ce serment ou à le prêter de nouveau, si, par hasard, il l'avait déjà prêté au moment de sa nomination de coadjuteur, sous peine d'ouverture de la régale, c'est-à-dire que le roi mît la main sur l'administration du diocèse de Paris, déclaré ainsi vacant; et on refuserait au prisonnier de recevoir son serment! C'était ingénieux, sinon très franc. Mazarin répondit qu'il ne voyait pas bien ce qu'on pourrait faire, mais que si l'état de l'archevêque devenait désespéré, il faudrait réunir le chancelier et les ministres afin d'examiner la situation.

Ce fut en mars 1654, cette fois, qu'une maladie très grave de l'archevêque parut devoir être décisive. Les amis de Retz, d'accord avec lui, prirent immédiatement leurs mesures. Nous allons voir avec quel art tout fut préparé.

LE CARDINAL DE RETZ

Il fut décidé que, l'archevêque mort, un délégué du coadjuteur, muni de la procuration de celui-ci viendrait, séance tenante, au chapitre prendre possession, au nom de Retz, de l'archevêché, et, à cet effet un notaire apostolique, greffier des insinuations, nommé Roger, se rendit à Vincennes, dans la chambre de Retz, déguisé en garçon tapissier, soi-disant pour tendre des tapisseries, en réalité, pour faire signer au prisonnier la procuration en question, au nom de M. Pierre Labeur, prêtre. Dès que l'archevêque aurait rendu le dernier soupir, certaines cloches puissantes de Notre-Dame seraient mises en branle de façon extraordinaire et immédiatement répondrait une sonnerie de la Sainte-Chapelle du château de Vincennes. Le chapitre métropolitain prévenu se tint sur le qui-vive.

Le samedi 21 mars, à quatre heures et demie du matin, l'archevêque expirait ! A cinq heures le chapitre s'assembla. Un des chanoines, M. Chevalier, désigné d'avance, avec un M. Lavocat, par Retz, pour être ses vicaires généraux, expliqua qu'il y avait à la porte un prêtre, M. Pierre Labeur, qui, au nom du coadjuteur, cardinal de Retz, dont il avait en main la procuration régulière, demandait à être introduit afin de prendre possession de l'archevêché. Le chapitre accéda. M. Labeur fut introduit, prêta serment au nom de Retz, fut conduit dans l'église de Notre-Dame dont il prit possession suivant les rites canoniques ordinaires, ce que proclama à haute voix, du haut de l'ambon, M. Séguier, chanoine théologal.

A dix heures arriva le secrétaire d'État Le Tellier. Il venait de la part du roi demander au chapitre de se réunir afin de lui notifier que, l'archevêque étant mort et le coadjuteur n'ayant pas prêté serment, la vacance en régle du diocèse était déclarée, et le gouvernement allait en prendre l'administration en mains. On lui expliqua ce qui s'était passé le matin. Il se retira. Comme première riposte, le gouvernement envoya aussitôt un exempt et des archers occuper l'archevêché.

Le chapitre jugea prudent de se rendre, le soir même, au Louvre, afin de présenter au roi ses devoirs. Il fut reçu. Le doyen expliqua avec respect que leur archevêque étant mort, ils venaient demander à Sa Majesté la mise en liberté de son successeur. Le chancelier répondit que le roi avait décidé de garder en prison le coadjuteur pour des raisons graves qu'il faisait connaître par un arrêt du conseil pris le matin même et aux

termes duquel Retz n'ayant pas prêté serment de fidélité, le siège était tenu pour vacant et soumis à la régale; Sa Majesté nommait un économe chargé d'administrer le temporel de l'église et le chapitre était invité à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la direction du spirituel. Au retour à Notre-Dame les chanoines très excités manifestèrent une vive effervescence. Pareilles mesures étaient irrégulières, inacceptables, inouïes! Il fut décidé de retourner voir le chancelier, afin de lui expliquer que le chapitre ne pouvait se soumettre à ces décisions illégales et les exécuter. Les chanoines ordonnèrent même de faire exposer dans toutes les églises de Paris le Saint-Sacrement et de prier pour la délivrance de Retz, ce qu'exposèrent dans des mandements, les deux vicaires généraux de Retz, MM. Chevalier et Lavocat, aux décisions desquels les curés de Paris obtempérèrent. Un nouvel arrêt du conseil du 27 mars interdit à qui que ce fût de reconnaître MM. Chevalier et Lavocat comme vicaires généraux et aux imprimeurs d'imprimer leurs mandements, à peine de désobéissance formelle : la bataille commençait!

Les deux vicaires généraux offrirent de venir, au nom de Retz, prêter le serment exigé. On refusa. Le 30 mars, le premier huissier de la Chambre des comptes fit saisie des revenus de l'archevêché vacant et afferlés pour 62 000 livres par an à MM. Prévost et de l'Épée qui s'inclinèrent.

Lorsque Retz, au fond de sa prison, apprit la tournure que prenaient les événements, c'est-à-dire à quel point l'opposition que lui faisaient les ministres était implacable, et sa situation, par conséquent, sans issue, sous l'effet de la dépression produite par son interminable réclusion, il eut un accès de désespoir! On eut beau lui dire, du dehors, que les curés de Paris se prononçaient pour lui et le suivaient, que Vincent de Paul approuvait son attitude, que le peuple paraissait indifférent peut-être, mais qu'il penchait certainement de son côté, excédé qu'il était de sa détention, anéanti, il ne voulut rien entendre! Il en avait assez!

Mazarin, averti, le fit aussitôt pressentir par Pradel et d'Avanton. En termes vagues, ceux-ci lui parlèrent de propositions amiables du gouvernement, d'échanges, de liberté. Retz ne répondit pas. Mazarin envoya le capitaine des gardes, comte de Noailles qui, trouvant Retz au lit, un matin, dans sa chambre,

LE CARDINAL DE RETZ

lui fit un discours assez maladroit où il parlait de l'autorité du roi, de l'obéissance qu'on lui devait. Retz répondit avec hauteur. Noailles se radoucit et expliqua que la démission de l'archevêché était au bout de ses propositions; le prisonnier refusa.

Mazarin expédia alors le premier président du Parlement, M. de Bellièvre, avec des offres fermes : il proposait au prisonnier sept abbayes, représentant 120 à 150 000 livres de rentes, contre les 62 000 de l'archevêché. D'après Guy Joly, implicitement confirmé par les *Mémoires* de Retz, les amis du cardinal, Caumartin et autres, prévenus de la mission de Bellièvre, allèrent trouver celui-ci et le supplièrent de conseiller au coadjuteur de ne pas accepter. Bellièvre aurait répondu que les pourparlers étaient déjà engagés par d'Avanton, Pradel, Noailles; qu'il était question, lui avait dit Mazarin, lorsque Retz aurait démissionné, de le confier à un de ses parents, le maréchal de la Meilleraye qui le garderait au château de Nantes jusqu'à ce que sa démission eût été acceptée à Rome. Retz, d'après Mazarin, ajoutait Bellièvre, ne paraissait pas hostile à cette solution. Les amis se récrièrent, montrant des lettres du prisonnier qui affirmaient le contraire, et insistant avec chaleur auprès du premier président pour qu'il assurât Retz qu'on le ferait triompher pourvu qu'il demeurât ferme!

Bellièvre alla à Vincennes le samedi 28 mars 1654, l'après-midi. Il vit d'abord d'Avanton et lui demanda s'il était exact que Retz cédât, s'il croyait cette détermination sérieuse et durable. D'Avanton l'affirma. Le premier président monta alors dans la chambre de Retz et ne tarda pas à s'apercevoir que le malheureux, déprimé, abattu, était prêt à accepter tout ce qu'on voudrait. Ici, dans ses *Mémoires*, Retz se prête un dialogue avec Bellièvre, un peu extraordinaire qui ne donnerait pas une brillante idée de la droiture de ce magistrat et que ne confirme d'ailleurs aucun autre témoignage, pas même celui de Guy Joly. Bellièvre, suivant le cardinal, après avoir expliqué sa mission aurait dit à Retz : tenez bon, vos amis sont convaincus que la cour va être obligée de vous relâcher sans condition! Si vous démissionnez, vous risquez qu'on ne vous rende pas votre liberté et qu'on vous enferme ailleurs. La reine, Le Tellier, Fouquet, Servien le désirent. Le peuple ne bougera pas. Le nonce ne fera rien et vous serez déshonoré! Retz aurait répondu : « Une démission datée du bois de Vincennes est-elle bonne? —

Non, aussi veut-on vous imposer des cautions. — Allez leur dire que si on me dispense de cautions, « je donne ma démission ! » — C'est ce que je vous conseille de faire. » Et le lendemain Bellièvre serait revenu avec l'autorisation d'accepter la démission sans caution, l'idée de laisser Retz entre les mains du maréchal de La Meilleraye, à Nantes, jusqu'au règlement définitif de l'affaire, paraissant suffisante.

En fait, d'après les autres témoignages, Retz était si bien décidé à tout, qu'il aurait subi n'importe quelle condition pour être libre. D'Avanton avait écrit trois ou quatre lettres à Mazarin afin de transmettre les instances pressantes de Retz dans ce sens, et Bellièvre affirma que, littéralement, le prisonnier lui avait « jeté sa démission à la tête ! »

Le premier président s'était fait accompagner à Vincennes de deux notaires, MM. Levasseur et Lecat, qui, d'avance, avaient minuté les actes à faire signer par Retz. Nous avons les originaux de ces documents. C'étaient : d'abord la lettre de démission de l'archevêché : Retz constituait des procureurs auxquels il donnait « pouvoir et puissance, pour lui et en son nom, de résigner et remettre son dit archevêché de Paris, avec tous ses fruits et profits, sous le bon plaisir du roi, entre les mains de Notre Saint-Père le pape ; » puis la promesse de se retirer à Rome dès qu'il serait remis en liberté, d'aller droit à Toulon, de s'y embarquer et de demeurer à Rome sans en partir qu'avec l'autorisation du roi. Ce même jour, 28 mars, le roi avait écrit une lettre à La Meilleraye, — qui devait bien en effet conduire Retz à Nantes, dont il était gouverneur, et l'y garder, sans qu'on sache si c'était Retz qui l'avait demandé ou si le maréchal s'était offert bénévolement pour cet office. — Le roi disait à La Meilleraye que Retz ayant donné sa démission d'archevêque, il avait à l'emmener avec une escorte de troupes de la garde du roi au château de Nantes. Il ne devrait lui rendre la liberté que lorsque les bulles nommant son successeur à l'archevêché de Paris seraient arrivées de Rome. La Meilleraye ferait à Retz une promesse écrite par laquelle, conformément aux ordres du roi, il l'assurerait de lui rendre sa liberté dès que les bulles en question lui seraient parvenues. Ces documents avaient été dressés en deux expéditions, l'une pour le roi, l'autre pour Bellièvre. Retz signa le tout, sans hésiter, et fit à La Meilleraye un reçu de sa promesse.

LE CARDINAL DE RETZ

Lorsque les amis apprirent cette capitulation, ils furent consternés ! Le P. de Gondi pleura, disant qu'il eût mieux aimé voir son fils mort. Le chapitre et les curés se lamentèrent. Caumartin ne décolerait pas ! Les ducs de Retz et de Brissac, Noirmoutier, Laigues, feignirent de dire que cette abdication pitoyable les débarrassait, en définitive, de beaucoup de soucis et d'ennuis !

Le 30 mars, on vint chercher Retz pour l'emmener à Nantes. Avec La Meilleraye et le président de Bellièvre, se trouvait là Villequier, le capitaine des gardes, l'usage voulant qu'un prisonnier de haute marque fût délivré par celui-là même qui l'avait arrêté. L'escorte qui attendait comptait 300 cavaliers de différentes brigades, gardes de la reine, gens d'armes du roi, cheval-légers, et 150 mousquetaires, plus les deux compagnies de gardes qui surveillaient Retz à Vincennes et que continuait à diriger Pradel. Le cardinal éprouva une peine extrême en voyant tant de troupes ; il s'imaginait, paraît-il, qu'il serait confié à La Meilleraye à titre amical sans tout cet appareil. Il en pleura. Il déclara à d'Avanton que, s'il avait su, il n'aurait certainement pas démissionné. D'Avanton lui répondit par une histoire : on avait craint, disait-il, une tentative d'enlèvement de la part des ducs de Retz et de Brissac. Retz nous dit ensuite qu'étant descendu du donjon où La Meilleraye n'avait pas pu monter à cause de sa goutte, le maréchal lui demanda sa parole qu'il ne se sauverait pas. Retz refusa : une telle demande, disait-il, pouvait être faite à un prisonnier de guerre, non à un prisonnier d'État. Le maréchal insista. Bellièvre intervint afin de faire remarquer au maréchal que du moment qu'on multipliait ainsi les précautions de surveillance autour du prisonnier, il était superflu de lui demander par surcroît sa parole de ne pas se sauver. D'après le gouvernement, La Meilleraye aurait demandé à Retz sa parole de ne pas se sauver « pendant qu'il serait entre ses mains » et le cardinal l'embrassant lui aurait dit : « Mon cher ami, sauvez-moi la vie et l'honneur : il n'y a point de parole que je ne vous donne, » ce que le maréchal aurait interprété dans le sens d'une réponse affirmative. On discutera beaucoup plus tard, sur ce point, Retz affirmant n'avoir appliqué sa promesse qu'à la durée de son voyage de Paris à Nantes, et le gouvernement proclamant dans des documents officiels que « la parole si solennellement donnée à notre dit cousin le maréchal

L'ARRESTATION

de la Meilleraye » s'étendait à toute sa détention ultérieure à Nantes.

Retz monta en carrosse avec le maréchal et le marquis de Chalusset, lieutenant du château de Nantes; son valet de chambre devait suivre derrière, à cheval. On partit. L'escorte accompagnait, d'ailleurs sans trop étroitement entourer la voiture. Par le chemin d'Orléans on se dirigea vers la Loire. A Beaugency, on s'embarqua. Les cavaliers retournèrent à Paris. Les mousquetaires prirent place dans des bateaux qui suivaient celui de Retz. Le voyage s'acheva sans incident et le cortège parvint à Nantes, au pied du vieux château fort, où Retz allait être interné. Il débarqua. Les mousquetaires reprirent le chemin de Paris avec Pradel. La garnison de Nantes renforcée devait suffire à garder celui qui ne savait plus trop, exactement, dans quelle mesure il était ou non prisonnier!



CHAPITRE VII

L'ÉVASION

RETZ AU CHATEAU DE NANTES || REFUS DE SA DÉMISSION A ROME
|| MENACES DE LA COUR || L'ÉVASION, BEAUPRÉAU, MACHECOUL ||
DE BELLE-ISLE A SAINT-SÉBASTIEN || A TRAVERS L'ESPAGNE ||
D'ESPAGNE A ROME, 1654.



LE maréchal installa le cardinal à Nantes. Il entendait agir à son égard avec courtoisie et obligeance. Il lui donna un appartement dans le château, au second étage. En principe, quatre soldats couchaient la nuit devant la porte de la chambre de Retz et une sentinelle ne quittait pas le dessous de ses fenêtres. Mais le jour, Retz pouvait se promener sur les terrasses des remparts, le long de la Loire. Il est vrai, deux gardes ne le perdaient pas de vue et plusieurs sentinelles étaient en permanence aux extrémités des terrasses ou sur les tours.

Par ailleurs, le régime fut très libéral. Retz était bien nourri. Il lui fut permis de disposer d'un personnel qu'il choisit : le médecin Vacherot, le secrétaire Guy Joly, divers gentilshommes, Montet, Boisguérin, Beauchesne, des valets de chambre, Imbert et Fromentin, qui habitaient dans une auberge du faubourg de Richebourg, à deux pas de la ville. Il pouvait recevoir des visites, donner à souper. La meilleure société de Nantes vint le voir. La Meilleraye organisa même en son honneur de petites fêtes, avec des comédies, laissa jouer, et on joua gros jeu. Bref la vie était charmante. Mazarin le savait. Il disait à tout le monde que Retz faisait ce qu'il voulait et que, chaque soir, il avait dix ou douze personnes jusqu'à onze heures chez lui. Comparant son existence nouvelle avec celle de Vincennes, Retz avouait à La Meilleraye que s'il lui fallait retourner au lugubre

donjon, il aimerait mieux se jeter du haut des remparts dans la Loire et tâcher de se sauver à la nage.

De Paris, les parents et les amis accoururent : Brissac, Caumartin, d'abord un peu vifs sur la démission donnée, puis se réconciliant afin de songer non plus au passé, mais à l'avenir. L'avenir était ce qui allait se décider à Rome et la façon dont le pape et le Sacré Collège allaient prendre les événements.

La démission donnée, Mazarin avait envoyé un gentilhomme, M. de Gaumont, au Saint-Siège, chargé de porter tous les documents et de demander au pape les bulles qu'on attendait. Ces documents énuméraient les sept abbayes données à Retz en échange de l'archevêché, parmi lesquelles de fort importantes, « des plus considérables du royaume » : Saint-Martin de Pontoise, Saint-Aubin d'Angers, Saint-Germain d'Auxerre. Le pape était sollicité d'expédier le plus tôt possible les bulles de ces abbayes, en même temps que celles de l'archevêché en faveur de celui que le roi désignerait à la place de Retz, et, si cette désignation devait être différée, d'envoyer au moins un bref apostolique où le pape expliquerait qu'en raison de la démission du coadjuteur, il était prêt à envoyer les bulles de celui qui serait nommé afin de lui succéder. Retz transféré à Nantes serait mis en liberté aussitôt que les pièces en question seraient arrivées.

À toutes ces demandes Rome répondit par un refus catégorique ! Le pape déclara qu'il n'avait rien reçu du cardinal relativement à sa démission, « qu'il vouloit entendre de la propre bouche de celui-ci les motifs de cette démission. » Un agent français, M. Thévenot, écrivait à Mazarin : « Le Pape m'a dit ce matin au consistoire qu'il n'accepterait jamais la démission de la coadjutorerie de l'archevêché de Paris, que la détention du cardinal de Retz n'avait point eu d'autre motif que celui de l'obliger à s'en défaire. » Mazarin n'en revenait pas. Il ne pouvait comprendre comment le pape écartait sans examen une solution qui terminait l'affaire « par une voie, disait-il, aussi honorable à Sa Sainteté qu'utile à l'Église et avantageuse au cardinal de Retz ! »

Entre temps, Retz, de son côté, s'était empressé d'envoyer à Rome l'inévitable abbé Charrier. Charrier reçut le meilleur accueil du pape. Fut-ce l'effet des audiences données ? Le pape répéta plus que jamais à tout le monde qu'il n'admettrait pas

LE CARDINAL DE RETZ

une démission obtenue dans des conditions aussi anormales : Retz devait venir en toute liberté à Rome, sinon le souverain pontife préférait le voir mourir dans sa prison. Devant cette résolution, Mazarin n'avait plus qu'à attendre. Il attendit.

Les choses traînèrent des semaines et des semaines, sans faire un pas. A Paris, on commençait à s'impatienter. De son côté, Retz se lassait. Si ses affaires n'avançaient pas, d'une façon ou d'une autre, allait-il demeurer indéfiniment enfermé? Il expédia à Rome son écuyer Malclerc qui, avec Charrier, alla voir le pape. Le pape répéta qu'il serait déshonoré s'il acceptait une démission donnée dans une geôle, « violence injurieuse, disait-il, faite à toute l'Église! » Mais comment sortir alors de cette impasse? Brienne écrivait le 22 mai 1654 à son agent Thévenot, que si cela continuait, le cardinal de Retz finirait par voir les douceurs de sa vie de Nantes changées en des traitements beaucoup plus rudes et le lieu de sa détention fixé en quelque autre endroit moins confortable : qu'on le fit savoir au pape; c'était un essai d'intimidation! Le pape répondit qu'il avait le sentiment qu'on avait extorqué sa démission à Retz et que si celui-ci n'était pas libre, il ne l'accepterait pas. Il disait, dans une audience, à l'évêque de Lodève qui essayait de défendre le gouvernement de Louis XIV : « C'est une chose étrange et d'un exemple dangereux pour vous autres évêques qu'il soit au pouvoir d'un prince de vous faire quitter vos archevêchés en vous mettant en prison! » D'ailleurs, ajoutait-il, à un autre agent français, le P. Duneau, les changements sont si fréquents en France, qu'il n'avait qu'à patienter! Retz, criminel aujourd'hui, ne le serait peut-être plus demain et, après-demain, qui sait? on demanderait sans doute qu'il demeurât archevêque!

L'entourage de Mazarin fut persuadé que la résistance du pape ne provenait que des intrigues de Retz à Rome. Le gouvernement en fut extrêmement irrité. En juillet 1654, Brienne écrivit à tous ses agents auprès du Saint-Siège, de ne plus désormais parler au pape du prisonnier; on allait s'arranger autrement. Mazarin manda en effet à La Meilleraye que si Rome arrêtaît l'affaire, c'était sans aucun doute par la faute de Retz : il en était outré! Ame craintive et tatillonne, le pauvre maréchal, que tout effrayait, s'émut du ton de cette lettre; il crut qu'on le rendait responsable de l'attitude de son prisonnier. Il fit des scènes à Retz. Il le menaça. Ces scènes inquiétèrent le prisonnier;

elles trahissaient, comprit-il, les colères qu'on avait en haut lieu contre lui. Des mesures de sévérité allaient sans doute être prises à son égard; il se troubla.

En août, en effet, Mazarin envoya le fils de La Meilleraye à son père pour le prévenir que le prisonnier décidément voyait trop d'amis, de parents, était trop libre; il fallait absolument restreindre toutes ces libertés. Le Tellier écrivit au maréchal que Retz se livrait à des menées auxquelles il était indispensable de mettre un terme. Affolé, le maréchal demanda des précisions et des instructions complémentaires. Le Tellier lui répondit par une lettre de reproches et de menaces. Retz mis au courant s' alarma. A Paris, maintenant, on se montait; on disait que puisque le pape n'acceptait pas la démission, toutes les conventions faites avec Retz étaient caduques; il n'y avait plus qu'à l'envoyer dans quelque cul de basse-fosse, à Brest, par exemple, où se trouvait un vieux château solide et sévère. Bellièvre et Montrésor prévinrent Retz; il était question, lui dirent-ils, de l'expédier au fond de la Bretagne vers la fin du mois. Le roi, ajoutaient-ils, allait même se rendre à Nantes afin de présider à l'opération! Retz, inquiet au possible, ne dormait plus.

La Meilleraye prit le parti de montrer à son prisonnier le texte des lettres qu'il avait reçues de Paris, en le suppliant de vouloir bien exécuter de lui-même les mesures qu'elles prescrivaient en ce qui concernait le régime plus sévère à suivre. Retz refusa. Le pauvre maréchal ne savait plus à quel saint se vouer. Il demanda à quelques-uns des parents et amis de Retz d'intervenir et de faire comprendre au cardinal la situation; il lui était impossible à lui, de ne pas exécuter les ordres du roi : que l'on conseillât au prisonnier, pour son bien, afin d'éviter le transfert dans un cachot de Brest, d'obéir! Retz se retrancha derrière les engagements qui avaient été pris à son égard et maintint son refus. La Meilleraye en fut malade! Atteint d'une violente attaque de goutte, il dut se mettre au lit où il criait qu'on lui rendait la vie impossible, qu'il ne pouvait pourtant pas faire la guerre à Sa Majesté à cause de Retz, qu'il n'avait pas d'armée pour cela! Les médecins furent préoccupés : l'accès de goutte pouvait remonter au cœur et l'emporter. S'il disparaissait, qu'adviendrait-il? Retz comprit qu'ici aussi seraient caducs tous les engagements pris avec le maréchal. On parlait maintenant entre médecins de faire changer d'air La Meilleraye, de l'envoyer en Normandie.

LE CARDINAL DE RETZ

Lui parti, ses officiers n'auraient certainement aucun scrupule à exécuter les ordres de la cour et de conduire le prisonnier là-bas, à l'extrémité de la Bretagne.

Dans l'état où étaient les affaires, ses amis finirent par faire savoir à Retz qu'à leur avis, il n'y avait plus qu'un parti à prendre : s'enfuir ! On ne savait pas ce qu'il pourrait devenir dans les mystérieuses profondeurs des prisons de Brest. De Rome, Charrier mandait que le conseil du pape était que Retz vint le retrouver, qu'il le soutiendrait. Caumartin, le duc de Brissac et autres répétaient au cardinal qu'il fallait s'évader. Retz hésita. Que lui reprochait donc la cour ? C'était le pape qui refusait sa démission. Il en pâtissait assez lui-même ! Mais à Paris, maintenant, le bruit de son évasion possible commençait à circuler. L'entourage de Mazarin, surtout l'abbé Fouquet, pressait, insistait pour qu'on prévînt cette évasion et que, sans retard, on transférât le prisonnier ou à Brest, ou à Brouage. On avertit Caumartin, qui prévint Retz. Mme de la Meilleraye, sœur du duc de Brissac, et Mme de Chalusset, femme du lieutenant du roi à Nantes, de leur côté, ne cachèrent pas leurs inquiétudes. Alors Retz se décida !

Mais comment fuir ? Il eut une première idée. Le duc de Brissac venait souvent le voir : il arrivait en grand équipage avec force domestiques, coffres et bagages, ce dont on se moquait d'ailleurs assez. On le logeait au château à l'étage au-dessous de l'appartement de Retz et sa chambre coïncidait exactement avec la garde-robe du cardinal. Le cardinal proposa au duc de percer le plancher de cette garde-robe, de pratiquer un trou par lequel il pourrait descendre dans la chambre au-dessous et là il s'enfermerait dans un des coffres de Brissac que les valets, ensuite, enlèveraient de grand matin, chargeraient sur un mulet et emporteraient sans que personne ne se doutât de rien. Le duc de Brissac accepta. Il chargea son écuyer La Bade de préparer l'affaire avec le secrétaire de Retz, Guy Joly, qui nous donne ces détails. On dut songer à faire faire un coffre exprès, de dimension suffisante, pour la taille de Retz, avec des trous afin de pouvoir respirer. Malheureusement, dans l'intervalle, Brissac alla faire un voyage de trois ou quatre jours à Machecoul chez son beau-père, le vieux duc de Retz, auquel il conta l'histoire. Le duc et sa femme la duchesse, qui n'aimaient pas le cardinal, se récrièrent :

mais c'était absurde ! Il allait se compromettre ! le cardinal ne pourrait qu'étouffer dans ce coffre ! Et Brissac, défrisé revint, expliquant à Retz que le projet était impraticable. Il se tenait d'ailleurs à la disposition du cardinal dès qu'il serait sorti de Nantes.

Il fallait chercher autre chose. Ce fut Guy Joly qui l'imagina. Nous pouvons contrôler son récit par le dossier de l'enquête judiciaire faite après la fuite de Retz et où l'on a interrogé tous les témoins, dossier retrouvé par M. L. Maître dans les papiers judiciaires de la sénéchaussée de Nantes et que nous allons suivre. Il confirme le témoignage de Joly, corrige ou complète le récit de Retz.

Le cardinal, nous l'avons dit, avait l'autorisation de se promener sur la terrasse des remparts qui subsistent encore le long de la Loire. Entre le bas des remparts et la rivière se trouvait alors un étroit espace, une berge, qui, à ce moment — le mois d'août, les eaux étant basses — n'était pas recouvert par la rivière. Il n'y venait personne. Le projet de Joly était de profiter d'une des promenades du prisonnier. On écarterait par un moyen à trouver les gardes et sentinelles chargés de la surveillance, puis, prestement, on descendrait Retz avec des cordes du haut des remparts jusqu'en bas, où des cavaliers, discrètement préparés d'avance, recueilleraient le fugitif, le mettraient en selle et l'emporteraient à toute allure. Retz irait droit à Paris, s'enfermerait à l'archevêché, au besoin se réfugierait dans les tours de Notre-Dame et on verrait bien si le gouvernement de Louis XIV oserait arrêter un cardinal archevêque sur son trône pontifical !

Joly étudia soigneusement le terrain.

Lorsqu'on suit les remparts de Nantes, le long du fleuve, allant de l'ouest à l'est, on voit que la dernière courtine — mur droit — parallèle au fleuve, s'appuie sur deux tours : la tour du port, côté ouest, la tour de la Loire, côté est ; puis, après la tour de la Loire, le rempart quittait la rivière, et s'infléchissait vers le nord-est jusqu'à une autre tour qu'on appelait la tour du Fer-à-Cheval. Cette partie du rempart qui donnait vers le faubourg de Richebourg, avait soixante-deux pas. Sur la terrasse le surmontant, se trouvait une treille. C'était là que Retz, le plus souvent, se promenait, et c'était là qu'il fallait le descendre, au point de jonction de la courtine avec la tour

LE CARDINAL DE RETZ

du Fer à Cheval, pas loin d'un abreuvoir extérieur. La hauteur du rempart était à cet endroit de 50 pieds, — 17 mètres. — Avec des cordes suffisantes, le médecin Vacherot aidé de l'abbé Rousseau, frère de l'intendant de Retz qu'on fit venir exprès de Paris, tous deux forts et vigoureux, « de vrais crocheteurs, » couleraient doucement Retz le long de la muraille.

Le projet, tout de même, présentait des difficultés. Il fallait d'abord agir en plein jour. Or les sentinelles se tenaient aux extrémités de la courtine : six gardes sur les tours à demi-portée de pistolet. C'était tout ce monde à écarter, entreprise difficile. Les cavaliers qui emmèneraient Retz devraient ensuite arriver juste à point et pas avant, pour ne pas attirer l'attention. Enfin sur la route de Paris ne risquait-on pas d'être arrêté? Les courriers de La Meilleraye allaient se mettre à la poursuite du fugitif, jeter l'alarme! Beaucoup trop de gens du reste seraient prévenus, d'où des trahisons possibles. Devant tant d'aléas Retz, nerveux, exprima des doutes. Joly le rassura, lui dit qu'il veillerait à tout, et, en effet, il allait monter l'affaire avec une précision et une dextérité consommées.

Il régla lui-même le détail de ce qui concernait l'intérieur du château. Pour l'extérieur, il s'aboucha avec La Bade, l'écuyer de Brissac, qu'il vit dans une maison du faubourg de Richebourg. Le coup fut fixé pour le samedi 8 août à cinq heures de l'après-midi. La Bade proposa que son maître, le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné, se trouvassent à six heures du soir ce jour-là à Oudon, distant de cinq lieues de Nantes où ils attendraient Retz sur les bords de la Loire avec des cavaliers, afin de le faire passer de l'autre côté du fleuve, à Champtoceaux pour dépister les poursuivants. De Champtoceaux on gagnerait Beaupréau et de là Paris; 42 relais seraient préparés sur la route chez des gentilshommes amis. La Bade viendrait à Nantes amenant un cheval pour Retz.

A la demande de Joly, Retz réunit les fidèles attachés à sa personne : Montet, Boisguérin, Beauchesne. Il leur annonça qu'il allait s'enfuir et les pria de faire ce que leur prescrirait Joly. Joly leur expliqua que le samedi, 8, à cinq heures du soir, ils auraient à se tenir prêts, bottés, éperonnés, armés de pistolets et venir avec leurs chevaux sellés et bridés rejoindre La Bade qui les attendrait à l'abreuvoir, près des remparts, aux bords de la Loire. Ils ne pourraient pas de là apercevoir le cardinal qu'on

allait descendre le long de la muraille, mais ils seraient prévenus par un ecclésiastique, M. Pâris, qu'on allait mettre en observation de l'autre côté de la rivière, dans un pré et qui, au moment voulu, jetterait trois fois son chapeau en l'air afin de les avertir.

Pendant ce temps l'abbé Rousseau, arrivé de Paris, se procurait une bonne et grosse corde de 15 brasses de long — environ 25 mètres — et de deux pouces d'épaisseur — 5 centimètres et demi, — plus un palonnier, pièce en bois de 50 centimètres de long à laquelle on attache les traits des chevaux d'un carrosse et sur laquelle Retz se mettrait à califourchon ; une sangle, munie d'un ardillon, devant le fixer à la corde par le milieu du corps. Les valets de chambre Imbert et Fromentin s'étaient chargés de la difficile besogne d'écarter gardes et sentinelles et de les tenir éloignés. Les deux compères étaient gens de ressources : ils promettaient de s'en tirer.

A mesure qu'approchait la date de l'exécution, Retz était de plus en plus troublé. Guy Joly nous dit qu'au fond il eût préféré le moyen du coffre ; il était trop tard. Le jour fixé arrivait ; il fallut se décider.

Le samedi 8 août, Retz se leva de bonne heure. Il s'habilla de noir, mit un pourpoint avec une ceinture de cuir munie d'une boucle porte-carabine, des bas de chausses noirs, des souliers découverts ; il enfila, par-dessus, sa soutane rouge, prit sa simarre de même couleur et déjeuna. Il avait à sa table, avec sa suite ordinaire, la duchesse de Retz qui devait aussitôt après s'en aller. Après le repas il réunit dans sa chambre Vacherot, Rousseau, Joly, Boisguérin, Beauchesne, Montet. Il parlait peu, paraissait très préoccupé. Il se promenait de long en large, agité, fiévreux, rongant ses ongles. Les quatre derniers se retirèrent pour aller se préparer. L'après-midi fut longue. Enfin cinq heures sonnèrent !

Retz qui avait tardé et même un instant songé à renoncer à tout — il allait être d'un quart d'heure en retard — sortit, suivi de Vacherot et de Rousseau, lequel portait la corde et la sangle enveloppés dans son manteau. Les valets de chambre Imbert et Fromentin venaient derrière. Arrivés sur la terrasse où était la treille, le cardinal dit à ses valets qu'il avait soif : c'était convenu d'avance. Ceux-ci allèrent chercher immédiatement des bouteilles de vin, puis hélèrent gardes et sentinelles, leur fai-

LE CARDINAL DE RETZ

sant signe de venir les aider à les achever. Les soldats s'approchèrent. Tout doucement, Imbert et Fromentin les entraînèrent derrière la tour de la Loire à un endroit d'où ils ne pouvaient plus voir leur prisonnier. Le moment était venu!

Alors, rapidement, Retz retira sa simarre et sa soutane, les étendit entre deux créneaux, pour faire croire de loin, qu'il était là, à regarder, enfourcha le palonnier auquel avait été fixée la corde, autour de laquelle la sangle l'assujettit, puis monta sur un créneau d'où l'abbé Rousseau et Vacherot le descendirent le plus rapidement possible jusqu'au bas du rempart, après quoi, lâchèrent la corde, qui tomba. Le coup avait réussi! De l'autre côté de la rivière, dans le pré, l'abbé Pâris, extrêmement troublé, au lieu de donner le signal qu'attendaient les cavaliers, s'était enfui. A l'abreuvoir, Joly, La Bade et les autres, arrivés à temps et qui faisaient semblant de faire boire leurs chevaux, ne voyant rien venir, commençaient à s'inquiéter; l'heure passait : lorsque un valet de Joly s'avançant, aperçut Retz qui longeait le bas de la tour du Fer à Cheval, traînant sa corde. Il fit signe : on accourut; en un rien de temps le cardinal fut entraîné, dégagé de sa sangle, mené promptement à l'abreuvoir où son cheval était prêt : Beauchesne et La Bade le mirent en selle et tous sautant sur leurs montures piquèrent des deux et partirent au galop à travers le faubourg!

Retz était très pâle et ne savait plus trop ce qu'il faisait. Médiocre cavalier, par surcroît, on lui avait donné un cheval difficile et ombrageux qu'il ne savait pas tenir. Dans la petite rue pavée du faubourg, l'animal glissa, s'abattit et, à l'allure où il était lancé, projeta violemment son cavalier contre le coin du mur d'une porte. Retz ressentit une douleur aiguë : il avait l'articulation de l'épaule brisée; on ne le saura que plus tard. En tombant, son cheval avait entraîné la monture voisine de Boisguérin qui s'abattit également. Boisguérin se dégagea; il n'avait rien. Il alla à Retz qui geignait étendu par terre, les jambes prises sous sa bête, le releva, le remit péniblement en selle, lui disant : « Monsieur, ce n'est rien! » La troupe s'était arrêtée : les cavaliers disaient : « Monsieur, courage, cela n'est rien! » Des gens approchaient; il fallait se hâter. Dans un ébrouement de chevaux, la troupe mit le pistolet à la main et repartit éperonnant. Elle prit la route d'Oudon à toute allure. Retz souffrait horriblement. Il manqua encore tomber. A Mauves, un des cavaliers cria

à la porte d'une auberge : « De l'eau pour un homme malade ! » L'hôtelière apporta un verre et de l'eau. Retz but. On lui répétait : « Courage ! courage ! Monsieur ! »

A sept heures, les cavaliers arrivèrent à Oudon. La veille étaient venus en face, à Champtoceaux, quatre hommes à cheval, dont le duc de Brissac et le chevalier de Sévigné, qui avaient fait boire et manger le passeur, Sagot, et l'avaient averti de tenir prêt son bateau le lendemain du côté de Oudon à partir de trois heures de l'après-midi. Le lendemain ils étaient revenus, avaient passé dans une île située entre Champtoceaux et Oudon et avaient attendu là en causant et en lisant. Lorsque Retz arriva, on le fit descendre de cheval, on le mit dans le petit bateau du passeur ; les chevaux furent installés dans une barque plus grande et toute la troupe traversa la Loire. Dans sa déposition, lors de l'enquête, Sagot déclarera que Retz était d'une pâleur extrême, qu'il paraissait souffrir affreusement et gémissait. On fit échanger au fugitif ses souliers contre les bottes d'un valet de chambre, et, quand la barque aborda à Champtoceaux, on demanda pour lui à l'auberge du vin et des serviettes afin de lui bander le bras.

A Champtoceaux, neuf cavaliers attendaient qui entourèrent Retz. Informés de l'accident, ils répétaient : « Courage ! Monsieur ! » On avait prescrit à Sagot de ramener toutes ses barques sur la rive gauche de manière à ce qu'en cas de poursuite, les gens de M. de la Meilleraye ne pussent traverser la rivière. Cinq hommes furent laissés pour garder les bateaux ; le reste partit, en route pour Beaupréau. A Beaupréau, Brissac et les siens avaient donné rendez-vous à leurs amis, les gentilshommes de la contrée : c'était l'usage, en ce temps que, pour un coup de main, fût-ce contre le roi, cette noblesse accourût joyeusement à cheval. On comptait sur cent à cent vingt gentilshommes, force sérieuse, capable de tenir tête aux soldats de La Meilleraye, s'ils venaient.

Mais au bout de deux lieues, Retz n'en pouvait plus ! Il s'était déjà évanoui à Champtoceaux et on ne l'avait fait revenir qu'en lui jetant de l'eau sur la figure. Il se tenait courbé sur son cheval inerte, défaillant : il lui était impossible de continuer ! Force fut de s'arrêter. On le descendit de cheval, on l'étendit dans un champ, près du chemin, puis on le plaça sur une chaise à bras, qu'on rangea le long d'une haie. Brissac était fort ennuyé. Il pria un laboureur de courir à cheval à Beaupréau, afin de réclamer

LE CARDINAL DE RETZ

l'envoi d'un carrosse et, après réflexion, y alla lui-même. On ne pouvait laisser Retz au coin d'une haie. On avisa une grande meule de foin, un peu à l'écart de la route, on l'y porta et on le coucha le mieux que l'on put. Il allait rester là sept heures, claquant la fièvre, n'osant demander à boire, de peur qu'on le découvrit, tremblant au moindre bruit de cavalier passant sur la route.

Vers deux, trois heures de la nuit arriva un gentilhomme voisin, M. de la Poise, que Brissac, en passant, avait averti à son château de la Jousselinière; il venait prendre Retz. Il le mit sur une civière à fumier; deux paysans le transportèrent à une lieue de là, dans la grange d'une ferme voisine du château de M. de la Poise; on l'étendit sur du foin, en lui donnant du pain, du salé et à boire, surtout; Retz écrira plus tard qu'il s'y trouva « délicieusement. »

Dans le courant de la journée, M. de La Poise revint avec douze cavaliers. Il emmena Retz à Beaupréau. Là il y avait moins à craindre : trois cents gentilshommes l'entoureraient. Mais dans l'état où était le fugitif, le projet prévu de gagner Paris était impossible à réaliser! Il fallait y renoncer! Malgré ses douleurs, Retz se décida à écrire de Beaupréau des lettres qui seraient portées à Paris et rendues publiques. Il dicta.

Ce fut d'abord un acte par lequel il révoquait formellement, catégoriquement, sa démission de l'archevêché. Cette démission, disait-il, lui avait été « extorquée par force et violence, dans la prison du donjon de Vincennes; » elle était nulle, sans valeurs. Il s'opposait à toutes bulles et brefs qui pourraient être envoyé. en conséquence de cette démission et datait du 8 août « dans le duché de Beaupréau. » Puis, une lettre au chapitre de Paris. Il annonçait aux chanoines qu'il avait retrouvé sa liberté et qu'il entendait demeurer leur archevêque, envers et contre tous, « vivre et mourir, avec eux! » Deux gentilshommes, dont Beauchesne, furent chargés de porter ces documents à Paris. Le chapitre les reçut, les inséra dans ses registres capitulaires, décida de faire chanter un *Te Deum*^f d'action de grâces, en même temps que, par prudence, le *Domine*^f *salvum fac regem*, puis de sonner les grosses cloches de Notre-Dame et d'allumer un grand feu de joie sur le parvis. Les deux gentilshommes expliquèrent de vive voix qu'une blessure grave avait empêché le cardinal de venir,

sans cela il se fût fait une devoir de célébrer la grand'messe pontificale à Notre-Dame, le 15 août, jour de l'Assomption. Enfin Retz envoya une troisième lettre aux curés de Paris pour leur exprimer son affection et sa reconnaissance en raison de leur sentiment de fidélité à son égard.

Pendant ce temps que se passait-il à Nantes? Au moment où l'on descendait Retz du haut des remparts, les valets de chambre Imbert et Fromentin avaient continué à distraire les gardes et à les faire boire; ceux-ci n'avaient rien vu. Le coup exécuté, les deux valets déguerpirent prestement, quittèrent le château d'où étaient sortis aussi vite Vacherot et l'abbé Rousseau. L'abbé Rousseau était allé derrière la porte d'une maison troquer sa soutane contre un habit gris, mettre une perruque et était allé hors de Nantes se cacher jusqu'à la nuit dans un champ de blé. Imbert en avait à peu près fait autant.

L'évasion ne fut découverte qu'une demi-heure après et de la façon suivante. Un jeune écuyer de quatorze ans de M. de la Meilleraye, François de Boisgelin, se baignait dans la Loire au moment où Retz était descendu le long des remparts; il l'aperçut, le reconnut à sa calotte rouge : « Mais c'est monseigneur le cardinal qui se sauve ! » dit-il ! Il cria ! Les sentinelles ne l'entendirent pas ou ne firent pas attention, croyant que l'enfant hélait à propos d'un individu qui paraissait se noyer un peu plus loin. L'écuyer, alors, courut vers le faubourg de Richebourg au moment où les cavaliers venaient de disparaître et dit à une femme, qui demandait ce qui se passait, que Retz se sauvait, puis, ayant ramassé la calotte rouge, qu'il trouva par terre, gagna le château, en faisant un grand détour, les portes de la ville se trouvant fermées. Il eut beaucoup de peine à faire croire au corps de garde ce qu'il venait annoncer. L'entourage de La Meilleraye enfin prévenu ne savait comment communiquer la nouvelle au maréchal. Il tarda. Enfin, ce fut le fils de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie, qui se décida à avertir son père.

La Meilleraye, toujours au lit à cause de sa goutte, entra dans une fureur indicible. Il ordonna à son fils de monter immédiatement à cheval, de ramasser tout ce qu'il pourrait trouver de cavaliers dans Nantes — on en trouva 300 — de s'informer de la direction qu'avait prise le fugitif — ce qu'on sut tout de suite — et de courir après lui à bride abattue. Le temps de ras-

LE CARDINAL DE RETZ

sembler son monde, de l'équiper, de partir, une heure passa. Quand la troupe de La Meilleraye, un peu lourde et s'attardant pour questionner, arriva à Oudon, il y avait trois heures que le cardinal n'y était plus. Aucune barque ne restait sur la rive. De rage, le grand maître voulut franchir la Loire à la nage avec douze hommes : on l'en dissuada à cause du danger. Il dut revenir à Nantes la tête basse, n'ayant rien pris. Le maréchal ne décollerait pas. Il « s'arrachait la barbe et les cheveux, » pleurait. Il ordonna que la justice informât tout de suite et que le présidial de Nantes entrât aussitôt en action. Sur l'ordre de M. Louis Pâris, lieutenant civil et criminel, à la requête de M. Pierre Bedeau, procureur du roi, tous les gardes et sentinelles du château furent arrêtés, ainsi que Vacherot qu'on rencontra. La procédure allait suivre, menée bientôt par un maître des requêtes envoyé de Paris, M. de Hère, mais n'allait rien donner que les renseignements que nous venons d'utiliser.

Alors La Meilleraye désespéré, convaincu qu'on allait l'accuser à Paris de complicité, fit rédiger une protestation solennelle : « Nous, maréchal de La Meilleraye..., etc., » dans laquelle il affirmait hautement n'avoir rien su, rien deviné. Il convoqua à cheval tous les gentilshommes de la région au nom du roi — il en eut 5 à 600 dans trois ou quatre jours — leva des milices de paysans, réunit des canons, écrivit au maréchal d'Estrades, à Bordeaux, de lui envoyer des troupes, prépara toute une armée afin de marcher sur le pays de Retz, où il soupçonnait que le cardinal en fuite avait dû se réfugier, assiéger sa capitale Machecoul et ravager le pays.

En effet de Beaupréau, le duc de Brissac voyant qu'il fallait renoncer à aller à Paris, avait étendu Retz dans un carrosse sur deux matelas et était parti avec lui et ses 300 gentilshommes pour se rendre à Montaigu, où l'attendait le duc de Retz, frère du fugitif, qui avait pu rassembler, de son côté, 7 à 800 cavaliers, valets compris. L'ensemble se montait à environ 1 200 hommes, dit Joly. La troupe se dirigea vers Machecoul et, par bravade, obliqua fortement au Nord, de façon à aller passer en vue de Nantes, sur la rive gauche de la Loire, et de narguer M. de la Meilleraye. Elle échangea quelques coups de mousquets avec des soldats du maréchal, puis, le mardi 11 août, vers cinq heures du soir, arriva à Machecoul.

Transportons-nous maintenant à la cour pour savoir comment la nouvelle y fut accueillie.

Le gouvernement était à Péronne, le 13 août, lorsque le bruit lui parvint, un peu vague, que Retz s'était évadé de Nantes. Mazarin ne voulut pas y croire. Le coadjuteur, disait-il, avait donné sa parole à La Meilleraye de ne pas se sauver : ce serait se déclarer sans honneur. Mais, le lendemain, 14, arriva un gentilhomme de M. La Meilleraye qui confirma la nouvelle. Mazarin fut hors de lui ! Au dire de Daniel de Cosnac qui était présent, il s'emporta contre La Meilleraye qui avait si mal gardé son prisonnier, il menaça de lui faire son procès. Les lettres qu'il écrivit à l'instant témoignent de la violente impression qu'il éprouva. Pour lui, cette fuite était un acte public de mépris à l'égard du roi, une tentative nouvelle pour exciter la sédition dans Paris ! Le lendemain, se reprenant, il écrivit à La Meilleraye avec plus de calme qu'il n'avait pas été surpris, sachant toutes les menées que faisait Retz en dehors, à Rome et ailleurs : que le maréchal ne s'inquiât pas ; Mazarin comprenait son malheur et savait assez sa probité et son zèle pour être sûr qu'il ferait tout ce qui serait nécessaire afin de réparer ce malheureux contretemps. Ce qui, surtout, l'offusquait, disait-il, c'était le manquement à la parole donnée. Apprenant ensuite que La Meilleraye était au désespoir de ce qu'on pût le supposer complice, il lui écrivit à nouveau afin de le calmer, lui dire qu'on ne croyait pas à cette complicité et qu'il n'avait rien à craindre pour sa propre amitié.

Après quoi, il prit des mesures. Elles allaient se ressentir de son extrême irritation.⁷

De Péronne, il écrivit au chancelier Séguier, demeuré à Paris, pour lui dire de s'entendre avec Servien, Fouquet et autres membres du conseil afin de fixer ces mesures, et il en énumérait une quinzaine. Réunis au Louvre, les personnages en question convinrent de l'exécution de ces articles qui étaient les suivants.

Commandement fut lancé, par ordonnance royale, aux gouverneurs et officiers du royaume d'arrêter immédiatement Retz partout où on le rencontrerait. Les deux grands vicaires du coadjuteur, Chevalier et Lavocat furent mandés sur-le-champ à Péronne. Par lettre de cachet, le P. de Gondi fut envoyé en exil en Auvergne. Comme il hésitait, un carrosse, qu'accompagnaient un exempt et des archers, vint le prendre et l'emmener.

LE CARDINAL DE RETZ

Le duc et la duchesse de Brissac furent chassés de Paris, leurs revenus et ceux du duc de Retz séquestrés!

Le 22 août 1654, un arrêt du conseil fut promulgué à Péronne : l'archevêché de Paris y était déclaré vacant; les deux grands vicaires de Retz avaient à ordonner au chapitre métropolitain de prendre l'administration du diocèse et le chapitre à désigner quatre nouveaux vicaires généraux destinés à remplacer ceux de Retz, le tout, si on n'obéissait pas, sous menaces de sévices. Deux huissiers à chaîne du conseil du roi vinrent signifier cet arrêt au chapitre; ils ne sortiraient pas, déclarèrent-ils, qu'on n'en eut délibéré! Tous les revenus de l'archevêché de Paris étaient saisis. Le 26 août, M. de Saint-Amour, exempt des gardes, accompagné d'archers, occupa à nouveau l'archevêché, ferma les portes, renvoya les domestiques et M. Lebeau, maître d'hôtel du roi fut établi comme administrateur des biens de l'archevêché.

L'arrêt du 22 août produisit une émotion considérable dans tout le clergé de France. Ainsi le roi, de sa propre autorité, par arrêt, mettait hors de son siège un archevêque, sans procès, en déclarant simplement ce siège vacant! Retz aura beau jeu plus tard pour flétrir ce qu'il appellera « l'usurpation par le pouvoir civil de l'autorité de l'Église, » « la dégradation scandaleuse d'un archevêque, » « l'abus de la puissance séculière qui foule aux pieds toutes les lois ecclésiastiques! » Le gouvernement ripostera en disant qu'il n'a fait qu'appliquer le droit de régale pour un siège devenu libre par suite de la non prestation de serment du titulaire, et il trouvera dans Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, un bon théoricien afin de justifier sa thèse en de savants rapports nourris de doctrine et de précédents.

Mais les chanoines de Paris résolurent de protester. Nous avons vu de quelle façon ils avaient accueilli l'annonce de la délivrance de Retz. Le 14 août ils lui avaient écrit la joie qu'ils éprouvaient « de sa liberté imprévue. » Le 23, un arrêt du conseil leur intima l'ordre d'envoyer au roi quatre députés qui apporteraient tous les actes originaux qu'ils avaient reçus de Retz, ainsi que les délibérations et décisions du chapitre prises en conséquence. L'ordre dut être renouvelé; il fut exécuté et quand, le 28, deux huissiers du roi à la chaîne d'or, vinrent signifier l'arrêt du 22 qui réclamait la nomination de quatre nouveaux vicaires généraux, à la place de ceux de Retz, les chanoines,

après avoir décidé que le chapitre tout entier assemblé en délibérerait, cette fois, intimidés, nommèrent les quatre nouveaux vicaires généraux demandés. Le roi était trop près et le gouvernement trop fort!

Cette soumission ne calma pas les ministres. Ils étaient sur la pente des répressions ; Retz allait être traqué avec une âpreté inouïe.

Dès que le gouvernement sut l'arrivée du fugitif à Machecoul, avec la suite imposante de gens armés qui l'accompagnait, il envoya l'ordre à La Meilleraye de convoquer immédiatement la noblesse de Bretagne, Anjou, Poitou, Saintonge, de marcher sur Machecoul, de s'en emparer à n'importe quel prix, de saisir les biens des ducs de Retz et de Brissac, de demander partout troupes, vaisseaux, ce qu'il faudrait afin de pousser l'affaire à fond. Nous avons vu que le maréchal avait déjà prévu ces mesures et mis une petite armée en mouvement.

Arrivé à Machecoul, Retz avait pu enfin trouver un chirurgien, vieux bonhomme ignorant, M. du Brocard, qui ayant examiné le bras du cardinal, lequel était noir, « comme de l'encre, » avait hoché la tête, dit que cela n'était rien et s'était borné à un pansement. Retz demeurera estropié toute sa vie! Le maître du lieu n'allait pas mieux le traiter.

Le vieux duc de Retz, en effet, voyant arriver chez lui le cardinal si compromis et l'énorme troupe qui l'escortait, avait manifesté tout de suite une extrême mauvaise humeur. On aurait dû le prévenir, disait-il; il ne pouvait pas nourrir tant de monde! D'ailleurs il blâmait tout; il reprochait au fugitif sa vie entière, sa rébellion contre le roi, la révocation de sa démission, qu'il aurait cent fois mieux fait de maintenir. Lui et sa femme avaient une peur terrible du roi et de M. de la Meilleraye. On venait de leur dire que celui-ci, dans sa fureur, parlait « de mettre tout le pays de Retz à feu et à sang; » il arrivait avec des troupes. Mme de Retz déclara avec force qu'elle ne pouvait pas garder plus longtemps le cardinal chez elle; il fallait qu'il s'en allât tout de suite; son mal n'était rien, une contusion. Retz qui était au lit, écoeuré de ces égoïstes récriminations, répondit qu'il s'en allait, qu'il était trop heureux de « quitter ces gens-là! » Il se rendrait à Belle-Isle-en-Mer, terre qui appartenait à sa famille. Machecoul était à trois lieues de la côte; on trouverait bien quelque

LE CARDINAL DE RETZ

petite chaloupe pour l'emmener. On en trouva trois pour lui et ses fidèles : Sévigné, Brissac, Joly, 30 à 40 gentilshommes qui consentaient à le suivre, et du Brocard, le chirurgien.

Dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 août, il quittait l'inhospitalière demeure qui l'avait si mal accueilli, porté dans une chaise jusqu'à la côte où il s'embarqua. La petite flottille cingla à travers l'embouchure de la Loire vers le Croisic où elle mouilla et dut rester là le 16 parce que des petits bâtiments suspects — on était en guerre avec l'Espagne — paraissaient au large. Elle repartit la nuit d'après, le 17, à deux heures du matin, mais ce qu'on craignait arriva; une longue barque espagnole apparut au matin venant droit sur les chaloupes. Il n'y avait qu'à fuir! On se dirigea vers la terre. Retz atterrit, alla se cacher dans les ruines d'une église, y demeura jusqu'à huit heures du soir, pendant que la barque espagnole ne pouvant approcher à cause des hauts fonds, tirait quelques coups de canon, et s'en allait. Retz se rembarqua, navigua toute la nuit et enfin, le lendemain matin, 18, vers onze heures, arrivait à Belle-Isle par un gros brouillard. Il écrira plus tard : « Je souffris tout ce qu'on peut souffrir dans ce trajet et j'eus besoin de toute la force de ma constitution pour me défendre et me sauver de la gangrène. »

Pendant ce temps, les troupes de La Meilleraye envahissaient le duché de Retz, occupaient Machecoul, chassaient tout le monde; les dames étaient envoyées à Bourges, à Issoudun; le vieux duc de Retz qui avait multiplié ses soumissions, écrit nombre de lettres plates à Mazarin, à Servien, pour expliquer sa conduite, se défendre, fut laissé tranquille.

De Machecoul, les troupes de La Meilleraye, averties de la direction qu'avait prise Retz, se dirigèrent vers la côte et se proposèrent, au moyen de vaisseaux qu'elles attendaient, d'aller cerner le fugitif dans son île. Retz fut prévenu. On examina autour de lui comment on pourrait résister. Recensement fait des hommes de la population de Belle-Isle capable de porter les armes, on en trouva 900, plus la garnison, 150 soldats, et les 40 gentilshommes amenés par Retz; cela faisait une force! Malheureusement la population déclara qu'elle ne marcherait pas, le cas du fugitif ne l'intéressant pas. Puis l'entourage lui-même de Retz commençait à flotter; le chevalier de Sévigné redoutait qu'on ne lui rasât sa maison; Brissac, informé des mesures prises

contre sa famille et ses biens, était soucieux : il songeait à se dégager d'une affaire qui ne pouvait pas aller bien loin. On agita les partis à prendre ; les avis furent partagés ; ils révélaient chez tous la préoccupation de s'en aller ; l'un proposait que le cardinal passât en Hollande : il y avait justement en rade de Belle-Isle un vaisseau de Hambourg qui serait certainement disposé à le prendre ; Retz répondit qu'il ne pouvait se confier à un inconnu, lequel pourrait, tout aussi bien, le ramener droit à Nantes ; un autre parla d'aller à Charleville, par les Flandres ; un troisième à Rome, par l'Espagne. Ce fut ce dernier parti qui prévalut. Retz était indigné qu'on eût « tant d'envie de se défaire de lui. » Il accepta. Dans le port se trouvait une petite barque de 25 tonneaux montée par quatre matelots et le patron qui allait souvent porter des chargements à Saint-Sébastien. On persuada à Retz qu'il serait fort bien sur cette coquille de noix, mieux que sur un grand vaisseau, et il avait 80 lieues à faire ! Qui l'accompagnerait ? Ici tout le monde se récusa. D'ailleurs le bateau était trop petit ; quatre personnes à peine pourraient y tenir, en plus de l'équipage. Les quatre qui se décidèrent furent Joly, Boisguérin, Salles, et Imbert, le valet de chambre. Comme personne n'avait d'argent — Retz possédait en tout 80 pistoles, prêtées par Brissac, Joly 120 louis, Boisguérin, 60, — il fut arrêté que la barque emporterait un chargement de sardines appartenant à des pêcheurs de Belle-Isle, qu'on dédommagerait ensuite ; elle vendrait à Saint-Sébastien ces sardines dont le prix rémunérerait l'équipage. Retz et ses compagnons se déguisèrent en soldats, et un soir, à l'entrée de la nuit, ils appareillèrent ! Nous allons les suivre en confrontant les récits de Retz et de Guy Joly.

Les deux premiers jours, le vent fut favorable ; seulement la boussole tomba à la mer ; fâcheuse aventure ! Le troisième jour, vers deux heures de l'après-midi, on aperçut une grande frégate qu'on crut être un vaisseau turc du Maroc, un corsaire, et qui cinglait sur eux ; il fallut fuir vers la terre. A la nuit, le turc renonça et disparut. Le lendemain, faute de boussole, on se perdit. Le pilote repérant un petit navire vers l'est, voulut aller lui demander sa route, mais l'autre lui envoya trois volées de canon ; il fallut fuir encore. Le lendemain, enfin, on put approcher d'une chaloupe montée par trois hommes auxquels on demanda la direction de Saint-Sébastien. L'un d'eux était de cette ville.

LE CARDINAL DE RETZ

On lui offrit de l'argent pour les conduire. Il accepta et, le 12 septembre, sans autre complication, le cardinal de Retz et sa suite débarquaient à Saint-Sébastien.

On devine dans quel état ils pouvaient être : noirs, sales, avec des airs patibulaires. Les gardes du port méfiant leur réclamèrent la charte partie, c'est-à-dire l'acte qui constatait la location régulière du bateau sur lequel ils étaient ; ils ne l'avaient pas. On leur signifia que, vu leur mine suspecte, on allait les arrêter en attendant de les pendre ! Très tourmenté, Retz se souvint alors que le gouverneur de la province de Guipuzcoa était le baron de Vatteville, gentilhomme franc-comtois qui le connaissait. Il demanda la permission de lui envoyer Guy Joly, ce qui fut accordé. Les gardes intimidés logèrent alors le cardinal dans une hôtellerie, pendant que Joly se rendait au Passage, à une lieue de là, où était Vatteville. D'abord un peu incrédule, celui-ci, devant les détails fournis par Joly, revint un peu de ses doutes et parut heureux d'apprendre que le cardinal de Retz venait de débarquer. Il ajouta qu'il ne fallait pas ébruiter la chose, et qu'à cette intention il n'allait pas avancer son retour à Saint-Sébastien, lequel devait avoir lieu dans deux ou trois jours, mais qu'à ce moment il irait voir Retz et l'installerait avec sa suite dans son propre palais : personne, en ville, ne soupçonnerait rien. Puis, sur-le-champ, appréciant l'importance politique de la nouvelle, il expédia un courrier à Madrid afin d'avertir le gouvernement.

Deux jours après, il arrivait à Saint-Sébastien et tout s'exécuta comme il l'avait indiqué. Retz fut confortablement installé, se coucha. Le chirurgien du gouverneur examina son bras, constata qu'il était maintenant trop tard, que la fracture était irrémédiable ; il lui fit un bandage et Retz demeura trois semaines au lit sans remuer.

Entre temps arrivait à Saint-Sébastien Beauchesne, celui des deux gentilshommes de Retz qui, de Beaupréau avait été envoyé à Paris. Les amis du fugitif le lui réexpédiaient ; il avait trouvé une frégate de corsaires biscayens et s'était fait transporter à Saint-Sébastien pour recommander instamment à Retz, de la part de tous ses amis, vu l'état où étaient ses affaires en France, au courant desquelles on le mettait, de passer le plus tôt possible à Rome. Retz explique dans ses *Mémoires* qu'il hésita, craignant de n'être auprès du pape qu'un réfugié dans une situation humiliante. En réalité, ce qui était beaucoup plus grave pour lui,

était de se trouver dans une ville d'Espagne, alors en guerre avec la France. Le gouvernement de Louis XIV a toujours affirmé qu'à ce moment Retz, à Saint-Sébastien, réunit une sorte de conférence d'ennemis et de rebelles en collusion avec l'Espagne, noua partie avec des émissaires de Condé et des représentants du premier ministre espagnol, Don Luis de Haro, dont il avait reçu de l'argent, prit part à l'élaboration d'un projet d'attaque de la Guyenne par les Espagnols en octobre, alla même à Madrid, ce qu'écrivait Mazarin au duc de Longueville le 21 octobre et à M. de Gramont le 1^{er} novembre et ce que répètera Anne d'Autriche à son entourage. Le 6 novembre Brienne écrivant à Thévenot corrigeait cependant en disant que Retz avait évité de se faire voir à Madrid et qu'il n'avait conféré qu'avec le secrétaire de Don Luis de Haro.

A examiner de près les documents, il paraît bien que Retz trouva dans l'hôtel du baron de Vatteville des envoyés de Condé, des réfugiés de Bordeaux et d'autres rebelles. Y eut-il des conversations entre eux? C'est possible. Le baron de Vatteville chercha visiblement, d'accord avec le gouvernement espagnol, et sur ses instructions, à utiliser le cardinal. Il voulut le faire aller à Madrid; c'était une façon de le compromettre. Retz affirme qu'il refusa et cela semble exact. Alors les Espagnols lui proposèrent de s'embarquer sur une frégate de Dunkerque en rade de Saint-Sébastien, qui allait partir, et de l'envoyer en Flandre traiter avec Condé; de là il gagnerait Mézières. Retz refusa encore. Il se décida à expédier Boisguérin à Madrid avec des lettres où il demandait au roi d'Espagne l'autorisation de traverser ses États. Boisguérin fut bien reçu. On lui fit des cadeaux. On chercha à lui expliquer que le cardinal ne serait pas en sûreté à Rome et qu'il ferait beaucoup mieux d'aller en Flandre, en Allemagne. Mais Boisguérin avait des ordres, il se déroba. Au dire de Joly, il aurait vu à Madrid le comte de Fiesque, représentant de Condé.

La cour d'Espagne autorisa la traversée de la péninsule. Elle envoya à Retz le secrétaire de Luis de Haro, Don Cristoval de Krassensberg, un Allemand, qui lui amena une litière royale pour le voyage. Don Cristoval renouvela au cardinal l'invitation de venir à Madrid ou d'aller en Flandre; ce fut sans succès; offrit de la part de son roi, 40 000 écus et davantage, si Retz voulait gagner Mézières. Retz refusa. Alors Dom Cristoval constatant que tout était inutile, annonça qu'une galère était commandée

LE CARDINAL DE RETZ

dans un port du royaume de Valence pour transporter le cardinal en Italie.

Retz se prépara. Il vendit les sardines de son bateau 600 écus avec lesquels il paya les mariniers, s'habilla lui et sa suite, donna des gratifications aux gens de M. de Vatteville. Il emprunta à celui-ci 400 pistoles, que le bruit public transforma à tort en 25 000 écus avancés par le roi d'Espagne, puis il se mit en route, le 1^{er} octobre 1654, dans la litière royale qu'il avait acceptée. Joly, Boisguérin, Salles, Imbert et un maître d'hôtel de Vatteville, Don Pedro, chargé de régler les dépenses du voyage, suivaient à cheval ou sur des mulets.

La petite troupe traversa la Navarre par Tolosa et Pampelune, arriva sur l'Èbre à Tudela. Retz se faisait passer pour un gentilhomme bourguignon nommé le marquis de Saint-Florent qui allait dans le Milanais servir le roi d'Espagne. Il était habillé d'un justaucorps de velours noir et d'un collet de même couleur. Le second jour, quelques marchands français qu'il croisa parurent le reconnaître. A Tudela, il y avait une émeute à propos d'une question de chasse. Il fallut rester trois jours enfermé dans une auberge sous la protection d'un corps de garde, parce que les émeutiers ayant reconnu des Français, s'étaient mis à les assiéger dans leur demeure en leur vociférant des chansons grossières et des insultes. Le vice-roi de Navarre, prévenu, envoya 50 mousquetaires qui dégagèrent la petite troupe et l'escortèrent.

De Tudela, Retz gagna Saragosse. Il alla y visiter Notre-Dame del Pilar et les chanoines lui montrèrent, par forces révérences, qu'ils savaient fort bien à qui ils avaient à faire. Enfin, le 14 octobre, les voyageurs parvenaient à Vinaroz, port situé au sud de Tortosa et de l'embouchure de l'Èbre où les attendait, par ordre du roi d'Espagne, Don Fernando Carillo Quatralve, jeune seigneur de vingt-quatre ans, chef d'escadre des galères de Naples, avec la galère patronne de son « escouade, » superbe bâtiment de 28 bancs de rameurs, monté par une chiourme de 450 galériens, dont une centaine de Turcs et un équipage en tout, avec la soldatesque de la capitane (120 soldats, 80 matelots), de plus de 650 hommes. De la part du duc de Montalte, vice-roi du royaume de Valence, un gentilhomme espagnol vint offrir à Retz par courtoisie, 6 caisses de confitures, 144 paires de gants d'Espagne et une bourse de senteur contenant 2 000 pièces d'or d'une valeur de 2 300 pistoles. Cette fois, Retz accepta tout, sous prétexte,

disait-il, qu'il ne voulait pas, en refusant, manquer de respect au roi d'Espagne; mais, séance tenante, il donna : les confitures aux officiers de la galère, les gants à Don Fernando Carillo et l'or à Don Pedro pour le faire parvenir au baron de Vatteville, en paiement de ce que celui-ci lui avait prêté. C'était fastueux! « Les Espagnols, a-t-il écrit, ne me l'ont jamais pardonné. »

A six heures du soir, Don Fernando Carillo, qui était venu saluer Retz le matin à son arrivée, envoyait une felouque le prendre avec sa suite au port, l'embarquait sur sa galère et appareillait.

La mer était bonne. On vogua vers Majorque où on arriva. Mais là, il fallut rester trois jours parce que le vent était contraire. Le vice-roi du pays, qu'avait averti la cour d'Espagne, reçut magnifiquement le cardinal, vint l'attendre au môle avec 120 carrosses pleins de gentilshommes et de belles dames, le régala dans un dîner somptueux organisé sous une tente de brocart d'or élevé sur le bord de la mer, lui donna un grand bal, puis le reconduisit avec des flambeaux au son des hautbois et des trompettes et au bruit du canon. Décidément l'Espagne tenait à gagner Retz ou à le compromettre.

De Majorque, le temps ayant changé, la galère se dirigea vers Minorque. A Port-Mahon, il fallut encore s'arrêter cinq jours à cause du vent. Après quoi on mit le cap sur le détroit de Bonifacio afin de passer entre la Corse et la Sardaigne. Le trajet dans une galère, à cette époque de l'année où abondent les coups de vent, n'était pas sûr. On mit trente-six heures avant d'atteindre la Sardaigne. Apercevant à l'horizon des nuages qui ne lui disaient rien qui vaille, Don Fernando Carillo décida de jeter l'ancre dans l'anse sarde de Porto Conte. Malheureusement la rade était déjà occupée par une escadre de six galères françaises placées sous les ordres du duc de Guise qui allait à Naples afin d'enlever le royaume à l'Espagne, entreprise qui d'ailleurs ne devait pas réussir. Retz ne pouvait se jeter entre les bras d'une force navale française. Sa galère, continua donc à travers le détroit de Bonifacio, mais en passant devant une forteresse corse, alors aux Génois, quatre coups de canon l'avertirent qu'il avait à prendre garde : une frégate d'apparence turque était en vue. Don Fernando proposa à Retz de lui donner le petit spectacle d'un combat naval en se mettant en chasse sur la frégate. Retz accepta. Le bateau attaqué prit la fuite. Malheureusement le pilote de la galère, au

LE CARDINAL DE RETZ

sortir du détroit, envoya son bateau sur un fond de sable où celui-ci toucha, s'enfonça et échoua entre deux rochers. La mer étant calme, il n'y avait pas trop de mal. Seulement l'équipage fut pris de panique, les galériens se levèrent en tumulte de leurs bancs, hurlant « miséricorde », voulant briser leurs chaînes afin de se sauver. Cela était très grave. Don Fernando Carillo qui était en train de jouer au piquet avec Joly dans la chambre de poupe, saisit son épée, en donna une à Retz, appela aux armes officiers, soldats, matelots et tous, à coups de plat de sabre, se jetèrent sur la chiourme qu'ils firent vivement rentrer sur ses bancs. Il était temps ! Si les galériens s'étaient libérés, ils eussent jeté inmanquablement le reste de l'équipage à la mer, se fussent emparés du bateau et l'eussent transformé en corsaire, le jeu était courant en Méditerranée. Don Fernando fit transporter Retz par felouque avec trente mousquetaires sur un rocher voisin, déchargea le plus qu'il put la galère, l'allégea, cela fait, la fit tirer et remorquer par l'équipage mis dans l'eau et la dégagea ; elle n'avait pas eu de mal. L'incident avait duré trois heures. Dans l'intervalle, le turc avait disparu !

On se remit en route. Mais maintenant l'horizon se couvrait. Don Fernando jugea prudent d'aller mouiller à Porto-Vecchio, en Corse, où il passa la nuit. Le lendemain, 28 octobre, fête de Saint-Simon et Saint-Jude, le vent fraîchit, monta. Prévenu que la flotte du duc de Guise était signalée sur l'horizon, Don Fernando estima plus prudent de ne pas rester à Porto-Vecchio. Il fit rembarquer son monde et, dès le lendemain, à quatre heures du matin, appareilla. La mer était forte. Peu à peu le vent s'éleva, puis ce fut une bourrasque et finalement une tempête d'une violence inouïe ! La galère tenait très mal, dansait en diable ! Le pilote, perdant son sang-froid, s'arrachait les cheveux en disant que depuis cinquante ans qu'il naviguait, il n'avait jamais vu pareille tornade ! Tout le monde prit peur. Retz a raconté avec humour le spectacle pittoresque qu'offrirent alors les passagers et l'équipage terrifiés : les uns priant à genoux, mains jointes, avec ferveur, les autres voulant se confesser ; un frère observantin prêchant au pied du grand mât que saint François lui était apparu et l'avait assuré que le bateau ne périrait pas ; Don Fernando Carillo Quatralve, du haut de son poste de commandant appelé « le tabernacle », tâchant de donner du courage à ses hommes et les appelant noblement : « *Senores soldados de Carlos*

Quinto »; le capitaine du bateau, Villanueva, d'un air héroïque, ajustant ses manches en broderies, sa grande écharpe et jurant que s'il fallait sombrer, il sombrerait « avec la marque de son roi, en véritable Espagnol! » Retz conclut qu'une tempête est quelque chose de vraiment « plein d'horreur, » mais aussi d'un peu « ridicule. »

La tourmente dura sept heures. On se mit un peu à l'abri sous l'île de Pianosa, puis la mer se calma. La galère alla atterrir dans l'île d'Elbe, à Porto-Longone, où elle passa la Toussaint et le jour des morts; enfin le 3 novembre 1654, franchissant les trois ou quatre lieues qui séparent l'île de la côte italienne, Retz débarquait sain et sauf à Piombino, en Toscane. Il distribua royalement ce qui lui restait d'argent aux officiers, soldats, matelots et chiourme de la galère, et se mit en route le jour même pour Florence, n'ayant plus dans sa poche que, tout juste, neuf petites pistoles.

Il prit le chemin de Volterra. Il rencontra un gentilhomme du grand-duc Ferdinand II de Médicis qui, prévenu de son arrivée, envoyait quelqu'un au-devant de lui. Il fut admirablement reçu. On le pria, il est vrai, de faire d'abord, une quarantaine de neuf jours parce qu'il venait d'Espagne où il y avait, disait-on, la peste; mais ensuite le bailli de Gondi, secrétaire d'État, vint le prendre avec des carrosses du grand-duc, le mena à l'Ambrogiane, lieu de chasse de Ferdinand II, qui l'accueillit le plus aimablement du monde et lui prêta 4 000 écus. A Florence, Retz demeura deux jours. De là, une litière grand-ducale le porta à Sienne. Partout les Médicis se montraient d'une affabilité extrême. Retz continuant sa route, manqua se noyer dans la Paglia, près d'Acquapendente; il rencontra à une demi-journée de Rome l'abbé Rousseau qui l'attendait; déjà l'abbé Charrier l'avait rejoint près de Volterra; et, le 28 novembre, il arrivait à Rome par la porte Angélique, au nord du Vatican, et il entra sans bruit, incognito, allant faire modestement sa prière à Saint-Pierre, puis se rendant au logis de l'abbé Charrier, toujours accompagné de Joly, Boisguérin, Salles et du valet de chambre Imbert.



CHAPITRE VIII

LA POURSUITE A ROME

RETZ A ROME || ORDRES RIGOUREUX DE LOUIS XIV. DEMANDE
DE POURSUITES, INSTANCES PRESSANTES DU ROI || RETZ A GROTTA
FERRATA, A SAN CASCIANO || L'AFFAIRE DU SAUSSAY || LE PAPE
CONTRE RETZ || RETZ QUITTE L'ITALIE, 1656.



A PEINE arrivé à Rome, Retz s'aperçut tout de suite que le gouvernement français, informé de la moindre de ses actions, avait donné en conséquence les ordres les plus rigoureux à son égard.

C'est le 18 septembre que Mazarin avait appris par une lettre de M. de Gramont, gouverneur de Bayonne, que le fugitif était débarqué à Saint-Sébastien, qu'il avait été bien reçu de M. de Vatteville, avec qui il avait eu une conférence où se trouvait un gentilhomme du prince de Condé. Une lettre particulière lui avait donné les détails de la barque de sardines, de l'équipage qui la montait, du projet de voyage à Madrid. Le 20, Mazarin avait été averti (sans doute un peu prématurément) des propositions faites par Don Luis de Haro à Retz. Ainsi Retz pactisait avec l'ennemi!

La réponse ne se fit pas attendre. Le 21 septembre, une commission du roi ordonna au Parlement de Paris de faire immédiatement son procès criminel au cardinal en fuite, sous prévention de crime de lèse-majesté, cas privilégié, disait le texte, faisant cesser toutes exceptions et immunités, d'après les lois et usages du royaume.

Puis Mazarin sut que d'Espagne, Retz allait passer en Italie. Des lettres furent adressées aussitôt à Rome, afin de préparer la réception qui allait lui être faite. Lorsque avant d'arriver dans la

LA POURSUITE A ROME

ville éternelle Retz avait fait demander aux religieux du couvent de Saint-Antoine de vouloir bien le recevoir chez eux, il lui avait été répondu que cela était impossible. Ordre avait été envoyé, ou allait être envoyé à tous les couvents, monastères et maisons quelconques placées sous la protection du roi de France, non seulement de ne pas recevoir Retz, mais de n'avoir aucune communication avec lui.

Le lendemain de son arrivée, Retz était encore au lit, quand on vint le prévenir qu'un abbé de La Rocheposay, envoyé on ne sait par qui, désirait lui parler; il le reçut. L'abbé venait exposer au nouveau venu que sa situation à Rome était extrêmement délicate, que le cardinal d'Este, protecteur des affaires de France, était en train de tenir chez lui une réunion de cardinaux français qui discutaient les moyens, selon les ordres arrivés de Paris, de le faire sortir tout de suite de Rome. Retz répondit négligemment qu'il s'abandonnait à la Providence de Dieu et invita son interlocuteur à l'accompagner à la messe!

Puis il envoya l'abbé Charrier au cardinal Chigi, secrétaire d'État, afin d'obtenir une audience immédiate du pape. L'audience fut accordée.

C'était le 22 août qu'avait été sue à Rome la fuite de Retz. Innocent X n'avait pas caché sa satisfaction. Il avait tellement à cœur l'arrestation d'un cardinal que le 30 septembre, il avait adressé à Retz un bref pour le féliciter de sa délivrance. Le personnage qui apporta le bref à Paris, M. Matharel, fut arrêté et mis en jugement. On a contesté l'authenticité du document, mais Rome ne l'a pas désavoué et les amis de Retz, plus tard, l'ont invoqué.

On comprendra alors comment le pape reçut Retz avec une grande affabilité, lui dit de prendre patience, de soigner son épaule et le pria de compter sur lui, qu'il ne manquerait de rien. Effectivement, le jour même, il lui faisait parvenir une somme de 4 000 écus, le brevet de pension de 1 200 écus qu'il donnait aux cardinaux résidant à Rome, plus deux carrosses.

Alors, tous les cardinaux italiens s'empressèrent d'aller présenter leurs compliments à l'exilé. Retz ne pouvait demeurer dans le modeste logis de Charrier et ses moyens ne lui permettaient pas de louer une demeure digne de lui. Le majordome du Palais apostolique, Scotti, sur l'ordre du Saint-Père, fit appeler M. Thomas Berthe, supérieur de la Mission des Lazaristes de Vincent de

LE CARDINAL DE RETZ

Paul, qui se trouvaient près de la Trinité des Monts, et lui dit que le pape lui commandait de recevoir chez lui, le cardinal de Retz. Surpris, le supérieur balbutia que sa maison était trop petite, qu'il avait à craindre d'offenser le roi de France. Mgr Scotti répondit que le pape le voulait ainsi et qu'il n'y avait pas à répliquer. Le lendemain le supérieur revenant troublé pour insister sur ses objections de la veille, il lui fut répondu qu'il perdait son temps; il fallait obéir. Le jour d'après, des gens apportaient à la Mission les bagages de Retz, tendaient des tapisseries aux yeux du supérieur navré, et l'installaient.

A cette nouvelle, Louis XIV expédia à Lionne l'ordre de faire partir sur-le-champ tous les Lazaristes de Rome et de les renvoyer en France. M. Berthe ayant voulu voir Lionne pour s'expliquer, ne fut pas reçu. Il dut s'en aller à Florence, attendre les instructions de M. Vincent, lequel s'inclina en disant que le roi « avait trouvé mauvais cet acte d'obéissance envers Sa Sainteté et de reconnaissance envers notre archevêque et bienfaiteur. »

Puis le roi notifia son commandement aux cardinaux qui formaient le parti français à Rome, de ne pas connaître le fugitif, et de n'avoir aucun rapport avec lui.

Souffrant de son épaule, Retz s'était mis au lit. Les chirurgiens romains avaient examiné son cas, essayé de remettre l'articulation, mais n'avaient réussi qu'à le faire souffrir davantage. Sur quoi on eut la surprise, le pape tenant un consistoire le 2 décembre, de voir Retz tout à coup apparaître, amené par un maître des cérémonies, et là le pape lui donna le chapeau de cardinal, formalité qui, en d'autres circonstances, eût paru normale, mais qui, à ce moment, produisit un effet extraordinaire. Il y eut échange de discours. Retz dit au pape : « Votre Sainteté voit à ses pieds l'homme le plus malheureux qui vive... parce que, sans ombre de démerite, il est persécuté dans un royaume où, Dieu le sait, il n'a procuré que la paix et la tranquillité ! » Le pape répondit : « Nous compatissons avec une affection paternelle à votre accident. » La faveur du pontife pour le fugitif était donc éclatante !

Louis XIV écrivit sur-le-champ à Lionne qu'il protestait contre les témoignages de bienveillance prodigués au rebelle. Brienne manda sévèrement au cardinal d'Este que « les faveurs extraordinaires que Retz pourrait recevoir du pape, au lieu d'avancer ses affaires, les reculeraient, Sa Majesté s'étant résolue de faire

LA POURSUITE A ROME

valoir la sécurité des lois contre une personne qui l'avait offensée. » C'était une menace! Elle allait être suivie d'effet.

Le 12 décembre 1654, Louis XIV écrivit au pape une grande lettre officielle qui fut imprimée et répandue partout, dans laquelle énumérant tous les crimes de Retz, ses cabales, ses rébellions, ses trahisons, il annonçait sa volonté de procéder « à son châtiement pour satisfaire à la justice qui ne permet pas qu'on laisse impunies l'imposture et la méchanceté d'un homme si indigne du caractère qu'il porte! » Et il demandait au pape de nommer des commissaires qui seraient chargés d'informer des accusations articulées contre Retz, « comme criminel de lèse-majesté, rebelle, séditieux et perturbateur du repos public. » Ainsi Louis XIV, qui avait d'abord saisi le Parlement, s'adressait maintenant au pape pour le prier de faire l'instruction de l'affaire de Retz; qu'était-ce à dire?

C'est que dans l'intervalle, le clergé de France avait jeté feu et flamme au sujet de la mise en jugement, le 21 septembre, devant le Parlement de Paris, d'un cardinal de la Sainte-Église, violation flagrante, disait-il, des privilèges les plus formels de l'ordre ecclésiastique. Le gouvernement intimidé avait alors décidé de demander, pour se dégager, à la cour romaine, de commencer au moins l'instruction du procès, mais, par là, il s'aventurait dans une entreprise hasardeuse, inextricable et pleine de déceptions! Lionne ayant sollicité, en effet, un acte en due forme, signé du procureur général du Parlement de Paris, contenant les chefs d'accusation relevés contre Retz, qu'il aurait à remettre au Saint-Siège, Mazarin fut obligé de lui répondre, le 25 décembre qu'il ne pouvait lui fournir le document demandé, parce que le procureur général n'avait d'action que dans le ressort du Parlement de Paris et non dans la juridiction du Saint-Siège, première difficulté : on enverrait seulement une copie pour indiquer au pape que ce qu'il ne ferait pas à Rome, le Parlement pourrait le faire en France, ce qui était essayer de l'intimidation, et un peu gauche.

La riposte à la démarche menaçante du roi du 12 décembre, ce fut Retz lui-même qui se trouva la donner dans une grande lettre adressée aux cardinaux, archevêques et évêques de France, manifeste retentissant qu'il fit imprimer, dater de Paris le 14 décembre 1654, répandre dans tout le royaume où il allait produire un effet immense aussi bien en raison de l'auteur que

LE CARDINAL DE RETZ

par le sujet traité et les personnalités mises en cause. Retz ne parle pas de ce manifeste dans ses *Mémoires*. Son entourage à Rome l'avait dissuadé de l'écrire; le pape n'avait pas voulu qu'il fût publié en Italie. La pièce allait blesser le gouvernement de façon inexprimable.

Dans ce document, un des plus sincères et des plus éloquents que Retz ait écrits, le fugitif s'élevait avec véhémence contre ce qu'il appelait « les injures atroces par lesquelles on avait déshonoré en sa personne la dignité sainte » dont il était revêtu; « les entreprises inouïes avec lesquelles on avait violé en lui les droits et la majesté de l'Église. » On avait jeté en prison, disait-il, un cardinal archevêque contre toute forme de justice; on lui avait fait subir les traitements les plus indignes en foulant aux pieds « la sainteté de l'épiscopat que les conciles avaient vengée autrefois par des excommunications et des anathèmes! » Quel crime lui était donc reproché? D'être archevêque, d'avoir une charge dont on entendait le dépouiller! Pour la peine, on l'avait traité « comme en aurait fait d'un bandit, d'un capitaine de voleurs, » par vingt mois de prison! On avait affiché dans les rues des placards qui le flétrissaient! On avait entamé contre lui « une procédure injuste et inhumaine, menacé de châtimens, comme des recéleurs de brigands publics, ceux qui auraient pitié de son infortune! » On avait fait de lui « un ennemi du genre humain! » Et il invoquait les noms de ceux qui autrefois, à son exemple, avaient été les victimes de leurs souverains prévenus, ou plutôt les victimes de ceux qui abusaient des bontés de leurs maîtres; les saint Athanase, les saints Jean Chrysostome, Cyrille et Thomas Becket!

Il se retournait alors vers ses confrères, les archevêques et évêques de France. Il leur demandait de quel œil ils pouvaient contempler l'autorité civile dégradant et déposant ainsi à plaisir un des leurs en déclarant son siège vacant, chose inouïe que ni un pape ni un concile n'eussent pu faire? On prétendait qu'il avait donné sa démission? Elle lui avait été extorquée dans sa prison! Il avait révoqué cette démission! Le pape l'avait rejetée! A ce compte les rois pourraient-ils destituer un prélat mieux qu'un simple officier de justice? Il concluait qu'il appartenait aux archevêques et évêques de protester avec lui contre de tels désordres, de s'opposer à de pareils scandales, et de s'élever contre « le spectacle monstrueux d'une archevêque dégradé par des juges laïques et séculiers! »

LA POURSUITE A ROME

Le même jour, 14 décembre, Retz écrivit une lettre au roi et une à la reine Anne d'Autriche dans lesquelles il assurait Leurs Majestés de son obéissance, de sa fidélité, de sa soumission. Afin que les lettres parvinssent plus sûrement à leur destination, il avait obtenu du pape de les mettre dans le paquet destiné au nonce, qui les transmettrait directement aux souverains. Louis XIV et Anne d'Autriche avertis, refusèrent de recevoir ces lettres et invitèrent le nonce à les renvoyer à leur auteur sans les décacheter!

L'impression produite par le manifeste, avons-nous dit, fut considérable. Les lettres du temps montrent le bruit qu'il fit. Du côté du gouvernement on le tint pour « un libelle diffamatoire, injurieux au ministère, » scandalisant « toutes les personnes d'honneur et de jugement. » Beaucoup le blâmèrent. A Rome les cardinaux italiens dirent à Retz qu'il était allé trop loin. Retz répondit qu'il fallait en France parler de la sorte, sinon, on passait pour « sans âme et sans esprit. » Les écrits de ce genre, disait-il, étaient tous du même ton et lui-même en avait rédigé bien d'autres plus forts encore que celui-là!

Le gouvernement fit brûler le manifeste par la main du bourreau en place de Grève, sur sentence du prévôt de Paris. Retz répondit que si on le poussait à bout, il lancerait l'excommunication majeure. Il porta plainte à l'assemblée du clergé. L'assemblée parut disposée à accueillir sa demande et, après un rapport énergique de l'archevêque d'Arles, fit mine de vouloir appeler l'attention du roi sur les entreprises excessives de ses ministres contre Retz. Le gouvernement décida de poursuivre sans retard à Rome la mise en jugement et la condamnation du sujet révolté.

Comme pour marquer qu'il ne s'en souciait guère, Retz, à ce moment, par bravade, affectait de s'installer à Rome magnifiquement, avec ostentation. De qui tenait-il l'argent? Les espions de Mazarin disaient que c'était des Espagnols ou des jansénistes. Lionne mandera à Brienne que le pape avait dû mettre Retz dans toutes les congrégations et qu'il lui payait de ce chef 25 000 écus. Mais ayant interrogé le pape, écrivait-il, « Le Saint-Père s'était contenté de me répartir en faisant des signes de croix : vous savez si cela est vrai! » En réalité c'étaient les amis de Retz à Paris qui venaient de lui prêter des sommes assez considérables.

Retz dépensa cet argent avec une prodigalité extravagante.

LE CARDINAL DE RETZ

Il loua au coin de la via di Campo Marzio et de la place des Prefetti, le palais dit de Notre-Dame de Lorette, où il s'installa avec un nombreux personnel. Il eut 20 gentilshommes, 30 estaffiers, des valets en quantité portant une livrée grise sans galons. Il acheta trois carrosses à six chevaux, tint plusieurs tables ouvertes tous les jours, une de six couverts, pour lui, de vingt couverts pour ses gentilshommes, de quarante pour ses gens. Guy Joly nous assure qu'il avait cent personnes à son service et que lorsqu'il sortait, tout ce monde l'entourait, la rapière au côté, afin de le faire respecter. Lionne écrira à Brienne : « Je ne sais pas si le dit cardinal marchant avec cette suite songe à me faire arrêter en me rencontrant (allusion à ce que dans les rues de Rome le cortège d'un ambassadeur s'arrêtait devant celui d'un cardinal et le laissait passer; Lionne avait reçu l'ordre de ne pas accorder cet honneur à Retz.) Si j'en puis découvrir quelque chose, je prendrai une cinquantaine de soldats qui m'accompagneront. »

A Paris les amis se tourmentèrent de ces prodigalités. Retz répondit qu'il agissait de la sorte sur les conseils de personnes bien placées, parce que, dans ce pays, il fallait, pour un cardinal étranger, vivre de cette manière, sinon le peuple, qui ne jugeait des gens que sur les apparences, « lui marcherait sur le ventre. » Mais combien était difficile sa situation! Tout ce qui était français lui tournait le dos! Le 1^{er} janvier 1655, il voulut aller aux vêpres au Gesù. Il entra sans qu'on le reçût, monta dans une tribune comme un simple particulier et y trouva un jésuite qui aussitôt se retira. Mais aussi combien était délicate la situation du gouvernement français! Il s'en aperçut peu après, lorsqu'un événement, auquel il n'avait pas songé, se produisit presque inopinément.

Le 7 janvier 1655, après quelques jours à peine de maladie, le pape Innocent X mourait. Un conclave allait s'ouvrir. Grave affaire! L'élection pontificale était à ce moment une question politique de première importance en raison du rôle que jouait alors la papauté en Europe. Chaque souverain n'avait pas trop de tous ses cardinaux, dans le Sacré Collège, afin d'exercer une influence sur l'élection, entraver les candidatures nuisibles, provoquer un choix favorable. Le bruit courut que Mazarin était disposé à s'entendre avec Retz. Une lettre de Brienne coupa court à ce propos : le roi, disait Brienne, ne voulait rien de Retz

LA POURSUITE A ROME

tant qu'il n'aurait pas donné sa démission. Des instructions furent envoyées dans ce sens au cardinal d'Este, protecteur des affaires de France : on maintenait les défenses formelles antérieures, pour le parti de France, de n'avoir aucune communication avec Retz, de ne lui faire aucune confidence; c'était l'ostracisme! Les cardinaux s'enfermèrent dans le conclave le 15 janvier. Retz avait pris pour conclaviste un de ses parents, l'abbé Lamet, docteur de Sorbonne, son maître de Chambre. Tout de suite on agit contre lui.

On fit répandre dans le conclave l'arrêt du prévôt de Paris qui condamnait à être brûlée par le bourreau la lettre du 14 décembre précédent. Retz protesta avec véhémence contre ce qu'il appelait « un affront au Sacré Collège. » Puis il se tut, se tint « clos et couvert, » ainsi que l'écrivait Lionne à Mazarin, ne causant avec personne, s'effaçant. Il avait amené avec lui dans le conclave, en même temps que l'abbé Lamet, Charrier, Joly, le valet de chambre Imbert. Il restait au milieu d'eux, lisait, écrivait. Il avait eu l'idée de rédiger une lettre en latin aux évêques de France en réponse aux incidents récents. Il se ravisa et la brûla. Il fit dire aux cardinaux français qu'il s'associerait à leurs décisions s'ils voulaient bien les lui communiquer. On ne lui répondit pas. Les cardinaux italiens, au contraire, paraissaient faire cas de sa science. A ce moment un livre hérétique en grec moderne ayant été envoyé au conclave, sur des questions dogmatiques difficiles, on le lui donna à lire pour qu'il en fit un rapport qu'il rédigea en trois jours. Il y eut un autre incident qui fit quelque bruit. L'ambassadeur d'Espagne, duc de Terra Nueva, s'étant arrangé de façon à faire parvenir au conclave une protestation relative à certains armements du duc de Modène qu'il assurait dirigés contre les États de l'Église, et à propos desquels le gouverneur espagnol de Milan avait pris des mesures militaires, l'ambassadeur, dans la note qu'il fit lire à l'assemblée, avança que le roi d'Espagne avait agi de la sorte pour protéger l'Église dont il était « le fils aîné. » Retz attendit que quelque cardinal français relevât cette usurpation d'un qualificatif réservé jusque-là au roi de France. Personne ne bougeant, il prit la parole, dit son étonnement du procédé de l'ambassadeur, et revendiquant pour le roi de France un titre qui lui appartenait à lui seul, demanda que sa protestation fût consignée à la marge du document présenté. Les cardinaux espagnols grommelèrent, le reste du Sacré Collège se montra bien

LE CARDINAL DE RETZ

impressionné. Lorsque Mazarin fut informé, il se moqua, s'irrita, manda à Lionne qu'il n'y avait pas lieu de faire le moindre cas de cette intervention, ni de l'insérer dans la *Gazette* : le roi n'avait nul besoin de Retz pour conserver ses titres contre des prétentions chimériques et le monde savait trop bien ce que cet homme zélé, avait fait, de concert avec l'Espagne, « pour abolir autrement le nom du roi de France ! »

Le conclave allait durer trois mois, au milieu de discussions infinies que Retz a longuement racontées. Il y avait deux candidats en présence : Rapaccioli et Chigi. La France avait chargé ses partisans de voter pour le premier en prenant assurance qu'élus pape, il obligerait Retz à résigner l'archevêché de Paris, même à abandonner le cardinalat, puis lui ferait son procès; surtout la faction française devait s'opposer à l'élection de Chigi, favorable à Retz, ennemi de Mazarin, et plus dangereux que tout. Après avoir renoncé à Rapaccioli, qui n'avait aucune chance, la faction de France s'était mise à voter pour Sacchetti, qui n'arrivait pas non plus. Comme on peut s'y attendre, Retz souhaitait cordialement le succès de l'ennemi de Mazarin, Chigi. Apprenant brusquement, au milieu des péripéties contradictoires du conclave, que les Médicis et les Barberini se décidaient à voter pour Chigi, ce qui allait assurer l'élection de ce dernier, il s'empressa d'aller annoncer à celui-ci cette bonne nouvelle comme s'il était l'auteur de la combinaison qui aboutissait. Il trouva Chigi au lit, lui baisa la main : Chigi l'embrassa; le lendemain, 7 avril 1655, il était élu! Retz répéta partout que c'était lui qui avait fait l'élection! Le cardinal Grimaldi lui répondit qu'il avait alors décidé d'un choix dont il n'aurait peut-être pas lieu de se féliciter. A la dernière minute, la France, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, avait décidé de voter pour Chigi et Mazarin avait écrit une lettre, à montrer partout, où il exprimait les vœux ardents qu'il faisait en faveur de l'élus inévitable.

Le nouveau pape prit le nom d'Alexandre VII. Retz assure que tout le monde fut si bien convaincu qu'il était l'auteur de son élection qu'on l'entoura, on le complimenta comme s'il allait gouverner le nouveau pontificat, et cent vingt carrosses, dit-il, l'accompagnèrent chez lui! Mis au courant, Mazarin écrivit qu'il ne pouvait pas croire à cette vantardise. Il pria un de ses correspondants à Rome, l'abbé Benedetti, de signaler au pape cette prétention exorbitante. Un agent français, Gueffier, écrivait à

LA POURSUITE A ROMÉ

Brienne, le 12 avril, quels étaient les cardinaux qui avaient fait l'élection de Chigi : Retz n'était pas nommé.

En tout cas le gouvernement de Louis XIV agit comme si Retz n'avait pas plus à compter sur le nouveau pontife que sur n'importe quel autre qui eut été élu. Il envoya l'ordre de reprendre aussitôt auprès du pape la demande instante de poursuites contre Retz et d'insister avec énergie.

A peine Alexandre VII était-il installé que Lionne alla le voir et réclama l'arrestation immédiate de Retz, son incarcération au château Saint-Ange, sa mise en jugement. Le pape répondit avec embarras qu'il avait diverses fêtes en perspective les jours suivants et qu'il examinerait cette question ensuite. Il commençait par temporiser. Retz avait dit tout haut et fait répéter partout qu'il ne se déferait jamais de l'archevêché de Paris, lui offrit-on 100 000 écus de rentes; plutôt que d'y consentir, « il se laisserait écorcher tout vif! » Pendant ce temps, à Paris, on affichait sur les murs, une ordonnance du roi interdisant à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, et sous quelque prétexte que ce fût, d'avoir la moindre relation avec Retz, directement ou par lettre, et de demeurer auprès de lui, sous peine de poursuites et de la saisie de leurs biens. Conformément à cet ordre, Lionne envoya Gueffier au palais de Notre-Dame de Lorette notifier à vingt Français qui entouraient Retz, d'avoir à le quitter comme rebelle et traître à sa patrie : les uns refusèrent d'obéir, les autres se cachèrent afin de n'être pas vus.

Le 30 avril, Mazarin réitéra à Lionne le commandement d'aller à nouveau insister auprès du pape pour obtenir l'arrestation déjà demandée de Retz. Le 7 mai, le roi de France adressa une grande lettre au souverain pontife, où rappelant les desseins pervers du prélat factieux contre sa personne et la paix de son royaume, il exigeait son châtiment! Lionne alla voir le pape le 17. Il supplia Sa Sainteté de vouloir bien nommer sans retard les commissaires qui iraient sur les lieux, en France, faire une enquête et, en attendant, que Retz fût enfermé au château Saint-Ange. Le pape, hésitant, répondit que lorsque le roi avait fait arrêter Retz, il aurait bien dû l'envoyer tout de suite à Rome. — C'était impossible, fit Lionne. « Je voudrais, dit le pape, voir traiter cette affaire sans passion. Je n'ai parlé à Retz qu'une fois depuis mon élection au pontificat. » Et il exprima son avis qui était de désigner

LE CARDINAL DE RETZ

une congrégation pour examiner l'affaire; à cette congrégation, Lionne donnerait toutes ses raisons et ferait les demandes qu'il jugerait à propos de formuler, le tout par écrit; la congrégation examinerait, puis le pape déciderait. Lionne estima que le pape voulait gagner du temps, sans doute à l'instigation de Retz.

Loin d'être intimidé, Retz, en effet, payait d'audace. Il y avait eu consistoire le lundi 13 mai. En pleine assemblée il s'était levé et avait demandé qu'à titre d'archevêque de Paris, le pape, selon l'usage, voulût bien lui donner le pallium, signe de son autorité métropolitaine. Alexandre VII ne répondit pas. Le lendemain matin, mardi, dans sa chapelle privée, après avoir dit la messe, il donnait l'insigne réclamé. Cela fit grand bruit. Les amis de Retz triomphèrent. L'ambassadeur réclama avec indignation. On lui répondit que c'était là une simple formalité qui ne se pouvait refuser, le pape dit même « une bagatelle. » A Paris le mécontentement était très vif. Le gouvernement fut convaincu que l'affaire avait été préparée d'avance, ce qui n'est pas sûr.

En réalité, dans ses *Mémoires*, Retz nous révèle que ses relations avec Alexandre VII n'étaient pas à ce point si cordiales! Au fond, le pape se trouvait extrêmement ennuyé de toute cette histoire. Retz était venu se plaindre à lui de l'ordre donné à tous les Français de l'éviter, ce qui lui interdisait l'entrée des églises françaises et le dégradait, disait-il, aux yeux de tous. Il ne comptait plus, ajoutait-il, les affronts qu'il essuyait : on ne s'arrêtait pas devant lui, comme le cérémonial romain l'exigeait; on ne le saluait pas; les Français se détournaient de lui; il ne lui était pas possible d'aller à Saint-Louis des Français, de peur de quelque avanie! Le pape avait répondu par des gestes vagues, invoquant des intérêts plus généraux à sauvegarder, disant qu'il fallait être circonspect!

Retz jugea que le pape n'était qu'un « esprit faible » sur lequel il n'y avait pas à compter. Un religieux bernardin lui conseilla de s'en aller à la campagne, de se faire oublier pendant quelques semaines; il s'y décida. A la fin de mai, brusquement, il s'en alla à Grotta Ferrata, sur les Monts Albains, près de Frascati, l'ancien Tusculum de Cicéron, dans une abbaye de saint Basile. Le bruit courut que le pape l'avait relégué dans la solitude. Lionne fit surveiller. Il sut qu'à Grotta Ferrata Retz écrivait nuit et jour, qu'il avait à sa disposition une imprimerie dans le monas-

LA POURSUITE A ROME

tère. Comme à Paris, à ce moment, paraissaient nombre de pamphlets virulents contre Mazarin, il manda qu'il fallait s'assurer, par les caractères et le papier, si quelques-uns de ces libelles ne sortaient pas de cet officine. Retz prétend qu'il était au courant de tout ce que Lionne écrivait à Mazarin. Il y avait à Rome, à ce moment, l'abbé Fouquet de Croissy, fils du surintendant, frère de Louis Fouquet, conseiller au Parlement de Paris, envoyé à Lionne pour le seconder. Ce conseiller Louis Fouquet était l'amant de Mme de Lionne; par elle il avait communication des dépêches de l'ambassadeur, ou de celles de Mazarin; il les transmettait à son frère, l'abbé, qui en faisait part à Retz. Le soir, en compagnie, dit Retz, tous ensemble, tournaient en ridicule Lionne qu'ils appelaient : « le petit secrétaire, » « le brelandier, » « le concubinaire, » « le c...! »

Retz apprit ainsi que Lionne pressait le pape de faire procéder à l'enquête sur sa vie et ses actes. La discussion en effet continuait. L'ambassadeur demandait que cette enquête fût faite en France par des nationaux. Le pape répondait que sous Louis XI c'étaient quatre prélats de la cour romaine qui étaient allés informer sur le cardinal Balue. — Non, disait Lionne, il était impossible d'accepter que des étrangers vinssent en France accomplir des actes de juridiction. A Paris on étudiait les difficultés. Il était impossible, disait-on, que le roi présentât au pape une requête signée de lui ou de son procureur général, ou de son ambassadeur, demandant la mise en jugement de Retz. Le mieux était que Lionne donnât avis au pape que Retz étant criminel de lèse-majesté, pour des raisons qu'il énumérerait dans un mémoire, lui demandât, comme il avait été convenu, de désigner pour enquêter des commissaires français devant lesquels se ferait la preuve par témoins et le reste suivrait. Retz alarmé rentra à Rome au début de juillet après cinq semaines d'absence.

Il alla voir le pape. Nous avons le détail de l'audience par une conversation qu'eut ensuite Alexandre VII avec le cardinal Bichi et que celui-ci rapporta à Mazarin dans une lettre du 5 juillet. En somme, fit comprendre le pape à Retz, il commençait, ainsi que le Sacré Collège, à être fatigué de son affaire. Il était clair maintenant que Retz ne pouvait pas retourner à Paris. Retz ému, répondit qu'il voyait bien que ses ennemis prévenaient Sa Sainteté contre sa personne. Le pape reprit qu'il était vrai qu'on lui rapportait sur son compte nombre de choses qui lui

LE CARDINAL DE RETZ

déplaisaient fort : il ne voulait ni les croire, ni ne pas les croire : si elles étaient exactes, il serait nécessaire d'en faire justice. Le meilleur conseil qu'il pouvait donner à Retz était d'apaiser l'indignation du roi de France et de rentrer dans ses bonnes grâces, surtout de ne jamais se servir de moyens « si infâmes comme sont les libelles ! » Retz protesta qu'il n'écrivait pas de libelles et qu'il tâchait d'être aussi prudent que possible. La conversation en resta là.

De Paris, on envoya à Lionne une liste de douze évêques français parmi lesquels le pape serait sollicité de choisir les commissaires appelés à enquêter sur Retz. On lui expédia copie de la liste des crimes reprochés à celui-ci, copie qui serait remise au Saint-Siège non signée. Les amis de Retz à Rome soutinrent la thèse que si la procédure s'engageait, il n'y aurait pas lieu de s'occuper des actes de Retz à l'époque où il n'était pas cardinal, la cour romaine n'ayant à connaître que de la conduite d'un membre du Sacré Collège, donc à partir du moment où Retz avait eu le chapeau. De leur côté, les amis à Paris soutenaient qu'on ne pouvait juridiquement informer sur les actes de Retz antérieurs à l'amnistie, puisque celle-ci couvrait toute sa vie avant cette date et jusqu'à cette date : à ce compte le champ de l'enquête se rétrécissait singulièrement. Mazarin demanda pourquoi Retz, s'il n'était pas justiciable du roi, comme il le prétendait, invoquait une amnistie dont il n'avait que faire ; et Retz répondait en demandant, à son tour, pourquoi on lui reprochait tant de crimes dont on ne s'était pas avisé, quand il était à Vincennes, de lui demander raison, au moment où on aurait si bien pu le juger !

La liste des faits reprochés à Retz fut envoyée à Rome le 9 juillet 1655. Elle comprenait trente-deux articles. Tout y était : les excitations à l'émeute, la participation aux révoltes, les menaces de chasser le roi de Paris, le blocus du Palais-Royal, la mise en état de défense des tours de Notre-Dame, les défilés à cheval à la tête de troupes, les libelles séditieux, les tractations avec l'étranger, les trahisons, surtout la vie qu'on appelait « libertine, dissolue et scandaleuse ! » Lionne fit mettre le document dans une forme judiciaire romaine par ce qu'on appelait « un bon curialiste, » Fausto Galluzzi, et le donna au pape dans une audience spéciale expliquant qu'il fallait que le pape agît d'office et que son fiscal se constituât partie en faisant

LA POURSUITE A RÔME

seulement mention des lettres du roi de France sans les insérer. Le pape répondit qu'il connaissait mal toute cette procédure, qu'il s'en informerait avant de répondre. Lionne pressa. Le pape répliqua par des mots évasifs. Lionne reprit qu'en attendant il fallait pourvoir à l'administration de l'archevêché de Paris et que le Pape voulût bien y déléguer un évêque suffragant, par exemple, l'évêque de Chartres, Lescot. Le pape répondit que l'ambassadeur lui mit cela par écrit dans un petit mémoire.

En fait, Alexandre VII, malgré cette attitude dilatoire, était de plus en plus tourmenté et tracassé. Il était très mal disposé à l'égard de Retz, il ne voulait plus le voir. Il lui faisait dire par le cardinal dataire, en termes un peu secs, qu'il eût à s'arranger avec le roi de France, sinon qu'on serait obligé de le faire mettre au château de Saint-Ange, où « une chambre était bientôt prête. » Retz, quoiqu'il répêât qu'il était inébranlable et qu'il ne céderait jamais, commença à s'inquiéter. Dans le courant d'août, Alexandre VII lui fit savoir que, définitivement, tout compte fait, il jugeait préférable qu'il démissionnât ! Il attendrait huit jours la réponse, après quoi, il ferait commencer le procès. Retz répondit que l'on pourrait lui faire tous les procès que l'on voudrait, il ne craignait rien ; il n'y aurait pas de preuve ; personne ne déposerait contre lui.

Mais, malgré cette assurance, il devenait maintenant nerveux, sa figure s'altérait. Il parla de son épaule, dit qu'il en souffrait horriblement, que le bras desséchait. Le remède, lui avait-on dit, était d'aller prendre les bains à San Casciano, en Toscane, c'est-à-dire hors des États du Saint-Siège.

Le 25 août, il reçut un affront ! Ce jour-là il y avait grande fête à Saint-Louis des Français, à l'occasion de la solennité de la Saint-Louis. L'église était richement parée. Le cardinal Antonio Barberini, de la faction de France, qui devait présider, avait invité tous les cardinaux du Sacré Collège, sauf Retz. Il en vint quarante-trois. On les reçut cérémonieusement à la porte, selon l'usage. Convaincu qu'il ne lui serait fait aucune réception, Retz, qui était décidé à se rendre à la fête, arriva lorsque l'office était déjà commencé et gagna modestement sa place. L'usage voulait qu'après la messe le célébrant allât de stalle en stalle pour remercier chaque cardinal d'être venu. Barberini arrivé à Retz, passa devant lui sans le saluer, ni le regarder. L'offense était publique.

LE CARDINAL DE RETZ

Retz demanda immédiatement audience au pape. Le pape le reçut, mais il lui notifia tout de suite qu'il se voyait dans la nécessité de désigner les commissaires qui allaient procéder à l'enquête sur les accusations portées contre lui. Très ému, Retz chercha à se défendre. Le pape lui dit que c'était inutile. Retz s'irrita, se laissa aller contre le gouvernement français et ses accusations « chimériques, imaginaires, » à des mots vifs, des invectives. Le pape répondit, du moins à ce que raconta Retz ensuite à son entourage : « Mettez-vous à ma place; mon but est la paix, elle ne se peut sans mon consentement à ce que demande la cour de France. Voilà de grandes armées en Italie. L'Église n'a pas un sol. Que faire? Le moyen de ne pas choquer de but en blanc cette cour? » Alors Retz demanda la permission de s'en aller à San Casciano « prendre des douches sur son épaule démise. » Le pape y consentit à condition que Retz reviendrait à Rome pour se défendre. Ce fut convenu. Lionne informé, éprouva un vif mécontentement : cette absence retarderait le procès. Puis il voyait là quelque mystère, écrivait-il à Paris; Retz serait hors de portée, pourrait s'enfuir. Le cardinal Rospigliosi fut chargé par le pape d'aller le tranquilliser : une bulle, paraît-il, défendait aux cardinaux de sortir de l'État ecclésiastique sans autorisation; on y tiendrait la main. Il n'y avait pas de mystère; il ne s'agissait que de douches!

Et le 2 septembre, Retz partit. Tout le public devina qu'il se garait en se mettant à portée de la protection du grand-duc de Toscane. De Paris on pressa Lionne de ne pas perdre de temps et d'obtenir dans le plus bref délai possible, la nomination des commissaires, ainsi que le commencement de l'enquête. On lui envoya un inventaire des pièces servant à la preuve des chefs d'accusation. On lui indiqua les prélats français qu'il fallait faire nommer commissaires : l'archevêque de Toulouse, Marca, l'évêque de Rodez, Péréfixe, peut-être l'archevêque d'Avignon. On l'invita à insister auprès du pape dans ses audiences. Mais Lionne eut beau multiplier ses visites, Alexandre VII, maintenant évasif, déclinait. Tantôt il parlait d'aller à Castel Gandolfo, jusqu'à la Toussaint, tantôt d'attendre le retour de Retz à Rome, cette absence, disait-il, ne devant pas être longue, à peine quinze jours, trois semaines, au plus un mois. Au bout d'un mois, Retz n'était pas rentré. Lionne se plaignit. S'il ne revenait pas, disait-il au pape? — « Nous le ferons revenir malgré lui. » — Au bout

LA POURSUITE A ROME

de sept semaines Retz n'était pas encore là. Lionne, qu'on accusait à Paris de négligence, impatienté, annonça qu'il allait demander son congé. Enfin, le 25 octobre on apprit que Retz n'était plus à San Casciano, mais au château de Caprarola, propriété du duc de Parme, sur les côtes de Toscane et qu'il allait revenir à Rome. Effectivement il reparut le 28 et s'installa dans son palais, toujours fastueux et magnifique avec 70 à 80 personnes.

Enfin le 15 novembre, la congrégation qui devait examiner son cas était nommée. Elle comprenait neuf cardinaux, trois prélats, dont le secrétaire d'État ; ses délibérations seraient secrètes. Retz fut très mal impressionné. Il dit à ce moment dans ses *Mémoires* pis que pendre d'Alexandre VII et constate qu'il n'avait aucun fond à faire sur lui.

Lionne posa alors de nouveau la question du suffragant à désigner, pour remplacer provisoirement Retz à l'archevêché de Paris dans les fonctions épiscopales. Le pape avait accepté en principe. Le secrétaire d'État dit à Lionne qu'il allait envoyer à Paris un bref donnant cette mission à un suffragant, mais comme Louis XIV après coup n'acceptait pas l'évêque de Chartres, on laisserait le nom du destinataire en blanc.

Le bref arrivé à Paris, le gouvernement désigna l'évêque de Meaux. L'évêque de Meaux refusa sur le conseil de l'assemblée du clergé, prétextant que Retz n'avait pas consenti à cette délégation. C'était un échec pour le gouvernement ! Ne voulant pas engager une bataille difficile sur cette question subsidiaire, les ministres y renoncèrent. Une fois de plus on écrivit à Lionne de réclamer sans désespérer le procès de Retz. Le pape répondit : « Nous vous prions de nous donner un peu de temps. » « Du temps ! » s'exclamait Lionne, hors de lui, mais voilà huit mois que nous attendons ! Et rendant compte de l'audience à Servien, il répétait qu'il en avait assez, qu'il suppliait le roi de le rappeler en France !

Cette fois, ce fut au gouvernement, à son tour, d'en avoir assez ! En novembre ordre fut envoyé à Lionne de ne plus rien demander au pape relativement à Retz. On le lui répéta le 12 décembre. « Le roi, lui écrivit-on, a entre ses mains des remèdes plus faciles et plus sûrs en son royaume. » Qu'allait-il faire ? Le pape se tut.

Retz le vit vers la fin de décembre 1655. Alexandre VII lui dit qu'il ne voulait plus entendre parler de son procès ; il en était

LE CARDINAL DE RETZ

excédé! Il s'exprima sévèrement sur le compte de Lionne qu'il n'appelait plus que ce « Monsieur. »

Mais Retz, à ce moment, était dans la plus extrême mauvaise passe. Il n'avait plus d'argent; il ne pouvait continuer son train fastueux qui lui coûtait 50 000 écus par an : les prêts de ses amis de Paris avaient tari. Il diminua son service, ne paya plus son monde, ne fit pas refaire les livrées de ses estafiers. Son bras, d'autre part, recommençait à lui causer des douleurs cuisantes. En vain essayait-il de tous les systèmes des charlatans; on lui déboîta l'épaule, on le mit dans des étuves; rien n'y faisait.

La venue à Rome à la fin de 1655 de la reine Christine de Suède, femme intelligente et bizarre, lui apporta quelque diversion. Il alla la voir. Elle se montra aimable, le reçut dans l'embrasure d'une fenêtre, où Retz lui parla longuement de ses affaires. Deux jours après, Lionne étant venu voir aussi la princesse, celle-ci essaya, de l'entretenir du cardinal. On avait eu tort, disait-elle, de le pousser à bout : il fallait lui pardonner. Lionne répondit en expliquant les crimes de l'ancien coadjuteur; elle n'insista pas. Mais peu après, étant allé voir le pape elle essaya de l'apitoyer sur le sort du fugitif; elle ne tarda pas à s'apercevoir que le pape demeurerait fermé et hostile.

Elle se retourna et rêva de réconcilier Retz avec le roi de France, en décidant le premier à donner sa démission d'archevêque. Mazarin pressenti répondit que bien qu'il n'y eût pas grand fond à faire sur elle, on pouvait cependant essayer. « Marchez avec précaution, » mandait-il à l'ambassadeur. En fait l'affaire en resta là. Ce devait être la dernière traitée par Lionne à Rome.

Ses réclamations relatives à son rappel, en effet, avaient été entendues. Le 10 mars 1656, le roi l'autorisait à revenir en France, en donnant pour prétexte à la cour romaine l'inutilité de ses efforts et l'obligation de cesser des importunités, au sujet de Retz, qui n'aboutissaient qu'à des refus déplaisants. L'audience de congé du pape fut courte et froide. Le pape embarrassé parla de choses indifférentes et termina en disant : « Dieu sait notre intention; nous remettons tout à sa Providence! » Il donna sa bénédiction à Lionne qui s'en alla. Quelques jours après, le pape recevant M. Thoreau de Laubretière, frère de l'agent du clergé de France, lui disait, pour que ce fût répété à Paris, que Retz lui était indifférent, mais qu'il devait agir à son égard ainsi qu'il le

LA POURSUITE A ROME

faisait, afin de maintenir intacte son autorité, soutenir les droits de l'Église et sauvegarder la dignité du Saint-Siège. Il expliquait très bien les véritables raisons de son attitude. Ainsi et personnellement il n'était nullement favorable à Retz. Des incidents graves qui se passaient à Paris depuis plus d'un an et dont Retz était la cause ou le prétexte, allaient achever d'exaspérer à la fois et le pape et le roi contre lui.

Au printemps de 1655, il y avait un an, à l'occasion d'un jubilé général accordé par Alexandre VII à la chrétienté afin de faire cesser les guerres qui désolaient l'Europe, Retz s'était avisé d'envoyer directement à ses deux vicaires généraux à Paris, MM. Chevalier et Lavocat, le texte de la bulle pontificale avec ordre de la publier dans tout le diocèse de sa part, et il avait écrit au chapitre de Paris, le 22 mai 1655, pour lui dire que, dans le cas où ses vicaires généraux seraient empêchés d'exécuter son ordre, il s'en remettait aux curés archiprêtres de la Madeleine et de Saint-Séverin, MM. Chassebras et de Hodencq, pour publier la bulle, et, par ailleurs, assumer l'administration du diocèse. Ainsi bravant le gouvernement de Louis XIV, agissant dans le plein exercice de son autorité épiscopale qu'on avait cru lui retirer, il considérait comme inexistants les quatre vicaires généraux nommés sur l'ordre de la cour par le chapitre, vicaires généraux, d'ailleurs, auxquels, le 13 juin suivant, il allait interdire de remplir leurs fonctions. Ce fut un bel esclandre! « Procédé extravagant et extraordinaire, » écrivait l'évêque de Coutances à Mazarin; « action présomptueuse et téméraire, » disait le nonce.

Le chapitre de Paris, étonné, se borna à transmettre au chancelier la lettre qu'il venait de recevoir et ne bougea pas. Les deux curés mis en cause, Chassebras et Hodencq, surpris, allèrent trouver le chancelier et lui dirent qu'ils feraient ce que voudrait le roi. Le gouvernement décida de demander aux deux curés les originaux de la lettre que leur avait écrite Retz, puis de leur faire signer un acte par lequel ils promettaient de ne pas déférer aux ordres du cardinal fugitif et de n'accomplir aucun acte d'administration; enfin on les manda en cour par lettre de cachet. Le curé de Saint-Séverin, M. de Hodencq, vint et répondit qu'il était toujours prêt à obéir au roi, mais M. Chassebras, curé de la Madeleine, ne vint pas. On alla le chercher; il avait disparu!

Le 28 juin, Retz lança un grand mandement qui fut affiché

LE CARDINAL DE RETZ

dans la nuit à la porte des églises et aux coins des rues, où il annonçait qu'il avait nommé vicaires généraux les curés de la Madeleine et de Saint-Séverin et déclarait nul tout ce qui serait fait par d'autres que par eux : dispenses de bans de mariages, ordinations, vœux, permissions, etc.

Le 5 juillet, M. Chassebras, de la retraite où il se cachait, adressa une circulaire aux curés de Paris afin de leur notifier que, désirant demeurer fidèle à son archevêque, il ne pouvait déférer aux ordres du roi. En réponse, le prévôt de Paris ouvrit une instruction contre lui, le décréta de prise de corps pour rébellion et désobéissance aux ordres du roi et après une procédure sommaire, par contumace, le condamna, en septembre, au bannissement à perpétuité du royaume et à la confiscation de ses biens. On avait vainement cherché Chassebras partout. Il était caché dans la tour de l'église de Saint-Jean-en-Grève d'où il avait fait connaître au clergé de Paris qu'il comptait remplir exactement ses fonctions de vicaire général. Séguier écrivait, le 7 août : « Ce petit curé n'aura pas l'insolence de refuser d'obéir sans en porter la peine qu'il mérite ! » Entre le « petit curé » caché et le gouvernement de Louis XIV, allait se livrer, à l'étonnement du public amusé, une véritable bataille en règle !

Le roi renouvela à tous les curés de Paris la défense expresse de ne recevoir aucun ordre de Retz ni de ses représentants. Chassebras s'arrangea pour faire afficher aux portes des églises, au coin des rues, sur les places publiques, clandestinement, de nuit, les monitions qu'il adressa aux fidèles à cet égard. La police les arracha. Le scandale était produit. Chassebras menaça de recourir « aux voies que la Sainte Église et les canons prescrivent en semblable occurrence. » Mazarin fit proclamer partout que le curé de la Madeleine n'était qu'un janséniste et un factieux !

Entre temps avait surgi une nouvelle affaire. Claude Auvry, évêque de Coutances, ami de Mazarin, et Cohon, ancien évêque de Dol, à la demande du chapitre, avaient célébré les offices pontificaux à Notre-Dame : le premier chanté la grand'messe un jour de fête majeure, le second procéda aux ordinations. De Rome, Retz envoya un mandement qui interdisait impérieusement aux évêques de Dol et de Coutances d'exercer aucune fonction ecclésiastique à Paris, même de dire la messe, et les déclarait suspens. Chassebras s'empessa de publier le mandement avec fracas ! L'assemblée du clergé de France à ce moment réunie, prit fait

LA POURSUITE A ROME

et cause pour Retz afin de défendre les règles de l'Église. L'archevêque de Rouen, même, métropolitain de l'évêque de Coutances, frappa celui-ci de censure, à quoi Claude Auvry répondit en excommuniant son archevêque et en faisant appel au Parlement, au bras séculier, ce qui était scandaleux ! Le trouble était complet ! Le gouvernement en fut irrité au possible ! Avec intrépidité, le 17 octobre, « le petit curé » fit afficher une nouvelle monition dans laquelle, énumérant les violences dont il était lui-même l'objet (déclaré criminel, banni du royaume, ses biens confisqués) il annonçait qu'avant de lancer l'anathème sur ses persécuteurs, « avant de les livrer à Satan, il les admonestait, disait-il, qu'ils eussent à cesser leurs persécutions et à faire pénitence, de peur qu'ils n'attirassent sur leurs têtes les foudres épouvantables que la Sainte Église fulmine contre ceux qu'elle déclare les ennemis de Jésus-Christ et les membres du diable ! » Tel était son style. Le Châtelet fit brûler le document par la main du bourreau.

Il fallait pourtant bien cependant sortir de toutes ces complications. Le pape proposa à Louis XIV, ce même mois d'octobre 1655, que Retz choisît un ou deux nouveaux grands vicaires sur une liste de six ecclésiastiques que dresserait le roi : ce ou ces grands vicaires seraient substitués aux autres et administreraient le diocèse avec l'assentiment de tous. Le gouvernement, sur la pression de l'assemblée du clergé, finit par accepter non sans peine. Une liste de six personnages fut envoyée à Rome. Le pape pria Retz de choisir M. André du Saussay, curé de Saint-Leu-Saint-Gilles, official de Paris. Retz y consentit. Il dressa la commission de ce nouveau vicaire général ; il le chargeait de faire toutes les fonctions spirituelles, surtout de prêter au roi, en son nom, le fameux serment de fidélité tant réclamé, mais il se réservait la collation des bénéfices, c'est-à-dire la nomination aux places vacantes et la direction des ordres religieux. L'acte fut dressé le 2 janvier 1656. Retz l'envoya à Paris avec trois lettres : l'une pour Louis XIV, l'autre pour Anne d'Autriche, la troisième pour les suffragants. Mazarin accepta l'acte de nomination, mais renvoya les autres plis à leur auteur sans les décacheter.

M. du Saussay était donc unique vicaire général. Retz lui adressa une lettre aimable pleine d'éloges, où il lui disait qu'il était ravi de voir son autorité entre les mains d'une des personnes du monde qu'il estimait le plus et de l'affection de laquelle il était

LE CARDINAL DE RETZ

assuré. Malheureusement M. du Saussay était un homme craintif, animé de beaucoup de déférence à l'égard du pouvoir; il avait résolu de ne rien faire que d'accord avec le gouvernement. Il alla voir Mazarin. Mazarin lui désigna l'évêque de Coutances comme devant être leur intermédiaire. C'était à l'évêque de Coutances que du Saussay soumettrait ses projets d'actes et de lettres, lesquels, le cas échéant, seraient montrés à Mazarin. La confiance de Retz était bien placée! Il s'en aperçut bientôt.

Dans tous les mandements que du Saussay publia, le public remarqua qu'il ne nommait jamais Retz, qu'il ne faisait pas la moindre allusion à lui. Retz lui écrivit; il ne répondit pas, ou il répondit des phrases vagues. Il n'exécutait rien de ce que lui mandait Retz. Retz lui adressa une lettre pressante relative au serment de fidélité qu'il voulait voir prêter au roi en son nom. Du Saussay transmit la lettre à Mazarin qui se borna à répondre que la prétention était ridicule! Le 28 février, Retz écrivit de nouveau pour dire à son vicaire général son impatience au sujet de la prestation du serment. Il ne reçut pas de réponse. En mars, il expédia un mandement destiné à engager les fidèles à prier Dieu pour la paix générale de la chrétienté. Du Saussay publia le mandement comme venant de lui-même et voulut y prendre la qualité de grand vicaire de l'archevêché, au lieu de celle de grand vicaire de l'archevêque, ce que le chapitre ne put pas tolérer, la formule étant irrégulière. Alors Retz insista sur le serment de fidélité qu'il voulait, absolument, voir prêter par son vicaire général. Cette fois, Du Saussay répondit par un refus. Retz envoya directement au chancelier son serment par écrit, qu'il fit imprimer et placarder sur les murs de Paris : « Je jure au roi le très saint et sacré nom de Dieu et promets à Sa Majesté que je procurerai son service et le bien de son État de tout mon pouvoir, etc. » La police arracha les placards.

Là-dessus Retz apprit, à Rome, que M. Du Saussay avait désigné l'évêque de Coutances, Claude Auvry, afin de procéder aux ordinations à Notre-Dame, malgré les suspences et les interdictions qu'il avait précédemment fulminées contre le prélat. Cette fois c'en était trop, la mesure était comble! Sans avoir prévenu personne, par lettre en date du 15 mai 1656, qui fut envoyée à Paris, imprimée, distribuée et affichée aux portes des églises, il révoqua M. Du Saussay et rétablit comme vicaires généraux MM. Chevalier, Lavocat, Chassebras et de Hodencq.

LA POURSUITE A ROME

M. Du Saussay, qui venait de recevoir dans son presbytère de Saint-Leu, rue Saint-Denis, des bulles le nommant évêque de Toul, prit philosophiquement la chose. Le gouvernement ne fut pas de la même humeur. Il s'indigna. Il fit déclarer par le procureur général que cette révocation était « nulle et abusive. » Il ordonna de saisir le pape de la question à Rome.

Ce fut au château de Castel Gandolfo, où il se reposait, que le pape apprit, par un jésuite, le P. Sforza, la nouvelle. Il eut un geste de lassitude. Il dit qu'il blâmait cet acte. Il commanda au secrétaire d'État d'écrire tout de suite au nonce à Paris, afin qu'on sût qu'il désavouait formellement Retz. Retz lui avait bien parlé de ce projet vaguement, il y avait plus d'un mois, mais le pape lui avait répondu qu'il devait, au préalable, prévenir le roi de France et le consulter sur le successeur qui pourrait être donné à Du Saussay. Retz n'avait pas tenu compte de cet avis; l'incorrection était flagrante!

Pendant ce temps, Retz, sûr d'avance des mesures violentes que le gouvernement allait prendre contre lui, multipliait sans ménagement ses manifestations.

Il adressa une grande lettre aux cardinaux, archevêques, évêques de France, analogue à celle du 14 décembre 1654. Dans cette lettre, qui fut remise à l'assemblée du clergé le 19 juin, il rappelait les attentats odieux commis contre sa dignité : sa déclaration de 1654 traitée honteusement, brûlée par le bourreau, les sévices ensuite infligés à Chassebras, coupable d'avoir obéi à son archevêque, « flétrissure infâme du sacerdoce ! » l'affaire Du Saussay, après : caprice, haine et vengeance ! Il portait plainte à l'assemblée. Il lui demandait de prendre la défense des règles les plus sacrées de l'ordre ecclésiastique. Il faisait appel à l'union de l'Église gallicane. Il insistait surtout sur la saisie de son temporel, suppliait ses confrères d'intervenir, leur disant qu'aucun d'eux n'était à l'abri d'être réduit, de la sorte, à la mendicité !

Le gouvernement délibéra sur ce qu'il fallait faire. Il fut décidé que le procureur général appellerait d'abord comme d'abus au Parlement sur la révocation du grand vicaire. Le chancelier ayant mandé M. Chevalier et celui-ci sur une question posée, ayant refusé de ne pas remplir ses fonctions de vicaire général de Retz, fut arrêté et envoyé à la Bastille. Le 2 juillet, le roi écrivit ensuite à l'assemblée du clergé une lettre vibrante dans laquelle il stigmatisait l'attitude et la conduite inqualifiables de

LE CARDINAL DE RETZ

Retz et laissait entendre qu'il tiendrait à l'avenir pour une offense personnelle toute tentative, ou tout geste, fait en faveur du criminel ! Intimidée, l'assemblée, le 9 juillet, blâma la révocation de M. Du Saussay et les curés de Paris promirent de ne pas reconnaître les nouveaux grands vicaires de Retz.

Ainsi, le roi déchaînait ses foudres contre lui, le pape le désavouait, le clergé de France le blâmait, les curés de Paris l'abandonnaient. A ces nouvelles, Retz fut désespéré ! Dans une lettre au secrétaire d'État du Saint-Siège, le 23 juillet, il dit qu'il avait bien expliqué pourtant au pape, à Castel Gandolfo, les incorrections de Du Saussay, que le pape les avait désapprouvées et que Retz s'était cru autorisé, par là, à révoquer son vicaire général : il s'était trompé : il en éprouvait une grande douleur ; il suppliait le pape de revenir sur ses préventions à son égard et d'agréer cette révocation.

Alexandre VII lui fit répondre le 31 juillet qu'au contraire, il entendait expressément le voir révoquer son acte et rétablir M. Du Saussay. Retz essaya de fléchir le souverain pontife. Le pape lui fit dire « qu'il s'étonnait de cette prière. » Retz écrivit au secrétaire d'État « qu'il ne pouvait avoir un châtiment aussi rude que celui de l'obligation qu'on lui imposait de se perdre à jamais dans l'Église de France en rétablissant un grand vicaire déposé si justement, un irrégulier, un excommunié ! » Tout était inutile ! Retz comprit que c'était fini ; la bataille était perdue ! A son tour Rome le reniait, se prononçait contre lui, le condamnait. Alors il décida de quitter l'Italie, de s'en aller, de disparaître ! Il se rendrait il ne savait où ; on ne le verrait plus. Il irait cacher au loin ses malheurs et son infortune !...



CHAPITRE IX

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

EXISTENCE D'AVENTURIER || RETZ A BESANÇON, MAZARIN INQUIET
|| LA VIE ERRANTE : SUISSE, ALLEMAGNE, HOLLANDE || RETZ ET
CONDÉ || RETZ ET LE TRAITÉ DES PYRÉNÉES || DÉCOURAGEMENT ||
MORT DE MAZARIN, CAPITULATION, 1656-1662.



C'EST à la fin de juillet 1656 que Retz s'était décidé à quitter l'Italie. Bien des raisons, depuis plusieurs semaines, l'avaient peu à peu amené à cette résolution. Nous avons vu qu'il n'avait plus d'argent. Par surcroît, une épidémie meurtrière qu'on appelait peste s'était déclarée vers le milieu de juin, jetant l'alarme dans toute la péninsule, faisant fuir de Rome cardinaux, prélats, collèges, tribunaux. Vingt mille personnes, disait-on, avaient abandonné la ville; les palais apostoliques étaient vidés; le pape s'était enfermé à Monte Cavallo, ne recevant plus. Le 10 juin, Retz était parti lui-même, un des premiers, au moment où l'on commençait à s'inquiéter de cette épidémie, née à Naples; il était allé à San Casciano, dont il appréciait les eaux. Un indicateur de Mazarin, le P. Duneau, écrivait au ministre le 17 juillet, que, selon les vraisemblances, il ne reviendrait pas de sitôt à cause de la peste et des chaleurs. Puis Retz apprit que le 2 juillet, à Paris, le roi avait renouvelé contre lui et ses partisans les rigueurs édictées par les ordonnances d'août 1654, avril 1655, mars 1656, c'est-à-dire l'interdiction d'avoir la moindre relation avec lui. Il voulut rentrer à Rome. Il écrivit au pape qu'il désirait venir soigner les pestiférés. Le pape lui fit répondre que cela était inutile et que même il le lui interdisait. Peu après, il lui fit envoyer l'ordre dont nous venons de parler, de rapporter la révocation de Du Saussay. Devant ces deux déceptions humi-

LE CARDINAL DE RETZ

liantes, dernière goutte qui faisait déborder le vase, Retz avait pris la détermination de quitter l'Italie.

Il adressa une lettre respectueuse à Alexandre VII pour lui annoncer sa décision. En présence, disait-il, de la peste, du moment que sa présence était inutile, il sortait d'un pays où la difficulté des communications l'empêchait de pourvoir aux besoins de son diocèse de Paris. Il protestait de son obéissance à Sa Sainteté, de sa fidélité au roi. Son départ, ajoutait-il, non sans ironie, allait soulager le pape « d'une infinité d'instances et d'importunités ! » Le 19 août, Rospigliosi, secrétaire d'État, lui répondit que le pape lui défendait de quitter la péninsule. Mais Retz était déjà loin. Dans ses audiences, Alexandre VII ne cacha pas à ses interlocuteurs « les sentiments bien aigres » que la conduite de Retz lui inspirait. Le cardinal, disait-il, s'était moqué de lui !

Retz était parti accompagné de cinq personnes, son maître de chambre, l'abbé Lamet, son secrétaire Guy Joly, son écuyer Malclerc et deux valets de chambre. Pendant six ans il va errer un peu partout, mystérieusement, déguisé, dépistant les recherches. Le mot de « vie errante et vagabonde » est de Louis XIV dans une instruction du 27 juillet 1661 au cardinal Antonio Barberini. Le public, sans savoir précisément les détails de cette vie singulière, la connut. Le P. Rapin expliquait que Retz se cachait en attendant la disparition de Mazarin afin de le remplacer, que d'ailleurs « il voyageait pour s'amuser et se distraire, ne laissant pas que de trouver quelque divertissement dans cette vie d'aventurier ! »

« Vie d'aventurier ! » Le P. Rapin avait raison. Ce furent, a écrit plus tard Retz, des années « d'afflictions et d'épreuves, par lesquelles il a plu à la divine miséricorde de châtier les erreurs de ma vie passée ! » Il n'a pas osé les raconter dans ses *Mémoires* qui s'arrêtent un peu plus tôt, à la fin de 1655. Abandonné de tous, honni, persécuté, sans ressources, il va se laisser aller à une existence indigne de lui, livrée aux fantaisies de toutes ses passions, dans les hasards de ses déguisements de cavalier et les vulgarités d'une situation douteuse. Sainte-Beuve a attribué cette crise à sa démoralisation ; il compare Retz à Mirabeau avec ce désavantage pour Retz « d'avoir survécu, d'avoir assisté à l'entier avortement de ses espérances, de s'y être rabaissé et dégradé... voyant la bataille perdue, dans les heures errantes de l'exil et de lâches distractions. » Pour La Rochefoucauld, cette vie aurait été l'effet

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

d'une paresse incurable. Nous allons tâcher de la suivre autant que les documents permettent de retrouver avec quelque certitude les détails.

En quittant San Casciano, Retz avait gagné Marena en Toscane. Il demanda à un seigneur italien, Paul Falconieri, de le recevoir; celui-ci, en relations avec Mazarin, n'y consentit qu'avec une extrême répugnance. Retz sut que le grand-duc de Toscane ne se souciait pas de le voir; il n'alla pas à Florence, s'arrêta à Cassello, demeure du cardinal Zio Carlo. A Rome, où on avait été surpris de son départ, et où on vendait ses meubles à la requête de ses créanciers, le bruit courut, pour les uns, qu'il rentrait en France, pour les autres, qu'il allait à Cologne; à Liège, par Mantoue, Trente; d'autres encore soutinrent qu'il s'était embarqué à Livourne afin de passer en Espagne. On le blâmait universellement, « on l'estimait un homme perdu! »

En réalité, il s'était rendu dans le Milanais, où le gouverneur espagnol, comte de Fuensaldagne, lui avait envoyé un passeport, en le faisant questionner par Malclerc pour savoir s'il n'accepterait pas d'aller trouver Condé, révolté, en Flandre afin de s'unir à lui contre Mazarin. Mais bien que Retz eut plusieurs fois répété qu'il rejoindrait Condé et les Espagnols, il refusa. Néanmoins il fit semblant d'accepter ce que Fuensaldagne lui offrait, sollicita un chiffre pour communiquer avec le gouverneur, fit dire qu'il allait à Besançon, en Franche-Comté, alors possession de l'Espagne, et de là en Flandre; puis demanda les facilités nécessaires qui lui furent accordées.

Il continua sa route, traversa les Alpes, et par le Valais, Lausanne, atteignit Besançon à la fin d'août 1656.

Mazarin prévenu de sa fuite et inquiet tâchait de savoir où il était, où il allait, ce qu'il voulait faire. Ses papiers sont pleins à ce moment de lettres d'indicateurs qui lui transmettent les nouvelles les plus contradictoires. Retz, lui disait-on, avait eu une longue conférence avec le grand-duc de Toscane, s'était embarqué à Gênes, devait débarquer en France, peut-être était-il déjà à Paris! Le 9 septembre, Mazarin avertissait Colbert de prendre des précautions, et dès le 10, Colbert faisait mettre deux hommes en observation dans la rue où habitait Mme de Pomereu, afin de savoir si Retz ne viendrait pas. Le 13, Mazarin prévint encore Colbert qu'il avait reçu de nouveaux détails : Retz était venu à Gênes, le 31 août, sur une felouque, accompagné de Malclerc,

LE CARDINAL DE RETZ

n'avait pas débarqué, avait cinglé vers la Provence; il n'y avait pas de doute, d'après une lettre datée de Monaco, signée du comte de l'Hospital, il était en France. S'il venait à Paris, continuait Mazarin, « le roi ne manquerait pas de moyens pour châtier son audace! » Il fallait veiller, avertir l'opinion qu'il allait susciter des troubles, épier ses partisans, les chasser ou les arrêter, éloigner les suspects, écrire aux gouverneurs et intendants de province de faire attention et d'observer les maisons de ses amis; en même temps augmenter le nombre des gardes qui occupaient l'archevêché de Paris.

Le 14 fut publiée une ordonnance prescrivant à tous officiers du royaume d'arrêter Retz en quelque endroit qu'on le rencontrât. Le ton du document était âpre et dur, presque haineux. Des espions furent envoyés de tous côtés, notamment un nommé Hotmann dans la région de Nantes, afin de s'informer autour des châteaux des Retz et des Brissac.

Le 25, arriva à Paris, on ne sait comment, une lettre de Retz. Elle était adressée à l'assemblée du clergé de France et fut imprimée clandestinement. Retz y expliquait pourquoi il avait quitté l'Italie (la peste, sa blessure), rappelait les excès sans nombre commis contre lui depuis quatre ans. Le dernier, celui d'embastiller son grand vicaire M. Chevalier parce qu'il avait obéi à son archevêque, passait toutes les bornes! « On ne pouvait faire à l'Église d'injure plus scandaleuse! » Il en appelait à l'assemblée, réclamait la restitution intégrale de tous ses droits spirituels et temporels d'archevêque et faisait entendre que s'il n'obtenait pas « la réparation de tant d'injures faites à notre commune dignité, » il allait user « de la puissance spirituelle que Dieu m'a donnée, » c'est-à-dire, lancer l'interdit sur tout le diocèse!

La menace fit un très gros effet! Les églises fermées à Paris, plus de cérémonies, plus de sacrements, plus de baptêmes, de mariages, plus de confessions et d'extrême-onctions, et cela non seulement pour les fidèles ordinaires, mais pour le roi, la famille royale, les ministres, le Parlement, les bourgeois, c'était considérable! Des sceptiques, comme Guy Patin pouvaient plaisanter et écrire : « Si l'on ne dit plus la messe, cela épargnera bien du vin, qui est déjà très cher! », au fond, la foule était fortement troublée. L'assemblée du clergé décida de renvoyer la lettre au roi. On voit par les notes échangées à ce moment entre Mazarin et les ministres que le gouvernement, très préoccupé, cherchait,

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

avec quelque nervosité, à trouver une solution. Les papes n'avaient-ils pas jadis, par des bulles expresses, mis à couvert les rois de France contre des interdits de ce genre? On chercha. Colbert écrivit à Mazarin le 30 septembre qu'il n'y avait que deux moyens d'éviter les effets de la menace : que les curés de Paris ne tinssent pas compte de l'interdit, s'il était fulminé, ce qui était difficile, ou de gagner du temps en consultant des docteurs sur les nullités possibles de la censure et en interjetant appel comme d'abus, ce qui était précaire. Finalement le gouvernement ne trouva pas de moyen plus simple que de capituler. En somme, dans sa lettre, Retz ne mettait en cause que l'arrestation de son grand vicaire M. Chevalier. Eh bien, on relâcherait celui-ci en lui faisant promettre, par écrit, qu'il ne ferait rien contre le service du roi, et on préviendrait le second vicaire général, M. de Hodencq, curé de Saint-Séverin, qu'il pouvait exercer ses fonctions librement. M. de Hodencq réclama pour Retz la jouissance de son temporel; on lui fit une réponse polie avec l'intention de ne rien ajouter et l'incident fut clos. Retz n'insista pas.

Le 16 septembre, Mazarin sut enfin par une lettre de l'évêque du Mans que Retz était à Besançon. Le 18, Mme de Chevreuse envoya chercher Colbert et lui dit — remplissant sans aucun doute une mission — qu'elle savait de source sûre que le cardinal se trouvait à ce moment en Franche-Comté, à la frontière, où il était venu par la Suisse. Il ne demandait qu'une chose, qu'on lui rendît les revenus de son archevêché; il s'en contenterait; mais si on refusait, il se servirait de tout son pouvoir spirituel pour l'obtenir. C'était une invite et une menace. Transmettant cette communication à Mazarin, Colbert proposa hardiment d'envoyer un bon maréchal des logis, « habile, fidèle, secret, » avec quatre hommes décidés, auxquels on promettrait une forte somme d'argent, pour aller jusqu'à la frontière de la Franche-Comté, où, de nuit, ils enlèveraient secrètement Retz et le ramèneraient en France : c'était une violation du droit international! Mazarin n'accepta pas. Il pria seulement Colbert d'avertir le procureur général. On parlait en effet, à ce moment, à mots couverts, d'un voyage possible de Retz à Paris. Il n'était que de l'attendre, de le saisir au passage! Son écuyer Malclerc venait de l'y précéder : qu'à tout prix, disait Mazarin, on l'arrêtât!

En fait Retz était toujours tranquillement à Besançon et n'avait aucune intention de venir à Paris. Il avait demandé à

LE CARDINAL DE RETZ

l'abbé de Vatteville, frère du gouverneur de Saint-Sébastien, de lui procurer un gîte commode et l'abbé, non sans embarras, l'avait installé chez une de ses parentes, la marquise de Conflans. De là, Retz écrivit à l'évêque de Châlons, Vialart, son vieil ami, à d'autres : il les suppliait d'intervenir en sa faveur auprès de l'assemblée du clergé. Ses correspondants lui répondirent que cela était très difficile, qu'il ferait beaucoup mieux d'imiter les grands saints de jadis, les illustres évêques du Bas-Empire, qui, soumis eux aussi à des persécutions de ce genre, avaient préféré se taire, disparaître, demeurer dans la retraite. Retz penchait assez pour ce parti qui lui souriait et le rendrait intéressant. Mais dans cette obscure existence, les moyens de vivre? Guy Joly lui proposa froidement de faire mettre des troncs dans toutes les églises de Paris avec la mention : « Pour la subsistance de M. l'archevêque! » Retz répondit que c'était « une gueuserie indigne de lui. » On écrivit à Paris. L'évêque de Châlons se fit fort d'assurer 8 000 écus par an au fugitif. Ce n'était pas lourd. Mais après réflexion, Retz décida de s'en contenter; il essaierait.

Cependant Mazarin sur le qui-vive, cherchait toujours comment il pourrait bien atteindre son adversaire. Le 26 septembre, il fit demander au pape de procéder à quelque éclat public contre Retz, sous prétexte que le fugitif avait désobéi à la bulle prescrivant aux cardinaux de ne pas s'éloigner de Rome sans autorisation du souverain pontife : un acte du Saint-Siège à cet égard, tel qu'un bref au roi ou à l'assemblée du clergé serait d'un excellent effet. Le 28, il réclama de l'assemblée du clergé une résolution attestant qu'elle blâmait la manière d'agir de Retz. Le curé de Saint-Roch s'étant permis de parler en faveur de Retz manqua se faire arrêter. La Sorbonne ayant voulu nommer le cardinal en fuite son proviseur, Mazarin, par lettre de cachet, le lui fit interdire. Le 16 octobre parut un arrêt du conseil qui ordonnait, Retz s'étant enfui des États de l'Église, « sans permission du pape et contre les constitutions apostoliques, » de l'arrêter, si on le trouvait, et de le rendre au pape pour être jugé, ce qui était une singulière préoccupation!

Apprenant ensuite, le 22, que Retz allait se rendre en Bretagne, sans doute dans le pays de Machecoul, Mazarin écrivit aussitôt à M. de La Meilleraye, à Nantes, de surveiller attentivement la région, puis, le 31 octobre, lui arriva une lettre adressée au roi, signée d'un lieu mystérieux nommé du Plessis,

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

dans laquelle Retz disait que M. Chevalier, son vicaire général, n'étant plus agréable à Sa Majesté, à la demande de l'assemblée du clergé, il nommait à sa place, par soumission aux désirs du souverain, M. de Contes, chanoine de Notre-Dame. La lettre de Retz avait mis deux jours pour parvenir. Où était-il donc? Se cachait-il aux environs de Paris? Dans Paris même? Mazarin fut effrayé. Le bruit courut, dont le chanoine Hermant s'est fait l'écho, que Retz s'était réfugié en effet dans les tours de Notre-Dame, puis dans la maison d'un boucher nommé Le Houx.

Alors Mazarin s'impatienta. Il fit écrire le 6 novembre par le roi à l'assemblée du clergé qu'il trouverait dorénavant extrêmement mauvais que qui que ce fût fit une proposition quelconque en faveur de Retz. Mais à partir de ce moment Retz allait demeurer complètement muet, ne plus donner signe de vie. Endécembre, Mazarin écrivit au cardinal Bichi à Rome, qu'il s'étonnait de ce silence. Toujours défiant, il ajoutait que ce n'était pas une raison pour s'endormir et qu'il était vraisemblable que dans ce mutisme, l'ancien coadjuteur méditait encore quelque nouvelle machination! Où était-il donc? En janvier, Mazarin le supposait encore caché à Besançon. Au vrai, personne ne savait plus où il était.

C'est qu'il avait en effet commencé cette vie de vagabondage dont nous avons parlé. Déguisé en gentilhomme voyageur, prenant des faux noms, semant sa suite en route sous divers prétextes et en divers lieux, afin d'être plus libre et de ne pas se trouver gêné par des témoins, ne gardant que son écuyer Malclerc, dont la complaisance et les ingénieux bons offices étaient à toute épreuve, il allait se rendre de ville en ville, d'hôtellerie en hôtellerie, enchanté de cette indépendance, nouvelle pour lui, se risquant dans la familiarité de ses travestissements et de cet incognito, à de petites aventures, des passades, dont la variété et l'imprévu le divertissaient. Lorsqu'il croyait deviner quelque espion de Mazarin le cherchant, il se dérobait et, par des marches et contremarches, le dépistait. Il allait errer ainsi en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Flandre.

Les contemporains ont été très choqués de cette existence. Le P. Rapin s'indignait de voir un cardinal « réduit à courir le monde. » Il s'élevait contre « l'extrême indécence qu'il y avait à laisser le chef de l'Église de France, l'archevêque de Paris,

LE CARDINAL DE RETZ

vivre comme un bandit parmi les protestants du Nord et s'y cacher comme un criminel! » Il parlait avec un air scandalisé de ce qu'il appelait : « la conduite licencieuse de Retz, sa vie molle et fainéante, indigne! » On a mis en doute les précisions qu'a données dans ses *Mémoires* Guy Joly sur cette existence. Répétons, si l'on veut, avec Sainte-Beuve, que si « les détails honteux contés par Joly peuvent être très vrais, quant aux faits matériels, ils sont faux, en ce qu'ils sont uniquement bas et que Retz ne l'était point; qu'il avait en lui des parties généreuses qui ne périrent jamais et dont il a fait preuve jusque dans sa vieillesse. »

De Besançon, Retz envoyant son médecin Vacherot, qui sorti indemne des prisons de Nantes l'avait rejoint, l'attendre à Strasbourg, était passé en Suisse, à Constance. De Constance, il gagna Ulm, Augsbourg, Francfort-sur-le-Mein où vinrent le retrouver Lamet et Joly. Joly avait organisé la correspondance avec Paris : le secrétaire de M. de Bellièvre, M. Brulé, recevait les lettres, les déchiffrait, les transmettait en clair, soit à Caumartin, soit à l'évêque de Châlons, Vialart, d'où elles parvenaient à leurs destinataires. En retour, c'était à Joly qu'on adressait la correspondance ainsi que les lettres de change à toucher et Joly les faisait passer à Malclerc, qui les donnait à Retz.

De Francfort, Retz se rendit en Hollande. Là, raconte Joly, « une petite incommodité qu'il n'avait pas gagnée en disant son bréviaire, » l'obligea de revenir précipitamment à Cologne où il manda son médecin Vacherot, toujours à Strasbourg, afin de se faire soigner. Cologne était une ville très fréquentée. Retz crut y reconnaître des émissaires de Mazarin; il sut en tous cas, ou crut savoir, que ces émissaires l'ayant découvert, se proposaient de l'enlever un jour où il ferait une promenade hors la ville. Au premier avertissement qui lui avait été donné, il avait d'abord répondu : « avis chimérique, terreur panique! » Il désirait ne pas quitter Cologne, parce qu'il y trouvait, paraît-il, quelque agrément dans la maison d'un Liégeois, chez lequel il habitait, M. Daudrimont. Puis il changea d'avis. La correspondance de Mazarin à ce moment, ne s'accorde pas bien avec les renseignements donnés par Joly. Mazarin avait bien été prévenu de la présence de Retz à Cologne. Il avait écrit alors à l'envoyé du roi de France en Allemagne, M. Gravel, que l'abbé Fouquet de Croissy, l'ami de Retz, parti de Florence récemment, venait retrouver celui-ci,

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

qu'il était à ce moment à Francfort et qu'il y avait lieu de le faire arrêter secrètement lorsqu'il sortirait de cette ville pour le mener à Brisach. (Ici Mazarin paraissait moins s'effrayer d'une violation du droit international.) Là-dessus il aurait appris que l'électeur de Mayence avait fait emprisonner deux Français. Quels étaient ces deux Français et cela regardait-il Retz? Or, d'après Guy Joly, Fouquet aurait été, au contraire, l'agent de Mazarin et c'est lui qui aurait esquissé le plan d'enlever Retz à Cologne, lorsque le cardinal sortirait de la ville en se promenant. L'abbé Lamet et Vacherot auraient insisté auprès de Retz pour qu'il se dérobat, par la fuite, à ce danger, assurant qu'ils avaient vu Fouquet dans les rues et, cette fois, Retz convaincu que Fouquet voulait l'assassiner, aurait pris peur et serait parti. Mais persuadé, en outre, que Fouquet avait corrompu deux de ses domestiques, le valet de chambre Imbert et le cuisinier Néel, il les aurait fait arrêter tous deux par l'électeur de Mayence. On voit comment les deux versions s'entremêlent, s'embrouillent, sans qu'il soit bien facile de les démêler.

Quoi qu'il en soit, d'après le même Joly, Retz se sentant décidément menacé, et décidé à quitter Cologne, envoya son écuyer Malclerc à Bruxelles afin de demander de l'aide à Condé. Condé, enchanté de cette nouvelle, expédia aussitôt une troupe de 50 à 60 cavaliers au-devant de Retz, chargés d'aller à Cologne recueillir le cardinal et de l'escorter. Cette troupe s'avança jusqu'à une portée de mousquet de la ville, recueillit Retz sorti comme pour aller prendre l'air, le conduisit en Hollande et l'y laissa. Retz gagna Nimègue, Leyde et de là, s'enfonça dans sa vie obscure. On sait qu'il alla à Amsterdam, la Haye, Rotterdam, préférant particulièrement Utrecht, où, paraît-il, dans une auberge qui avait pour enseigne *Kleine Poortie*, « la petite porte, » il trouvait une certaine Nanon, servante « qui occupait une assez bonne place dans son cœur! »

Les amis et serviteurs étaient navrés de cette existence. L'abbé Charrier, de temps à autres, parvenait à rejoindre le vagabond, tâchait de le réveiller, de lui faire secouer cette apathie et cette paresse, qui le rendaient indifférent même à ses propres affaires. De leur côté, à Paris, les amis cherchaient à travailler pour lui. A force d'instances et de réclamations, ils parvinrent à obtenir, par l'intermédiaire de l'assemblée du clergé, un arrêt du conseil, rendu le 26 avril 1657, qui reconnaissait les droits et immunités

LE CARDINAL DE RETZ

du clergé, son privilège de n'être pas soumis à la juridiction séculière, même en cas de crime de lèse-majesté, rapportait la commission du 21 septembre 1654 adressée au Parlement pour mettre Retz en jugement, avec annulation de tout ce qui avait été fait à cet égard. C'était un gros succès! Cette nouvelle laissa Retz complètement indifférent. Il était tout à ses distractions.

Dans une circonstance, pourtant, on parvint à le galvaniser. Mazarin avait conclu, le 23 mars 1657, avec Cromwell, un traité qui fit grand bruit, par lequel, afin de s'assurer l'alliance du Protecteur, il lui remettait des places sur les côtes de France : Dunkerque, Mardicq, Gravelines. L'indignation fut extrême en France. Cette fois, Retz piqué, on ne sait comment ni pourquoi, sortit de son silence et composa un pamphlet contre Mazarin : *Très humble et très importante remontrance au roi sur la remise des places maritimes de Flandre entre les mains des Anglais*, qu'on fit imprimer à Paris. C'était un appel au roi, grave, sérieux, accablant pour le ministre. Le gouvernement dut faire paraître une réponse. Mazarin écrivit au chancelier de poursuivre les imprimeurs de ces libelles, « ces canailles, » disait-il, qu'on « ne saurait châtier trop sévèrement. » Sachant Retz l'auteur de ce pamphlet, il fit redoubler les recherches pour savoir où il pourrait bien le trouver. En juillet il le crut à Paris; Colbert lui disait que beaucoup de gens l'en avaient assuré. Il se trompait. Mais après cet effort, Retz retomba « dans son néant. » Joly, causant avec Malclerc, et se plaignant à lui de l'impossibilité où tous étaient d'inspirer au malheureux « des sentiments plus dignes de son caractère, » l'écuyer répondait flegmatiquement que Joly « perdait son temps et ses paroles, qu'on ne ferait jamais d'une buse un épervier! »

Alors les jansénistes, paraît-il, cherchèrent à utiliser Retz pour leur cause. Il lui envoyèrent en Hollande un personnage qui a joué un rôle dans nombre d'affaires secrètes « du parti, » M. Baudry d'Asson dit de Saint-Gilles. M. de Saint-Gilles parvint à retrouver Retz à Rotterdam, on ne sait comment, et lui proposa l'organisation d'une correspondance régulière avec « ceux de Port-Royal » qui le tiendraient au courant, par chiffre, de ce qui se passerait à Paris, lui suggéreraient ce qu'il y aurait à faire, et en retour Saint-Gilles glissait que si, comme archevêque, Retz consentait à se prononcer pour eux et les défendre, ou au moins à paraître pencher en leur faveur, il aurait à sa

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

disposition l'appui « et la bourse de leurs amis qui étaient en grand nombre et fort puissants. » L'offre était risquée : Joly la trouve sans tact. Retz n'y prêta pas la moindre attention, et M. de Saint-Gilles en fut pour ses frais de voyage. Par contre le P. Rapin écrit que Retz se voyant « perdu et dépouillé de ses biens et de ses honneurs, à charge à ses amis, méprisé des siens et de tous ceux qui l'approchaient de plus près, abandonné de tout le monde, » se serait décidé à offrir à la reine Anne d'Autriche son concours afin d'exterminer les jansénistes, à condition qu'il rentrât dans son archevêché. C'est peu vraisemblable. En réalité il se taisait, n'écrivait plus. Un de ses éditeurs, M. Chantelauze, a dit n'avoir trouvé aucune lettre de lui pour les années 1658 et 1659. Il était tout entier à ce que le P. Rapin appelle « sa vie misérable » en Hollande, dans ce pays tranquille, tolérant, propice à cette existence libre qu'a si bien décrite Descartes.

Mais Mazarin, lui, n'oubliait pas. Il continuait toujours à chercher le fugitif. Au commencement de mars 1658, on le lui signala en Toscane. A la fin du même mois, on l'avait vu à Strasbourg, dans l'hôtellerie du *Bœuf*. En avril, M. de Thou, ambassadeur de France en Hollande, écrivit que Retz venait de quitter le pays, qu'il était passé le 3 à Liège, avait logé dans une hôtellerie près de la rivière, puis, de là, avait gagné Bruxelles et Anvers où il se cachait. Et ceci était plus sérieux.

Brusquement, en effet, Retz s'était décidé à aller à Bruxelles où se trouvait le prince de Condé, afin de remercier le prince de lui avoir envoyé une escorte à Cologne. Ses amis furent enchantés ! Enfin il se réveillait ! peut-être allait-il s'unir à Condé contre Mazarin ! Il fallut y renoncer. Si Condé, en effet, se montra aimable et essaya de sonder Retz en vue d'une action commune, Retz répondit nonchalamment « qu'il n'étoit plus en état de rien entreprendre, ses amis l'ayant abandonné. » Tout ce que le prince put obtenir de lui fut qu'il ne donnerait pas sa démission d'archevêque sans avertir Condé et Condé, en retour, ne ferait pas la paix avec le roi sans lui. Après quoi, Retz revint en Hollande.

« L'abbé Charrier l'y rejoignit. Il précédait une lettre de Vincent de Paul adressée à Retz, déferente, très humble, dans laquelle le vénérable saint, qui disait avoir quatre-vingt-trois ans, rappelant au prélat sa qualité de « fondateur et unique protecteur de la

LE CARDINAL DE RETZ

compagnie de la Mission, » lui demandait d'approuver à nouveau les règles de cette congrégation, auxquelles on avait fait quelques retouches. Le 9 janvier 1650, le même Vincent de Paul croyant sa fin prochaine, adressait à Retz une autre lettre, celle-ci d'adieu, dans laquelle il le suppliait humblement de lui pardonner s'il lui avait déplu en quoi que ce soit, ce qui n'avait jamais été son intention. Il lui recommandait « sa petite compagnie de la Mission, » que Votre Éminence, disait-il, avait « fondée, maintenue, favorisée, » qui lui était soumise et reconnaissante, « comme à son père et à son prélat » : elle prierait Dieu pour lui, comme il prierait lui « au ciel, si sa divine bonté me fait la grâce de m'y recevoir, selon que je l'espère de sa miséricorde et de votre bénédiction ! » Touchante manifestation du plus respectable des hommes du XVII^e siècle envers un personnage dont Vincent de Paul, très certainement n'ignorait pas la conduite, mais à l'égard duquel il se croyait obligé de témoigner les sentiments de respect et de gratitude que lui commandaient la charité, les nécessités de la hiérarchie et le souvenir des bienfaits prodigués par la famille de Gondi à ses œuvres.

Si Retz était revenu de Bruxelles en Hollande n'ayant réellement rien conclu avec Condé, à Paris on fut exactement persuadé du contraire et on estima qu'il s'était entendu avec le prince pour soutenir et aggraver certains désordres intérieurs qui, en ce moment, préoccupaient beaucoup le gouvernement.

Par suite en effet de diverses circonstances : suppression des États de la province de Normandie, impôts nouveaux, continuation du frémissement causé par la Fronde à l'égard de Mazarin détesté, la noblesse de diverses provinces, depuis quelque temps, s'agitait. Il y avait des velléités d'assemblées particulières, préludes d'États généraux qu'on réclamait. Trois régions étaient surtout inquiétantes : la Normandie, l'Anjou, le Poitou. Des seigneurs de marque avaient pris la tête du mouvement : des Matignon, des d'Harcourt. On disait qu'ils s'étaient mis en rapport avec Condé, en Flandre, ce qui était grave.

Ses indicateurs assurèrent Mazarin que Retz était mêlé à ce mouvement. En juin 1658, l'affaire devint assez alarmante pour qu'on parlât de rendez-vous donnés aux faubourgs d'Orléans, de révoltes armées imminentes, de manifestes adressés de tous côtés. Le 14 juillet, Colbert signalait à Mazarin le rôle particulier

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

joué dans toutes ces histoires par des familles importantes telles que celles de Retz, Brissac, La Trémouille, qui, disait-il, avaient même demandé au cardinal de Retz de venir les rejoindre. On avait vu des amis de Retz, Caumartin, Fouquet de Croissy, aller et venir en Touraine. Pour Colbert, il n'y avait pas de doute, la partie était liée entre les nobles, Condé et Retz. Dans une lettre au duc de Modène du 18 août, Mazarin disait en être convaincu. Qu'y avait-il de vrai dans ces suppositions?

Guy Joly prétend que Condé aurait prié Retz de venir le rejoindre à Bruxelles et là lui aurait parlé de cette affaire de la noblesse soulevée, le maréchal d'Hocquincourt étant présent venu en son nom. Condé aurait ajouté que son intention était d'aller aider les Normands, en révolte, avec 400 cavaliers, tandis que l'armée espagnole s'avancerait vers le Crotoy, et de là sur Paris. Il proposait à Retz de l'accompagner. Mais tout ce beau projet s'évanouit parce que l'armée espagnole ayant voulu, au préalable, délivrer Dunkerque assiégée par Turenne, se fit battre à plate couture à la bataille des Dunes où le maréchal d'Hocquincourt fut tué.

Il semble exact, d'après une lettre de Condé à Lenet, alors à Madrid, du 2 octobre, que la noblesse révoltée ait envoyé au prince une délégation en Flandre afin d'avoir son concours. Mais Condé aurait simplement répondu qu'il était question de la paix entre la France et l'Espagne; que si cette paix se réalisait, il n'y avait rien à faire, que, sinon, il pourrait peut-être offrir « toutes sortes d'assistance. Voilà, entre nous, ajoutait Condé, écrivant à Lenet, la vérité de ce qui s'est passé et rien davantage; vous pouvez le dire à Don Luis de Haro, » le ministre du roi d'Espagne.

Quant à Retz, voici, d'après un rapport du marquis de Caracena, général commandant la cavalerie espagnole en Flandre, daté du 28 mai 1659, au même Don Luis de Haro, quel aurait été son rôle.

A la nouvelle que des tractations de paix possibles allaient s'engager entre la France et l'Espagne, tractations dans lesquelles on pouvait tenter de se faire comprendre, comme le prince de Condé allait y être compris, Retz, sur les incitations de ses amis, se serait décidé à sortir de sa torpeur et à venir à Bruxelles voir Condé. Sa situation d'ailleurs devenait de jour en jour plus intenable. Une fois, à Amsterdam, douze à quinze individus

LE CARDINAL DE RETZ

de nationalité française étant descendus dans l'auberge où se trouvait Joly — Retz était à ce moment à Naarden — Joly intrigué avait fait boire ceux de ces individus qui lui paraissaient les plus bavards et avait appris par eux qu'ils cherchaient certain personnage après lequel ils venaient de courir dans diverses villes d'Allemagne, qu'ils étaient divisés en deux bandes, qu'on leur donnait une demi-pistole par jour à chacun en les défrayant de leurs voyages et que l'affaire était menée par un certain abbé Fouquet. Joly édifié aurait prévenu immédiatement Retz qui gagna Utrecht.

D'après Caracena, donc, à l'annonce de pourparlers de paix, Retz proposa au prince de Condé d'unir leurs intérêts. Condé accepta. Les Espagnols, représentés par Don Juan d'Autriche, commandant des troupes espagnoles en Flandre, sondé par Condé de se joindre à eux, acceptaient aussi. C'est à ce moment que Condé et Retz auraient vraiment lié partie avec les nobles normands et autres. Retz se serait fait fort de joindre à cette noblesse le clergé de Paris, dont il était sûr, croyait-il. Dans le cas où les nobles prendraient les armes, il se rendrait à Paris, ferait déclarer la ville en leur faveur, et Mazarin pris entre les nobles, Paris et les Espagnols, serait perdu!

Malheureusement tout ce superbe plan, s'il est exact, s'effondra, parce que durant qu'on l'élaborait, une suspension d'armes fut signée le 8 mai 1659, qui mettait fin aux hostilités entre la France et l'Espagne et préparait les négociations de la paix des Pyrénées.

Caracena ajoute, et ceci est plus vraisemblable, que la suspension d'armes conclue, Retz vint voir de nouveau Condé à Bruxelles, exprima sa joie de ce que la paix allait suivre, rappela au prince leur union amicale et lui demanda s'il trouverait mauvais qu'il s'accommodât avec Mazarin. Condé répondit qu'il n'y voyait aucun inconvénient pourvu qu'ils restassent bons amis. Puis ils parlèrent de Mazarin, convinrent qu'après la paix il faudrait l'attaquer et le renverser. Condé conseilla à Retz de ne jamais donner sa démission de l'archevêché de Paris, pas plus que lui ne se démettrait de ses gouvernements, ce qui les diminuerait tous deux par trop et les ferait traiter ensuite sans considération. Caracena était présent à l'entretien; il fut convenu que la paix signée, et durant que l'Espagne essaierait de conquérir le Portugal, ce qu'elle allait faire, Condé et Retz susciteraient des troubles en France afin d'empêcher leur gouvernement de secourir le

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

pays attaqué, puis, qu'ensuite, « une fois débarrassée des soucis de cette conquête, l'Espagne pourrait faire la guerre à la France avec plus d'avantages. » La scène peint les trois personnages !

En fait nous voyons par les lettres que Condé écrivait ensuite à Lenet à Madrid, qu'il entendait surtout être compris dans la paix en préparation et rentrer en France, sans autrement se soucier de Retz. « L'affaire de la noblesse a cessé pour moi, » disait-il ; elle pouvait le gêner maintenant ; il ne la réveillerait que si la paix ne se faisait pas et il pressait afin de ne pas être oublié aux conférences de Saint-Jean-de-Luz.

De son côté, Retz tâchait, lui aussi, de faire parler de lui à ces conférences. Le 12 septembre, Mazarin reçut une lettre anonyme, qu'il fut convaincu venir du fugitif, dans laquelle on lui demandait de ne pas oublier le proscrit en causant avec Don Luis de Haro. De colère, il déchira la lettre et la jeta. Condé avait écrit à Lenet le 8 août de bien recommander à Don Luis de Haro de ne pas parler à Mazarin de Retz, de « nier absolument » toute entente avec lui, même le voyage à Bruxelles. « Il y va en cela de sa vie et de ses biens ! » disait-il. « Priez Don Luis de ne point faiblir là-dessus de quelque façon que ce soit ! » Le bon compère ! Retz était bien servi ! Depuis plusieurs semaines, du reste, des incidents dont il était le prétexte et qui exaspéraient comme à plaisir Mazarin, facilitaient de moins en moins le règlement favorable qu'il essayait de son affaire.

Dès le 16 juillet, en effet, Mazarin signalait à Le Tellier le bruit qui lui était parvenu qu'on tramait quelque chose dans le Parlement en faveur de Retz, que même Retz devait venir à Paris « tenter de causer quelque grande révolution. » Il demandait qu'on prît des précautions, qu'on s'entendît avec Turenne. Le 5 août, de Saint-Jean-de-Luz, Mazarin pressait Le Tellier de faire très attention : la noblesse de Normandie, Poitou, Touraine remuait, de connivence avec Retz, qui lui aurait promis de se mettre à sa tête ; elle était prête à monter à cheval au premier signal. Le 29 août un libelle ardent ayant été publié contre la paix, où Mazarin était fort mal traité, le ministre n'hésita pas à penser que le coup venait de Retz et réclama des poursuites au chancelier contre l'imprimeur.

En septembre, Colbert confirmait à Mazarin les rapports étroits de Retz avec la noblesse. « Je mets des espions par toutes les maisons où le cardinal de Retz peut avoir quelque habitude, ne

LE CARDINAL DE RETZ

doutant point qu'il y aille. » La correspondance de Mazarin à ce moment est pleine des faits et gestes, vrais ou supposés, du cardinal contre lui. Mazarin a la hantise du personnage, il voit sa main partout.

Dans ces conditions, au cours de ses conférences avec Don Luis de Haro, on comprendra pourquoi il n'était pas disposé à admettre qu'on lui parlât en quoi que ce fût du proscrit. Il acceptait peut-être de traiter de Condé, et encore avait-il refusé d'abord avec humeur, sous prétexte que Condé, comme le connétable de Bourbon, avait voulu enlever sa couronne au roi. Pour Retz il fut irréductible. Il discuta seul, sans aide, sans conseil, afin d'être sûr qu'aucune question ne serait examinée en dehors de celles qu'il avait fixées. Don Luis de Haro mandait au marquis de Caracena que le ministre français était à ce point monté sur le chapitre de Retz qu'il invitait son correspondant à n'avoir aucune relation avec l'exilé pour ne pas provoquer des irritations qui seraient capables de rendre plus difficiles les négociations. Le plénipotentiaire espagnol tenait à conclure la paix ; il ne tenait pas à Retz, qui lui était indifférent ; il eût même abandonné Condé si on le lui avait un peu fermement demandé. Condé fut donc compris dans le traité des Pyrénées. Retz n'y fut pas nommé.

Il en éprouva une amère et profonde déception. Il retourna en Hollande, plein de douleur, et reprit sa vie absurde. Son entourage lui conseillait de se retirer en Allemagne, dans quelque monastère où il mènerait une existence mieux conforme à son état et moins coûteuse. Il refusa. Guy Joly nous raconte que, découragé, devenu de plus en plus insouciant et léger, il employait son temps à aller voir des comédies de foire, des saltimbanques, à regarder des danseurs de corde, des marionnettes. S'il ouvrait un livre, c'était pour s'y divertir à des badineries et des fadaïses. Autour de lui son personnel aigri, en proie à des jalousies recuites, se disputait. Retz prenait partie pour son écuyer Malclerc dans lequel il avait la plus grande confiance et qui n'était aux yeux des autres, irrités, qu'un vil intrigant parvenu à être maître « du patron, » lequel le ménageait à cause de ses services, de ses complaisances louches et des secrets qu'il détenait sur ses faiblesses. Joly ne tarit pas contre ce Malclerc auquel il reproche son autoritarisme, son impudence, les vilenies qu'il a infligées à tout l'entourage. D'après lui, Malclerc avait pris un tel ascendant sur Retz, qu'il

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

le traitait d'égal à égal et qu'une fois, à Anvers, dans une hôtellerie ayant pour enseigne « A la ville de Sevensberg, » il aurait eu une dispute avec lui telle que des paroles violentes, ils en seraient venus aux coups, se seraient pris à la gorge et Retz serait sorti de la bataille en sang, le col déchiré ! C'était le médecin Vacherot accouru au bruit, ainsi que des domestiques, qui avaient raconté le fait à Joly.

Peut-être Joly a-t-il poussé les choses un peu au noir. Il ne paraît pas qu'à ce moment Retz se soit désintéressé à ce point et de ses affaires et de son sort.

Au printemps de 1660, en effet, le clergé de Paris, sur l'initiative du curé de Saint-Séverin, et peut-être à son instigation, avait essayé de faire entendre en haut lieu que si on avait fait la paix avec les ennemis du dehors, on pourrait peut-être aussi bien la faire avec leur archevêque. Mazarin répondit ironiquement à l'évêque de Coutances qui lui faisait part de cette idée, qu'en effet il était « juste que la paix étant faite, le cardinal de Retz en jouit aussi, » mais, également, toute la France et particulièrement la ville de Paris. Or, pour obtenir ce résultat, « toute personne sensée jugerait, » disait-il, qu'il fallait avant tout empêcher « le dit cardinal » de revenir à Paris, « étant assez connu d'un chacun qu'il est tellement brouillé avec le calme qu'on ne doit pas espérer qu'ils puissent estre ensemble en un même endroit. »

Alors, quelques semaines après, Retz se décida à lancer un de ces grands manifestes, comme il en avait déjà rédigé, susceptible de produire une forte sensation. Cette fois, élargissant le cercle, il s'adresserait à la chrétienté entière, à laquelle il ferait appel. Dans ce document rédigé en Hollande, imprimé à Paris et daté du 24 avril 1660, il reprenait son histoire, exposait une fois de plus ses raisons, insistait sur les droits épiscopaux violés en sa personne, les persécutions qu'il avait subies, les calomnies dont il avait été abreuvé. Il expliquait que l'évêque doit vivre de ses revenus, l'Église étant intéressée à ne pas accepter ce qu'il appelait « un sacrilège. » Depuis sept ans, disait-il, le diocèse de Paris était sans pasteur, situation « violente, illégitime, contraire à l'ordre de Dieu. » Il n'aurait pas la lâcheté de démissionner. Céder, ce serait obtenir d'être « innocent, riche et puissant, » mais les évêques ne seraient plus que « des aumôniers de cour, » révocables à volonté. Il traitait de « risibles calomnies » le reproche

LE CARDINAL DE RETZ

de ses relations avec les Espagnols et Condé, car s'il avait été allié des Espagnols, prétendait-il, ceux-ci l'eussent fait figurer dans le traité des Pyrénées. Il concluait en demandant à tous de prier pour lui.

Six jours, après, le 30 avril 1660, suivit une lettre de lui à ses grands vicaires, celle-ci mélancolique : « Mes espérances se sont évanouies, leur disait-il, mon silence et ma modération sont méprisées ! » Tout change avec le temps, « il n'y a que le cœur de mes ennemis qui ne change jamais ! » Et se défendant de tout esprit de cabale, d'intrigue, d'impatience ou d'inquiétude, il les priait de rétablir leurs communications avec lui et de lui rendre compte, dans l'intérêt de son église, de l'administration de son diocèse.

Puis le même jour, il envoya une lettre au roi, pleine de formules de respect, de fidélité et d'obéissance. Il demandait qu'après la paix faite, qui mettait un terme aux peines de tous les sujets, celles de l'Église prissent fin à leur tour. Il en appelait à la piété du roi. Toutes les fois, disait-il, que Votre Majesté, allait à Notre-Dame remercier Dieu de ses victoires, n'était-elle donc pas émue de voir la chaire archiépiscopale perpétuellement vide ? Il invoquait Dieu. Il suppliait le roi de lui accorder sa protection et sa clémence.

Ces manifestations produisirent quelque bruit. Beaucoup admirèrent ces lettres. Racine se faisait l'écho de cette admiration en écrivant : « Jamais on n'a rien vu de plus beau, à ce qu'on dit. » Mais le gouvernement fut extrêmement irrité. Les ministres délibérèrent pour savoir s'il ne conviendrait pas de faire brûler ces documents par le bourreau. Il y renonça.

Seulement, de Paris, on avertit Retz que ces incidents n'avaient fait qu'aggraver sa situation. Ce n'étaient plus maintenant Anne d'Autriche et Mazarin qui s'impatientsaient, l'exaspération contre lui gagnait le jeune roi Louis XIV, âgé de vingt-deux ans. Anne d'Autriche, rapportait-on, aurait dit à Mazarin, parlant de Retz : « De sa vie, il ne rentrera dans l'archevêché ! J'y donnerai si bon ordre, que je lui fermerai le passage (même) après ma mort ! » Et Louis XIV à qui quelqu'un racontait que le cardinal de Retz attendait avec impatience la disparition du ministre pour rentrer, avait répliqué vertement : « S'il attend cela, il ne tient rien ; il ne rentrera jamais dans l'archevêché tant que je vivrai ! » C'était péremptoire.

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

De plus en plus découragé, Retz reprit ses voyages. Il alla à Hambourg, revoir la reine Christine de Suède qui y séjournait. Il se rendit en Angleterre, en novembre de cette année 1660. Il put avoir audience du roi Charles II à qui il demanda d'intervenir en sa faveur auprès du roi de France, mais le souverain qui savait ce qu'il en était, déclina et se borna à faire donner au fugitif 4 000 guinées. Pour se prêter quelque importance, Retz imagina de mettre en avant divers projets qu'il supposait pouvoir réaliser : le mariage du roi d'Angleterre avec une princesse de Parme, le cardinalat pour M. d'Aubigny, un favori du prince. Naturellement rien n'aboutit. Retz eut l'occasion de revenir en Angleterre dans les premiers mois de 1661, sans mieux réussir à quoi que ce fût.

Enfin, le 9 mars de cette même année, un grand événement se produisait. Mazarin mourait ! D'après le chanoine Hermant, sur son lit d'agonie, il mit tout le monde en garde contre le retour de Retz. Au dire de l'auteur anonyme d'une lettre écrite à l'abbé Charrier, le 4 avril, il fit promettre à Louis XIV et à Anne d'Autriche de ne jamais laisser l'exilé remonter sur son trône archi-épiscopal et Louis XIV aurait promis. Ce qui confirmerait ces assertions, c'est que six jours avant la mort de Mazarin, le 3 mars, était publiée une ordonnance, datée de Vincennes, où Mazarin se trouvait, qui édictait que, le bruit courant du retour prochain de Retz, le roi renouvelait les ordonnances précédentes contre lui, interdisait à tous ses sujets d'avoir le moindre rapport avec le personnage et commandait de l'arrêter dès qu'il paraîtrait. On lut et publia à son de trompe et cri public ce document dans les carrefours et sur les places de Paris le mardi 8 mars ; le lendemain, 9, Mazarin n'était plus !

Les amis de Retz, sans doute mal informés sur les sentiments de Louis XIV, exultèrent ! Ils crurent l'heure venue des réparations ! Un correspondant de Retz à Rome, l'abbé Bouvier, écrivait, joyeux, à l'abbé Charrier : « Enfin l'antéchrist est tondu ! lanturelu ! lanture ! Je m'assure que désormais le patron ne sera plus enseveli ! » On informa Retz à Londres, qui, aussitôt, accourut. Il passa le détroit, vint à Valenciennes, mais là apprenant la publication de l'ordonnance du 3 mars contre lui, recula, se replia sur Bruxelles et attendit ; il avait bien fait !

Il ne se doutait pas en effet à quel point Louis XIV, témoin depuis sa lointaine enfance de ses entreprises contre l'autorité

LE CARDINAL DE RETZ

royale, blessé dans son orgueil de jeune souverain par les attentats dont il avait manqué être victime, était irrémédiablement monté contre lui. Ainsi que le disait Lionne au pape, six ans auparavant, « Sa Majesté avait sucé avec le lait une forte aversion contre sa personne. » Pour qui sait la faculté de rancune éternelle qu'a toujours eue le grand roi, Retz n'avait rien à espérer et pour jamais ! Au dire du chanoine Hermant, dès le lendemain de la mort de Mazarin, au conseil où le prince annonça vouloir prendre désormais la direction de son État, il affirma fortement « qu'il ne voulait pas que le cardinal de Retz rentrât jamais dans son royaume » et il donna séance tenante des instructions en conséquence ! Rien n'était changé !

Quelques semaines après, en effet, le 3 mai, partait un gentilhomme pour Rome, M. d'Aubeville, porteur d'une lettre par laquelle le roi demandait au pape Alexandre VII de reprendre la poursuite du procès sollicité depuis si longtemps avec instances contre l'auteur, disait le roi, de « tant d'attentats entrepris avec une opiniâtreté si invincible par le dit cardinal, notre sujet, contre notre souveraine autorité et contre notre service ! » Les amis de Retz eurent le sentiment, et l'abbé Charrier l'écrivit à Retz, que le nouveau maître désirant « avec une fierté qui lui était naturelle, établir son autorité et signaler son action en ce commencement de son règne par des exemples de rigueur, » allait commencer par lui.

Ainsi, pour Retz, la situation était désormais sans issue ! Avec un prince à ce point autoritaire et qui avait tout l'avenir devant lui, le moindre espoir était chimérique ? Que faire ? Il ne restait qu'à céder à l'infortune, à s'avouer vaincu, à capituler, afin de cesser cette vie stérile au milieu de misères matérielles sans nom et tâcher de s'accommoder, à n'importe quel prix, pour sauver au moins quelques débris d'une affaire à ce point compromise ! Mais ce fut long ! Retz allait mettre, plus de dix mois avant de se décider, après des discussions et des tractations infinies.

Il commença par faire demander à Louis XIV, en usant des bons offices de la reine Henriette-Marie d'Angleterre, qui disait parler au nom du roi Charles II, sa grâce et la restitution de son archevêché. Louis XIV ne répondit pas. Retz fit envoyer par Henriette-Marie au roi l'évêque de Rodez, Hardouin de Péréfixe, ancien précepteur du prince, afin d'insister. L'évêque de Rodez fut prié de s'en aller en province. Retz chargea Barthet, ancien

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDÉ

agent de Mazarin et son écuyer Malclerc de se rendre à Paris afin de suivre l'affaire. Barthet fut embastillé, et Malclerc obligé de repasser rapidement la frontière. Les ministres, Le Tellier, le surintendant Fouquet, le chancelier Séguier et Lionne, celui-ci successeur de Brienne aux Affaires étrangères étaient tous, avec le roi, d'accord contre Retz. Tous, avec le roi, étaient résolus à exiger du cardinal sa démission pure et simple d'archevêque, sans condition.

Ils s'adressèrent d'abord à Rome. D'Aubeville fut invité à aller trouver le pape et à lui réclamer de nouveau la nomination immédiate de ces commissaires français dont il avait été tant parlé ! Le pape fit attendre son audience à d'Aubeville trois mois, puis lui répondit, comme toujours, de façon dilatoire. Alors le gouvernement imagina, afin de perdre Retz, de l'accuser de jansénisme, grave articulation devant laquelle, le pape, très strict sur la doctrine, ne pourrait pas se dérober.

Le 8 juin, les deux vicaires généraux de Retz, MM. de Contes et de Hodencq, avaient publié un mandement malheureux où ils décidaient (à propos de la signature du fameux formulaire exigée par l'assemblée du clergé, conformément à une bulle du pape précédent, Innocent X, en vue de condamner les cinq propositions extraites du livre de Jansénius) que les fidèles devraient signer ce formulaire, mais étaient libres de réserver la célèbre distinction entre le fait et le droit, c'est-à-dire, condamner les propositions, mais garder un silence respectueux sur le point de savoir si oui ou non elles étaient dans Jansénius. Devant l'émotion produite par ce qu'on appela « une impertinence », un arrêt du conseil avait révoqué ce mandement et l'assemblée du clergé l'avait déclaré nul. Mais partout on cria que c'était Retz qui avait suggéré cet acte ; il était manifestement janséniste !

Depuis longtemps on l'accusait d'être de « la secte. » Il avait multiplié les lettres à Rome afin de s'en défendre. Il avait écrit aux cardinaux, aux théologiens du pape, protestant qu'il n'était pas janséniste, quoi qu'on pût dire, qu'il n'avait jamais rien dit, rien fait, rien écrit qui pût le faire supposer. Devant l'imprudence de ses grands vicaires, il envoya au pape une lettre en latin, respectueuse, où il affirmait de nouveau avec force n'être pas janséniste. Si même il occupait son siège archiepiscopal, insinuait-il, de telles difficultés ne se produiraient pas. Que le souverain pontife le fit rétablir dans ses fonctions et il se faisait fort

LE CARDINAL DE RETZ

d'avoir raison de la nouvelle « hérésie. » Il achevait en jurant fidélité aux documents pontificaux d'Innocent X et Alexandre VII : « Je dis anathème, proclamait-il, à la doctrine des cinq propositions de Jansénius, condamnées par les dites constitutions. » C'était net !

Mais à Paris, les grands vicaires refusèrent de retirer leur mandement. Alors on accusa Retz de les pousser en dessous : cet homme n'était qu'un fourbe ! Il fallut que l'ami de Retz, Viarlart, évêque de Châlons, allât expliquer aux vicaires généraux qu'ils causaient à leur chef des maux incalculables ; ceux-ci cédèrent.

Préoccupé, Retz essaya alors de se défendre à fond auprès du roi de cette accusation de jansénisme ; c'était un moyen pour lui de se rapprocher du trône. Il fit écrire par Mme de Brissac, sa parente, au P. Annat, confesseur du roi, afin de supplier Sa Majesté de croire qu'il n'avait rien de commun avec la « secte, » et qu'il demeurerait humblement soumis à ses volontés. La lettre fut renvoyée sans être lue à Mme de Brissac qui fut invitée à s'en aller à Bourges.

Le 4 juillet, Retz adressa une grande lettre à Anne d'Autriche, par laquelle, avec des sentiments de soumission entière, « il remettait tous ses intérêts entre ses mains, même la démission de son archevêché. » Qu'était-ce à dire ? Cédait-il ? Ses amis, auxquels il avait protesté vouloir mourir archevêque, furent étonnés. La reine ne répondit pas.

Sur quoi, deux amis de Retz, Montrésor et M. de Penacors, vinrent trouver Auvry, évêque de Coutances, qui connaissait le secrétaire d'État Le Tellier et le supplièrent de demander enfin à celui-ci quelles étaient les conditions auxquelles Retz pourrait espérer voir cesser la situation lamentable dans laquelle il se trouvait. Le Tellier fut très froid. Il répliqua en posant la même question adressée à Retz. Les deux interlocuteurs, ne pouvaient pas répondre : ils venaient seulement sonder le terrain. C'était un signe. Le Tellier ne parut pas repousser la proposition.

Prévenu, Retz accourut d'Angleterre, vint à La Haye, écrivit à Le Tellier une lettre émue où il lui disait : « Dans le cours de neuf années d'afflictions et d'épreuves, je n'ai point eu d'application plus forte ni plus continuelle que celle de peser mes obligations et mes devoirs au poids du sanctuaire. » Il proposait qu'un de ses suffragants administrât le diocèse de Paris pendant

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

que lui-même, gardant le titre d'archevêque, irait, si l'on voulait, au bout du monde ! Le Tellier fit répondre par Penacors que le roi exigeait la démission pure et simple, sans condition : on donnerait des compensations d'argent. Retz refusa. Mais dans ses conversations avec son entourage, on constatait que ses idées, maintenant, évoluaient, et que, lassé, n'en pouvant plus, il inclinait peu à peu à la capitulation.

Là-dessus le surintendant Fouquet, qui convoitait, paraît-il, l'archevêché pour son frère, et, dit-on, se flattait de devenir bientôt lui-même, premier ministre, entrant en contact avec l'abbé Charrier, l'envoya dire à Retz que s'il voulait donner sa démission, on lui offrirait en échange les bénéfices qu'il désirerait, des revenus sans nombre. Parlait-il au nom du gouvernement ? Charrier poussa Retz à accepter. Retz jouant au plus fin, révéla à Charrier les conversations qu'il avait eues avec Le Tellier et dans lesquelles il était question, disait-il, qu'il conservât l'archevêché (il n'avouait pas que l'idée n'était que de lui). Le Tellier parlait au nom de la cour. Fouquet ne parlait peut-être qu'en son nom : que Charrier lui expliquât qu'il ne pouvait pas démissionner.

Ceci avait amené en septembre 1661. A ce moment, à Rome, Aubeville pressait la bataille sur la question du jansénisme. Il voyait le pape, lui présentait son réquisitoire. Le pape répondit en souriant que le cardinal de Retz n'était pas janséniste, qu'il avait donné à cet égard une déclaration formelle tout à fait décisive. L'envoyé français montra une lettre du grand vicaire de Paris, M. de Contes, d'où il résultait que c'était Retz qui avait nommé M. Singlin directeur à Port-Royal. Le pape répliqua que la lettre était déjà vieille et que, depuis, Retz avait fourni des témoignages contraires satisfaisants. Il a peut-être été janséniste, ajouta-t-il, mais « d'esprit et non de cœur, par ambition et par cabale. » Il aurait pu dire que Retz avait pensé à se servir des jansénistes plutôt qu'à les servir ! Ce n'est pas un janséniste, conclut le pape, c'est « un brouillon ! » Aubeville ayant insisté pour la nomination des commissaires destinés au procès, le pape répondit qu'il y réfléchirait, et, sur de nouvelles instances, réclama un mémoire écrit pour examiner la question.

Entre temps, le 5 septembre, le surintendant Fouquet était arrêté à Nantes, et Louis XIV lui faisait faire le célèbre procès criminel que l'on sait qui consacra sa ruine. Retz se retrouvait seul en face de Le Tellier. Celui-ci était plus froid

LE CARDINAL DE RETZ

que jamais. Retz lui fit demander quelles seraient les compensations qui, éventuellement, lui seraient offertes, au cas où il donnerait sa démission. Il lui fut répondu : l'abbaye de Saint-Denis, représentant 120 000 livres de rentes, 60 000 livres sur les revenus passés de l'archevêché, amnistie pour ses complices et amis, et rétablissement des ecclésiastiques de Paris disgraciés à son occasion.

L'entourage de Retz s'éleva vivement contre ces conditions; elles étaient humiliantes. Retz hésita, fut malade. Puis, sans avoir consulté personne, ni même averti ses amis, brusquement, en décembre, il céda!

Il envoya Penacors l'annoncer à Le Tellier. Il proposait de rentrer directement en France, d'aller dans son château de Commercy, où il signerait sa démission. Il sollicitait de l'argent afin de pouvoir effectuer son voyage, car il n'avait plus un sol! Pour le reste, il s'en remettait à la générosité du roi, mais il désirait qu'un de ses partisans, le marquis de Chandenier, qui avait été cassé de sa charge de capitaine des gardes, fût rétabli; on le lui refusa. Il expédia Joly à Le Tellier afin d'avoir des précisions. Le Tellier expliqua qu'on acceptait de donner à Retz 2 000 louis d'or afin qu'il allât à Commercy et les passeports nécessaires à lui et à sa suite; il communiqua le texte de la démission telle qu'on voulait la voir rédigée, puis ensemble, Penacors et Joly rentrèrent à Bruxelles prévenir Retz qui souscrivit à tout, sans discuter. L'accord était fait. Ceci se passait à la fin de décembre 1661.

Retz se mit en route, franchit la frontière qu'il n'avait pas vue depuis huit ans. Le 14 février 1662, il arrivait à Commercy, en costume cette fois ecclésiastique, solennellement; il alla s'agenouiller à l'église, et de là gagna le vieux château où deux notaires dressèrent immédiatement l'acte de démission conformément au modèle envoyé de Paris. Le 26, la duchesse de Retz alla porter le document au Louvre avec des lettres de Retz pour le roi et la reine. Le roi se déclara satisfait. Il ajouta que l'archevêché de Paris étant vacant, il y nommait M. de Marca, archevêque de Toulouse, ce qui fut une déception pour ceux des amis qui croyaient un peu naïvement que Louis XIV, par un geste élégant, rendrait son siège à l'adversaire vaincu. M. de Marca fit observer que l'acte de Retz n'était pas en bonne forme : il aurait dû être adressé au pape, « sous le bon plaisir du roi. » On avertit Retz,

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

qui modifia tout ce qu'on voulut. Le 17 mars le document demandé était expédié à Rome. Le 5 juin, le pape répondit par un bref : il acceptait cette démission. Retz devait donc recevoir en échange l'abbaye de Saint-Denis ainsi qu'une autre petite abbaye, La Chaume, d'une valeur de 2 000 livres de rente. Louis XIV fit dire à Retz de ne pas venir à Paris avant que son successeur ne fût installé : on se défiait de lui ! Malheureusement, trois ou quatre jours après que M. de Marca eut reçu ses bulles, il mourait, le 29 juin ! Le lendemain, Louis XIV désigna son successeur, Hardouin de Péréfixe, et, à nouveau, Retz dut attendre à Commercy que le nouvel archevêque eût reçu sa nomination, lorsque, à ce moment, éclata à Rome l'affaire de Créqui avec la garde corse qui allait rompre les relations de la France et du Saint-Siège, retarder indéfiniment la nomination de Péréfixe, par suite, contraindre Retz à demeurer sans fin dans son exil ! Il en éprouva une violente déception. Guy Joly nous raconte qu'il se laissa aller à des fureurs indicibles, lançant des imprécations, disant des extravagances, parlant d'abandonner le cardinalat, de se faire moine, ou, afin de « faire enrager le pape, de se mettre huguenot, et qu'il écrirait ensuite contre Rome d'une terrible manière ! » Son entourage s'indignait, se fâchait ou se moquait !

Dans le public, l'effet de la démission fut mélangé. Les uns louèrent Retz d'avoir cédé dignement, sans condition, lorsqu'il avait tant résisté à Mazarin. Les autres, comme La Rochefoucauld, prétendirent qu'il avait agi sans savoir ce qu'il faisait, abandonnant à la légère les intérêts de ses amis et les siens. Guy Patin jugea que Retz était un maladroit : « Voilà un homme, dit-il, qui a mal joué son rôle » en perdant l'archevêché de Paris, « qui, comme vous le savez, est un bon morceau de 100 000 livres de rentes ! » On fut sévère surtout pour M. de Marca, l'héritier des dépouilles d'un homme qu'il avait contribué à perdre et l'évêque de Limoges, M. de La Fayette, déclara que le personnage n'avait fait qu'épouser une femme dont il avait tué le mari.



CHAPITRE X

LA RETRAITE ET LA FIN

RETZ A COMMERCY || SES AMIS, MADAME DE SÉVIGNÉ || SES
MÉMOIRES || L'AFFAIRE DES CORSES, 1662 || RETZ A FONTAINE-
BLEAU, 1664 || MISSION A ROME || LA CONVERSION, 1675 || PAIEMENT
DES DETTES || LA MORT, 24 AOUT 1679.



D'APRÈS Lefèvre d'Ormesson, Louis XIV aurait dit un jour à sa mère, la reine Anne d'Autriche : « Je veux régner par la crainte ! » Il a fait écrire dans ses *Mémoires*, en parlant du cardinal de Retz : « Des raisons d'État très connues m'ont empêché de le souffrir. » Si l'on ajoute qu'à côté de lui, Colbert, l'homme le plus influent du moment, avait hérité des sentiments de Mazarin, son premier maître, à l'égard de l'ancien coadjuteur, on comprendra que celui-ci, au seuil du règne personnel du grand roi, n'avait plus rien à espérer. Il était fini ! Il avait quarante-neuf ans !

Il s'installa à Commercy comme s'il devait prendre son parti d'y établir sa résidence définitive. Il avait hérité cette seigneurie en 1640, de son cousin, le comte de La Rochepot, tué devant Arras. C'était une bonne terre comptant une dizaine de fiefs. Dans la ville se dressait un château imposant flanqué de tours massives, d'ailleurs assez délabré, depuis un siège tenté par Charles-Quint. Le prince de Vaudemont fera, en 1708, tout démolir, et construira l'édifice qui subsiste. Retz décida de raser les tours jusqu'au niveau des bâtiments et d'aménager l'intérieur en appartements confortables, avec une belle galerie. En attendant, il alla loger chez le prévôt de justice du lieu, M. Taillefumier, en haut de la rue des Chanoines ; il ne devait s'installer dans son château réparé et meublé de neuf, qu'en décembre 1670.

LA RETRAITE ET LA FIN

Il chercha à s'occuper. Il donna ses soins au dessin des jardins, planta des arbustes rares envoyés par La Quintinie, monta une bibliothèque, formée de bons manuscrits, de livres choisis, proprement reliés à ses armes.

Non content de son installation à Commercy, il voulut aussi avoir une maison des champs, à une grande lieue de là, à Ville-Issey, fief d'en deçà de la Meuse, dépendant de la seigneurie de Commercy. Il arrangea la demeure, fit aménager une faisanderie, une petite ménagerie, avec cerfs, sangliers, chevreuils, envoyés de Chantilly par Condé, creusa un vivier pour y conserver des truites, embellit les entours, cultiva la vigne vierge. La paroisse, qui comptait 50 feux, avait un pressoir, un four banal et tenait à Pâques des assises qui rapportaient à Retz 22 francs, 10 gros, 2 deniers.

Il tâcha de se distraire en jouant au grand seigneur. Il eut un nombreux personnel : un gouverneur de Commercy, qui fut Malclerc, un intendant, Hippolyte Rousseau, un médecin, toujours Vacherot, qu'il avait depuis Vincennes et qui mourra à la fin d'avril 1664, à soixante-deux ans : — « Je suis inconsolable de cette perte, » écrira Retz, « accablé de douleur, » — un maître d'hôtel, deux gentilshommes, deux secrétaires, des chirurgiens, apothicaires, maître de la garde robe, valets de chambre, écuyers de cuisine, cuisiniers, cochers, palefreniers, maître de la musique, chanteurs, architecte, en tout une cinquantaine de personnes. Son goût de faste ne le quittait pas. A Paris, pour suivre ses affaires d'argent, gérer ses bénéfices et revenus, y compris ceux de l'abbaye de Saint-Denis, lorsqu'il put en prendre possession, il avait un intendant de confiance, dont nous avons l'abondante correspondance avec lui, M. de La Fons, contrôleur général des restes à la Chambre des comptes.

Il régla sa vie. Cette vie, dorénavant, allait être digne et calme. Suivant le mot de Voltaire, l'ancien Catilina se transformait en Atticus. Quoique souffrant des yeux, où il devait avoir quelque inflammation chronique, ce qui l'obligeait à porter des besicles vertes, et malgré qu'en 1672, il ait eu des douleurs de sciaticque qui furent fort douloureuses, il se portait bien.

Il se promena. Il aimait certaine fontaine, dite Fontaine royale, où il se rendait tous les jours par une tranchée qu'il fit pratiquer dans un bois et qui conservait au xix^e siècle le nom de « cardinale. » Il lut, se fit envoyer de Paris la *Gazette* par M. de

LE CARDINAL DE RETZ

La Fons : « Au nom de Dieu, écrivait à celui-ci le secrétaire Gaultray, envoyez-nous la ! C'est au moins de quoi nous désennuyer à peu de frais ! » Et dans une autre circonstance : « Nous vous prions tous de vouloir bien nous envoyer la *Gazette* : c'est un amusement de notre solitude ! » Ainsi on ne s'amusait pas à Commercy !

Il se déplaça — on ne le lui avait pas interdit, au moins autour de la ville et dans la région. Il allait passer dix, douze jours, à Châteauvillain, pour y célébrer la Saint-Hubert avec M. de Vitry ; se rendait à Châlons chez son ami Vialart, l'évêque ; à Nancy, voir le maréchal de Créqui ; à Metz où il passait un mois en 1671. En 1665, il exprima au duc de Lorraine le désir de visiter le chapitre des chanoinesses de Remiremont, ce qui lui fut accordé. Il y fut somptueusement reçu, comme l'eût été le duc lui-même : les bourgeois montèrent la garde à sa porte ; le chapitre lui offrit le vin d'honneur. Il visita, devisa sur les blasons des armes gravées de cette demeure remplie de la meilleure noblesse de France et de Lorraine, suivit « fort humblement » les offices, dit le procès-verbal des archives du chapitre, célébra pontificalement la grand'messe le jour de l'Ascension, et « laissa, achève le procès-verbal, les nobles dames émerveillées de ses belles manières ! » Après quoi, comme il l'écrivait à M. de La Fons, il retournait « se renfermer dans sa coquille ! »

Dans cette « coquille, » on venait le voir. C'est la période de sa vie où il paraît avoir montré les qualités de société les plus charmantes ; c'est celle qui coïncide avec tant de lettres de Mme de Sévigné qui nous le dépeignent comme « l'homme le plus aimable et du commerce le plus aisé, un délicieux et parfait ami ! » Il n'était plus dangereux ; il se laissait aller à la joie de plaire par toutes les finesses de son esprit et les grâces caressantes de son cœur, et il était exquis !

Mme de Sévigné l'avait connu de bonne heure. Tant qu'elle avait été jeune, et lui, entreprenant, elle s'était tenue sur la réserve. Elle écrivait en 1679 : « J'étais son amie depuis trente ans et je n'avais jamais reçu que des marques tendres de son amitié. » Mais, en fait, il y avait trente ans, vers 1650, leurs relations étaient plutôt rares. Ils étaient parents. Retz nommait Mme de Grignan « sa chère nièce » et elle l'était, en effet, au sixième degré, à la mode de Bretagne, par une aïeule paternelle, fille de Françoise de Gondi, tante de Retz.

LA RETRAITE ET LA FIN

A partir de l'installation à Commercy, Mme de Sévigné et Retz s'écrivirent de façon suivie. Ce fut la distraction du solitaire. Mme de Sévigné mandait à sa fille le 13 octobre 1675 : « Je reçois souvent des billets de cette chère Éminence; je lui en écris aussi; je tiens ce léger commerce très mystérieux et très secret; il m'en est plus cher! » Les mots qui reviennent le plus fréquemment sous leur plume, à tous deux, sont ceux de : « vieille amitié, » de « tendresse, » de « bonté. » Quand ils se retrouvent, ce sont « des conversations si bonnes, si tendres, si aimables, si obligeantes! » Quand ils se quittent, Mme de Sévigné écrit à Mme de Grignan, le 19 juin 1675 : « J'ai embrassé notre cher cardinal avec beaucoup de larmes et sans pouvoir dire un mot.... Je suis revenue tristement ici, où je ne puis me remettre de cette séparation! » Il n'est rien de plus touchant que cette amitié affectueuse et si tendre. (Il a soixante-deux ans, elle en a cinquante.) La marquise l'expliquera en disant : « Je suis attachée à sa personne, à son mérite, à sa conversation, dont je jouis tant que je puis et à toutes les amitiés qu'il me témoigne. » Elle ne le voit qu'en beau. Celui qu'elle appelle : « Notre cardinal, notre bon cardinal, » a « une âme d'un ordre supérieur, » dit-elle. Il est vif, gai, bienveillant, a l'esprit ouvert et large. Elle dira à sa fille en lui recommandant d'écrire à Retz : « S'il vous vient quelque folie au bout de votre plume, il en est charmé aussi bien que du sérieux; le fond de religion n'empêche point encore ces petites chamarrures! » Nous penserons à ces « petites chamarrures » en parlant des *Mémoires*.

Un autre vieil ami est toujours l'évêque de Châlons, Vialart, Félix Vialart de Herse, que nous avons souvent rencontré. Il est du même âge que Retz, un peu parent aussi; ils se suivent depuis la Sorbonne. Retz va le voir à sa maison de campagne de Sarry où il passe de huit à dix jours et où il retrouve deux autres amis, dont Mme de Sévigné parle fréquemment : M. de Hacqueville et le gros abbé de Pontcarré. Surtout un dernier ami, si sûr, si constant, est Louis Le Fèvre de Caumartin, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes en 1653, qui a onze ans de moins que Retz, lui est attaché depuis longtemps et lui demeurera fidèle jusqu'à la mort.

En dehors de ces intimes, des personnages passent par Commercy, vont et viennent, s'arrêtent, sont largement reçus : le cardinal de Bouillon, le duc de Navailles, le duc d'Enghien, voire même le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, des évêques surtout,

LE CARDINAL DE RETZ

Puis, pour se distraire, Retz a encore dans un monastère voisin, dit du Breuil, situé au faubourg de Commercy, un moine fort instruit et intelligent, nommé Dom Robert des Gabets, avec lequel il aime s'entretenir. Ce moine, ancien professeur à l'abbaye de Saint-Èvre de Toul, procureur général ensuite de la congrégation de Saint-Vanne à Paris, a écrit dans les idées cartésiennes un petit traité de l'Eucharistie, qui lui a valu une bonne disgrâce de ses supérieurs et l'exil au Breuil. Ses conversations enchantent Retz. Ils ont ensemble des discussions dont nous avons le détail qui nous éclaire curieusement sur les tendances doctrinales de Retz et ses préoccupations de demeurer scrupuleusement d'une prudence vigilante.

Une fois ils ont parlé de l'affaire de Galilée. Dom Robert des Gabets soutient avec éloquence le système de celui-ci, à savoir que les planètes tournent autour du soleil, et aussi la terre, douée également d'un mouvement de rotation sur elle-même. « Questions chimériques, hypothèses arbitraires! » opine Retz. D'ailleurs on a eu bien tort de faire tant de bruit autour de cette histoire; avec un peu d'adresse et de précautions Galilée aurait échappé à sa condamnation. Mieux valait s'en tenir à l'opinion vulgaire! Et comme Dom Robert objectait des raisons tirées de Descartes, Retz hochait la tête : « Les hypothèses des astronomes, disait-il, ne sont bonnes que sur le papier, parce que leur papier leur tient lieu d'espace qui tombe sous leur sens. S'ils avaient parlé comme je le fais, il ne se seraient point attiré la censure dont Rome a noté Galilée! »

Une autre fois ils discutèrent du cartésianisme. Ils abordèrent les grands problèmes : « Les pensées de l'âme dépendent-elles du corps? » Dom des Gabets soutenait l'affirmative et, pour convaincre Retz, rédigeait des dissertations, afin de préciser sa pensée; nous avons 26 de ces dissertations. Retz combattait les conclusions de son interlocuteur, les trouvait trop cartésiennes, rejoignant Spinoza et son panthéisme. Non certes qu'il fût hostile à Descartes dont il trouvait les théories élevées et qu'il appelait « un homme admirable! » Mais il ne voulait pas aller trop au fond; il entendait rester sur la rive, s'attarder à des opinions moyennes, prudentes, avec des réserves, se garer des censures. Des moines qui étaient présents à ces conversations, discutaient avec Dom des Gabets. Retz écoutait, donnait son avis, « marquait les inconvénients qui lui paraissent estre la suite nécessaire des

LA RETRAITE ET LA FIN

opinions de Dom Robert, » déclarait : « il a tort, » « il fait des discours en l'air, » opposait aux idées du moine l'enseignement traditionnel de l'Église et l'opinion des théologiens, puis, finalement, quand il voyait qu'on allait trop loin, s'évadait en faisant taire tout le monde!

Mais ces discussions et ces visites n'étaient pas tellement fréquentes qu'elles pussent remplir le temps de la solitude. Alors, « la coquille » reprenait sa monotonie, son silence, son ennui, ses longues heures mortes. Que faire? C'est alors, qu'afin de les employer, Retz conçut l'idée de se livrer à quelque grand travail d'histoire étendu. Un cousin éloigné, sans fortune, étant venu le rejoindre, Corbinelli, il l'attacha à sa personne, lui paya une pension et le chargea de mettre sur pied la généalogie de la famille. Ce travail qui a dû commencer vers 1669, exigea des recherches considérables. Les documents furent rassemblés de partout et de là sortit un grand ouvrage qui n'a été publié que plus tard, en 1705, en deux volumes in-quarto, aux frais de la duchesse de Lesdiguières, nièce du cardinal, avec les portraits de la famille que Retz avait fait venir de Villepreux à Commercy.

Surtout il s'occupa de la rédaction de ses *Mémoires*, la grande œuvre de sa vie, celle qui a plus et mieux fait pour sa gloire que tous ses exploits réunis. Ces *Mémoires* soulèvent des questions difficiles.

Retz les a écrits, dit Mme de Sévigné dans une lettre à Mme de Grignan, du 24 juillet 1675, à la demande de ses amis. Lui-même répète souvent que c'est une dame, qu'il ne nomme pas, qui l'a prié, et lui a même commandé de les rédiger. On a prétendu que cette dame était Mme de Caumartin. Mais M. de Caumartin, veuf en 1654 de Marie de Sainte-Marthe, s'est remarié en 1664 avec Mlle de Verthamon, jeune femme dont les relations avec Retz ont été plutôt vagues et, de l'avis de tous les critiques, les *Mémoires* étaient commencés entre 1654 et 1664, date où il n'existait pas de Mme de Caumartin. Au surplus, Retz dit quelque part, s'adressant à l'inspiratrice de son œuvre : « Caumartin, vous en contait un soir, chez vous, le détail, » expression qui implique une différence entre la personne en question et la maîtresse du logis de M. de Caumartin. Enfin, le petit-fils de Mme de Caumartin, le marquis d'Argenson, qui a connu pendant vingt-huit ans

LE CARDINAL DE RETZ

sa grand'mère et dit avoir reçu ses confidences, affirme qu'il ne sait pas du tout quelle est la dame dont il s'agit.

Pour ceux qui connaissent le mieux les entours du cardinal, la personne qui a demandé à Retz d'écrire sa vie ne saurait être que Mme de Sévigné. Elle déclare elle-même avoir fait faire des instances auprès de lui pour qu'il la rédigeât. Retz dit en parlant du président de Blancmesnil : « Vous le connaissez ; il était au Parlement comme nous l'avons vu à L...i. » Le mot est à moitié effacé ; on s'accorde à lire « Livri, » Notre-Dame de Livry, près Paris, résidence de l'abbé de Coulanges, oncle de la marquise qui y faisait de si longs séjours ! Il est vrai, Mme de Sévigné ne parle de la demande qu'elle aurait faite à Retz d'écrire ses *Mémoires* que lorsque ceux-ci étaient certainement rédigés, en 1675 ; elle n'a jamais connu leur existence, ni ne s'est jamais douté de ce qu'ils contenaient. Faut-il penser, avec M. Bazin, que la dame dont parle Retz n'a pas existé et que nous sommes en présence d'un artifice littéraire ? On hésite à le croire à cause de quelques précisions dans le genre de celle de « Livry » et d'autres. Jusqu'à preuve du contraire, les vraisemblances sont en faveur de Mme de Sévigné.

Vive, gaie et spirituelle, comme elle était, Mme de Sévigné, si c'est elle qui a décidé Retz à écrire, connaissant les bonnes fortunes du cardinal, avait, sans doute, prié celui-ci, avec une pointe de malice, de tout dire dans ses *Mémoires*. Retz le mentionne dans un passage qu'il a ensuite biffé : « Permettez à mon scrupule de vous supplier encore très humblement de vous ressouvenir en ce lieu, du commandement que vous me fîtes, l'avant-veille de votre départ de Paris, chez une de vos amies, de ne vous céler, dans ce récit, quoi que ce soit de tout ce qui m'est jamais arrivé. » Il a mis encore quelque part que ce qu'il écrit est « une histoire particulièrement qui n'est faite que pour une personne à laquelle on doit, par tant de titres, une vérité pleinement incontestable. » Veut-il dire que ses *Mémoires* n'étaient destinés qu'à Mme de Sévigné ? On le croirait quand on lit cet autre passage à propos d'une histoire délicate : « Comme tout ce qui est écrit ici peut être vu par des accidents imprévus, permettez-moi, je vous supplie, de ne point entrer dans le détail. » Mais ailleurs il parle des enfants de la dame, que ses *Mémoires* instruiront. Il était trop intelligent pour penser que son œuvre dût demeurer inconnue. Il y a lieu de croire que Retz avait songé depuis longtemps à

LA RETRAITE ET LA FIN

écrire l'histoire de son existence. Mathieu Feydeau nous dit dans son *Journal* que « le cardinal avait fait un livre latin de toute sa vie qu'il savait par cœur, » première ébauche, sans doute, du travail en préparation. Vingt fois dans ses *Mémoires*, Retz parle des documents qu'il a écrits relatifs aux événements dont il a été témoin. Il dira : « Voici les propres termes dans lesquels je parlai à la reine, que j'ai transcrits sur ce que j'en écrivis moi-même le lendemain. » Il faut qu'il ait rédigé de nombreuses notes, au moment des incidents dont il parle, car, sans cela, comment expliquer la prodigieuse mémoire que supposerait le récit d'incidents interminables et fastidieux qu'on a peine à suivre dans son texte et dont aucun autre témoignage contemporain ne confirme les minuties ? Il s'est servi aussi de livres imprimés tels que le *Journal du Parlement* ou la *Suite de l'histoire du temps*. On constate qu'il a effectué des vérifications dans les registres du Parlement de Paris et dans ceux de l'Hôtel de Ville ; il le dit.

A quelle époque a-t-il donc rédigé ? Il n'y a pas de problème plus discuté. MM. Bazin et Feillet estiment que ce doit être en Hollande, à partir de 1658 et que les *Mémoires* ne peuvent être postérieurs à la réconciliation de 1662, si on en juge par leur ton. Pour M. A. Gazier, qui ne sait à quelle date ils ont été commencés, ils devaient être achevés en 1675. Retz les aurait retouchés à Commercy et en aurait fait faire quatre copies. Les derniers critiques, MM. E. Bourgeois et André, s'en tiennent à l'opinion de MM. Feillet et Bazin.

Nous pensons que les *Mémoires* de Retz n'ont pu être rédigés qu'après 1662. Il n'est pas croyable que le cardinal, qui a écrit d'après les notes dont nous venons de parler, ait eu l'idée d'emporter dans sa vie errante toutes ces feuilles manuscrites et qu'il ait pu se procurer au fond de la Hollande, ou en Allemagne les volumes dont il s'est servi, consulté ou fait consulter à Paris les procès-verbaux de l'Hôtel de Ville ou les archives du Parlement. Comment, dans une existence aussi capricieuse que celle qu'il menait, allant d'auberge en auberge, aurait-il eu le loisir de composer à tête reposée une œuvre d'aussi longue haleine, lorsqu'on nous dit qu'il ne lisait pas, n'écrivait pas, perdait son temps à des spectacles de foire et à des fadaïses ? Il n'a pu écrire qu'à Commercy, dans ses longues heures de solitude. Unmoine de l'abbaye de Saint-Mihiel, au XVIII^e siècle, Dom de L'Isle, recueil-

LE CARDINAL DE RETZ

lant les souvenirs de ses anciens confrères, confirme cette impression quand il nous dit dans son *Histoire* de ce monastère, publiée en 1757, que Retz a écrit ses *Mémoires* pendant sa retraite à Commercy, donc après 1662. Des détails du texte viennent à l'appui de cette assertion. Retz parlant de l'abbé de la Mothe Houdancourt, dit : « qui est présentement archevêque d'Auch. » Et La Mothe Houdancourt a été nommé archevêque d'Auch en 1662. Il fait allusion à un compliment que lui envoie le duc de Lorraine de Nancy ; or le duc de Lorraine, arrêté en 1654, n'est revenu dans ses États qu'en 1663. Ailleurs, Retz raconte, à propos d'un document que Laigues détenait, que celui-ci le lui a montré lors de son dernier voyage à Paris, et Retz est allé à Paris seulement en 1664, 1665 et 1672, et non quand il était en Hollande. Le manuscrit des *Mémoires*, conservé à la Bibliothèque nationale, de sa main même, porte son nom partout orthographié « Rais, » et M. Chantelauze a relevé que le cardinal n'a adopté cette orthographe qu'à partir de mars 1671, à l'imitation de son frère aîné, « le duc de Rais, » tandis que, jusque-là, il avait toujours écrit « Retz. » D'autre part, il est dit dans les *Mémoires*, à propos du président de Mesmes : « oncle de celui que vous voyez aujourd'hui » et « celui qu'on voit aujourd'hui, » Jean-Jacques de Mesmes, n'a été nommé président qu'en 1672. Par contre le texte a été rédigé avant 1677, puisqu'il y est parlé de « M. de Lamoignon, qui est présentement premier président du Parlement de Paris » et M. de Lamoignon est mort en 1677. Il y a bien d'autres détails analogues. Sans doute pourrait-on parler de corrections ultérieures. Elles ne sauraient infirmer l'impression générale que, dans leur ensemble, les *Mémoires* n'ont pu être rédigés que pendant la retraite de Retz à Commercy entre 1662 et 1677.

Mais alors comment expliquer la passion âpre avec laquelle le cardinal parle de tant de personnages auxquels, après la retraite à Commercy, il prodiguait, dans ses lettres, par exemple à Lionne, les expressions de sa déférence et de son dévouement inaltérable ? Comment surtout expliquer que ce prélat, dont nous allons voir les sentiments nouveaux de calme, de prudence, d'assagissement, de religion, se soit oublié à ce point dans des récits de bonnes fortunes, pleins de détails excessifs et qu'il ait nommé ouvertement tant de dames encore vivantes qu'il compromettait ? Le fait est inexplicable, à moins d'invoquer la légèreté et l'inconscience, défauts dont le marquis d'Argenson avait recueilli la

tradition si affirmative dans les souvenirs de la famille de Caumartin. Notons que le texte que nous possédons est une copie transcrite de la main même de Retz, posément, sans rature, après 1671, avons-nous dit, c'est-à-dire lorsque le cardinal n'a pas loin de soixante ans, âge où on réfléchit. Ajoutons qu'il a fait recopier divers passages par d'autres personnes, et l'on a reconnu dans ces copistes la main des moines de Saint-Mihiel, Dom Jean Picard, Dom Humbert Belhomme, Dom Robert des Gabets. Nous rappelons que ces moines se scandalisant de ce qu'on leur faisait écrire, Retz leur répondait : Allez ! Allez ! « J'ai fait cela, ainsi point de honte de le dire. » Bon nombre de pages qui devaient contenir des récits particulièrement osés, confidences, dit Retz quelque part, qu'il n'avait jamais faites à personne, ont été arrachées. Est-ce lui, qui, pris de scrupules, les a lacérées ? Rancé, le célèbre abbé de La Trappe, informé de la rédaction des *Mémoires* et de leur contenu, conseillait à Retz de les détruire. L'abbé de Saint-Mihiel, Dom Hennezon, n'était pas de cet avis. Il se serait fait remettre le manuscrit. Est-ce lui, selon l'affirmation de Dom Calmet, et non Retz, qui aurait supprimé les passages trop risqués ? On le croit et il y a des raisons d'en être assuré. Dès lors, le problème moral de concilier la rédaction ou la conservation de cette œuvre avec les sentiments qu'a eus Retz dans la dernière période de sa vie, demeure inexpliqué.

Dom Hennezon, après la mort de Retz, donna une copie des *Mémoires* à Mme de Caumartin, — qui aimait les livres et avait une bibliothèque appréciée, — à condition qu'elle ne les publiât pas. Ils devaient être imprimés en 1717, sur une copie faite d'après le texte d'Hennezon. Ils eurent un succès considérable.

Tous les critiques ont émis des doutes sur la confiance qu'ils doivent inspirer. Ils rappellent le mot de l'abbé de Choisy disant que l'ancien coadjuteur, en racontant les aventures de sa jeunesse savait les « orner de merveilleux ; » l'opinion de La Rochefoucauld pour qui, chez Retz, « l'imagination fournissait plus que la mémoire. » Dès l'apparition du livre, on discuta de son authenticité : elle n'était pas douteuse. Les historiens ont été alors unanimes à mettre en garde contre ses affirmations suspectes ; on a parlé d'erreurs, de mensonges ! Il est très probable que Retz s'était mis à croire à ses erreurs et à ses mensonges. Lui qui regardait si peu à confesser ses fautes, n'eût pas eu tellement de scrupules à dire toute la vérité ! Néanmoins il a des omissions

LE CARDINAL DE RETZ

graves et des inexactitudes inquiétantes, qui justifient la sévérité des critiques. Le XVIII^e siècle a été plus frappé, lui, du ton des *Mémoires*. Comme M. de Sénécé le remarquait : « Il n'y avait encore eu vraiment personne de bon sens qui eût aimé faire des confidences si complètes de ses turpitudes ! » Le *Journal historique de Verdun* et le *Journal de Trévoux*, à l'apparition des *Mémoires*, n'en revenaient pas !

Les lecteurs du XIX^e siècle, ont été surtout attirés par la profondeur des idées politiques. Benjamin Constant mettait Retz sur le même pied que Machiavel. Sainte-Beuve écrivait son nom à côté de ceux de Montesquieu ou de Bossuet, tout en le traitant, dans une lettre privée à M. Chantelauze, de « coquin, » occupé de « polissonneries ! » Surtout ils ont été captivés par son style. Il est curieux que les deux hommes les plus agités de la Fronde, Retz, La Rochefoucauld, aient dû leur gloire à leur talent littéraire. On se rappelle comment Sainte-Beuve a analysé la belle langue de Retz, « unissant à la grandeur un air suprême de négligence qui en fait la grâce : l'expression gaie volontiers, pittoresque en courant, toujours dans le génie français, pleine d'imagination, cependant, et quelquefois de magnificence ! » « cette touche vive, familière, supérieure et négligée qui atteste une main de maître. » Retz a été mis par eux dans la famille de nos grands écrivains ; il y est resté !

Mais si l'histoire de cette vie passée devait remplir quelques-unes des heures mortellement ennuyeuses du séjour de Commercy, des incidents imprévus n'allaient pas tarder à venir rompre bientôt la monotonie de cette retraite.

N'insistons pas sur la mort du père de Retz. Rappelé de l'exil de Clermont en même temps que le cardinal était lui-même autorisé à rentrer en France, et retiré au château de Joigny, le P. de Gondi mourut le 29 juin 1662, à quatre-vingt-un ans, après trente-cinq ans de profession dans l'Oratoire. Retz ne fut pas autorisé à aller assister à ses obsèques. Son deuil fut léger : ce père avait tenu si peu de place dans sa vie !

Mais il eut une surprise avec un événement qui lui parut d'abord bien étranger et qui manqua un instant, hélas ! vainement, susciter tous ses espoirs.

Le nouvel ambassadeur de France à Rome, M. de Créquy, avait eu, en juillet 1662, le grave incident diplomatique que l'on

LA RETRAITE ET LA FIN

connaît sous le nom de l'affaire de la garde corse. Des sbires du pape étant venus faire une perquisition dans une demeure voisine du palais Farnèse, résidence de l'ambassadeur, dont les entours, par privilège spécial de la France, jouissaient de l'immunité diplomatique, le fait avait provoqué une vive émotion à Paris. On avait parlé d'insulte au roi ! Sur des ordres reçus ou non d'en haut, les soldats de la garde pontificale s'étaient montrés alors nerveux, provocants à l'égard des Français : il y avait eu des rixes. Le 19 août, un Français, dans une querelle avec un soldat de la garde corse, sur le Pont Sixte, avait mis l'épée à la main ; d'autres soldats étaient accourus ; des palefreniers du duc de Créquy étaient sortis de l'écurie voisine de l'ambassadeur pour venir à la rescousse et il y avait eu une bataille. Peu à peu, l'affaire se développait : des gardes pontificaux barraient les rues voisines de l'ambassade ; l'ambassadeur s'étant avancé sur son balcon, était accueilli par des salves de coups de mousquets. Pendant ce temps, Mme de Créquy, revenant chez elle en carrosse, se voyait arrêtée, entourée : on lui tuait un page ; on blessait un de ses laquais ; le duc de Créquy demeurait assiégé plus de trois heures dans sa maison et le général commandant les troupes pontificales, Dom Mario, se bornait à envoyer, quatre ou cinq heures après, un gentilhomme, faire de vagues excuses. L'affront était éclatant ! Créquy quitta Rome !

Louis XIV, qui n'était pas endurant, prit l'affaire d'extrêmement haut. Il écrivit au pape une lettre menaçante, parlant de chasser le nonce, de rassembler 18 000 hommes, d'envahir les États de l'Église et d'aller expulser de Rome les auteurs responsables de l'attentat. Le pape répondit qu'il était désolé de ce qui n'était qu'un accident fortuit, déplorable ! Il licencia la garde corse, mais ne voulut pas aller plus loin. Le roi de France ne pouvait pas, tout de même, exécuter ses menaces excessives. Il était embarrassé. Ses ministres lui proposèrent de demander à quelques personnes bien au courant des habitudes romaines leur avis, notamment à l'ancien secrétaire de Mazarin, Ondedei, évêque de Fréjus, et celui-ci conseilla de faire poser la même question à Retz. Retz, disait-il, était un homme de ressources, connaissant bien la curie : il fournirait certainement une solution ingénieuse. C'était imprévu. Louis XIV accepta. Le Tellier chargea Guy Joly d'aller faire la commission à Retz qui, mis au courant, s'empressa aussitôt, avec une joie extrême, de

LE CARDINAL DE RETZ

fournir la consultation demandée. Elle va bien caractériser le personnage.

Le document qu'il écrivit est daté d'octobre 1662. Avec sérénité, Retz divisait en trois points l'examen du problème. Il défendait, naturellement, la couronne contre le pape. Il déclarait indispensable, disait-il, de tirer vengeance de l'injure « que nous confessons publiquement nous avoir été faite. » Il ajoutait de belles maximes d'État sur la nécessité de l'énergie, qui grandit la réputation et la force de ceux qui gouvernent, et voici ce qu'il proposait : écarter d'abord toute idée d'une expédition en Italie, entreprise dispendieuse et incertaine; se retourner vers Avignon. Avignon avait été acquis par le Saint-Siège en 1348; le pape Clément VI l'avait acheté à cette époque à la reine Jeanne de Naples. Or celle-ci agissait en l'espèce comme tutrice de son fils mineur et le prix de la vente n'avait pas été payé, deux excellentes raisons pour permettre de déclarer, par autorité de justice, la possession d'Avignon nulle, sans droit, insoutenable. Il fallait simplement faire déposer des conclusions en ce sens par le procureur général du Parlement d'Aix devant cette cour, qui prononcerait la saisie d'Avignon et sa réunion à la France : le tout s'opérerait par des records et des huissiers, sans plus. Retz ajoutait froidement : « Cela fera peur à Rome.... Il est, en général, très à propos d'inquiéter en toutes les façons la cour de Rome, et de ramasser ensemble toutes les frayeurs et les appréhensions qui s'impriment plus fortement dans les esprits de ce pays à qui elles sont comme naturelles! » Sans aucun doute le pape céderait, ajoutait-il; alors il faudrait lui dire d'envoyer un de ses neveux à Paris avec le titre de légat, demander pardon au roi de l'injure commise. Ce neveu amènerait l'officier corse responsable et quelques soldats coupables, puis le Saint-Siège élèverait une pyramide sur les lieux de l'incident rappelant et l'affront et la réparation obtenue.

Le gouvernement fut enchanté. Il allait suivre de point en point cette extraordinaire consultation d'un cardinal. Il demanda même à Retz de rédiger le projet de lettre à adresser par le roi au Sacré Collège en réponse à une missive relative à cette affaire des Corses. Ce fut l'occasion d'un échange entre Lionne et l'exilé d'une correspondance piquante où tous deux faisaient assaut de compliments fondants, de protestations de respect, de dévouement, de considération et où Retz proclamait « l'envie extrême

LA RETRAITE ET LA FIN

qu'il avait de plaire à Sa Majesté. » Il envoya deux modèles de lettres. Louis XIV le fit remercier d'un air froid et grand et Lionne fit valoir « cette glorieuse et si avantageuse approbation. » Mais si Retz avait espéré que cet incident pourrait modifier les sentiments de la cour à son égard, il se trompait bien. Le roi avait daigné se servir de lui, il demeurerait dans les mêmes dispositions négatives. Alors, Retz, déçu, écrivit au pape une lettre très respectueuse, en latin, dans laquelle il lui disait sa douleur au sujet des difficultés qui s'étaient produites entre le Saint-Siège et la France et combien il était affligé d'une dispute dont les ennemis de l'Église ne pouvaient que triompher ! Si le Sacré Collège sut la consultation qui avait précédé cette lettre, la missive dut lui paraître étrange ! Retz reprit mélancoliquement ses occupations à Commercy.

A ce moment il s'exerçait à l'administration directe de son domaine féodal, recevait, afin de se distraire, en grande cérémonie, l'hommage dû pour les fiefs de sa seigneurie, rendait la justice, présidait à l'examen des comptes publics, calmait les disputes fréquentes entre le gouverneur et le maire, qui se battaient à coups de poings et à coups de canne, réformait les impôts, surveillait les malversations et, de temps à autre, profitait des moindres circonstances, telle que la rougeole qu'eut Louis XIV en juin 1663 pour affirmer au roi, dans des lettres de plus en plus déférentes, sa soumission.

Enfin le traité de Pise, du 12 février 1664, vint terminer l'affaire de la garde corse. Comme conséquence, car les relations de la France et du Saint-Siège, ainsi que nous l'avons dit, avaient été rompues jusque-là, le successeur de Retz à l'archevêché de Paris, Hardouin de Péréfixe, fut nommé et reçut ses bulles le 1^{er} avril. Il prit possession de son siège le 19. Cette fois, suivant la promesse faite, Retz pouvait revenir à Paris et peut-être présenter ses devoirs à Louis XIV. Il en demanda la permission. On lui fit attendre la réponse cinq semaines. Après quoi, il fut convenu qu'il viendrait le 6 juin à Fontainebleau saluer Sa Majesté et la famille royale, qu'il passerait deux jours à la cour puis irait deux jours également à Paris, de là, gagnerait son abbaye de Saint-Denis où le gouvernement lui ferait connaître ses intentions.

Ce fut un grand sujet de curiosité pour les courtisans, lorsque, l'après-midi du 6 juin 1664, Retz arriva le matin de Moret, parut

LE CARDINAL DE RETZ

dans les salons de Fontainebleau et fut présenté à Louis XIV. Il n'avait pas vu le prince depuis douze ans. L'enfant de quatorze ans qu'il avait connu jadis était maintenant un homme de vingt-six, volontaire, altier, le regard impérieux. Retz fut embarrassé, gêné, presque gauche. Il sembla vieilli : il déçut, après l'idée qu'on s'était faite de lui. Le roi se montra courtois mais distant. L'entrevue fut brève. Retz alla présenter ses hommages au reste de la famille royale, puis se rendit à Paris où il descendit à l'hôtel de Retz, près des capucins. Là, ses amis et ses connaissances accoururent ; la maison ne désemplit pas. Cette fois, il se retrouvait lui-même, « fort gaillard, dit Olivier Lefèvre d'Ormesson qui alla le voir avec son père, faisant de grandes civilités, ayant le visage bon, les cheveux fort gris. » Puis il se rendit à Saint-Denis, résida quelque temps à Pierrefite, mais là, le gouvernement lui fit savoir qu'il devait s'en retourner à Commercy : on ne le voulait pas à Paris ; le roi s'inquiétait de ce que trop de monde allât le voir. Il fallut repartir. Retz s'en retourna dans sa solitude. Qui sait si quelque nouvel incident analogue à celui de la garde corse n'obligerait pas, tout de même, le roi à faire encore appel à son concours et si, grâce à des circonstances de ce genre, il ne parviendrait pas à rompre cet ostracisme inexorable qui l'accablait ! Cette nouvelle affaire allait se présenter précisément dans les premiers mois de 1665.

En 1658 avait paru un livre signé Jacques de Vernant, pseudonyme d'un religieux nommé le P. Bonaventure Hérédic, *Défense de l'autorité de Notre Saint-Père le Pape*, qui donnait comme un dogme la thèse (non encore définie) de l'infailibilité pontificale. En 1664, la Sorbonne, fidèle aux traditions gallicanes, avait condamné le livre et, la même année, en avait censuré un autre d'un jésuite espagnol, Mathieu de Moya, qui soutenait la même infailibilité et, de plus, justifiait la morale des casuistes. Par bref du 6 avril 1665, le pape avait demandé à Louis XIV de faire rapporter ces censures, ce contre quoi, les parlements, gardiens vigilants du gallicanisme, avaient protesté. Il y avait là un conflit en perspective. A la fin d'avril, le duc de Créqui devait revenir en France, sa mission diplomatique prenant fin. Le bruit courut que Retz, dont la cour avait apprécié les mérites dans des discussions avec le Saint-Siège, allait être nommé à sa place. Ce fut une grande émotion parmi ses amis ! La nouvelle était invraisem-

LA RETRAITE ET LA FIN

blable. Louis XIV fit bien appeler Retz à Paris, inopinément ; celui-ci accourut anxieux, se rendit chez le roi, puis chez Colbert, mais là il apprit qu'on voulait l'envoyer à Rome, seulement comme cardinal, sans titre spécial ni instruction autre que celle de tâcher d'arranger l'affaire. Le roi avait été cérémonieux. Colbert n'avait pas rendu la visite. Comme dit Lefèvre d'Ormesson, Retz « creva dans son cœur de ce traitement ! » Mais il n'y avait rien à faire qu'à obéir. Il obéit.

Il se mit en route, passa les Alpes, gagna Florence, arriva au début de juin à Rome où il trouva M. de Bourlemont, auditeur de rote, chargé des affaires de France, sans l'avis duquel il ne devait rien faire. Il alla voir le pape qui le reçut avec bonté et le mit dans trois congrégations. Il devait correspondre directement avec Lionne. Nous avons ses lettres : elles sont très adroites ; il y déclare qu'il considère sa mission comme un « noviciat, » témoignage, peut-être, de l'espérance secrète qu'il caresse de faire, après ce « noviciat, » « profession » d'ambassadeur ou de ministre.

Le 25 juin, le pape lançait une bulle condamnant solennellement les deux censures de la Sorbonne et le 29 juillet, le Parlement de Paris ripostait par un arrêt déclarant comme d'abus cette bulle et en interdisant la publication en France ; les affaires s'annonçaient bien ! Retz se piqua au jeu et résolut d'arriver à accommoder les choses en déployant toute la finesse et l'habileté dont il était capable.

Il se remua, vit tout le monde, expliqua que la Sorbonne n'avait pas voulu condamner la doctrine de l'infailibilité pontificale, mais seulement celle qui soutenait que le contraire était une hérésie, distinction subtile qu'il proposait comme moyen transactionnel et que Paris accepta avec empressement. Retz obtint que Rome se tût sur l'arrêt du Parlement, afin de ne pas envenimer les choses. C'était un premier succès ! En octobre, il put voir le pape au château de Castel Gandolfo, et, pendant trois heures, le tourna, le retourna, de telle façon qu'il arriva, à force de respects, de prudence et d'insinuations, à lui arracher la solution qu'il préconisait, à savoir que la Sorbonne demanderait au Saint-Père d'expliquer sa bulle, ce qui permettrait, au moyen de phrases habiles et obscures, de contenter tout le monde et d'en finir. La cour à Paris fut ravie. Dans une belle lettre à Lionne où il racontait son dialogue avec le pape, Retz

LE CARDINAL DE RETZ

avait bien mis en valeur son talent diplomatique. Lionne écrivait à Bourlemont de cette lettre, le 23 octobre : « Je l'ai trouvée admirable et dans la forme et dans la matière; personne autre que Son Éminence n'aurait pu, avec tant d'habilités, pousser une affaire aussi délicate au point où il me paraît qu'il l'a mise. »

Les discussions devaient encore être très longues, très épineuses. Retz rédigea lui-même le projet de la lettre de la Sorbonne, s'entendit avec le cardinal Albizzi sur celui de la réponse du pape et, selon l'usage de la curie pour les affaires difficiles, tout traîna des mois et des mois. L'automne et l'hiver de 1665 passèrent, le printemps de 1666 vint, l'été, le pape ne disait plus rien. Retz, afin d'occuper son temps, se mit à rédiger de longues dépêches, qu'il envoyait à Paris, sur toutes les questions politiques et autres intéressant la France à ce moment; il s'essayait au métier d'ambassadeur avec l'espoir d'obtenir la place. A Paris on acceptait ses lettres. Mais en mai, Retz apprit que le roi venait de désigner comme son représentant auprès du Saint-Siège, le duc de Chaulnes; une fois de plus il était déçu. Il se plaignit qu'il était mal portant, qu'il souffrait des yeux; le climat de la ville éternelle ne lui valait rien; il désirait rentrer. Lionne lui répondit que le roi aurait bien voulu le voir demeurer encore quelque temps à Rome, afin de donner ses avis au nouvel ambassadeur, mais que, néanmoins, il pouvait revenir à Commercy, s'il le désirait. Un peu dépité, Retz s'attarda, prétextant le mauvais état de la santé du pape, susceptible, disait-il, d'amener un conclave; continua d'envoyer des dépêches pleines de renseignements, fit dire indirectement à Paris que le roi agirait au mieux de ses intérêts en le laissant à Rome, qu'il y manquerait à l'ambassadeur et qu'il rendrait service grâce à ses entrées au Palais apostolique, à quoi Lionne répondit, au nom du roi, par un refus. Finalement Retz partit et, au début de novembre, revenait à Commercy. Le 12, Louis XIV lui envoya une de ces lettres de remerciement comme son entourage savait les rédiger, d'une condescendance olympienne et glacée, royale, très lointaine : ce fut tout! Ainsi que l'écrivait ingénieusement Lionne le 21 septembre 1666 à Retz : il était dans l'estime du roi, il n'était pas « dans son esprit. »

Le cardinal rentrant à Commercy fut reçu avec acclamations par les gens du lieu, qui, suivant une lettre de Taillefumier à M. de La Fons, « avaient mis en état toute leur artillerie, pour la

faire bien ronfler, » tant « Son Éminence était aimée et tant honorée dans ce climat. » En décembre, il manifesta à Lionne le désir de se rendre à Paris afin de saluer le roi. Ce ne fut qu'en mars de l'année suivante, 1667, qu'on lui permit d'exécuter son projet et encore parce que la mort du pape étant imminente, on le pria d'aller s'acheminer vers Rome pour arriver à temps au conclave.

Il vint à Paris, vit le roi qui se montra comme toujours, courtois et froid. Il vit la reine Marie-Thérèse, chez qui se produisit un incident : le duc de Montauzier ne lui fit pas donner le tabouret auquel il avait droit, grave humiliation ! Mais Louis XIV, informé, ordonna de réparer le lendemain l'oubli. Il accorda à Retz la pension de 18 000 livres qui était de droit pour les cardinaux se rendant au conclave.

Et Retz partit encore pour Rome, par la Provence. Il s'embarqua avec un autre cardinal, Vendôme, sur une galère que le roi avait mise à leur disposition, parvint le 6 mai à Civita-Vecchia et le 8 à Rome où il descendit au Palais Farnèse, chez le duc de Chaulnes.

Quinze jours après, le 22 mai, le pape Alexandre VII mourait. Le 26 commença le conclave qui allait durer dix-huit jours. Quatre factions partageaient le Sacré Collège : il y avait quatre candidats. Retz déploya ici encore toutes les habiletés de son esprit si fertile en combinaisons savantes et servit le roi avec un succès digne d'une meilleure récompense que celle qu'il savait pouvoir obtenir. Dans les premiers scrutins un peu désordonnés, le hasard voulut qu'il eut sept voix, on ne sait de qui ! Il eut bien ri s'il avait été nommé pape ! Parlant de cette surprise, Lefèvre d'Ormesson écrivait que dans le cas où Dieu se fût mêlé de l'élection, Rospigliosi aurait été élu, dans le cas où ce seraient les hommes Barberini, et dans le cas où ce serait le diable.... Il n'achevait pas, mais d'après ce qui précédait, on devinait bien qu'il pensait à Retz. Retz suivit les instructions envoyées de Paris à l'ambassadeur. Avec la faction de France, il essaya d'abord de faire élire Chigi : il ne put y arriver. Alors il s'assura, en dehors des quatre candidats, des sentiments favorables à la France d'un cinquième *papabile*, Rospigliosi, et, par de prudentes manœuvres, fit successivement décider les quatre autres, Barberini, Sforza, d'Este, Chigi, à s'effacer devant Rospigliosi qui fut élu sous le nom de Clément IX. Tout le monde fut persuadé que c'était lui qui avait fait l'élection. Quand il alla prendre congé du nouveau pontife avant de s'en retourner en France. « Sa Sainteté, écrivait-il

LE CARDINAL DE RETZ

à Lionne, me répéta plus de vingt fois en une heure, qu'elle devait le pontificat à Sa Majesté. » Le 23 juillet Lionne répondit par une lettre fondante, parlant à Retz « des merveilles » qu'il venait de faire, de sa « dextérité, » lui disant que l'ambassadeur le comblait d'éloges. Mais le 10 juillet, Louis XIV avait envoyé à Retz la lettre de remerciement de six lignes d'usage, plus mesurée, plus impassible et froide que jamais ! Par Modène, Vérone, le Tyrol et l'Allemagne, Retz revint incognito à Commercy où il était au milieu d'août et d'où il adressait au roi une lettre remplie de soumissions très humbles et de prosternements profonds, toujours inutiles.

Lorsque l'année suivante, en 1668, Louis XIV ayant conquis la Franche-Comté en dix-sept jours, Retz lui écrivit encore dans des termes chaleureux pour le féliciter de son magnifique exploit, il reçut les mêmes six lignes condescendantes et protocolaires de remerciement banal. Décidément Louis XIV ne reviendrait jamais sur son compte ! Retz en était découragé ! A quoi lui servait-il donc de se donner tant de mal ! Aussi quand M. de La Fons l'avertit, en novembre 1669, que le pape étant très malade, il allait falloir songer à retourner encore au conclave, Retz eut un geste de lassitude ! Le 10 décembre, le roi lui écrivit que le pape était au plus mal et qu'il fallait partir.

Il repartit, très fatigué ! De Lyon il descendit le Rhône. Il trouva à Avignon le cardinal de Bouillon et le duc de Chaulnes, s'embarqua à Marseille et, à cause du mauvais temps, débarqua à Livourne, d'où il gagna Civita-Vecchia par terre et Rome le 16 janvier 1670. Clément IX était mort le 7 décembre, le conclave avait commencé le 20. Retz et Bouillon y entrèrent le 19 janvier 1670 : il allait durer quatre mois, jusqu'au 29 avril.

L'instruction de Louis XIV était, avant tout, qu'aucun pape ne fût élu sans la France et contre elle. Il excluait Barberini et d'Elci ; il se prononçait pour Albizzi, ancien ami de Mazarin. Il y avait encore quatre factions. Retz manœuvra. Il n'avait, bien entendu, aucune intention de faire nommer l'ancien ami de Mazarin. Deux mois durant, les scrutins se succédèrent sans résultat. L'Espagne employa tous les moyens pour faire passer son candidat, Odescalchi. Retz, suivant le mot de l'ambassadeur Chaulnes, « fit encore merveille, » jeta la discorde entre les factions, s'arrangea pour devenir une sorte d'arbitre, et, finalement, enleva l'élection d'un candidat désagréable à l'Espagne,

LA RETRAITE ET LA FIN

Altieri. Son succès était complet. Lorsqu'il quitta Rome, le 10 mai, le nouveau pape, Clément X, qui avait quatre-vingts ans, lui dit sa reconnaissance avec attendrissement.

Et il rentra une fois de plus à Commercy. Le roi lui envoya la fatidique lettre de six lignes à laquelle, Retz cette fois « par respect, » mandait-il à Lionne, ne répondit pas. Lionne lui demanda d'écrire une histoire de ce conclave, ce que Retz promit et ne réalisa pas, sous prétexte qu'il avait « à faire des remèdes. » Lionne devait mourir l'année suivante en 1671. M. Chantelauze s'étonne que Louis XIV ne lui ait pas donné Retz comme successeur aux Affaires étrangères. C'est l'étonnement de M. Chantelauze qui surprend! D'abord un cardinal ne pouvait accepter d'être secrétaire d'État, charge trop au-dessous de sa condition; puis le roi se trouvait certes bien loin de l'idée de prendre Retz comme ministre dans son conseil!

C'est tout au plus si, de temps à autre, il tolérait que le reclus se permit de venir à Paris. Retz allait passer dix, quinze jours chez ses amis, lorsque quelque affaire ou quelque procès l'exigeait, puis s'en retournait sans tant désirer, d'ailleurs, rester; ou bien il venait en secret, exprimant le désir que personne ne le sût. Du moment que le roi ne tenait pas à le voir, lui, non plus, ne tenait pas à l'approcher. En novembre 1671, Louis XIV vint à Châlons. Retz se dispensa d'aller lui présenter ses hommages. En janvier 1672, le roi repassa de nouveau dans la même ville. Retz prétextait qu'il avait mal aux yeux pour ne pas aller le saluer, et même profita de ce que le souverain n'était pas à Paris pour s'y rendre. Quelles heures délicieuses d'ailleurs il y passait chez ses amis, comme Mme de Sévigné! Si l'on songe qu'au mois de mars de cette même année 1672, afin de distraire « son bon cardinal, » la marquise lui donnait le régal de faire lire devant lui, par Molière, *Les Femmes savantes*, par Boileau *Le Lutrin* et l'*Art poétique*, par Corneille, « une comédie qui sera jouée dans quelque temps, » dit-elle, en nous donnant ces détails, et qui, ajoute : « Voilà tout ce qu'on peut faire pour son service, » on pensera que « le pauvre cardinal, » comme elle l'appelait, aurait eu bien tort de se plaindre et qu'il avait des revanches « à nulle autre pareilles. »

Et cependant il semble que depuis quelque temps, sous l'effet, sans doute, de l'âge et des déceptions, Retz songeait à se deta-

LE CARDINAL DE RETZ

cher entièrement des joies de ce monde et à se tourner vers la pénitence et les mortifications! La soixantaine arrivait. Un travail intérieur se faisait en lui. Le souvenir de son existence lui causait de grandes amertumes. Il parle quelque part dans ses *Mémoires*, d'une « étoile qui a semé de pierres tous les chemins par où j'ai passé! » Ailleurs il avoue mélancoliquement : « J'ai fait beaucoup de sottises! » Il était attristé! Il avait des remords! Mme de Sévigné, sa confidente, son amie, écrivait à Bussy-Rabutin : « Si on savait comme moi, son horreur de sa vie passée, on ne cesseroit point de l'admirer! » Dans la chapelle mortuaire des Gondi, à Notre-Dame de Paris, sa nièce, la duchesse de Lesdiguières, en faisant mettre, plus tard, près de l'inscription consacrée à la mémoire de son oncle, ces mots de Saint Augustin : « C'est par des amertumes salutaires que vous nous appelez à vous, oh! mon Dieu! en nous retirant des douceurs pernicieuses et des plaisirs funestes qui nous avaient éloigné de vous, » nous a révélé les préoccupations qui, à la fin de sa vie, assaillaient l'esprit du cardinal.

De Commercy, Retz se rendait souvent chez les moines de l'abbaye de Saint-Mihiel, située à cinq lieues de là, où les bénédictins et leur supérieur Dom Hennezon, qui était son directeur de conscience, lui donnaient l'hospitalité dans la maison abbatiale. Ils l'entouraient d'une atmosphère de paix, de douceur, de charité monacale. Cette atmosphère calmante plaisait à Retz. Il y prolongea ses séjours. Il se mit à mener la vie des moines, suivant leurs offices, se contentant de leur ordinaire, lisant, priant Dieu, gardant le silence. Ses amis eurent l'impression qu'il s'installait là comme dans une retraite. « Je causais hier, écrivait Mme de Sévigné, avec l'abbé de Saint-Mihiel, à qui, nous donnons, ce me semble, comme en dépôt, la personne de Son Éminence. » Elle mandait à Mme de Grignan : « Notre bon cardinal est dans la solitude. »

Puis brusquement, un beau jour, éclata la nouvelle que Retz renonçait au monde, abandonnait ses bénéfices, donnait sa démission de cardinal et se faisait moine bénédictin! Ce fut un grand coup! Il s'en était ouvert à Dom Hennezon. Dom Hennezon lui avait déconseillé, au moins, de renvoyer son chapeau : on pouvait être cloîtré, lui disait-il, sans cesser d'être cardinal. Mais Retz avait répondu qu'il entendait ne pas passer pour l'« ermite de la foire! » Ce fut vers la fin de mai 1675 que

LA RETRAITE ET LA FIN

sa décision se précisa. Il vint à Paris. Il alla voir le nonce Spada qui ne put le recevoir, mais s'empressa d'aller chez lui le lendemain et le trouva avec un notaire en train de dresser un acte de renonciation à son abbaye de Buzay en faveur de son filleul Paul de Caumartin, plus tard évêque de Blois, fils de son ami. Retz s'expliqua. Le roi, disait-il acceptant cette retraite, il allait écrire quatre lettres : une au Sacré Collège, une autre au pape Clément X, une troisième au secrétaire d'État, la dernière au cardinal doyen Barberini, dans lesquelles il annoncerait sa détermination. L'honneur de la pourpre lui pesait, disait-il : il désirait se retirer, devenir solitaire ; il ne lui convenait pas de cacher dans l'obscurité du cloître une dignité faite pour l'éclat de l'Église universelle. Ces lettres, en effet, écrites le 30 mai, furent remises à Rome, par l'intermédiaire de la cour, au début de septembre. Louis XIV prévenu avait déclaré, en effet, qu'il agréait cette démission : elle lui permettrait, disait-il un peu durement, de donner le chapeau à un serviteur plus jeune et plus utile. Il avait même écrit au duc d'Estrées, son ambassadeur à Rome, qu'il ne pouvait qu'approuver « une si pieuse résolution, » qui serait d'une grande édification dans l'Église. Seulement Rome accepterait-elle ?

En effet avant même d'avoir reçu la lettre de Retz, le pape, averti par son nonce, écrivait le 22 juin qu'il refusait la démission envoyée. Il en était fort ému, disait-il. Le concours de Retz était précieux pour le Saint-Siège. Retz ne devait pas désertier un poste où Dieu l'avait placé. On sut à Paris que le pape avait tenu une congrégation afin de discuter l'affaire et que l'avis commun avait été qu'il fallait s'opposer fermement à cette retraite. L'admettre, disait-on, serait autoriser les couronnes, en faisant démissionner les cardinaux, à tenir le Sacré Collège dans leurs mains. Au surplus, on connaissait Retz ; son geste était-il sérieux ?

Le 9 septembre, le Sacré Collège écrivit à Retz pour le dissuader d'abandonner le cardinalat. Le 17, le pape lui adressa un bref le complimentant de ce qu'il avait agi par humilité chrétienne, mais invoquant les nécessités de l'Église et de son gouvernement pour l'exhorter et lui ordonner même, au nom de l'autorité apostolique, de conserver sa dignité.

Le 18 octobre, de Commercy où il était rentré, Retz répondit qu'il s'inclinait : il obéirait ; il resterait cardinal ! Le gros abbé

LE CARDINAL DE RETZ

de Pontcarré avait dit en riant à Mme de Sévigné : le pape veut « qu'il use ses vieilles calottes, » il les userait !

Néanmoins la question du chapeau réglée, il entendit maintenir son intention de se retirer chez les moines de Saint-Mihiel. Il paraît qu'il aurait eu la pensée d'aller s'enfermer à la Trappe, auprès du sévère abbé de Rancé, mais celui-ci ne se soucia pas d'avoir un pareil hôte près de lui. L'entourage de Retz était très affecté. Mme de Sévigné écrivait : « Ses gens sont fondus en larmes. » Tout le monde à Paris ne parlait que de cette retraite. La même Mme de Sévigné, qui ne la croyait pas à ce point rigoureuse, écrivait : « Le bon cardinal ne m'a point dit adieu pour jamais, au contraire, il m'a donné toute l'espérance du monde de le revoir et m'a paru même avoir quelque joie, non seulement de m'en donner, mais de conserver pour lui cette petite espérance. » Retz, ajoutait-elle, gardait ses chevaux, c'était un signe ! Il avait bien dit : « Il faut pousser les verrous sur soi, » mais des verrous peuvent se tirer. Néanmoins le nouveau solitaire avait pris au sérieux sa nouvelle vie. Il était devenu frugal ; il mangeait, les jours maigres, au réfectoire des moines, se contentant de la portion d'un religieux : deux œufs, de la laitue ; suivait les offices ; lisait les Pères de l'Église, priait, édifiait un chacun.

Les contemporains ont été très partagés sur ce qu'ils ont appelé, « la conversion de Retz, » dans le sens atténué du XVII^e siècle, et non dans son acception moderne plus étendue. Beaucoup ont cru à une comédie. A Rome, le cardinal Azzolini disait que, connaissant bien le personnage par l'expérience d'une vieille amitié, il le jugeait un homme qui ne cherchait qu'à faire parler de lui de façon quelconque. A Paris, les sceptiques furent nombreux. La Rochefoucauld se montra le plus mordant. Il écrivit que cette retraite de Retz était « la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie, un sacrifice qu'il faisait à son orgueil sous prétexte de dévotion. » Saint-Evremond relevait avec ironie que, vraiment, la tête devait tourner à Retz, pour qu'il montrât une telle faiblesse honteuse que de considérer les grandeurs de ce monde comme « chimériques ! » « Notre ami le cardinal de Retz, observait Mme de Scudéry, quitte son chapeau, mais il ne quitte point Mme de Grignan, ni Mme de Coulanges ! » Anne de Gonzague n'avait pas confiance : « Hélas, disait-elle, le premier joli minois que trouvera sur ses pas notre nouveau saint Augustin

LA RETRAITE ET LA FIN

détruira l'édifice de sa sainteté! » Les modernes, Sainte-Beuve, Chantelaube, n'ont pas eu plus de foi dans sa sincérité.

Mais d'autres ont défendu avec vivacité cette sincérité, et la première, on s'y attend, Mme de Sévigné. Elle en devient éloquente. On veut, dit-elle, ternir la beauté de son action : « J'en défie la plus fine jalousie! Le monde, par rage de ne pouvoir mordre sur un si beau dessein, dit qu'il sortira de sa solitude! Eh bien! envieux! attendez donc qu'il en sorte et en attendant, taisez-vous! Car de quelque côté qu'on puisse regarder cette action, elle est belle! » Elle s'en portait garante : elle était sûre; elle avait eu les confidences de Retz. Le Camus, évêque de Grenoble, qui avait vu Retz à son retour de Rome, était du même sentiment. Retz, disait-il, se montrait « d'une sincérité merveilleuse et d'un grand désir de faire pénitence et de se séparer du monde. » Le P. Rapin lui-même et les jésuites partageaient le même avis; il voyaient là « un grand triomphe de la grâce! » Pour une fois, les jansénistes étaient d'accord avec les jésuites. Le *Nécrologe* de Port-Royal louait Retz d'avoir « terminé la vie la moins ecclésiastique du monde par plusieurs années de retraite et de pénitence. » Arnauld, Bussy-Rabutin, Turenne, Bossuet enfin lui-même, ont cru, eux aussi, à la bonne foi de Retz. Il n'est que de songer un instant, d'ailleurs, que si Retz avait été pris au mot, s'il avait perdu en même temps le cardinalat, ses abbayes, tout, pour devenir un simple moine obscur à Saint-Mihiel, et cela eût pu arriver, Louis XIV ne demandant pas mieux, quelle eût été sa déconvenue, dans l'hypothèse où il eût joué la comédie! Reste, il est vrai, une objection. Si le retour de Retz à des idées d'austérité pieuse a été loyal, pourquoi n'a-t-il pas brûlé ses *Mémoires*? Oubli? Amour-propre d'auteur? Précaution de l'entourage qui a mis le document à l'abri? On ne sait.

En tout cas, jusqu'à sa mort, pendant quatre années, il allait demeurer fidèle à sa nouvelle existence. Mme de Sévigné nous a donné sa journée à Saint-Mihiel. Il se levait à six heures du matin, disait son bréviaire en hébreu, allait à la grand'messe conventuelle, dînait sobrement, puis lisait le Nouveau Testament ou écrivait jusqu'aux Vêpres, après quoi se promenait, soupait à sept heures et se couchait à dix. Il avait supprimé tout appareil : plus de suisse, plus de garde; on frappait directement à la porte de son cabinet où il recevait avec douceur et bienveil-

LE CARDINAL DE RETZ

lance. Un de ceux qui ont causé avec lui à ce moment et qui a écrit, plus tard, son oraison funèbre, nous rapporte qu'il se disait, mélancoliquement, revenu de toutes choses : pourpre, dignités, grandeurs, déclarait-il, « folies ! » Rien ne valait une conscience tranquille et il s'occupait à rédiger un ouvrage sur ce que devait être l'éducation d'un jeune seigneur, retour peut-être sur lui-même et sur ce qu'on eût dû faire de lui : l'ouvrage est perdu.

Il s'appliqua à des bonnes œuvres ; il fonda à Commercy, en juillet 1676, une maison d'éducation pour jeunes filles, de religieuses de l'Institut du Très-Saint-Sacrement ; créa, dans la même ville, une confrérie de dames de la Charité destinée à soigner les malades. Il donnait des pensions. Il avait passé les revenus de son abbaye de Quimperlé à un neveu pauvre de l'abbé Charrier. Surtout il s'avisa de vouloir payer ses dettes. Parlant d'intentions analogues de M. de Guitaut, qui désirait lui aussi, se convertir, Mme de Sévigné écrivait : « C'est le premier pas que l'on fait dans ce chemin, quand on sait sa religion ! »

Les dettes de Retz étaient énormes ! Tout compte fait, il se trouva devoir 4 millions, et il n'avait pas 170 000 livres de rentes sur des bénéfices, aucun capital !

Il décida que sur ces 170 000 livres, il ne garderait, pour son entretien, que 18 à 20 000 livres, le reste, 150 000 livres irait à ses créanciers. A ce compte il lui faudrait vingt-sept ans pour s'acquitter : il ne les aura pas ; il mourra insolvable.

Il se condamna aux économies, congédia son personnel, parla de se défaire de sa vaisselle d'argent qui lui avait coûté, dit Joly plus de 100 000 livres. En 1665, il avait déjà vendu la seigneurie de Commercy à la princesse de Lillebonne, pour 550 000 livres en en conversant l'usufruit. Dans la meute des créanciers qui le traquaient, il se trouva des aigrefins : il eut des procès partout, par exemple avec un certain Le Tillier, jadis condamné à être pendu pour banqueroute et qui lui réclamait 108 000 livres ; il vit apparaître un M. Bidal, de Hambourg, qui lui demandait 34 000 livres. Il constitua un syndic de ses créanciers avec mission de poursuivre devant le Parlement la fixation de l'ordre dans lequel chacun d'eux serait payé. Sa correspondance est pleine de fastidieux détails relatifs aux discussions infinies que provoqua le règlement de cette situation embrouillée.

LA RETRAITE ET LA FIN

D'après Mme de Sévigné, Saint-Evremond et les bénédictins de Saint-Mihiel, il serait parvenu, paraît-il, à payer plus de trois millions de livres! Avec quel argent? Joly parle de sommes mystérieuses qu'on lui aurait envoyées d'Angleterre, une fois de 2 000 livres sterling, faisant, en 1661, ajoute-t-il, 26 000 livres françaises, ce qui mettrait la livre sterling, à cette date, à treize livres de notre monnaie, laquelle était de 24 sous. Des critiques modernes se sont demandé si Louis XIV ne lui avait pas donné de l'argent : c'est plus qu'improbable! Quoi qu'il en soit, même si le chiffre de trois millions est trop élevé, Retz avait fait, avant de mourir, un effort considérable méritoire. « Il n'a reçu cet exemple de personne, écrivait Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin, et personne, ne le suivra! »

Et c'est ainsi qu'il occupa la fin de sa vie. Celle-ci par ailleurs n'était pas gaie. Il souffrait de la goutte : il y voyait de moins en moins, la lecture lui fatiguait les yeux ; il éprouvait des maux de tête affreux que les médecins dénommaient des « rhumatismes de membranes » : « Quel diantre de nom! s'exclamait Mme de Sévigné; je pensais pleurer! »

En 1676, le pape Clément X étant mort, il dût refaire encore le voyage de Rome pour élire son successeur Innocent XI, et, comme disait la marquise, « accommoder le langage du Saint-Esprit avec le service du roi. » L'ambassadeur auprès du Saint-Siège avait beaucoup tenu à l'avoir. Louis XIV lui avait écrit pour insister. Il avait obéi, malgré « sa répugnance à ce voyage. » Puis, suivant son habitude dans les cas pareils, « il avait agi avec un zèle et une application qui ne sont pas concevables, » mandait au roi l'ambassadeur duc d'Estrées le 3 septembre 1676. On voit par le détail compliqué des péripéties de ce conclave qu'il n'avait rien perdu de ses facultés de souplesse, d'intrigues, de combinaisons astucieuses où il était passé maître, proposant, par exemple, ou de gagner entièrement à la France le favori, Odescalchi, et de marcher pour lui à fond, ou d'aller à quelque « avorton, » en « rompant le col au premier, » à condition d'être sûr de réussir. D'Estrées s'était prononcé en faveur du premier parti, pourvu qu'Odescalchi élu, prit pour secrétaire d'État le cardinal Cibo, acquis à la France, et ainsi fit faire Retz. Dans les scrutins il eut huit voix!

Il rentra à Commercy très las! Les mois suivants, Mme de

LE CARDINAL DE RETZ

Sévigné s'inquiétait de ce qu'elle appelait son état de « langueur. » Elle se tourmentait de ce qu'il « se cassât la tête » à lire et à étudier. « Il se tue, il s'épuise, disait-elle; il a toujours une petite fièvre.... J'en ai le cœur triste! »

En avril 1678, Retz se décida à venir à Paris au sujet d'un procès ennuyeux. Il descendit à l'hôtel de Lesdiguières, rue de la Cerisaie, chez sa nièce. Le bruit courut aussitôt qu'il s'y installait définitivement et quittait son monastère. Ce fut un grand étonnement dans le public et à la cour! Était-ce là ce que l'ermite appelait sa retraite? Bussy-Rabutin écrivait à Mme de Scudéry : « Le cardinal de Retz a donc jeté le froc aux orties? A qui se fiera-t-on après cela? » Et il questionnait Mme de Sévigné : « Je vous supplie de me mander ce que c'est que le retour du cardinal dans le monde. Cet homme, que nous croyions ne revoir qu'au jour du jugement, est dans l'hôtel de Lesdiguières avec tout ce qu'il y a d'honnêtes gens en France! » Mme de Sévigné était outrée de cet éclat malveillant : « On meurt d'envie, disait-elle, de trouver à reprendre quelque chose à cette Éminence.... Je ne comprends pas cette conduite. »

En réalité Retz avait bien pris la résolution de quitter Saint-Mihiel et de résider dorénavant à Saint-Denis. On lui avait fait comprendre, paraît-il, à Rome, qu'il ne pouvait pas demeurer à Saint-Mihiel, parce qu'il était de règle, pour les cardinaux, de n'habiter que dans leurs propres abbayes. Il aimait beaucoup Saint-Denis. Il s'était toujours occupé, avec sollicitude, du monastère, l'avait comblé de bienfaits. Il lui avait donné, entre autres, un magnifique ornement composé de plus de quarante pièces en velours rouge, relevé de broderies d'or et d'argent à ses armes. Il avait promis d'aider à l'édification d'un dortoir, projeté de rebâtir le cloître, puis, le souci de ses dettes lui avait fait abandonner ces intentions de munificence. Plein de zèle pieux, il avait alors voulu rétablir dans l'abbaye le *Laus perennis* antique, c'est-à-dire un ordre des heures à chanter par des moines se relayant de telle façon que l'office fût indiscontinu, nuit et jour, mais il avait dû y renoncer, on devine devant quelles résistances. Dix ans auparavant, il avait encore eu l'idée de démolir l'hôtel abbatial de Saint-Denis, œuvre du cardinal de Bourbon, et de se faire construire à la place un bel édifice. Les moines inquiets de la dépense, et désireux de conserver le monument, lui avaient offert, en échange, à choisir entre plusieurs édifices dans l'enclos

LA RETRAITE ET LA FIN

du monastère, parmi lesquels il avait opté pour une vieille demeure pittoresque, flanquée de deux tourelles.

Ce fut là qu'il se retira, sans doute avec l'assentiment tacite du roi. Mme de Sévigné nous dit qu'il y pouvait facilement s'isoler. « Il est bien plus solitaire qu'en Lorraine, » remarquait-elle. Il ne devait pas s'y considérer comme tellement solitaire qu'il ne vînt de temps à autres à Paris. On l'y vit beaucoup vers la fin de 1678, début de 1679, chez Mme de Bracciano, la future princesse des Ursins : « Le cardinal de Retz, disait Bussy, va en paradis par chez Mme de Bracciano. Si cela est, je ne désespère pas de voir l'abbé de La Trappe revenir soupirer pour quelque dame de la cour. » Mais Retz ne manquait pas de se retrouver dans son monastère lorsque quelque grande solennité telle que celles de Pâques, Pentecôte, Noël, réclamait sa présence afin qu'il y officiât.

Et c'est ainsi que la veille de l'Assomption de 1679, 14 août, il se trouvait à Saint-Denis pour la fête du lendemain. Il fut pris, pendant la nuit, d'une forte fièvre. Le 15, il ne put entendre qu'une messe basse, et, l'après-midi, se fit porter à Paris, chez sa nièce, la duchesse de Lesdiguières. Le lendemain, la fièvre redoubla. Inquiet, il fit une confession générale à Dom Hennezon, qui était là. Les médecins ne savaient pas ce qu'il avait. Les jours suivants, la fièvre monta ; il eut le délire. A Saint-Denis, on disait les prières des quarante heures pour sa guérison. Puis, le neuvième jour, 24 août, à deux heures de l'après-midi, il mourait, sans doute d'une congestion pulmonaire !

Arnauld écrivait à la prieure de Port-Royal, Mme du Fargis, le 1^{er} septembre : « Il est mort entre les bras d'un très bon religieux, dans des sentiments très humbles et très pénitents. Je vous ai vue, autrefois, dans une si grande inquiétude pour son salut, lorsqu'on n'avait pas encore toutes les raisons d'en bien espérer, que je ne doute point que le changement que Dieu a fait depuis en lui ne serve infiniment à diminuer votre douleur. » Le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal* dira de son côté : « Il termina sa vie par une mort tout à fait chrétienne. » Claude de Sainte-Marthe mandait à l'abbé de Pontchâteau : « Il a reçu le Saint-Sacrement avec bien de la piété. » L'abbé de Saint-Mihiel, au XVIII^e siècle, Dom de L'Isle, tenait de Dom Hennezon, le

LE CARDINAL DE RETZ

confesseur, que Retz « se disposa à la mort avec de grands sentiments de religion. » Il faut donc écarter le bruit qui courut à cette époque et qui a été repris depuis, qu'il était mort sans croyance, « le blasphème à la bouche, » en révolte contre l'Église.

Il faut écarter aussi des racontars qui circulèrent, témoignages d'une malignité publique qui ne voulait pas désarmer, relatifs à un prétendu suicide ou à un assassinat. Il aurait reçu, disait-on, des coups de lancettes malencontreux d'un chirurgien payé par des héritiers pressés; des médicaments décisifs auraient été volontairement refusés et des remèdes dangereux administrés sciemment, à contretemps. Le mot de Mme de Sévigné à Mme de Grignan : « Sa funeste mort encore plus funeste que vous ne sauriez penser, » ne peut autoriser l'hypothèse que Mme de Lesdiguières, comme on l'a dit, et sa sœur Catherine de Gondi, supérieure du Calvaire, héritières du cardinal, aient hâté la fin de leur oncle pour l'empêcher de signer un testament en faveur de Pauline de Grignan, sa filleule, petite-fille de la marquise. D'ailleurs, Pauline de Grignan, si elle avait hérité, n'aurait, comme les autres, trouvé que des dettes. L'idée du suicide soutenue par Grouvelle et Musset-Patay, n'est pas plus admissible.

On s'est fondé, entre autres, pour hasarder ces affirmations, sur ce que Retz avait été enterré sans pompe, sans être exposé sur un lit de parade, sans avoir été embaumé; mais il l'avait demandé.

Le lendemain, en effet, qui suivit sa mort, il fut porté très simplement de l'hôtel de Lesdiguières, rue de la Cerisaie, à l'église Saint-Paul, sa paroisse, aujourd'hui détruite. Le soir même, à onze heures, le duc de Lesdiguières, le curé de Saint-Paul et quelques personnes, montaient en carrosse pour l'accompagner à Saint-Denis. Le cercueil, de plomb, était placé sur un char attelé de huit chevaux caparaçonnés de deuil, entouré de valets de pied en noir, portant des cierges de cire blanche. Le cortège arriva à Saint-Denis vers le milieu de la nuit. A la porte de la ville attendaient les moines en chappe, le clergé et les magistrats. Le curé de Saint-Paul fit une harangue; le prieur de l'abbaye, répondit; puis on se rendit, éclairé par une trentaine de flambeaux, à l'église abbatiale où, les prières de l'inhumation dites, le corps fut enterré là où Retz avait fixé d'avance le lieu de sa sépulture, c'est-à-dire au croisillon méridional, en dehors du chœur, près de la grille, en avant « du grand pilier de la croisée, vis-à-vis du tombeau de François I^{er}. » Il fut mis sous une dalle, sans

LA RETRAITE ET LA FIN

qu'aucun signe extérieur, ni colonne, ni monument, ni inscription, autre que celle qui était sur le cercueil, rien ne signalât le lieu où il reposait; ainsi l'avait ordonné Louis XIV! On plaça sur la fosse fraîchement comblée un lectique entouré d'une balustrade tendue de noir qui y resta jusqu'au 4 novembre, date à laquelle fut fait dans le chœur de l'église le service solennel pour le repos de son âme. Toute la ville de Saint-Denis y assistait. Le grand prieur officia, donna, avec quatre moines, les cinq absoutes prescrites par le Pontifical; il n'y avait pas un seul évêque et il n'y eut pas d'oraison funèbre. Était-ce encore là un ordre du roi?

Son cœur avait été porté à l'église des religieuses du Calvaire au Marais, sur la demande de sa nièce Catherine de Gondi qui en était supérieure. Le 7 octobre un service funèbre y fut célébré. Là, au moins, on mit une inscription sur une pierre de marbre dans le sanctuaire : cette pierre de marbre se trouve aujourd'hui échouée, obscure, inconnue, sous les arcades de la cour du musée de Cluny!

Plus tard les moines de Saint-Denis firent faire et prononcer l'éloge funèbre de leur abbé disparu, par un personnage dont nous ignorons le nom, mais dont nous avons l'œuvre manuscrite. Les premiers mots désolés de l'orateur : « Je ne veux rien dire de la vie naturelle de Mgr le cardinal de Rais : elle est perdue! Elle est perdue! » révélaient la difficulté d'une tâche si difficile, dans l'indifférence ou l'hostilité générale.

La mort de Retz, en effet, passa presque inaperçue. Seule, Mme de Sévigné exprima sa douleur : « J'en suis touchée jusqu'au fond du cœur! » écrivait-elle à Bussy. Un petit nombre, comme Arnauld, se rappelant la bonté de Retz, dirent leur émotion. Le reste se tut. Il n'y avait pour héritiers, avons-nous dit, que la duchesse de Lesdiguières et sa sœur la supérieure du Calvaire, filles du feu duc Pierre de Retz, frère du cardinal; c'était tout ce qui subsistait de cette opulente famille des Gondi qui, depuis un siècle et demi, avait rempli la France de tant de grands et illustres personnages! Elles ne purent pas accepter la succession, même sous bénéfice d'inventaire, tellement les dettes couvraient l'actif et au delà. Le cardinal, avec qui s'éteignait le nom des Gondi, n'avait même pas laissé de quoi payer ses funérailles!

Nous ignorons ce que pensa Louis XIV. Nous venons de voir qu'il avait entendu priver l'ancien factieux de toute marque

LE CARDINAL DE RETZ

distinctive qui rappelât sur sa tombe, fût-ce son nom à la postérité. La précaution devait être bien illusoire! Elle allait même avoir un résultat inattendu, marque des contradictions ordinaires des choses de cette vie : en 1793, les restes de Retz, dont la place était devenue inconnue, échappèrent aux fureurs de la foule violant les tombes de Saint-Denis, et tandis que « le persécuté » demeurait paisible sous la dalle où il est encore aujourd'hui, les ossements du grand roi étaient déterrés, brisés et jetés aux quatre vents du ciel!...



TABLE DES CHAPITRES



CHAPITRE PREMIER

ORIGINES ET ENFANCE

Origines florentines. — La famille en France, sa fortune. — Naissance de Paul de Gondi, 1613. — Vincent de Paul. — Fautes de jeunesse, duels, la conjuration de Fiesque. — L'antipathie de Richelieu Page 1

CHAPITRE II

LE CARACTÈRE

Retz italien. — Son physique. — Intelligence, charme, esprit. — Bonté, générosité. — Son amour de la gloire et de l'action. — Vanité, légèreté, paresse. — Sa théorie du politicien. — Cynisme. — Sa religion. — Faiblesses de cœur Page 23

CHAPITRE III

LES BARRICADES

Mort de Louis XIII, Gondi coadjuteur. — Incidents avec la cour. — La Fronde, 1648, les Barricades, rôle du coadjuteur. — Siège de Paris, 1649. Efforts de Gondi. — Paris cède, Gondi se soumet. Page 40

CHAPITRE IV

L'ATTENTAT CONTRE LE ROI

Jeux de Gondi entre Mazarin et Condé. — Arrestation des Princes, fuite de Mazarin. — Le roi prisonnier de Gondi dans le Palais-Royal. — Gondi, tour à tour, avec la reine, Mazarin et Condé. — Majorité de Louis XIV. — 1649-1651 . . . Page 64

CHAPITRE V

LE CARDINALAT

La demande du Cardinalat, 1651. — Retour de Mazarin. — L'affaire du chapeau à Rome, âpreté de Gondi, rôle de l'ambas-

TABLE DES CHAPITRES

<i>sadeur. — Gondî cardinal, 19 février 1652. — Son impopularité.</i>	
<i>— Évolution des sentiments de Mazarin.</i>	Page 89

CHAPITRE VI

L'ARRESTATION

<i>Premières idées de l'arrestation : exécutée le 19 décembre 1652. —</i>	
<i>Retz à Vincennes. — Projets de fuite. — Attitude de Rome. —</i>	
<i>Mort de l'archevêque de Paris. — Démission de Retz, 28 mars 1654.</i>	
<i>Son transfert à Nantes</i>	Page 110

CHAPITRE VII

L'ÉVASION

<i>Retz au château de Nantes. — Refus de sa démission à Rome. —</i>	
<i>Menaces de la cour. — L'évasion, Beaupréau, Machecoul. — De</i>	
<i>Belle-Isle à Saint-Sébastien. — A travers l'Espagne. — D'Espagne</i>	
<i>à Rome, 1654</i>	Page 136

CHAPITRE VIII

LA POURSUITE A ROME

<i>Retz à Rome. — Ordres rigoureux de Louis XIV. — Demande</i>	
<i>de poursuites, instances pressantes du roi. — Retz à Grotta</i>	
<i>Ferrata, à San Casciano. — L'affaire du Saussay. — Le pape</i>	
<i>contre Retz. — Retz quitte l'Italie, 1656</i>	Page 160

CHAPITRE IX

LA VIE ERRANTE ET VAGABONDE

<i>Existence d'aventurier. — Retz à Besançon, Mazarin inquiet. —</i>	
<i>vie errante : Suisse, Allemagne, Hollande. — Retz et Condé. —</i>	
<i>Retz et le traité des Pyrénées. — Découragement. — Mort de</i>	
<i>Mazarin, capitulation, 1656-1662.</i>	Page 183

CHAPITRE X

LA RETRAITE ET LA FIN

<i>Retz à Commercy. — Ses amis, Madame de Sévigné. — Ses</i>	
<i>Mémoires. — L'affaire des Corses, 1662. — Retz à Fontainebleau,</i>	
<i>1664. — Mission à Rome. — La conversion, 1675. — Paiement</i>	
<i>des dettes. — La mort, 24 août 1679.</i>	Page 208



OUVRAGES
DE M. LOUIS BATIFFOL

La Duchesse de Chevreuse. Paris, Hachette, in-8.

Le Siècle de la Renaissance. Paris, Hachette, in-8.

(Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences, morales et politiques.)

La journée des Dupes. Paris, Hachette, in-16.

Au temps de Louis XIII. Paris, Calmann-Lévy, in-8.

(Ouvrage couronné par l'Académie française.)

La vie intime d'une reine de France au XVII^e siècle.

Paris, Calmann-Lévy, in-8.

Le roi Louis XIII à vingt ans. Paris, Calmann-Lévy, in-8.

(Ouvrage couronné par l'Académie française, second prix Gobert.)

Les anciennes Républiques Alsaciennes. Paris, Flammarion, in-18.

IMPRIMERIE

PAUL BRODARD

COULOMMIERS

1 9 2 7



